



SOMMAIRE

CONTRAT	5
ANNEXE N°1	
RAPPORT DE PRESENTATION	19
A. POURQUOI UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE SUR LE TERRITOIRE DE THAU	20
1. UN TERRITOIRE CONFRONTE A DE FORTS ENJEUX SOCIOECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAUX	20
2. A L'INITIATIVE DE L'ETAT, UN ENGAGEMENT PARTENARIAL DEJA PRESENT.....	22
3. LA GESTION INTEGREE DU LITTORIAL :	
UNE RECOMMANDATION DE L'EUROPE ET UNE OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE.....	27
B. LE CONTRAT DE GESTION INTEGREE DU TERRITOIRE DE THAU : PRINCIPES ET MODE DE GOUVERNANCE	29
1. LES PRINCIPES DU CONTRAT.....	29
2. LES OUTILS DE GOUVERNANCE.....	30
C. LE PROGRAMME D' ACTIONS	35
ORIENTATION STRATEGIQUE 1	
<i>PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES</i>	36
ORIENTATION STRATEGIQUE 2	
<i>ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE</i>	46
ORIENTATION STRATEGIQUE 3	
<i>DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES</i>	52
ORIENTATION STRATEGIQUE 4	
<i>METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE</i>	61
ANNEXE N°2	
MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE	70
ANNEXE N°3	
PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL	78
1.1 Réussir la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.....	79
1.2 Des espaces naturels et agricoles à ménager.....	126
2.1 Aménager le territoire de la mobilité.....	154
2.2 Permettre une mobilité plus sûre, plus performante et moins polluante.....	176
3.1 Renforcer les activités maritimes du territoire.....	192
3.2 Garantir l'avenir d'une agriculture littoral sur Thau.....	235
3.3 Créer du lien entre les filières.....	258
4.1 Assurer l'intégration des outils de planification et la bonne coordination des actions.....	286
4.2 Garantir la gestion concertée de l'information, de la communication et de la sensibilisation.....	305
4.3 Assurer le management environnemental de la lagune de Thau.....	317
ANNEXE N°4	
COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE	322





CONTRAT

Entre :

L'Etat,

L'Agence de l'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse,

La Région Languedoc-Roussillon,

Le Syndicat mixte du bassin de Thau,

Thau aggro,

La Communauté de communes Nord du Bassin de Thau,

La Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée,

Le S.I.A Pinet-Pomerols,

Le Comité Régional Conchylicole de Méditerranée,

Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon,

La prud'homie de l'étang de Thau,



Après qu'il ait été exposé :

- Que le territoire de Thau est confronté à de forts enjeux socioéconomiques et environnementaux,
- Qu'à l'initiative de l'Etat, un engagement partenarial est en place sur le territoire depuis les années 90, que trois générations de contrats se sont succédées et qu'une structure de gestion, le SMBT, a été créée à la demande des partenaires de ces politiques,
- Que de nombreuses procédures de planification territoriale sont aujourd'hui à l'œuvre sur le territoire et que la coordination et l'intégration de ces approches nécessitent l'instauration d'une nouvelle gouvernance,
- Que de nouvelles dispositions confortent par ailleurs la nécessité de construire un nouveau cadre contractuel autorisant une gestion intégrée, notamment la Recommandation européenne pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour laquelle le territoire de Thau et la structure de gestion SMBT ont été sélectionnés par la DATAR comme un pilote de sa mise en œuvre,
- Que l'association au sein d'un Comité unique de l'ensemble des représentants des instances en charge des outils de planification et de gestion du territoire de Thau (SCoT, Chapitre individualisé valant SMVM, SAGE, Natura 2000), des principaux maîtres d'ouvrage de ces politiques et de leurs partenaires institutionnels et financiers apparaît comme une nécessité,
- Que ce Comité pourrait assurer un suivi des outils de planification et garantir ainsi la cohérence des différentes politiques découlant de ces outils en proposant, au besoin, leur révision,
- Que ce Comité pourrait également assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations propres à chacun de ces outils au travers de la conduite partenariale et concertée d'un programme d'actions,
- Que le développement d'un dialogue et d'un pilotage conjoints entre les collectivités et les autorités déconcentrées de l'Etat sont de nature à assurer une meilleure performance des plans d'actions par la mise en commun et la synergie des moyens financiers et opérationnels et la conduite de programmes partenariaux,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

L'objet du Contrat est de répondre aux enjeux du territoire de Thau en créant un cadre local de gouvernance permettant d'élaborer des engagements entre acteurs de la politique territoriale. Les engagements sont déclinés sous forme d'instruments juridiques de planification et de plans d'actions, qui mettent en commun et en synergie des moyens financiers et opérationnels.

Le Contrat organise la mise en place des outils de gouvernance nécessaires à la bonne gestion du territoire, avec l'ambition de réunir, au sein d'une structure unique, l'ensemble des représentants des instances en charge des outils de planification et de gestion du territoire de Thau (SCoT, Chapitre individualisé valant SMVM, SAGE, Natura 2000), les principaux maîtres d'ouvrage de ces politiques et leurs partenaires institutionnels et financiers.

Le Contrat organise le suivi des outils de planification et garantit la cohérence des différentes politiques découlant de ces outils en proposant, au besoin, leur révision. Il assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations propres à chacun de ces outils au travers de la conduite partenariale et concertée d'un programme d'actions.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU CONTRAT

Le Contrat de gestion intégrée est construit comme une réponse globale aux enjeux du territoire de Thau. Pour ce faire, il s'articule autour de 4 orientations stratégiques, déclinées en 10 objectifs prioritaires qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par l'ensemble des outils de planification du territoire :

Orientation stratégique 1 : Partager des espaces et des ressources

Objectif prioritaire 1.1 : Réussir la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant

Objectif prioritaire 1.2 : Des espaces naturels et agricoles à ménager

Orientation stratégique 2 : Organiser le développement de la mobilité avec les acteurs du territoire

Objectif prioritaire 2.1 : Aménager le territoire de la mobilité

Objectif prioritaire 2.2 : Permettre une mobilité plus sûre, plus performante et moins polluante

Orientation stratégique 3 : Développer durablement les activités

Objectif prioritaire 3.1 : Renforcer les activités maritimes du territoire

Objectif prioritaire 3.2 : Garantir l'avenir d'une agriculture littorale sur Thau

Objectif prioritaire 3.3 : Créer du lien entre les filières

Orientation stratégique 4 : Mettre en œuvre un modèle de gouvernance adapté aux enjeux du territoire

Objectif prioritaire 4.1 : Assurer l'intégration des outils de planification et la bonne coordination des actions

Objectif prioritaire 4.2 : Garantir la gestion concertée de l'information, de la communication et de la sensibilisation

Objectif prioritaire 4.3 : Assurer le management environnemental de la lagune de Thau

ARTICLE 3 : PERIMETRE

Le périmètre géographique du Contrat est constitué de plusieurs couronnes d'intervention.

La première couronne d'intervention est définie par le périmètre du SCoT de Thau. Elle concerne l'ensemble des actions relatives à l'aménagement du territoire, au développement économique et aux transports.

Les acteurs principaux sont :

- Thau agglomération, au titre de ses compétences qu'elle exerce sur les 8 communes de l'intercommunalité : Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Frontignan, Gigan, Marseillan, Mireval, Sète et Vic la Gardiole,
- la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau, au titre de ses compétences qu'elle exerce sur les 6 communes de l'intercommunalité : Bouzigues, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac,
- le Syndicat mixte du bassin de Thau créé à la demande des partenaires pour élaborer et mettre en œuvre le SCoT, apporter un appui à l'élaboration du SAGE et aux instances en charge des documents d'objectifs Natura 2000, assurer la gestion du bassin hydrographique de Thau et porter la gestion, l'animation et la coordination des actions contractuelles concernant la lagune de Thau .

La deuxième couronne d'intervention du Contrat est constituée par le périmètre du SAGE de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril. Ce périmètre élargi permet la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire à l'échelle de son bassin versant.

Les acteurs complémentaires sont :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A) Pinet-Pomerols, au titre de sa compétence assainissement collectif qu'il exerce sur les communes de Pinet et Pomerols,
- les communes de Agde, Florensac, Pinet, Pomerols, Castelnaud de Guers et Montagnac au titre de leur compétence eaux pluviales et la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, au titre de ses compétences espaces naturels et assainissement non collectif qu'elle exerce sur ces communes,
- la commune de Cournonsec au titre de ses compétences espaces naturels et gestion des eaux pluviales.

Les intercommunalités limitrophes pourront être associées autant que de besoin aux travaux du Comité stratégique et à la mise en œuvre du Contrat pour des actions relevant du périmètre du SAGE.

ARTICLE 4 : PARTENAIRES – ENGAGEMENTS

4.1. Engagement des partenaires signataires du Contrat

Les partenaires signataires du Contrat approuvent les actions proposées et décrites dans le Rapport de présentation du Contrat défini en annexe 1. Ils prennent acte des coûts d'objectifs présentés dans la maquette financière prévisionnelle détaillée à titre indicatif en annexe 2. Ils s'engagent à mettre en œuvre ou à participer prioritairement au financement des opérations prévues dans le Contrat conformément à leurs compétences, à leurs politiques d'intervention et suivant leurs propres critères d'attribution. Les engagements

financiers restent subordonnés à l'ouverture des crédits suffisants par les lois de finances et à l'ouverture de crédits suffisants par les sessions budgétaires de leur assemblée respective.

Les engagements financiers du présent Contrat sont mentionnés à titre indicatif selon les modalités définies dans la maquette financière prévisionnelle détaillée en annexe 2 et les fiches actions détaillées en annexe 3. Ils valent accord sur l'éligibilité des actions proposées et non attribution de financement. L'engagement financier effectif des partenaires interviendra dans le cadre de la signature des Conventions d'application du présent Contrat prévues à l'article 6.

4.1.1. ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Les engagements pris par l'Etat dans le présent Contrat restent subordonnés à l'ouverture des crédits suffisants par les lois de finances. Toutefois, dans le cadre des dotations votées, les projets inscrits dans le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau bénéficieront d'une affectation prioritaire des crédits d'Etat, chaque dossier devant être présenté dans le cadre des procédures d'instruction prévues par les services compétents.

L'Etat s'engage à participer selon les modalités d'intervention à la date de signature du présent Contrat. Dans l'hypothèse où ces modalités deviendraient plus favorables aux maîtres d'ouvrage en cours de Contrat, ceux-ci pourraient bénéficier des nouvelles modalités, qui seront reprises dans les Conventions d'application du présent Contrat prévues à l'article 6.

L'Etat s'engage à accorder la priorité aux projets du présent Contrat pour la mobilisation des crédits européens inscrits dans les programmes en cours et à proposer prioritairement les actions du Contrat pour la prochaine programmation.

4.1.2. ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU

Les interventions de l'Agence visent à engager les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2010-2015 du bassin Rhône Méditerranée et de son Programme de mesures, sur le territoire du bassin versant de la lagune de Thau, en pleine cohérence avec les orientations des SAGE.

Les enjeux identifiés comme prioritaires sont de préserver ou d'améliorer la qualité des milieux aquatiques en résorbant les rejets directs d'eaux polluées et en restaurant la qualité écologique de ces milieux, de maîtriser les prélèvements en eau dans les ressources naturelles.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse participera au financement des actions inscrites au présent Contrat, sur une période couvrant les années 2012 à 2017, et selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

La participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau sera définie dans les Conventions d'application. Les taux et les montants seront inscrits sur les fiches actions et dans le plan de financement à titre indicatif. Ils seront calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur et au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration des conventions d'applications.

Le principe de bonification prévu dans le cadre des politiques contractuelles définies dans le IX^{ème} programme d'intervention (délibération n°2006-28 de son conseil d'administration du 7 Décembre 2006 et ultérieures ainsi que les délibérations d'application), en vigueur à la signature du présent Contrat, s'applique sur la durée du présent Contrat. Les différentes formes de bonification possibles (garantie des taux d'aide, amélioration du taux d'aide, extension, ...) sont soumises à contrepartie.

Les bonifications seront proportionnées aux efforts consentis pour la mise en œuvre du SDAGE RM et de son programme de mesures à l'horizon 2015. Elles seront définies dans les Conventions d'application.

4.1.3. ENGAGEMENT DE LA REGION

La Région s'engage à participer au financement des opérations prévues dans ce Contrat conformément à ses politiques d'intervention et suivant ses règles d'attribution. Les engagements pris par la Région dans le présent Contrat restent subordonnés à l'ouverture de crédits suffisants par les sessions budgétaires de l'assemblée. Toutefois, dans le cadre des dotations votées, les projets inscrits dans le présent Contrat bénéficieront d'une affectation prioritaire dans le cadre des Conventions d'application prévues à l'article 6.

La Région s'engage à participer selon les modalités d'intervention à la date de la signature du présent Contrat. Dans l'hypothèse où ces modalités deviendraient plus favorables aux maîtres d'ouvrage en cours de Contrat, ceux-ci pourraient bénéficier des nouvelles modalités, qui seront reprises dans les Conventions d'application du présent Contrat prévues à l'article 6.

La Région interviendra sous réserve de la participation effective des autres signataires telle que prévue dans les plans de financement de chaque action.

4.1.4. SUPPRIME

4.1.5. ENGAGEMENT DES INTERCOMMUNALITES ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le respect des compétences de chacun et des objectifs fixés par le présent Contrat à l'article 2, les intercommunalités et les organisations professionnelles signataires du présent Contrat s'engagent à favoriser la mise en œuvre des objectifs du Contrat prévus à l'article 2 en se portant maître d'ouvrage des actions qui concourent à la réalisation de ces objectifs, selon leur compétence propre, ou à rechercher et favoriser des maîtres d'ouvrage publics ou privés qui pourraient porter ces actions, selon un programme précis qui sera décliné dans le cadre des Conventions d'application prévues à l'article 6 du présent Contrat. Ils s'engagent à réaliser ou à faire réaliser les travaux programmés dans ces Conventions d'application selon les échéanciers retenus sous la condition de bénéficier en contrepartie du soutien des partenaires financiers qui formaliseront leurs engagements dans le cadre de ces Conventions d'application prévues à l'article 6 du présent Contrat, ces engagements financiers étant pour partie conditionnés à des garanties de gain environnemental avéré des opérations financées. Ils bénéficieront par ailleurs des moyens développés par la Structure de gestion conformément à l'article 4.1.6.

4.1.6. ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION

La Structure de gestion signataire du présent Contrat s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'animation et au bon déroulement du Contrat, à concourir à la réalisation de ses objectifs, à venir en appui du Comité stratégique et du Comité technique, à se porter maître d'ouvrage pour les actions qui le nécessitent et dans le cadre de ses compétences, à réaliser les opérations prévues dans le cadre des Conventions d'application prévues à l'article 6 du présent Contrat selon les échéanciers retenus.

La Structure de gestion s'engage également à mobiliser ses outils et ses moyens pour aider les porteurs de projet à répondre aux attentes des partenaires financiers de démonstration d'un gain environnemental significatif des actions.

4.2. PARTENAIRES SIGNATAIRES DES CONVENTIONS D'APPLICATION

Les partenaires signataires des Conventions d'application sont les maîtres d'ouvrage publics (communes, intercommunalités, syndicats et autres collectivités territoriales) et les partenaires privés qui signent des Conventions d'application avec les partenaires signataires du présent Contrat, formalisant ainsi les engagements précis des parties conformément aux dispositions prévues à l'article 6.

ARTICLE 5 : GOUVERNANCE

5.1. INSTANCES DE GOUVERNANCE

Pour permettre de mieux intégrer la gestion des politiques sectorielles et développer ainsi une gestion intégrée sur le territoire, la gouvernance territoriale est organisée autour d'un Comité stratégique, qui s'appuie sur un Comité technique et une Structure de gestion.

5.1.1. COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique est institué par arrêté préfectoral.

a) Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est co-présidé par le Préfet et par le Président du Syndicat mixte du bassin de Thau en charge, conformément à l'article 5.1.3, de la gestion du Contrat.

Les fonctions de vice-présidents du Comité stratégique sont assurées par :

- le Président de la CLE du SAGE de Thau,
- le Président du Comité de pilotage Natura 2000 de Thau,
- les présidents des EPCI chargés de la mise en œuvre du SCoT de Thau.

La composition du Comité stratégique est détaillée en annexe 4 du présent Contrat.

Le Comité stratégique se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Préfet de l'Hérault ou du Président du Syndicat mixte du bassin de Thau ou sur proposition d'un vice-président.

b) Le bureau du Comité stratégique

Le bureau du Comité stratégique est placé sous la présidence du Président du Syndicat mixte du bassin de Thau. Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. En s'appuyant sur les travaux de la Structure de gestion, il prépare les orientations à soumettre au Comité stratégique et s'assure de leur mise en œuvre. Il assure par ailleurs les missions qui lui seront confiées par le Comité stratégique.

Sa composition est détaillée en annexe 4 du présent Contrat.

c) Les missions du Comité stratégique

Le Comité stratégique a notamment pour missions :

- de coordonner les politiques publiques conduites par les partenaires du Contrat sur le territoire de Thau,
- d'assurer la mise en cohérence des différents outils de planification sur le territoire, leur suivi et leur évaluation,
- de contrôler l'état d'avancement du programme d'actions défini dans le contrat, d'en assurer la bonne exécution ainsi que la communication,

Le Comité stratégique s'appuie, pour l'ensemble de ses missions, sur une instance intermédiaire, le Comité technique. Il bénéficie par ailleurs de l'appui de la Structure de gestion.

5.1.2. COMITE TECHNIQUE

Le Comité technique réunit les représentants techniques et financiers des partenaires signataires du présent Contrat. Il assure le pilotage du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau. Sa composition sera arrêtée par les signataires du présent Contrat.

L'animation et le secrétariat du Comité technique sont confiés à la Structure de gestion.

Ses principales missions consistent à :

- valider les référentiels d'évaluation des projets, en complément des règles d'intervention des différents partenaires,
- construire des avis et analyses sur les dossiers et les présenter au Comité stratégique,
- aider les porteurs de projets à finaliser le montage financier de leur dossier,
- valider les états d'avancement et les bilans du Contrat en s'appuyant sur des tableaux de bord élaborés et mis en œuvre par la Structure de gestion.

5.1.3. STRUCTURE DE GESTION

La fonction de Structure de gestion du présent Contrat est assurée par le Syndicat mixte du bassin de Thau.

Les missions de la Structure de gestion viennent en appui des avis et propositions émis par le Comité stratégique et le Comité technique et comprennent notamment l'animation du présent Contrat, le secrétariat du Comité stratégique et du Comité technique, une assistance et un appui technique aux maîtres d'ouvrage, la gestion de l'Observatoire de Thau et de la plateforme OMEGA THAU, l'évaluation des actions et de la performance du présent Contrat.

5.1.4. ASSISES DU TERRITOIRE

Des Assises du territoire sont organisées, destinées à associer toutes les parties intéressées au processus de gestion territoriale (citoyens, associations, professionnels, etc.). Elles doivent permettre de faire remonter les attentes et les besoins des parties prenantes, et adapter si nécessaire la politique contractuelle.

Elles auront lieu au minimum tous les 2 ans et feront l'objet d'une communication portée par le Comité stratégique.

La composition, le rôle et les missions des instances de gouvernance sont détaillées dans le rapport de présentation en annexes 1 et 4 du présent Contrat.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL

Un programme d'actions prévisionnel est prévu dans le cadre du présent Contrat, sous la forme de fiches actions définies à titre indicatif en annexe 3 et qui concourent à la réalisation des objectifs définis à l'article 2.

Le programme d'actions est associé à une maquette financière prévisionnelle, détaillée à titre indicatif en annexe 2, qui reprend de manière prévisionnelle sur toute la durée du Contrat les actions envisagées, les maîtres d'ouvrage et les montants financiers par action.

Le programme d'actions fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation prévus à l'article 5.3.

5.3. INSTRUCTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Une copie des dossiers de demandes de subvention est adressée par les maîtres d'ouvrage à la Structure de gestion afin que cette dernière puisse vérifier la conformité des plans de financement aux fiches actions du Contrat et, au besoin, modifier les fiches en conséquence.

La pertinence des actions engagées dans le cadre du présent Contrat est systématiquement évaluée en fonction de leur conformité à un référentiel construit par la Structure de gestion et validé par le Comité technique. Ce référentiel permet notamment d'évaluer la conformité des projets aux règles d'intervention des différents partenaires financiers et leur contribution aux enjeux de développement durable, en particulier la contribution de l'action en termes de gain environnemental conforme aux attentes des partenaires du Contrat. Ce référentiel permet également d'évaluer la conformité des projets aux indicateurs réglementaires de suivi des outils de planification.

Le programme d'actions fait l'objet d'une évaluation permanente par la Structure de gestion afin de confronter les résultats des actions aux objectifs du Contrat. Cette évaluation permanente s'appuie notamment sur la mise en place d'une grille d'indicateurs de développement durable permettant de mesurer les effets des actions et leurs interactions, également sur la mise en œuvre d'outils d'évaluation performants (du type analyses coûts avantages et analyses multicritères). Ces indicateurs seront proposés et suivis par la Structure de gestion après validation par les instances de gouvernance.

L'évaluation permanente permet notamment de rendre compte aux partenaires de l'état d'avancement du programme d'actions sous la forme de tableaux de bord techniques et financiers. Ces tableaux de bord sont confrontés à la maquette financière prévisionnelle prévue en annexe 1 du présent Contrat, qui est modifiée en conséquence.

ARTICLE 6 : CONVENTIONS D'APPLICATION

Le présent Contrat fera l'objet de deux Conventions d'application (2012-2014 et 2015-2017) entre les partenaires financiers signataires du présent Contrat et chacun des maîtres d'ouvrage bénéficiaires des participations financières pour la mise en œuvre des actions qui concourent à la réalisation des orientations stratégiques du Contrat prévues à l'article 2. Ces Conventions sont destinées à contractualiser les actions retenues, validées par le Comité technique. Elles préciseront le montant financier de chacune des actions programmées, le plan de financement, le calendrier de réalisation et les conditions de versement des aides financières par les différents partenaires ainsi que les indicateurs de réalisation et de suivi.

La première Convention d'application prend effet à la date de sa signature et portera sur la période 2012-2014. Ces Conventions sont mises au point conjointement entre les partenaires signataires du présent Contrat et les maîtres d'ouvrage. Elles constituent des clauses de rendez-vous sur l'application générale du présent Contrat.

ARTICLE 7 : PERFORMANCE DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

Le dispositif de gouvernance du présent Contrat est évalué au travers de tableaux d'indicateurs de gouvernance et de bilans-évaluations dont le suivi est assuré par la Structure de gestion.

Ces bilans-évaluations ont pour but une évaluation du Contrat en tant que mode de gouvernance, au regard notamment de ses objectifs d'organisation des politiques locales, de synergie et de concertation entre les partenaires, et également d'identifier les raisons des éventuelles difficultés rencontrées et les facteurs de succès.

Ces bilans-évaluations intègrent également les tableaux de bord techniques et financiers issus du suivi et de l'évaluation du programme d'actions prévus à l'article 5.3. du présent Contrat.

Les résultats de cette évaluation sont présentés en Comité stratégique.

Par ailleurs, un bilan à mi-parcours sera réalisé, présenté en Comité stratégique et sera un point d'appui pour d'éventuelles révisions du Contrat et la préparation de la ou des Conventions d'application.

ARTICLE 8 : REVISION DU CONTRAT

Des modifications éventuelles, des engagements complémentaires peuvent être proposés dans le cadre d'avenants au Contrat, en s'appuyant notamment sur les conclusions des bilans-évaluations du Contrat.

Les avenants sont examinés par le Comité technique et, en cas d'avis favorable, présentés au Bureau du Comité stratégique pour validation par le Comité stratégique prévue à l'article 5.1.1.

Les évolutions du Contrat seront adoptées si elles obtiennent une validation par les membres du Comité stratégique, après avis favorable du bureau, selon des règles qui seront définies par le règlement intérieur arrêté par ce Comité et soumises à l'approbation des organes délibérants des partenaires signataires du présent Contrat.

ARTICLE 9 : PRISE D'EFFET ET DUREE

Le Contrat prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des partenaires identifiés à l'article 4.1. Il est signé pour une durée de 6 ans.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS, LITIGES et RESILIATION

Toute modification des termes du présent Contrat se fera par voie d'avenant.

En cas de désaccord persistant entre les parties, les litiges pourront être portés devant la juridiction compétente. Toutefois les contractants s'efforceront de parvenir à une conciliation.

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'un ou plusieurs des partenaires, découlant du présent Contrat ou de ses Conventions d'application, le Comité stratégique pourra proposer les termes d'une conciliation afin de ne pas remettre en cause l'intégrité du

Contrat. Faute de conciliation, le ou les partenaires en cause pourront être exclus du bénéfice de la convention d'application en cours par voie d'avenant.

En cas de non-respect des objectifs du Contrat par un nombre trop important de partenaires, ou pour un ensemble de raisons imprévues remettant en cause le bon fonctionnement et la mise en œuvre de ce Contrat, ce dernier pourra faire l'objet d'une résiliation sur proposition dûment motivée du Comité stratégique.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

ARTICLE 11 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

ARTICLE 12 : ANNEXES

Sont annexés au présent Contrat et en sont partie intégrante les documents suivants :

Annexe 1) Rapport de présentation

Annexe 2) Maquette financière prévisionnelle

Annexe 3) Programme d'actions prévisionnel

Annexe 4) Composition du Comité stratégique



Fait à _____, le _____

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault

Le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon,

Le Directeur de l'Agence de l'eau RM&C

Le Président du Syndicat mixte du bassin de Thau

Le Président de Thau Agglo

Le Président de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée

Le président du S.I.A Pinet-Pomerols

Le Président du Comité Régional Conchylicole de Méditerranée

Le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du
Languedoc-Roussillon

Le prud'homme major de l'étang de Thau



ANNEXE 1

RAPPORT DE PRESENTATION

A. POURQUOI UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE SUR LE TERRITOIRE DE THAU

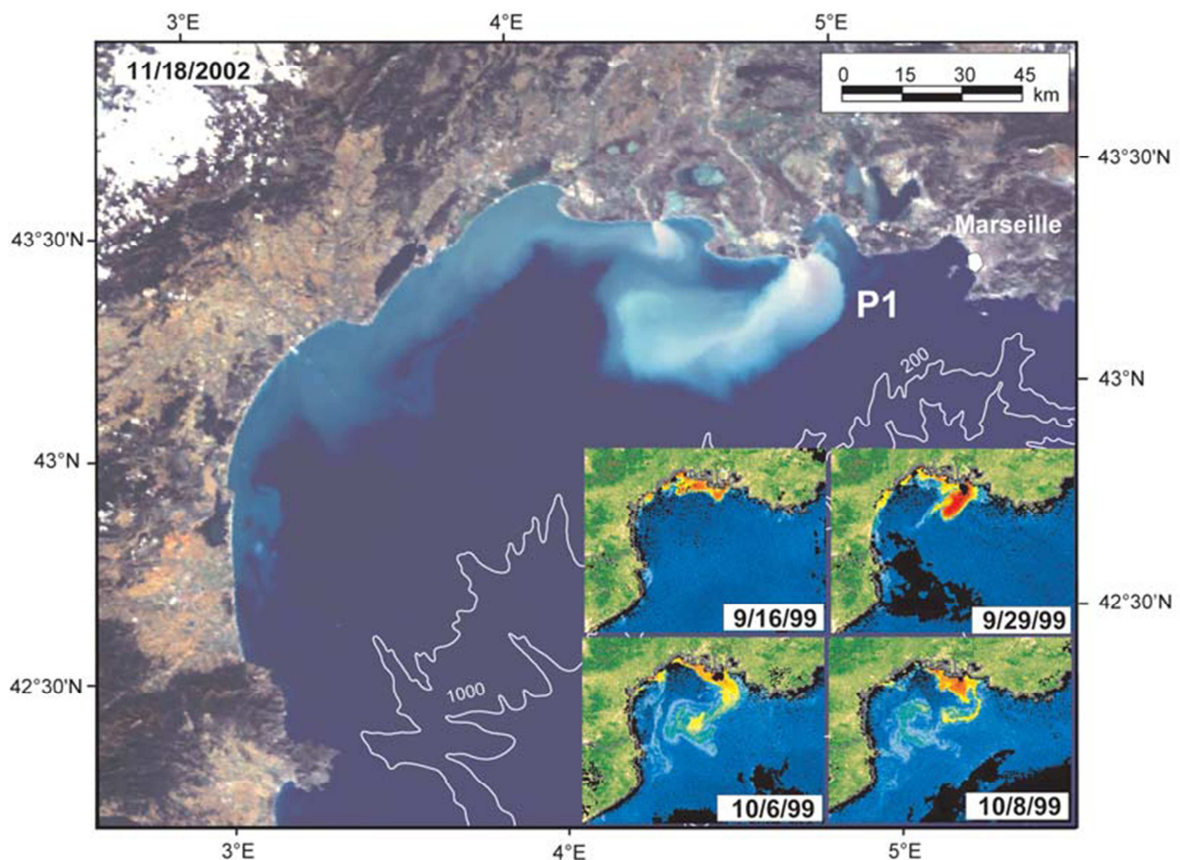
1. UN TERRITOIRE CONFRONTE A DE FORTS ENJEUX SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

UN TERRITOIRE COTIER QUI REMPLIT D'IMPORTANTES FONCTIONS ECONOMIQUES, SOCIALES, ET ECOLOGIQUES

Le territoire de Thau est attractif mais confronté à une explosion démographique de nature à compromettre son capital environnemental, son identité sociale, culturelle et économique. C'est avant tout un territoire d'eau, laquelle couvre près de 30% de sa surface totale et constitue sa richesse première.

C'est un territoire à la fois terrestre et maritime, ouvert sur le bassin occidental de la mer Méditerranée. Le trait géomorphologique le plus marquant est la brusque plongée des côtes sous forme de canyons très découpés vers les grands fonds de 2,500 à 5,000 mètres. Les plateaux continentaux sont en conséquence plutôt exigus, sauf dans certains sous-bassins comme le Golfe du Lion sur lequel s'ouvre le territoire de Thau.

A ce plateau continental relativement étendu, vient s'ajouter une autre caractéristique propre au Golfe du Lion et à nos côtes : l'influence du panache du Rhône qui vient enrichir les eaux et les rendre ainsi particulièrement productives.



Cette double influence marine et fluviale enrichit les côtes mais les rend aussi vulnérables vis-à-vis des effets locaux de phénomènes globaux comme le changement climatique :

réchauffement et montée des eaux menacent l'intégrité des côtes basses et lagunaires du territoire.

Les milieux lagunaires et marins présentent une forte productivité qui a favorisé le développement d'activités halieutiques traditionnelles, dépendantes du maintien de la qualité de ces milieux.

Les ressources en eau ont également fondé le développement d'une activité thermique (le territoire accueille la deuxième station thermique de France), d'une activité portuaire ouverte aux échanges avec le bassin méditerranéen et, plus récemment, le développement significatif d'un tourisme balnéaire.

La partie émergée représente 72% de la surface totale du territoire. Elle est composée principalement d'espaces « ouverts », naturels et agricoles, qui fondent la valeur de ce territoire en termes de paysages et d'habitats. Ces espaces représentent également un capital très important pour une agriculture essentiellement représentée par la vigne.

Activités de pêche et cultures marines, agriculture, activités portuaires, thermalisme et tourisme balnéaire constituent aujourd'hui le socle de l'économie de ce territoire.

On observe en outre sur le territoire de Thau une biodiversité marine et terrestre remarquable, patrimoine rare, fragile et vulnérable dont la dimension écologique est essentielle.

Sa situation littorale accroît la vulnérabilité des ressources et des espaces, notamment des lidos, sensibles à l'érosion côtière et aux aléas de la submersion marine.

Enfin, les paysages de Thau sont singuliers, porteurs d'une identité maritime forte et constituent, à ce titre, un cadre de vie remarquable.

UN TERRITOIRE QUI SUBIT UNE PRESSION DEMOGRAPHIQUE ET UN ETALEMENT URBAIN PREJUDICIALES A L'AGRICULTURE ET A LA QUALITE DE VIE

L'urbanisation du bassin de Thau a conduit à la constitution d'un réseau singulier de villes et villages, en conformité avec la géographie du territoire. Pourtant, cette structure urbaine est aujourd'hui remise en cause.

La forte présence des surfaces en eau et des reliefs excluant toute possibilité d'urbanisation, une forte pression s'exerce sur les terres préservées de la submersion ou des inondations.

Le développement urbain porte notamment sur les espaces agricoles que l'activité, confrontée à des difficultés importantes, ne parvient plus à protéger. Les terres agricoles deviennent peu à peu des espaces privilégiés pour l'accueil de populations et l'extension des villes, selon des pratiques peu économes en matière de consommation d'espace.

Aujourd'hui, les surfaces artificialisées sur le territoire de Thau représentent 18,3% des surfaces hors d'eau contre 11% en moyenne sur l'ensemble des communes littorales françaises. Un tel phénomène tend à dégrader la qualité des paysages.

Ce développement étalé, avec l'accueil d'une population croissante sur le haut du bassin versant, génère une augmentation régulière des rejets domestiques dans la lagune. L'étalement urbain est également synonyme d'une utilisation massive de la voiture individuelle dans le fonctionnement quotidien des ménages qui pose la question d'une gestion durable des transports.

UN TERRITOIRE VULNERABLE OU LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES ESPACES EST UN DEFI MAJEUR A RELEVER

La prise de conscience par les acteurs publics des interrelations et des enjeux liés à la gestion de l'eau et des activités sur le territoire est ancienne. Elle est à l'origine de la mise en place, en 1995, du premier Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) français et de trois générations de politiques contractuelles.

Gérer durablement les espaces et les ressources est reconnu désormais comme une nécessité qui impose de conduire une démarche à la fois pluridisciplinaire et partenariale, où tous les enjeux du territoire sont pris en compte.

2. A L'INITIATIVE DE L'ETAT, UN ENGAGEMENT PARTENARIAL DEJA PRESENT

L'ETAT PERÇOIT TRES TOT LA NECESSITE D'ENGAGER UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE ET PARTENARIALE

Dès les années 90, l'Etat reconnaît la valeur économique et environnementale de ce territoire, sur lequel il souhaite établir un cadre permettant de se concerter et d'agir pour construire un avenir durable.

Cette volonté se traduit par plusieurs Contrats de milieux qui vont se succéder ainsi que la mise en place d'un outil de planification, le SMVM.

TROIS GENERATIONS DE CONTRAT SE SONT SUCCEDEES EN 20 ANS

1990 – 1995 : Le Schéma de mise en valeur de la mer et le 1^{er} Contrat de Thau

A la fin des années 80, la lagune de Thau subit une crise environnementale majeure. L'impact des activités urbaines remet en cause la vocation conchylicole de la lagune de Thau et menace les activités qui en dépendent.

L'Etat engage l'élaboration du 1^{er} Schéma de mise en valeur de la mer français autour de la lagune de Thau et sur sa façade maritime. Ce SMVM, adopté par le Conseil d'Etat en 1995, définit la conchyliculture et la pêche comme les vocations prioritaires sur la lagune de Thau. Il limite les possibilités d'urbanisation afin de protéger ces activités et les milieux naturels dont elles dépendent.

En appui de ces dispositions réglementaires, l'Etat amène les acteurs publics à s'engager dans une politique financière d'accompagnement en matière d'assainissement. Cette démarche conduit à la signature du 1^{er} Contrat de la lagune de Thau, piloté par l'Etat, qui couvre la période 1990-1995.

1998 – 2003 : Le 2^{ème} Contrat de Thau

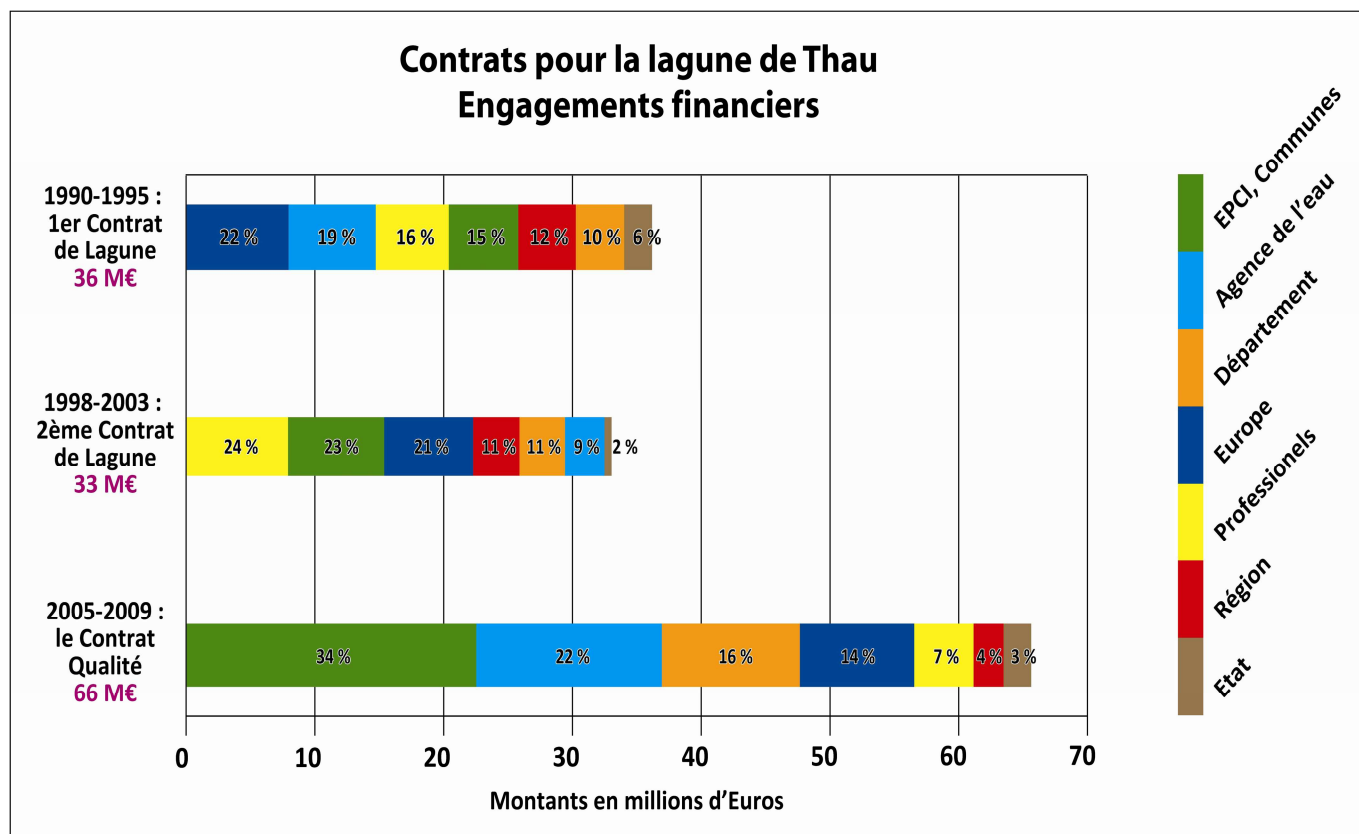
L'Etat reste le moteur de la démarche dans le cadre du 2^{ème} Contrat de Thau. L'objectif poursuivi est l'achèvement des actions entreprises par le premier Contrat, en particulier en matière d'assainissement.

L'Etat exige cependant qu'une structure de gestion à l'échelle du territoire soit créée. Celle-ci prend une forme associative (APOGEE) et regroupe l'ensemble des communes riveraines du bassin de Thau.

Cette forme juridique ne permet pas à la structure de s'imposer. La coordination reste imparfaite, l'approche territoriale insuffisante et la planification inexistante.

2005 – 2009 : Le 3^{ème} Contrat et l'émergence d'une gestion territoriale plus intégrée

Le Contrat Qualité pour la Lagune de Thau, engagé en 2005, est ambitieux par le montant d'investissements programmé, supérieur à la somme des deux Contrats précédents.



Désormais, le territoire est structuré en deux intercommunalités qui prennent en charge la compétence assainissement.

L'Etat et l'Agence de l'eau conditionnent leur participation à la création d'une véritable structure de gestion territoriale.

Cette structure de gestion, le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT), est créée en 2005. Elle est dotée de compétences en matière de planification, de gestion et d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'Etat formalise un cadre de concertation en créant le Comité de Lagune. Ce Comité, présidé par le Préfet, est chargé du suivi du SMVM et du Contrat qualité de la lagune de Thau. Le SMBT assure l'ingénierie et l'animation de cette instance de concertation.

L'Etat instaure un périmètre SCoT.

Le SMBT, porteur du SCoT et coordonnateur du Contrat qualité, initie une démarche de SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Un périmètre de SAGE et une Commission locale de l'eau sont créés par arrêté préfectoral.

A la demande de l'Etat, une opération Natura 2000 pour la lagune de Thau est engagée, qui prévoit la création d'un Comité de pilotage (COPIL). Le SMBT est désigné opérateur Natura 2000.

Ainsi, le SMBT se trouve impliqué dans le portage ou l'animation de plusieurs outils de planification ou de gestion mobilisés en faveur du territoire de Thau : le SCoT, le SMVM, le Contrat Qualité, le SAGE et Natura 2000.

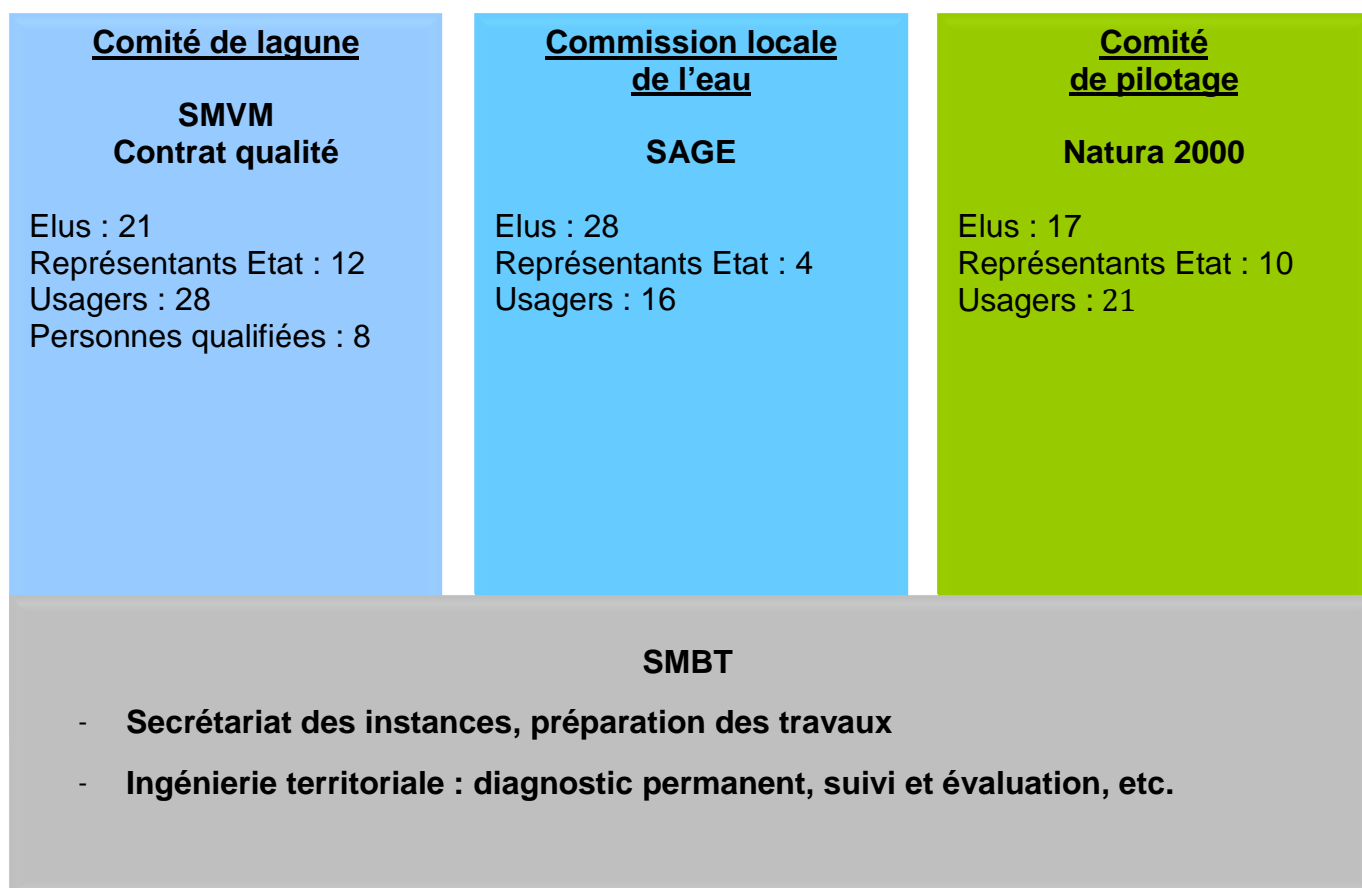
Il constitue la structure administrative d'appui à des instances de concertation, très semblables dans leur constitution, toutes créées par arrêté préfectoral.

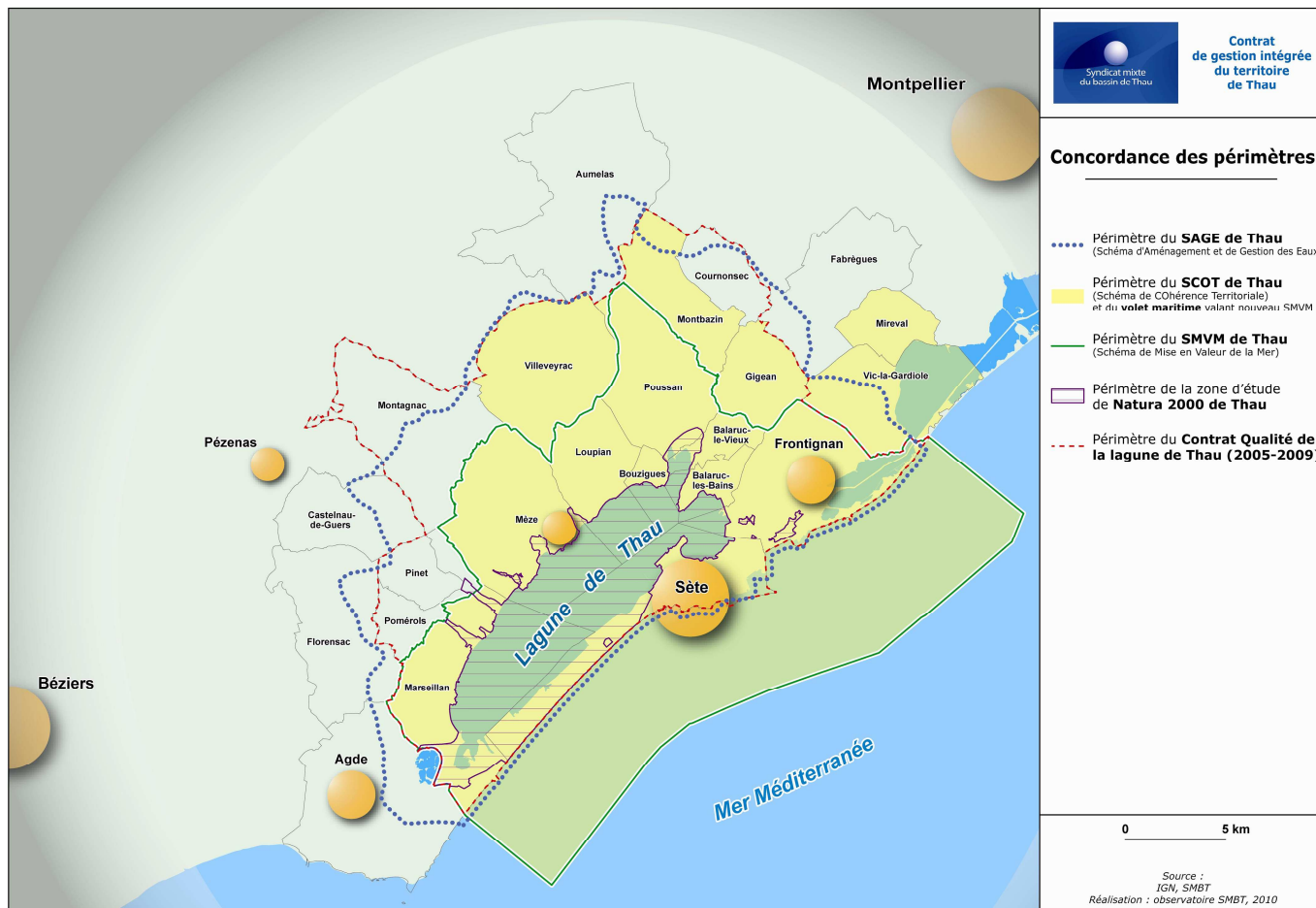
Le SMBT a souhaité s'inscrire dans une démarche d'intégration des politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau sur le territoire de Thau, offrant un cas d'application inédit de ce principe fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Par ailleurs, un bilan du SMVM est établi et présenté devant le Comité de lagune. A la lumière de ce bilan et du diagnostic de territoire établi dans le cadre des travaux du SCoT, le

Comité de Lagune décide d'engager la « révision » du SMVM. Celle-ci prend la forme d'un volet littoral et maritime du SCoT confié, en application du code de l'urbanisme, au Comité syndical du SMT.

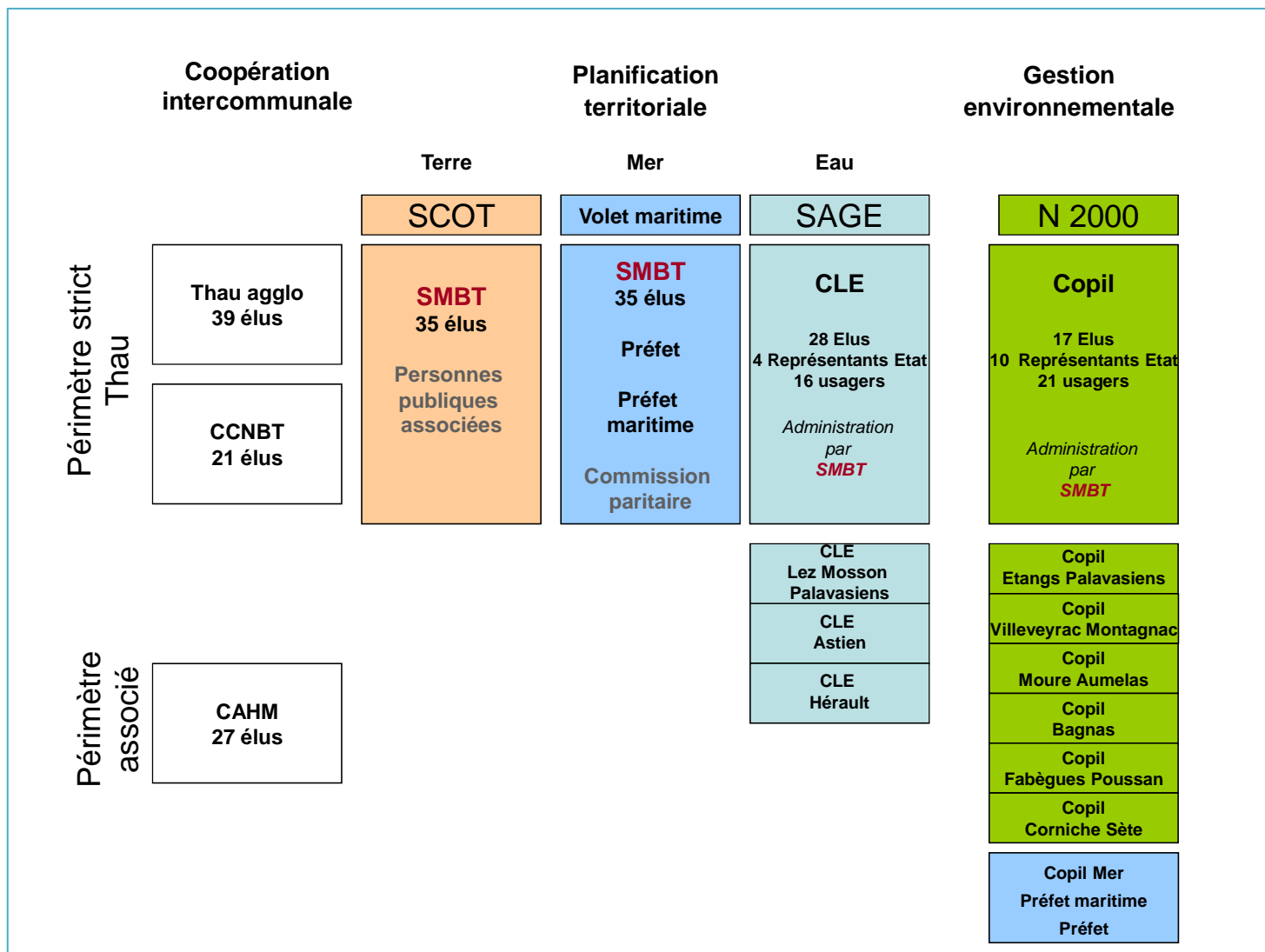
Ces nouvelles dispositions réglementaires et l'achèvement du Contrat qualité pour la lagune de Thau privent donc le Comité de lagune de toute prérogative.





LA COORDINATION ET L'INTEGRATION DES APPROCHES : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE A INSTAURER

Le territoire de Thau est l'objet non seulement de procédures d'élaboration d'un SCoT et de son volet littoral et maritime, mais aussi le terrain d'application de 4 procédures de SAGE et de 8 procédures Natura 2000.



Ces évolutions montrent la nécessité de recréer un espace permettant le dialogue et le partenariat entre l'Etat, les collectivités et les principaux partenaires de la gestion de ce territoire. Cet espace doit permettre l'expression d'une nouvelle forme de gouvernance, adaptée à une démarche de gestion territoriale globale, touchant à l'ensemble des politiques publiques telles que le SCoT et son volet littoral et maritime, les SAGE et Natura 2000. La démarche doit également permettre de définir et coordonner la mise en œuvre des programmes d'actions découlant de ces politiques.

L'organisation mise en place doit s'inspirer des réflexions nationales portant sur la gestion intégrée du littoral et de la mer menées ces dernières années.

3. LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL : UNE RECOMMANDATION DE L'EUROPE ET UNE OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE

UN CONTEXTE FAVORABLE A FAIRE DU TERRITOIRE TERRESTRE ET MARIN DE THAU UN SITE PILOTE DE LA GESTION INTEGREE

Les premières initiatives de l'Etat, la superposition des périmètres d'intervention SCoT / SAGE et le rôle intégrateur confié aux élus du SMBT constituent des éléments de contexte facilitateurs d'une démarche d'intégration.

L'intérêt des institutions à faire du territoire de Thau un site pilote s'en trouve d'autant plus justifié.

Trois textes communautaires fixent des objectifs en matière d'intégration des politiques publiques :

- la Directive cadre sur l'eau (DCE) (2000), qui vise à intégrer les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de gestion de l'eau,
- la Recommandation pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) (2002), dont l'objectif est une intégration plus large et plus exhaustive des politiques publiques, notamment par le biais de démarches concertées des acteurs sur les zones littorales,
- la Politique maritime intégrée (2008) et son pilier environnemental représenté par la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (2008).

Dans le cadre d'un appel à projet mis en œuvre et suivi par la DATAR en 2006 – 2007, Thau a déjà été territoire d'expérimentation en matière de GIZC.

DE NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES CONFORTENT LA NECESSITE D'UN CADRE CONTRACTUEL ET D'UNE GESTION INTEGREE

Très récemment, dans la continuité et en application des directives et recommandations communautaires, une série de dispositions réglementaires ont été adoptées au niveau national pour instaurer un cadre formel à la gestion territoriale des zones côtières :

- l'article 35 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, issu des réflexions des Comités opérationnels (Comop),
- le Livre bleu fixant une Stratégie nationale pour la mer et les océans, adopté par le Comité interministériel de la mer le 8 décembre 2009,
- l'article 166 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE).

Ce nouveau cadre réglementaire fixe plusieurs principes de gouvernance afin de favoriser l'intégration des politiques publiques sur la mer et le littoral.

Le principe essentiel est celui de la concertation, considérant que l'association de l'ensemble des acteurs à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique est une nécessité, et ce à plusieurs titres.

Elle permet :

- l'appropriation par les acteurs des enjeux et de leur hiérarchisation,
- une définition partagée de l'intérêt général,
- la mise en cohérence de leurs actions sur le littoral.

Cette gouvernance, instaurée au niveau national par la création du Conseil national de la mer et des littoraux, doit être reproduite au niveau local. Un espace formel de concertation doit s'organiser à deux échelles : celle du bassin versant et celle des territoires de projet sur terre et en mer (notamment ceux du SCoT et du SMVM).

Ce cadre local de gouvernance doit permettre :

- l'élaboration d'engagements, concrétisés au sein d'un « contrat » entre acteurs associés à la politique intégrée et déclinés sous deux formes :
 - o les instruments juridiques de planification, qui définissent les orientations et les lignes directrices des stratégies territoriales des futurs documents stratégiques de façade et de bassin maritime ;
 - o les plans d'actions, qui mettent en commun et en synergie des moyens financiers et opérationnels et la conduite de programmes partenariaux ;
- le développement d'un dialogue et d'un pilotage conjoint entre les collectivités et les autorités déconcentrées de l'Etat en charge des questions relatives à la terre (Préfet) et à la mer (Préfet maritime) ;
- la mise en place d'une évaluation permanente de l'action, sur une base toujours commune et partagée.

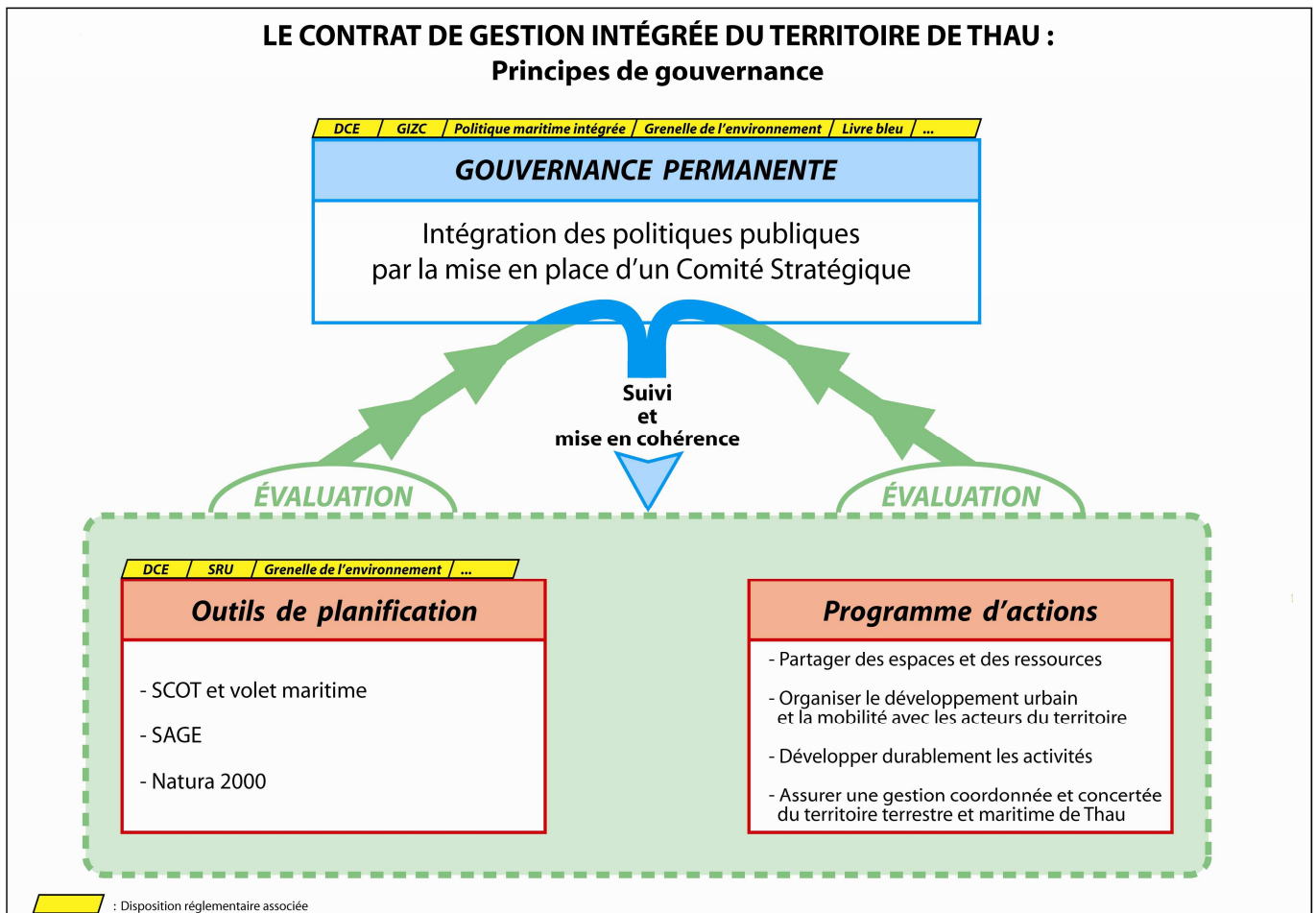
B. LE CONTRAT DE GESTION INTEGREE DU TERRITOIRE DE THAU : PRINCIPES ET MODE DE GOUVERNANCE

1. LES PRINCIPES DU CONTRAT

Le Contrat de gestion intégrée est une réponse globale aux enjeux du territoire de Thau. Il met en place des **outils de gouvernance** et réunit, au sein d'une structure unique, l'ensemble des représentants des instances en charge des outils de planification et de gestion du territoire de Thau (SCoT, Volet littoral et maritime, SAGE, Natura 2000), les principaux maîtres d'ouvrage de ces politiques et leurs partenaires institutionnels et financiers.

Il organise le **suivi des outils de planification** et garantit la cohérence des différentes politiques découlant de ces outils en proposant, au besoin, leur révision.

Il assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations propres à chacun de ces outils au travers de la conduite partenariale et concertée d'un **programme d'actions**.

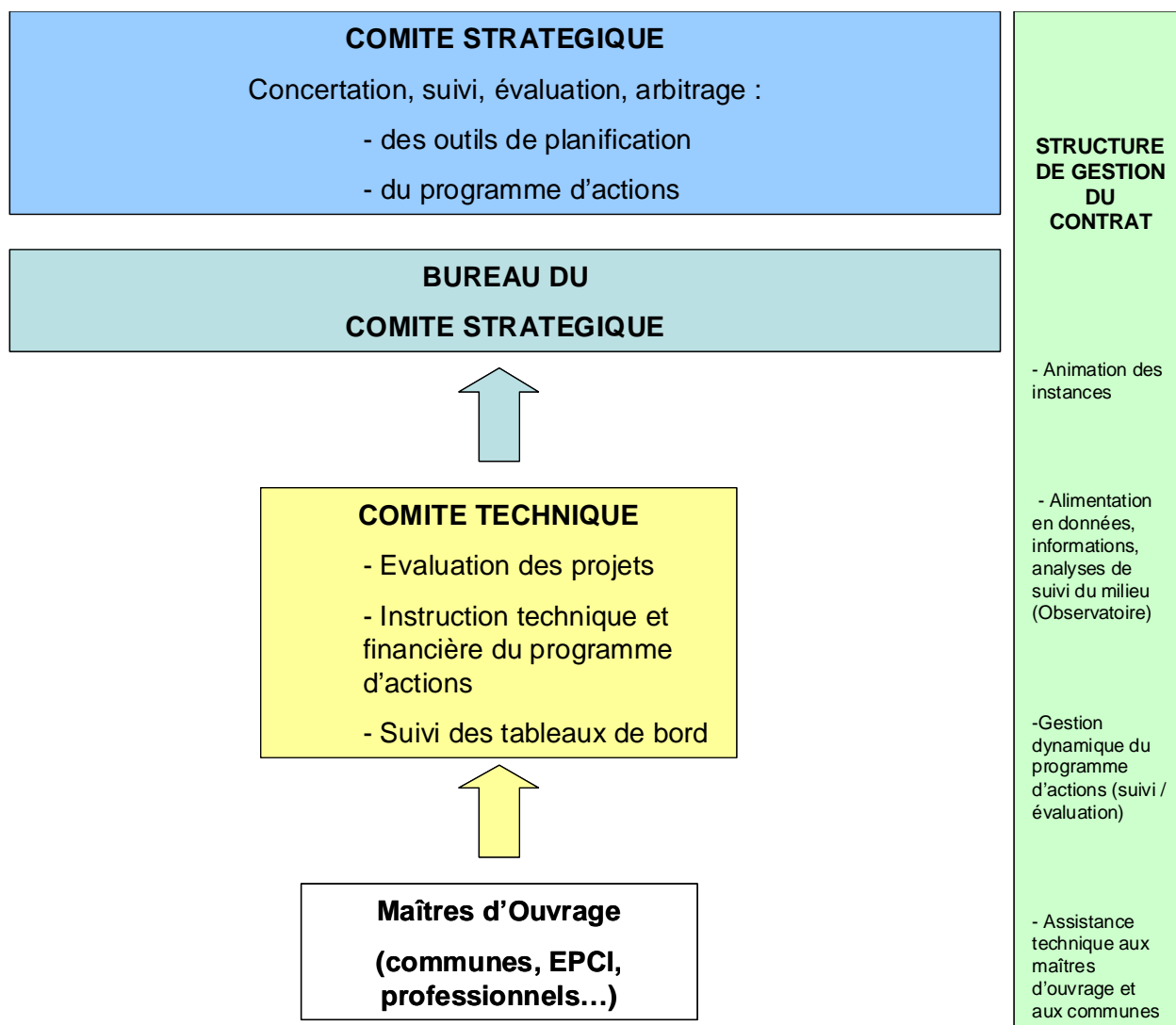


2. LES OUTILS DE GOUVERNANCE

Pour assurer une bonne intégration des gestions des politiques sectorielles et développer une gestion intégrée, la gouvernance territoriale se structure autour d'un Comité stratégique. Celui-ci organise le suivi des outils de planification. Il dispose pour cela de tous les éléments de l'évaluation permanente, ce qui lui permet d'engager des réflexions préalables à des propositions de révision des documents de planification. Il s'appuie sur l'expertise d'un Comité technique ainsi que sur les conclusions issues d'Assises du territoire.

Il joue un rôle actif en matière de mise en œuvre opérationnelle des orientations propres à chacun de ces outils, à travers la conduite partenariale et concertée d'un programme d'actions.

Il bénéficie du soutien et de l'expertise de la Structure de gestion du Contrat.



LE COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique est institué par arrêté préfectoral.

LE COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique est co-présidé par le Préfet et par le Président de la Structure de gestion du Contrat.

Les fonctions de vice-présidents du Comité stratégique sont assurées par :

- le Président de la CLE du SAGE de Thau,
- le Président du Comité de Pilotage Natura 2000 de Thau,
- les présidents des EPCI chargés de la mise en œuvre du SCoT de Thau.

La composition du Comité stratégique est détaillée en annexe 4 du présent Contrat.

Le Comité stratégique se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Préfet de l'Hérault ou du Président du Syndicat mixte du bassin de Thau ou sur proposition d'un vice-président.

LE BUREAU

Le bureau du Comité stratégique est placé sous la présidence du Président du Syndicat mixte du bassin de Thau. Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président. En s'appuyant sur les travaux de la Structure de gestion, il prépare les orientations à soumettre au Comité stratégique et s'assure de leur mise en œuvre. Il assure par ailleurs les missions qui lui sont confiées par le Comité stratégique. Sa composition est détaillée en annexe 4 du présent Contrat.

LES MISSIONS DU COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique a pour principales missions :

- de réunir ses membres afin d'assurer l'organisation des échanges et du partage de l'information sur leurs activités et sur les politiques engagées par les partenaires du Contrat,
- de favoriser la mise en cohérence des orientations propres à chacun des outils de planification à l'œuvre sur le territoire,
- de suivre les conditions de mise en œuvre des différents outils de planification (suivi des indicateurs) et d'en assurer l'évaluation ; les personnes publiques associées (PPA) sont ainsi en mesure de prendre les décisions en matière de cadrage de leurs propres actions, en lien avec leurs compétences sur le territoire, et les élus en charge des outils de planification peuvent anticiper et préparer d'éventuelles décisions de révision de ces documents. Le Comité stratégique ne se substitue pas aux instances réglementaires en charge du SAGE, du SCoT ou de Natura 2000,
- de contrôler l'état d'avancement du programme d'actions défini dans le Contrat et d'en assurer la bonne exécution,
- de labelliser les actions soumises au financement des partenaires après analyse et proposition de priorités par le Comité technique,
- de proposer l'engagement d'actions ou de maîtrises d'ouvrage destinées à répondre aux objectifs du Contrat au regard de situations nouvelles (de nouvelles dispositions réglementaires, une situation de crise, etc.),
- de construire un cadre de référence en matière de gestion quantitative et qualitative des ressources en eau et de suivre le plan de gestion concerté des ressources en eau et des usages,
- d'exprimer des avis sur des problématiques qui touchent ou affectent le territoire,

- d'organiser les modalités de participation du public par la mise en œuvre d'Assises du territoire et d'arrêter le programme de ces Assises,
- d'examiner les bilans du Contrat présentés par la Structure de gestion, après avis du Comité technique, et d'arrêter des propositions d'avenants après délibération favorable du bureau et à la majorité de ses membres,
- de valider le contenu de la communication du Contrat, sur proposition du Comité technique.

Le Comité stratégique s'appuie, pour l'ensemble de ses missions, sur une instance intermédiaire, le Comité technique. Il bénéficie par ailleurs de l'appui de la Structure de gestion.

LE COMITE TECHNIQUE

Le Comité technique réunit les représentants techniques et financiers des partenaires signataires du Contrat. Il assure le pilotage du Contrat. Sa composition sera arrêtée par les signataires du présent Contrat.

Le Comité technique peut également avoir recours à des experts extérieurs, si nécessaire. L'animation et le secrétariat du Comité technique sont confiés à la Structure de gestion.

Ses principales missions consistent à :

- construire des avis et analyses sur les dossiers présentés,
- arrêter la liste des dossiers éligibles qui seront présentés au Comité stratégique, en veillant à la conformité des actions avec les objectifs et la stratégie globale déclinée par le Contrat, les instructions réglementaires et les règles d'intervention des partenaires,
- aider les porteurs de projets à finaliser leur plan de financement sur la base d'une première analyse des représentants des partenaires financiers ainsi qu'une proposition de leurs niveaux de participation financière,
- construire et ou valider les référentiels d'évaluation des projets, en complément des règles d'intervention des différents partenaires,
- proposer des outils d'analyse complémentaires (analyses coûts avantages, analyses multicritères, etc.) pour les actions qui le nécessitent,
- proposer des priorités pour les actions soumises à l'avis du Comité stratégique,
- valider les états d'avancement et les bilans du Contrat en s'appuyant sur des tableaux de bord élaborés et mis en œuvre par la Structure de gestion,
- participer à l'organisation des Assises du territoire,
- proposer au Comité stratégique d'éventuelles révisions du Contrat sous forme de modifications du programme d'actions, ou de la répartition des financements afin de les faire évoluer en fonction des besoins nouveaux des populations, du contexte local ou réglementaire.

LA STRUCTURE DE GESTION

La fonction de Structure de gestion du Contrat est assurée par le Syndicat mixte du bassin de Thau.

La Structure de gestion est chargée du suivi, de l'animation et de la coordination du Contrat. Ses missions comprennent notamment :

- le secrétariat général des instances du Comité stratégique et du Comité technique : préparation des réunions, élaboration des documents de travail, comptes rendus, notes de synthèse, documents administratifs, etc.,
- la construction de référentiels d'analyse des projets, en conformité avec les indicateurs réglementaires de suivi des outils de planification ; les référentiels d'analyse des projets sont soumis pour avis au Comité technique,
- l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, du stade de l'idée jusqu'à la validation du projet par le Comité technique ; dans ce cadre, la structure de gestion a pour mission de vérifier d'une part la conformité de chaque projet au référentiel d'analyse des projets ; elle a également pour mission d'évaluer la contribution des projets à l'atteinte des objectifs du Contrat ; pour ce faire, et sur avis du Comité technique, elle mobilise des outils d'aide à la décision qui mesurent les impacts économiques, sociaux et environnementaux des projets. L'assistance aux maîtres d'ouvrage comprend également la présentation du projet au Comité technique, et un appui dans les procédures de demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- une assistance technique aux communes pour assurer une bonne prise en compte des éléments du SCoT, des SAGE et des Natura 2000 dans leurs politiques de gestion communale,
- une mission d'appui technique à la Commission locale de l'eau du SAGE de Thau,
- la recherche de maîtrises d'ouvrage sur des actions nécessitant une mise en œuvre et, si nécessaire, la maîtrise d'ouvrage d'actions du Contrat, en fonction de la nature des projets et des compétences de la Structure de gestion,
- l'évaluation permanente du programme d'actions, pour s'assurer que le Contrat participe aux objectifs de développement durable (gains environnementaux, impacts socioéconomiques en termes de bien être, etc.). Une telle évaluation nécessite en amont la construction d'une grille d'indicateurs de développement durable, réalisée par la Structure de gestion. Cette grille devra être construite en référence aux indicateurs constituant l'évaluation environnementale du SCoT et du SAGE. Le Comité stratégique peut décider d'aménagements ou réorientations des actions pendant l'exécution du Contrat, à partir des résultats de l'évaluation permanente,
- le suivi de la bonne exécution du Contrat, au moyen de tableaux de bord (du Contrat et de ses actions) élaborés par la Structure de gestion et à partir des bilans d'exécution proposés par la Structure de gestion et validés par le Comité stratégique après avis du Comité technique,
- la gestion de l'Observatoire de Thau afin d'assurer le suivi de l'évolution du territoire. Une veille informationnelle technique, juridique et scientifique sera développée, permettant d'actualiser l'inventaire des sources de données disponibles pour le territoire. Une synthèse de l'information sera réalisée et diffusée. Les données concernant les évaluations environnementales et les études d'incidences seront capitalisées et mises à disposition des porteurs de projets,
- la réalisation d'études, qui compléteront celles réalisées en externe, avec l'ambition de capitaliser un savoir et une expérience et développer ainsi une expertise en matière de gestion territoriale, qui pourra être valorisée par les partenaires du Contrat,

- la gestion de la plateforme OMEGA THAU, outil d'aide à la gestion et au suivi du milieu lagunaire, afin de venir en appui au management environnemental et à l'amélioration des systèmes d'assainissement du bassin versant de Thau,
- la diffusion de l'information au travers d'un portail internet performant,
- l'élaboration des supports de communication à la demande du Comité stratégique,
- l'organisation des Assises du territoire,
- la mobilisation éventuelle de médiateurs externes pour s'assurer de la qualité et de l'efficacité des échanges entre partenaires du Contrat,
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation, d'une part auprès des parties prenantes du Contrat, d'autre part auprès des populations. Ces actions doivent concourir à sensibiliser les acteurs du territoire sur les problématiques de développement durable, les informer des politiques mises en œuvre et des bénéfices collectifs à en attendre. Elles doivent permettre de mieux guider les comportements, susciter l'adhésion des populations et les rendre acteurs des politiques publiques mises en place.

LES ASSISES DU TERRITOIRE

Des Assises du territoire seront organisées, destinées à associer toutes les parties intéressées au processus de gestion territoriale (citoyens, associations, professionnels, etc.). Elles doivent permettre de faire remonter les attentes et les besoins des parties prenantes, et adapter si nécessaire la politique contractuelle.

Elles auront lieu au minimum tous les 2 ans et feront l'objet d'une communication portée par le Comité stratégique.

C. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions s'articule autour de la mise en œuvre de 4 orientations stratégiques.

Celles-ci se déclinent en 10 objectifs prioritaires qui permettent d'atteindre les objectifs fixés par l'ensemble des outils de planification du territoire.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1
REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2
DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER

ORIENTATION STRATEGIQUE 2
ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1
AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2
PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE

ORIENTATION STRATEGIQUE 3
DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1
RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2
GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3
CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES

ORIENTATION STRATEGIQUE 4
METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1
ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2
GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3
ASSURER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA LAGUNE DE THAU

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES

Dans un contexte de métropolisation du littoral héraultais, le territoire de Thau présente un profil environnemental spécifique et une qualité de milieux supports de l'économie locale.

Les masses d'eau constituent à la fois le terroir et la ressource d'une importante économie primaire (conchyliculture, pêche) et du thermalisme. Leur vulnérabilité est d'autant plus importante que les activités qu'elles supportent sont soumises à des normes de qualité extrêmement élevées.

Des outils de connaissance et de suivi des milieux aquatiques ont été développés à l'échelle régionale ou locale, notamment des suivis réglementaires de la qualité des milieux aquatiques, tels que le Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), sous maîtrise d'ouvrage de la Région Languedoc-Roussillon. On peut également citer le programme de recherche Oméga Thau, développé dans le cadre du Contrat Qualité, qui a permis d'identifier et de hiérarchiser les sources de pollution d'origine bactériologique, également de montrer l'interdépendance entre les différentes sources de pollution (bactériologie, eutrophisation, toxiques, etc.) et leurs origines (ruissellements urbains, réseaux, apport rural, etc.).

Les études réalisées dans le cadre du « Défi eutrophisation » porté par l'Agence de l'Eau en 2006 estiment que si 34% des apports d'azote à la lagune sont issus des stations de traitement des eaux, 34% proviennent aussi du lessivage des terres agricoles et 12% du ruissellement urbain. L'assainissement des eaux résiduaires urbaines est organisé autour de 8 « agglomérations d'assainissement » répondant à des exigences réglementaires mais qui ne sont pas mises en cohérence entre elles. L'assainissement pluvial est à la charge de chaque commune du territoire, sans que des objectifs communs ne soient clairement définis sur les conditions de traitement ou de restitution au milieu naturel, ni que les conditions du financement de ces opérations ne soient véritablement établies.

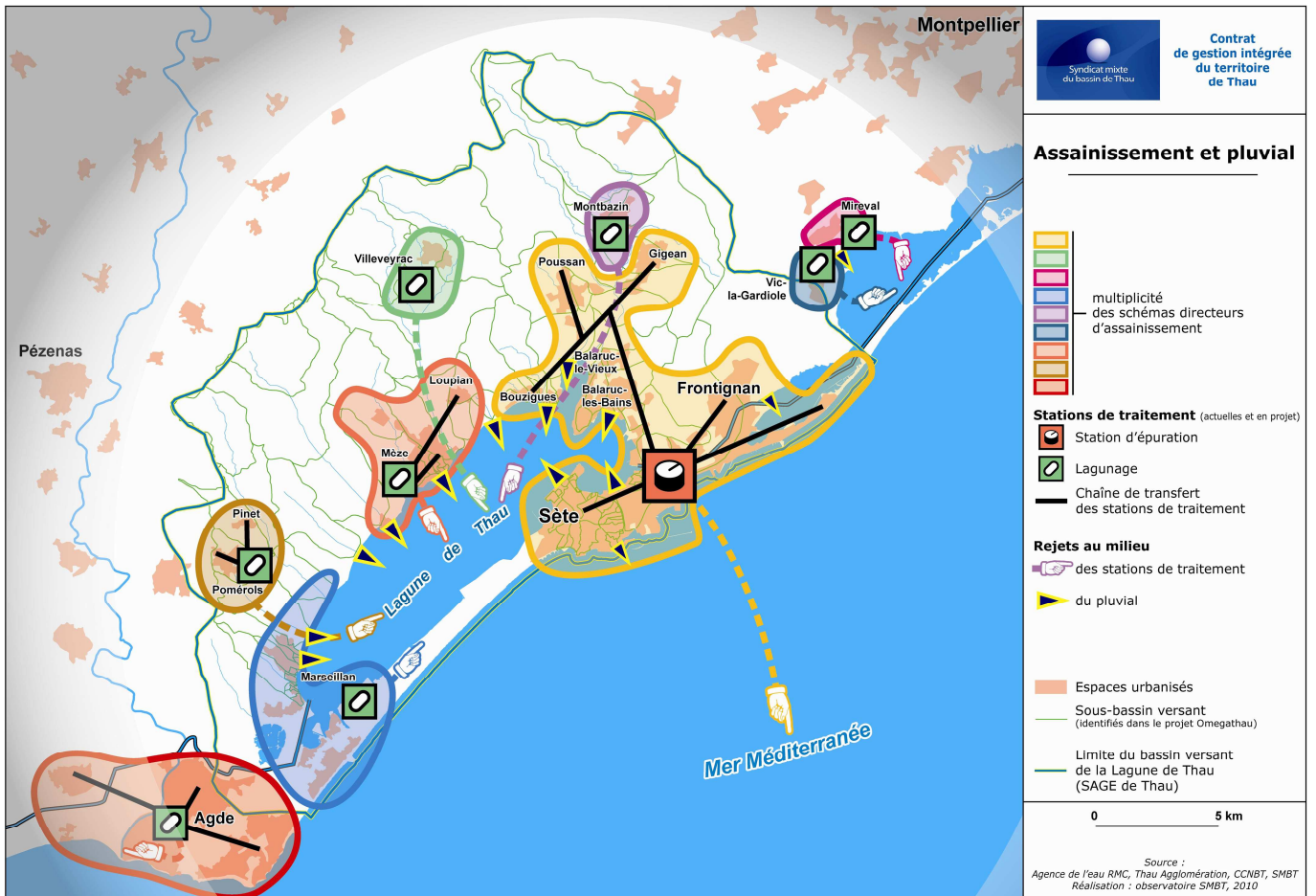
Des champs de connaissance restent à combler, notamment par rapport aux impacts des activités sur la qualité des eaux de la lagune ou encore à la gestion quantitative des ressources souterraines.

En matière de gestion des ressources en eau, le territoire de Thau est au carrefour de multiples ressources : fleuve Hérault, karst du Pli Ouest de Montpellier, nappe Astienne. Cependant, aucune stratégie ne permet à l'heure actuelle de mettre en relation le potentiel mobilisable à partir de ces ressources avec les besoins actuels et futurs et d'agir en conséquence.

Enfin, les espaces agricoles et naturels sont des éléments essentiels de la qualité des sites. Ils contribuent au maintien d'une forte biodiversité. La qualité paysagère et écologique de ces espaces contribue à l'attractivité du territoire en drainant une importante économie touristique et une forte croissance de l'économie résidentielle. Pour autant, celles-ci constituent une menace réelle (perte de ressource en eau, dégradation des sites, atteinte portée à la biodiversité) et des actions de préservation de ces espaces doivent être entreprises.

La gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des espaces constitue l'enjeu prioritaire du territoire. Les choix opérés en matière de développement et d'aménagement doivent être conduits en tenant compte de leur impact possible sur le fonctionnement écologique et hydraulique du bassin versant et des masses d'eau et sur le maintien de la qualité paysagère et écologique des sites.

Face à ces constats, il est nécessaire de poser un cadre d'organisation et un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, pour atteindre les objectifs de la DCE et du SDAGE.



OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1 : REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du territoire de Thau met en avant la nécessité d'une gestion qualitative et quantitative de toutes les ressources en eau du bassin versant. Ce mode de gestion permet de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ainsi qu'aux orientations du SDAGE Rhône Méditerranée et à son programme de mesures.

La bonne gestion de l'eau sur le territoire ne peut être réussie que par son intégration à l'ensemble des politiques publiques.

L'atteinte d'un bon état qualitatif passe par le développement d'une approche globale à l'échelle du bassin versant. Elle nécessite également la restauration du réseau hydrographique, cette « trame bleue » peu mise en valeur et souffrant aujourd'hui de discontinuités et de ruptures.

L'équilibre quantitatif impose quant à lui l'organisation du partage des ressources en eau.



Trois axes d'intervention structurent le programme d'actions :

- améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- bien gérer les ressources en eau,
- lutter contre les pollutions des milieux aquatiques.

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Action 1.1.1. Elaborer un schéma global de gestion des apports polluants à la lagune

Actuellement, 8 schémas directeurs d'assainissement sont en cours sur le territoire, mais ils ne permettent pas d'avoir une vision globale des effets cumulatifs sur les milieux aquatiques récepteurs (cours d'eau, lagunes, milieu marin). Concernant l'assainissement pluvial, la compétence est répartie entre les 22 communes du bassin versant, pour des résultats très insatisfaisants par rapports aux enjeux sur les milieux.

L'atteinte du bon état qualitatif passe nécessairement par le développement d'une approche globale à l'échelle du bassin versant, mettant en perspective l'assainissement des eaux résiduaires urbaines et l'assainissement pluvial, conjugués aux apports naturels et agricoles des bassins versants.

Ce schéma doit prendre en compte les conditions d'équilibre des milieux récepteurs des différents sous-bassins versants. Il permettra :

- de définir des seuils d'acceptabilité pour chacun des milieux récepteurs (mer, lagune, cours d'eau) ;

- d'anticiper les évolutions à venir du bassin versant (démographie, aménagement urbain, agriculture, activités, etc.), et leurs conséquences sur les charges futures produites et leurs conditions de traitement ;
- de combiner les stratégies d'assainissement par temps sec (eaux usées, eaux claires parasites, etc.) et les stratégies de temps de pluie pour optimiser la gestion de la collecte et du traitement des eaux urbaines ;
- de définir un cadre d'action futur en matière de stratégie d'assainissement et d'assainissement pluvial, comprenant un programme d'actions et/ou d'aménagement.

Les enjeux d'un tel schéma ne sont pas seulement environnementaux, mais aussi prospectifs et réglementaires (créer un cadre commun pour l'élaboration des schémas d'assainissement et schémas pluviaux futurs). Ce schéma stratégique doit aussi permettre d'intégrer une dimension socio-économique qu'il faut également évaluer, à l'aide d'outils tels que l'analyse multicritère et l'analyse coût-avantages.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 1.1.2. Renforcer les capacités de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète

La station d'épuration des Eaux Blanches est actuellement dimensionnée pour traiter 135 000 EH. Pour répondre à l'augmentation de la population et à l'extension du périmètre des communes raccordées, Thau Agglomération vient de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement visant à déterminer les principales caractéristiques de dimensionnement de cette future installation. L'étude montre que la capacité à terme devra être portée à minima à 195 000 EH.

Il convient donc, dès à présent, d'engager le renforcement de la capacité de traitement de cette station, pour l'adapter aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau (cours d'eau, lagunes de Thau et Ingril). L'action consiste à engager les études préalables à la réalisation de l'ouvrage (phase 1), puis la réalisation des travaux (phase 2).

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 1.1.3. Mettre en œuvre des travaux d'assainissement

Les efforts réalisés par les collectivités dans le cadre du Contrat Qualité en matière de réduction des effets des rejets de l'assainissement collectif sur les milieux les plus sensibles (lagunes, cours d'eau) ont porté leur fruits. Ils doivent être pérennisés. Certains travaux à réaliser sont connus (points noirs). Mais les études programmées (schéma des apports polluants, Oméga Thau, diagnostics) contribueront à définir les travaux à engager.

- Dès 2012, les travaux sur réseaux devront être engagés sur les points noirs connus (Aresquiers, Castellas, Maldormir, etc.).
- En 2013 – 2014, des dossiers de demandes de subventions seront rédigés avec une méthode multicritère de priorisation des travaux et les travaux seront engagés.

Maîtres d'ouvrage : Thau agglo, CCNBT, S.I.A Pinet Pomerols

Action 1.1.4. Développer une stratégie pour l'assainissement pluvial

Par temps de pluie, l'étude Oméga Thau a montré que les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, la sensibilité des postes de relèvement, mais aussi l'absence quasi généralisée de stratégie sur l'assainissement pluvial constituent les principales sources de pollution de la lagune de Thau.

Le développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial doit permettre de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau. Cette stratégie passe par :

- l'analyse des modes de fonctionnement des ouvrages existants,

- l'harmonisation des modes de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant,
- le traitement des sous-bassins versants les plus sensibles pour la lagune par des actions spécifiques,
- l'engagement des programmes de travaux issus des résultats des schémas directeurs pluviaux et d'Oméga Thau.

Maîtres d'ouvrage : Communes, Intercommunalités

BIEN GERER LES RESSOURCES EN EAU

Action 1.1.5. Développer un outil de gestion concertée besoins/ressources en eau sur le territoire de Thau

Le territoire de Thau est au carrefour de multiples ressources en eau : fleuve Hérault, pli Ouest de Montpellier, nappe Astienne, ou encore la ressource du Rhône accessible via le projet Aqua Domitia. Ces ressources sont diversement sensibles d'un point de vue quantitatif, et diversement mobilisables selon leurs capacités de renouvellement et leur sollicitation.

L'absence de stratégie d'ensemble ne permet pas à l'heure actuelle de mettre en relation le potentiel mobilisable de ces ressources pouvant être partagé équitablement en adéquation avec les besoins actuels et futurs.

Pour apporter de la lisibilité dans ce contexte, l'axe stratégique 9.1 du SAGE propose qu'une étude stratégique soit réalisée pour organiser les conditions de partage des ressources en eau, actuelles et futures.

L'action consiste à développer un outil de gestion concertée des ressources et des besoins en eau sur l'ensemble du bassin versant, visant à rassembler les acteurs de l'eau autour de scénarios d'évolution des besoins (eau potable, agriculture, thermalisme, usages divers, etc.) et des ressources accessibles et disponibles sur le territoire (Hérault, Astien, karst, Rhône).

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 1.1.6. Mettre en place un réseau de suivi de la ressource en eau des calcaires du Pli Ouest de Montpellier

Les calcaires jurassiques du Pli Ouest de Montpellier constituent une masse d'eau qui correspond à une ressource en eau souterraine d'intérêt majeur pour le territoire :

- alimentation en eau potable des populations (ville de Sète, SIAEP Balaruc-Frontignan),
- activités économiques, en particulier au voisinage de l'étang de Thau (thermalisme, conchyliculture).

Des difficultés existent (phénomène d'inversac récurrent de la Vise) ou sont prévisibles (conflits d'usage, dégradation de la qualité, etc.). La gestion de cette ressource apparaît comme un enjeu fort du SAGE de Thau.

L'objectif de cette action est de disposer d'un outil de gestion équilibrée des ressources en eau à l'échelle de la masse d'eau souterraine du Karst du Pli Ouest de Montpellier, en créant un réseau de suivi à partir des points de mesure existants ou à créer (piézométrie, température, conductivité).

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 1.1.7. Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable

La stratégie du SAGE de Thau a identifié un enjeu fort dans l'impulsion d'une politique ambitieuse d'économie d'eau (orientation 10) en impliquant l'ensemble des acteurs de l'eau (syndicats d'adduction et de distribution, communes, préleveurs, irrigants, consommateurs). Plusieurs axes sont à développer :

- l'engagement des études prospectives et réglementaires de protection des ressources en eau (SDAEP ville de Sète, DUP Issanka, schémas communaux de distribution) ;
- l'engagement d'un programme de réhabilitation et de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution ;
- la poursuite de l'équipement pour une gestion patrimoniale des réseaux (sectorisation, télé-relevé) ;
- l'établissement du programme de renouvellement des branchements en plomb ;
- la sensibilisation aux économies d'eau.

Maîtres d'ouvrage : SIAEP Balaruc les Bains - Balaruc le Vieux - Frontignan, SIAEP Bas Languedoc, Ville de Sète, Ville de Mèze

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 1.1.8. Engager ou poursuivre les actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées

L'objectif est de limiter les apports toxiques aux lagunes et cours d'eau, en engageant toutes les collectivités et gestionnaires d'ouvrages au niveau de :

- la poursuite des actions engagées lors du précédent contrat (conventions avec les industriels, actions collectives par secteurs d'activités, SPANC) ;
- l'accompagnement des stratégies de limitation de l'usage des pesticides au niveau communal.

Maître d'ouvrage : Intercommunalités, communes, particuliers

Action 1.1.9. Engager l'étude des relations de la nappe astienne avec le ruisseau de Nègue Vaques

Il s'agit de réaliser une étude hydrogéologique afin d'évaluer les apports et les risques de pollution de la nappe astienne, en lien avec le ruisseau de Nègue Vaques.

Maître d'ouvrage : SMETA

Action 1.1.10. Recenser les forages captant la nappe astienne sur les communes de Pinet, Pomerols, Marseillan et Mèze et sensibiliser les préleveurs

Il s'agit d'améliorer les connaissances concernant les conditions d'exploitation de la nappe astienne sur les communes situées sur le territoire de Thau et sensibiliser les préleveurs à la fragilité de la ressource.

Maître d'ouvrage : SMETA

Action 1.1.11. Participer à la mise en œuvre de la Directive Inondation : contribution à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Il s'agit de conduire les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance et à contribuer à l'élaboration du SLGRI puis à développer les divers outils qui auront été retenus.

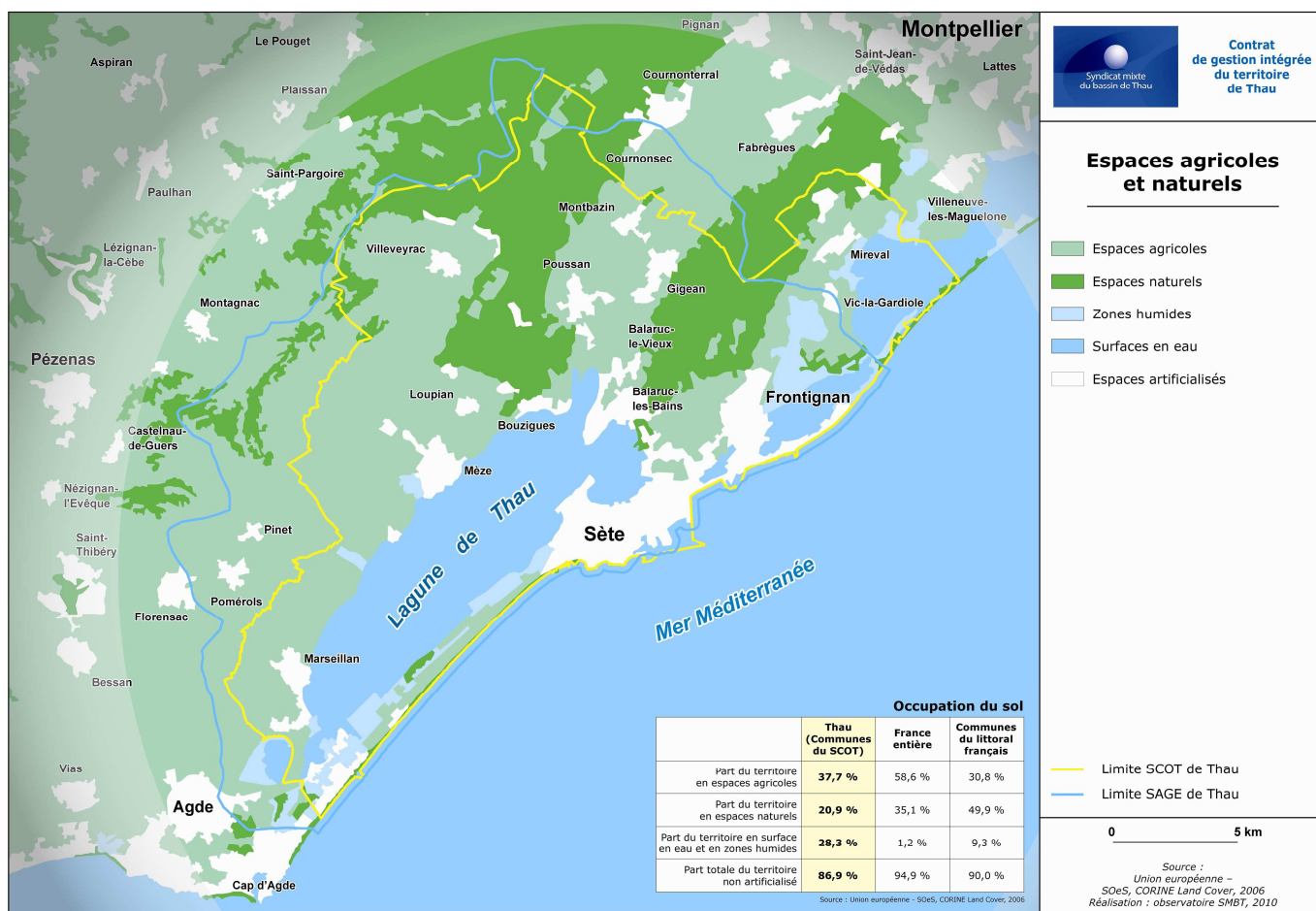
Maitre d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau, DREAL

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2 : DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER

Le territoire est majoritairement couvert par des espaces naturels et agricoles qui contribuent à la qualité générale du site (paysagère, écologique) et du cadre de vie offert aux habitants (aménités, espaces de loisirs, etc.). Ces espaces naturels et agricoles constituent de véritables réservoirs de biodiversité.

Toutefois, ces espaces « ouverts » sont actuellement menacés. Ils ont été, notamment les espaces agricoles, des secteurs privilégiés pour l'accueil de populations et l'extension des villes au cours des dernières années, selon des pratiques peu économes en termes de consommation d'espace. Cette politique mal maîtrisée de développement conduit à une perte de ressources, une dégradation de la biodiversité et de la qualité paysagère des sites qui participent à une diminution de l'attractivité du territoire. La protection des espaces naturels et agricoles représente un enjeu fort.

La gestion de cette ressource territoriale passe par un engagement à maintenir, autant que possible, ces espaces « ouverts » pour préserver les qualités du territoire et la biodiversité.



Deux axes d'intervention structurent le programme d'actions :

- définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue,
- protéger et réhabiliter les espaces sensibles.

DEFINIR UNE STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Action 1.2.1. Elaborer un schéma local de cohérence écologique

Les milieux naturels terrestres du Bassin de Thau sont exceptionnels et variés ; ils couvrent une part importante du territoire. Longtemps fragilisés par la pression foncière, ces espaces sont désormais protégés par le SCoT.

L'action consiste à établir un inventaire et une typologie des espaces naturels permettant l'identification des fonctions, usages et potentialités ainsi que les niveaux de vulnérabilité. Ce schéma permettra une analyse fonctionnelle globale du territoire et proposera des orientations de protection et de gestion différenciées reposant sur les capacités d'accueil, les usages et les intérêts écologiques et paysagers.

Maîtres d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 1.2.2. Préserver et restaurer les cours d'eau

Supports essentiels de la trame bleue du territoire, les cours d'eau assurent des fonctions essentielles dans l'équilibre des milieux.

D'un point de vue qualitatif, ces cours d'eau sont globalement très dégradés sur le territoire. L'orientation 7.2 de la stratégie du SAGE propose de réhabiliter, restaurer et entretenir les cours d'eau pour une trame bleue de qualité.

L'action consiste à mettre en œuvre le plan de gestion de la Vène et la Crique de l'Angle élaboré dans le cadre du Contrat Qualité, mais également d'engager ou compléter des plans de gestion sur les secteurs à enjeux : Soupié, Pallas, etc.

Maîtres d'ouvrage : EPCI

Action 1.2.3. Restaurer les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité

La plupart des zones humides du territoire font l'objet d'un plan de gestion élaboré dans le cadre du Contrat Qualité et décrivant et planifiant les actions à entreprendre pour chacun des sites.

A partir des préconisations des plans de gestion, l'action consiste à engager les actions de préservation et de restauration des zones humides ainsi que leurs espaces de fonctionnalité.

Il s'agit également de compléter la couverture territoriale, sur la base des inventaires des zones humides réalisés par le Département et des diagnostics Natura 2000, en engageant un plan de gestion sur 6 sites prioritaires.

Maîtres d'ouvrage : Intercommunalités

Action 1.2.3bis. Réhabiliter les sites du Mourre Blanc et de Cambeilliès

L'action consiste d'une part à confiner l'ancienne décharge du Mourre Blanc à Mèze et d'autre part à réhabiliter la carrière de Cambeilliès à Loupian.

Maîtres d'ouvrage : CCNBT

Action 1.2.4. Créer un poste de technicien rivière

Dans le cadre du plan de gestion de la Vène, la nécessité de créer un poste de technicien de rivière coordinateur du projet est rapidement apparue comme indispensable afin d'animer, encadrer et coordonner les différentes actions du plan de gestion.

D'autres besoins apparaissent sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Cet agent aura notamment en charge :

- la mise en cohérence des plans de gestion et des opérations d'entretien et de restauration,
- la coordination des programmes d'actions avec les maîtres d'ouvrage,
- la préparation annuelle des programmes de travaux, études, autorisations, l'élaboration et le suivi des marchés,

- l'information et la sensibilisation auprès des équipes techniques des communes et intercommunalités, et auprès des brigades territoriales.

Maîtres d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

PROTEGER ET REHABILITER LES ESPACES SENSIBLES

Action 1.2.5. Assurer la collecte et le traitement des déchets sur les espaces naturels

De nombreux déchets se déposent sur les sites naturels du territoire, les berges des lagunes ou les cordons dunaires. La présence de ces déchets sur des sites sensibles porte atteinte à la qualité des milieux, à la biodiversité et aux paysages.

Le ramassage de ces déchets est réalisé annuellement par les intercommunalités du territoire.

Maîtres d'ouvrage : Thau agglo, CCNBT et communes

Action 1.2.6. Mettre en œuvre les DOCOB des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau et de Vic

Le territoire de Thau abrite 12 sites Natura 2000. Les sites terrestres et lagunaires représentent près de 22 000 ha, soit 35% du territoire du Contrat de gestion intégrée. La préservation de la biodiversité, à travers l'élaboration des Documents d'Objectifs occupe donc une place importante dans la gestion du territoire. Le soutien de la mise en œuvre des DOCOB apparaît donc essentiel.

L'action consiste à mettre en œuvre pour chaque site Natura 2000 le programme établi par la structure animatrice selon le calendrier et le prévisionnel financier validé par le Comité de Pilotage.

Maîtres d'ouvrage : Opérateurs/animateurs de DOCOB, gestionnaires de sites, communes, intercommunalités, propriétaires, associations

Action 1.2.7. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la Gardiole

Le massif classé de la Gardiole représente à l'ouest du territoire un espace de nature de 5 000 ha. Élément structurant du territoire, patrimoine naturel et culturel majeur, il constitue une coupure indispensable dans l'urbanisation.

Ce site est le lieu de nombreuses activités. L'augmentation de la fréquentation et la non-organisation des usages entraînent la dégradation des milieux naturels, augmentent la vulnérabilité en matière d'incendies et génèrent de nombreux conflits.

Thau agglo, dans le cadre de sa compétence gestion, protection et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables souhaite créer une nouvelle dynamique de gestion de ce massif en le dotant d'un programme de gestion et de mise en valeur pour enrayer les atteintes et les conflits mais également en évaluant la pertinence d'une opération Grand Site.

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 1.2.8. Définir un plan de lutte contre les espèces envahissantes

Le Languedoc-Roussillon est une région fortement marquée par sa grande richesse faunistique et floristique. Parmi cette richesse, 1/5 de la flore méditerranéenne peut être considérée comme exotique sur tout ou partie du territoire.

Le territoire de Thau n'échappe pas à la présence de nombreuses espèces exotiques qui revêtent, pour certaines, un caractère envahissant.

Pour lutter contre ces espèces, une stratégie régionale a été établie reprenant comme base d'intervention les quatre objectifs de la stratégie européenne de lutte contre les espèces envahissantes.

Il s'agit donc de mettre en œuvre à l'échelle locale cette stratégie.

Maître d'ouvrage : Communes, intercommunalités, structures animatrices de DOCOB, gestionnaires de sites

Action 1.2.9. Mettre en place les moyens de surveillance des espaces à protéger : Brigade Territoriale

Actuellement, la gestion des sites sur l'ensemble du territoire manque de surveillance au quotidien. Cette absence se traduit par des atteintes à la biodiversité (incendies, comblement de zones humides, pollutions diverses, cabanisation, circulation motorisée, etc.) et engendrent par la suite des frais d'entretien accrus.

Afin d'assurer une surveillance quotidienne des différents sites, il apparaît nécessaire de créer et de maintenir sur l'ensemble du territoire des Brigades Territoriales qui assureront la police des sites naturels, l'information sur le terrain et, au besoin, la mise en œuvre de certaines actions des plans de gestion.

Maîtres d'ouvrage : Thau Agglo, CCNBT

Action 1.2.10. Protéger et mettre en valeur les Lidos

La préservation des lidos constitue un enjeu majeur tant par le rôle qu'ils jouent dans la protection contre les risques de submersion marine qu'en tant que milieu remarquable, avec la présence de nombreux habitats naturels et espèces patrimoniales ou classées au titre de Natura 2000.

Il s'agit d'engager un programme de travaux pour protéger les zones d'interface mer-lagune constituées par les lidos de Sète à Marseillan et Frontignan

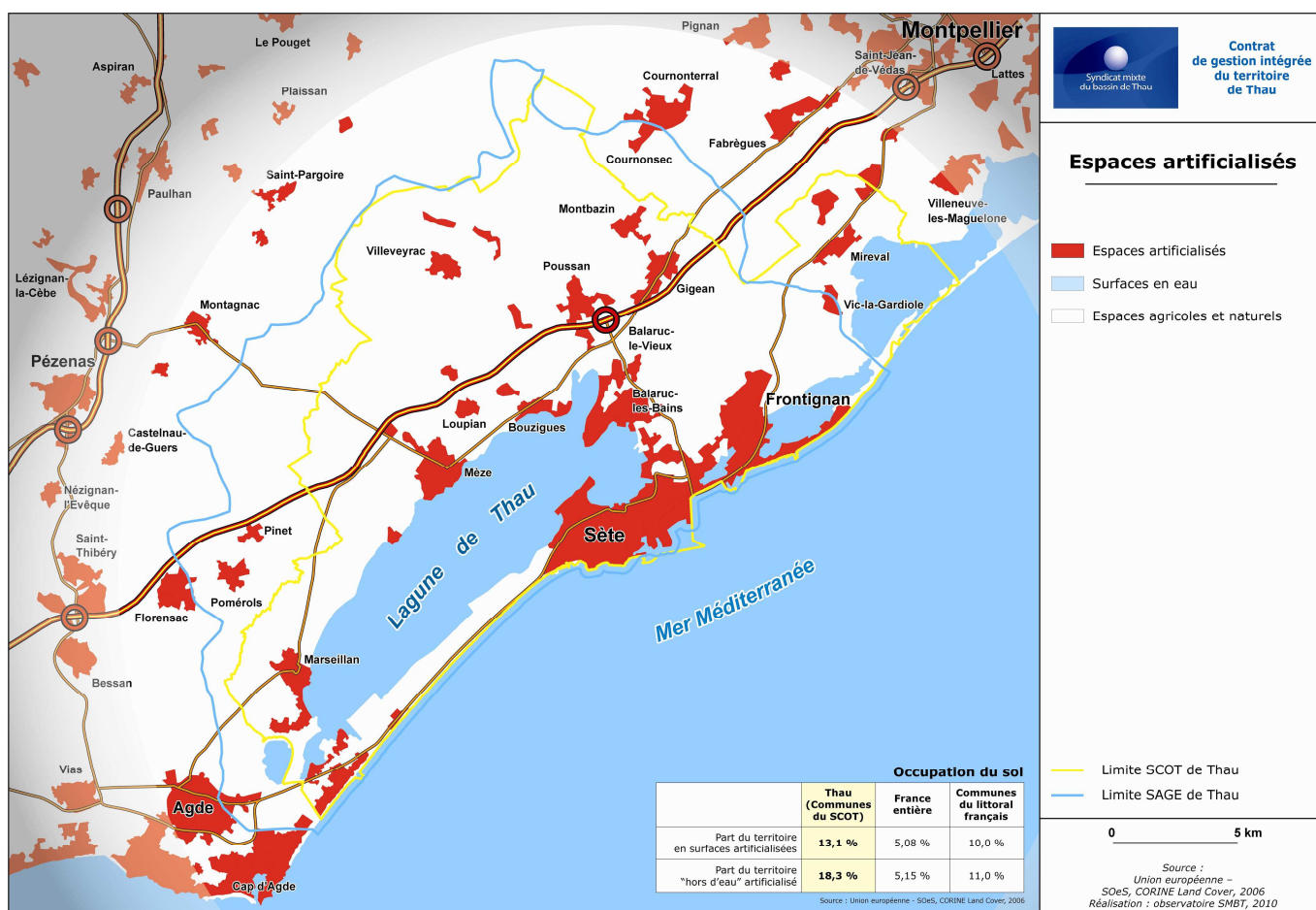
Maître d'ouvrage : Thau agglo

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Au cours des dernières décennies, la croissance urbaine, mal anticipée et inorganisée sur le territoire, a été génératrice de dysfonctionnements importants. La production de logements dans les centres urbains a été très inférieure aux besoins. L'urbanisation s'est développée, par facilité, sur les périphéries et leurs espaces agricoles, qui ont été surconsommés.

Dans de nombreux endroits, les limites techniques des communes ont été atteintes dans leur capacité d'accueil et d'équipement de zones d'habitat éparses et étalées (eau potable, assainissement, services publics, etc.).

L'éloignement croissant des zones d'habitat et des centres fournisseurs d'emplois et de services a entraîné des besoins en matière de transport. L'augmentation des déplacements, pratiqués principalement en voiture individuelle, a été exponentielle.



Le SCoT vise à maîtriser cette tendance en privilégiant l'extension urbaine sur les sites où il est possible de limiter les impacts environnementaux. Deux premiers critères, en partie imposés au SCoT par le SAGE, visent la protection des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Deux autres critères concernent un principe essentiel du développement durable repris par la loi SRU : l'objectif de maîtrise et de limitation des déplacements automobiles. Il s'agit :

- d'orienter le développement urbain dans les zones présentant une forte densité d'emplois et de services, afin de limiter les besoins de déplacements domicile – travail ;
- d'organiser une desserte des zones urbaines au moyen d'infrastructures de transport en commun performantes.

Ainsi, au titre de la solidarité territoriale, le territoire se doit d'être ambitieux en matière de mobilité des personnes. De la même façon que les fonctions urbaines doivent être mises à disposition de tous les habitants du territoire, y compris ceux résidant dans les communes rurales, les espaces protégés doivent être facilement accessibles aux habitants des villes. Ces derniers, en tant que consommateurs sur les espaces protégés, sont potentiellement générateurs de revenus et d'emplois.

Ainsi, la politique d'aménagement doit nécessairement être accompagnée d'une politique volontariste visant à rénover les conditions de mobilité sur le territoire.

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE

Le territoire a été construit depuis plusieurs décennies sur l'unique modèle du « tout-voiture ». Selon le porter à connaissance de l'Etat, plus de 91% des déplacements domicile-travail se font en voiture particulière ; dans le même temps, ce sont environ 16 000 véhicules légers qui transitent quotidiennement entre Sète et Frontignan et plus de 12 000 entre Sète et Balaruc les Bains. Une mutation s'impose et ne peut survenir qu'au moyen d'un développement conséquent d'autres modes de déplacement.

Il s'agit de répondre à un changement d'approche en matière de transport. Désormais, la politique des transports s'inscrit dans une logique fonctionnelle. Le transport n'est plus seulement un mode de déplacement, des infrastructures, des réseaux ; c'est un moyen d'accomplir certaines activités, plus globalement de satisfaire des besoins sociaux, économiques, environnementaux.

2 axes d'interventions structurent le programme d'actions :

- réaliser des études de secteur,
- réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures,
- réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service.
-

REALISER DES ETUDES DE SECTEUR

Action 2.1.1. Réaliser un schéma de secteur du triangle urbain central

Le secteur du triangle urbain central correspond à l'ancienne zone industrialo-portuaire du SMVM.

Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter au projet exige la réalisation d'études d'aménagement fines avant d'engager des opérateurs.

L'enjeu de ce secteur est lié à sa situation centrale sur le territoire et dans le projet du SCoT. Il est également lié à la mise en place d'un axe de transport en commun en site propre entre le pôle multimodal de Sète et Poussan. Il constitue la jonction urbaine entre la ville centre et son pôle multimodal et le Nord du territoire.

L'étude de secteur doit proposer une programmation précise et une vocation de chaque espace afin de garantir un projet d'ensemble valorisant et respectant les objectifs du SCoT.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 2.1.2. Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle des flux et dessertes dans le secteur de la sortie de l'A9

Ce secteur comprend l'échangeur de l'A9, la future zone logistique et de services portuaires ainsi que la zone d'extension urbaine future à vocation mixte au nord de l'A9 qui recevra des équipements commerciaux et éventuellement publics.

L'objectif de l'étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle est de garantir un fonctionnement optimal de cet espace charnière entre le nord du Bassin de Thau et le cœur urbain.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 2.1.3. Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle des flux et dessertes dans le secteur nord de Mèze

Ce secteur comprend les zones d'activités autour de l'autoroute A9 et les secteurs d'extension urbaine en continuité du quartier des Sesquiers. Ce secteur est contraint par la topographie, la présence de zones inondables et de zones sensibles aux feux de forêt.

L'objectif de cette étude est d'organiser cette extension urbaine en continuité de l'urbanisation existante dans le respect des principes de la loi littoral, en proposant un aménagement global et cohérent.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

REALISER DES ETUDES D'AXES, DE POLES, D'INFRASTRUCTURES

Action 2.1.4. Contrat d'axe RD2 entre le pôle d'échange multimodal de Sète et Balaruc le Vieux

Cette action vise à se mettre en conformité avec les orientations du SCoT qui propose la réalisation d'un boulevard urbain assurant la continuité de vie entre Sète et Balaruc le Vieux, axe principal du TCSP nord-sud, et un cheminement cyclable sécurisé de Balaruc les Bains à Sète.

Maîtres d'ouvrage : Thau agglo (avec pilotage Département)

Action 2.1.5. Aménager les pôles multimodaux de Sète et Frontignan

La ligne TER, les gares et les sites d'interfaçage des différents services de transports publics sont des infrastructures essentielles pour le territoire. Elles doivent devenir les points d'appui de l'articulation des offres, mais également de l'urbanisation future, placées au cœur de quartiers denses et termes d'emplois et de services.

La gare de Sète est affichée dans le SCoT et le PDU comme principal pôle d'échange multimodal du bassin de Thau. Son aménagement intégré représente l'un des axes majeurs de structuration du territoire et de requalification urbaine à l'échelle de la ville et du périmètre SCoT.

La gare de Frontignan constitue un second élément essentiel de cette future structure urbaine. Cet équipement doit être repensé pour en particulier favoriser l'accessibilité de la gare aux personnes handicapées. Il doit également être déplacé pour intégrer un projet de requalification urbaine de la commune et offrir une accessibilité performante aux services de transport.

Maître d'ouvrage : SNCF

Action 2.1.6. Elaborer un schéma intercommunal cyclable

Plusieurs intervenants ont mis en œuvre des pistes cyclables qui peuvent être de grande qualité (le Département sur le nord de Thau, le littoral frontignanais ou les Aresquiers ; Thau Agglo sur le lido de Sète à Marseillan ; la ville de Sète sur la Corniche).

Toutefois, cette offre reste segmentée, les tronçons n'étant pas reliés entre eux, et elle n'apporte pas une réponse satisfaisante aux usages courants et quotidiens de déplacement d'un grand nombre d'habitants.

Le but de l'action est de mettre en œuvre un schéma directeur intercommunal permettant de relier les principaux pôles générateurs de trafics (centre-ville, gares, lycées, etc.). Il permettra de définir la hiérarchisation du réseau, proposer des orientations concernant les aménagements cyclables et mettre en œuvre des facilitateurs d'intermodalité TC/vélos.

Maîtres d'ouvrage : Communes ou Thau agglo

Action 2.1.7. Elaborer un schéma des modes doux

La ville de Sète est la ville centre du périmètre du SCoT ; elle accueille environ 40% de la population du territoire et plus de 60% des emplois. Elle est fréquentée pour ces divers usages par une part importante de la population du périmètre du SCoT.

Dans le cadre du Plan Climat de la ville, des actions ont déjà été menées en faveur des modes doux : réalisation de pistes cyclables, aménagements de la voirie, etc. Il importe maintenant de mettre en œuvre une stratégie plus globale et volontaire de développement des modes doux. Cela passe par la réalisation d'un diagnostic concernant l'existant, puis la définition d'un programme d'actions à mener en priorité pour favoriser les déplacements non motorisés.

Ces considérations intéressent également d'autres communes, notamment celle de Gigean.

Maître d'ouvrage : Communes de Sète et de Gigean

REALISER DES AMENAGEMENTS ET AMELIORER L'OFFRE DE SERVICE

Action 2.1.8. Aménager l'axe de desserte du port de Sète - Frontignan – RD600

Maître d'ouvrage : Département de l'Hérault

Action 2.1.9. Sécuriser et aménager les voies conchylicoles sur la RD 613 entre Bouzigues et Loupian

La requalification des voiries d'accès aux sites conchylicoles est rendue nécessaire afin de concilier les enjeux environnementaux, de sécurité routière et de développement local. L'action prévoit l'aménagement de la RD 613 de Mèze à Bouzigues avec la création d'une contre-allée structurante permettant de desservir les zones conchylicoles.

Maîtres d'ouvrage : Département de l'Hérault

Action 2.1.10. Requalifier les Bd de Verdun / Camille Blanc en préalable au classement dans le domaine public communal

L'intérêt de cette action repose sur l'amélioration de la desserte en transports collectifs des boulevards Camille Blanc et Verdun et, dans un cadre plus général, l'amélioration des circulations douces (piétonne et cyclable).

Maîtres d'ouvrage : Département de l'Hérault (en coordination avec la commune de Sète et Thau agglo)

Action 2.1.11. Développer le transport public régional voyageurs

L'action consiste à développer la desserte ferroviaire des points d'arrêt de Sète et Frontignan, améliorer l'offre, augmenter l'investissement en matériel roulant, moderniser les infrastructures (création de l'Origine Terminus Sète) et proposer une nouvelle tarification du train régional.

Maîtres d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon et RFF

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 : PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE

La mobilité des personnes doit être facilitée, mais elle doit aussi être durable : elle ne doit pas contribuer à une augmentation de déplacements automobiles déjà extrêmement dégradants, du fait de leur intensité, pour la qualité globale du territoire.

Associée à la notion de droit à la mobilité, toute politique de transports doit concourir à rendre le système de transport plus efficace, moins polluant et plus sûr, l'objectif étant de répondre ainsi aux attentes des populations.

3 axes d'interventions structurent le programme d'actions :

- expérimenter des systèmes de transport en commun innovants,
- établir les conditions d'un meilleur partage de l'espace,
- analyser et faciliter la mobilité des personnes.

EXPERIMENTER DES SYSTEMES DE TRANSPORT EN COMMUN INNOVANTS

Action 2.2.1. Expérimenter le transport maritime sur la lagune de Thau

Il s'agit d'utiliser l'eau non pas comme un élément de contrainte mais plutôt comme un vecteur de déplacement, ce qu'elle constituait avant l'abandon des transports maritimes. Dans cette perspective, il convient d'envisager, conformément aux termes du Grenelle de la Mer, le développement du « tramway maritime urbain » sur la Lagune de Thau et les canaux de Sète et Frontignan.

Une étude est engagée par Thau Agglo afin de vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet. En fonction des conclusions de l'étude, la mise en œuvre d'une expérimentation pourrait être envisagée.

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 2.2.2. Expérimenter les bus hybrides

Pouvant être considéré comme un réseau de transport récent, Thau Agglo Transports doit continuer à se développer et se renforcer. Il s'agit d'assurer une couverture équilibrée du territoire et de garantir l'accessibilité à tous vers tous les pôles générateurs.

Cet effort supplémentaire doit passer par la mise en œuvre de nouvelles actions telle qu'une réflexion sur la modernisation de son parc véhicule par le développement de bus hybrides.

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 2.2.3. Déployer un SAEIV pour le réseau de Thau Agglo Transports

Afin d'améliorer la qualité du service de Thau Agglo Transports, un Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV) devra être développé.

Le but premier du SAEIV est de connaître avec précision la localisation des bus. L'exploitant peut ainsi connaître la position des bus et mieux adapter le fonctionnement du réseau.

L'utilisateur bénéficie quant à lui de la partie « IV » du SAE. Aux arrêts, des bornes indiquent le temps d'attente du ou des prochains bus. Dans certains cas, le temps d'attente peut être communiqué par SMS ou via Internet. Dans les bus, des journaux lumineux ou des écrans mentionnent la destination, les arrêts à venir ainsi que des informations pratiques.

Maître d'ouvrage : Thau agglo

ETABLIR LES CONDITIONS D'UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE

Action 2.2.4. Engager une étude de définition d'une stratégie de gestion du stationnement

Le stationnement constitue l'un des principaux leviers en matière de gestion des déplacements. L'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire nécessite donc la mise en cohérence de l'ensemble de la politique de stationnement. Cela passe notamment par l'amélioration de l'existant (stationnement sur voirie), mais également par le développement d'actions nouvelles telles que la réalisation de Parc-Relais, le déploiement du stationnement pour tous les 2 roues ou bien encore l'essor de l'auto-partage.

Maître d'ouvrage : Thau agglo, communes

Action 2.2.5. Organiser et gérer la logistique urbaine et la desserte de marchandises

Malgré le développement des transports en commun, certaines communes du territoire souffrent de congestion. Cette congestion est par ailleurs accentuée par les livraisons de marchandises effectuées par les transporteurs. La logistique urbaine permet de mieux optimiser le remplissage des véhicules, de rationaliser les déplacements au sein d'une même zone et d'ôter bon nombre de contraintes aux transporteurs (connaissance de la réglementation en vigueur, limitation du nombre de places de stationnement). Cette solution permet également de limiter la pollution dans les centres urbains. Par le biais d'une étude d'opportunité, l'action consiste à trouver des solutions permettant l'acheminement dans des

conditions optimales des marchandises à destination ou en provenance de la ville. Cela concerne principalement l'approvisionnement des commerces.

Maître d'ouvrage : Commune de Sète, intercommunalités

ANALYSER ET FACILITER LA MOBILITE DES PERSONNES

Action 2.2.6. Développer un service de centrale de mobilité à l'attention des habitants et visiteurs du territoire

Une centrale de mobilité permet aux usagers de bénéficier d'une information globale et cohérente sur l'ensemble de l'offre de transports et de faciliter la multimodalité. Au sein d'un territoire cohérent en matière de déplacement, il convient de définir dans un premier temps les services offerts par cette centrale de mobilité (informations à délivrer, services à proposer, moyens de communication à mobiliser) au moyen d'une étude de faisabilité puis de développer ce service.

Maître d'ouvrage : à définir

Action 2.2.7. Réaliser une enquête ménage déplacement départementale sur le territoire de Thau

Les collectivités et autorités organisatrices de transports intervenant dans le département de l'Hérault ont besoin d'une bonne connaissance des déplacements sur cet espace territorial. Elles doivent disposer d'outils communs d'aide à la décision afin de mettre en œuvre des politiques concertées efficaces en matière de transports collectifs urbains, interurbains et régionaux, ainsi qu'en matière de circulation, et de stationnement en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire. Pour atteindre ces objectifs, l'enquête ménages-déplacements constitue la seule source d'information disponible pour analyser les pratiques de mobilité de toutes les catégories de personnes et l'ensemble des modes de transport aux différentes échelles d'un territoire. C'est donc un outil indispensable pour élaborer et évaluer les politiques de transport. Il est donc envisagé de réaliser une enquête globale de déplacements sur le secteur de Thau afin de recueillir et d'actualiser les éléments de connaissance de la situation sur l'ensemble du territoire et de tirer enseignement des principaux résultats.

Maître d'ouvrage : Département de l'Hérault

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES

Les ressources propres du bassin de Thau ont permis le développement d'un tissu économique diversifié représenté par une économie résidentielle et présente aujourd'hui en plein essor (commerces et services, artisanat, tourisme, etc.), ainsi que d'une forte présence d'activités traditionnelles, intimement liées aux spécificités naturelles du territoire (pêche, conchyliculture, thermalisme, activités portuaires).

Malgré ses potentialités, le tissu économique local reste marqué par un taux de chômage très important (près de 14 % au 3^{ème} trimestre 2009) et un faible niveau de revenus.

Les activités primaires sont fragilisées par des crises successives (mortalité de naissains, crises anoxiques) ou structurelles (cas de l'agriculture). Au cours des deux dernières décennies, la tendance à la régression du poids de ces secteurs se traduit par une érosion du nombre d'exploitations évaluée à 40% pour l'agriculture, 35% pour la pêche lagunaire et 20% pour la conchyliculture.

Le port de Sète, propriété de la Région depuis le 1^{er} janvier 2007, est en pleine restructuration. A travers un programme d'actions décliné dans la stratégie régionale en faveur des ports et de l'intermodalité marchandises, la Région ambitionne de faire de la plateforme de Sète un véritable pôle de convergence des activités industrielles et de services.

Les activités de nautisme et plaisance sont en pleine expansion mais souffrent d'un faible niveau d'équipement, parfois préjudiciable aux activités de pêche et de cultures marines.

L'enjeu est donc de répondre aux besoins de développement de ces activités, en s'appuyant sur :

- le renforcement de la vocation maritime du territoire,
- le soutien au développement d'une agriculture durable,
- la mise en œuvre de liens économiques entre activités.

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1 : RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE

Le Bassin de Thau est avant tout un territoire lagunaire et maritime dont les ressources ont fondé le développement du tissu économique et urbain ainsi que les infrastructures économiques majeures du territoire. L'ambition première pour l'avenir économique de Thau est de donner la priorité aux activités identitaires et non délocalisables, dépendantes des lagunes et de la mer.

L'Etat et les collectivités locales accompagnent depuis de nombreuses années l'évolution des entreprises de pêche et de conchyliculture de la lagune de Thau (modernisation et mise aux normes des exploitations, amélioration de la qualité sanitaire des produits, etc.).

Cette ligne directrice de développement du Bassin de Thau reflète la volonté de maintenir durablement une spécificité considérée comme un atout majeur dans un contexte d'uniformisation des territoires de la façade méditerranéenne française.



Trois axes d'intervention sont retenus :

- consolider la place des activités maritimes traditionnelles (conchyliculture et pêche),
- organiser les pratiques de plaisance et de nautisme,
- développer le port de Sète-Frontignan.

CONSOLIDER LA PLACE DES ACTIVITES MARITIMES TRADITIONNELLES (CONCHYLICULTURE ET PECHE)

Action 3.1.1. Créer des sites terrestres de mise à l'abri des lots de coquillage

L'étang de Thau est sujet à des fermetures de commercialisation dues notamment à des toxi-infections alimentaires collectives d'origine virale provoquées par des apports polluants en provenance du bassin versant.

Outre les actions engagées sur la ressource en eau dans le cadre du volet 1 du Contrat, il s'agit d'assurer la pérennité des productions conchylicoles :

- en développant une plateforme de partage de l'information sur les risques de pollution (cf. action 4.3.1),
- en identifiant des sites permettant de mettre à l'abri une quantité suffisante de coquillages pour assurer la continuité de la commercialisation des produits de la conchyliculture et de la pêche en périodes critiques.

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 3.1.2. Engager la requalification des exploitations et des zones conchylicoles

L'objectif de cette action est d'améliorer la qualité environnementale de la lagune, d'améliorer les conditions techniques d'exploitation et de valoriser l'image des produits et de la profession en diminuant l'impact des équipements liés à l'activité conchylicole sur le milieu naturel.

Sur les zones conchylicoles gérées par le Conseil Général (Mèze, Marseillan, Sète), il s'agit notamment de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées dans le cadre de l'étude de requalification environnementale, architecturale, et paysagère des ports conchylicoles départementaux.

Maître d'ouvrage : Département de l'Hérault

Action 3.1.3. Engager la requalification des voies d'accès et de desserte des zones conchylicoles de Marseillan les Mazets

La requalification des voiries d'accès aux sites conchylicoles est rendue nécessaire afin de concilier les enjeux environnementaux, de sécurité routière et de développement local. L'action prévoit notamment d'aménager les voiries d'accès de la commune de Marseillan (Les Mazets, Montpénèdre).

Maître d'ouvrage : Département de l'Hérault, communes

ORGANISER LES PRATIQUES DE PLAISANCE ET DE NAUTISME

Action 3.1.4. Aménager les portes d'entrée de la lagune (plaisance fluviale)

Les rejets des embarcations qui circulent sur le Canal du Midi et le Canal du Rhône à Sète en transitant par la lagune de Thau révèlent un problème d'ordre environnemental et sanitaire (introduction de germes pathogènes, eutrophisation) incompatibles avec les usages de culture marine et de baignade.

Il s'agit donc d'engager la mise en œuvre de « haltes pénichettes » aménagées aux portes d'entrées fluviales de la lagune (Marseillan les Onglous et quai Voltaire à Frontignan).

Maître d'ouvrage : Communes

Action 3.1.5. Engager les entreprises du secteur nautique dans une gestion environnementale

Les entreprises du secteur nautique (constructions navales, chantiers de réparations, loueurs de bateaux et pénichettes, accastilleurs, écoles, bases nautiques) représentent une part significative du tissu économique du territoire et participent à son développement.

Les activités de ce secteur peuvent avoir des impacts sur la qualité de l'eau. Il convient donc de mettre en place des actions permettant de généraliser les bonnes pratiques environnementales (maîtrise des rejets liquides et déchets).

Maître d'ouvrage : EPCI

Action 3.1.5 bis. Améliorer et gérer les conditions d'accès dans les zones d'amarrages à Balaruc-les-Bains

Sur la base d'une A.O.T, des travaux d'aménagement du plan d'eau dit Port Suttel permettront la gestion, notamment environnementale du site.

Maître d'ouvrage : Commune de Balaruc-les-Bains

DEVELOPPER LE PORT DE SETE-FRONTIGNAN

Action 3.1.6. Accompagner la restructuration du pôle agro-industriel du port de Sète

Le port de Sète traite des vrac liquides et solides : céréales, graines oléagineuses, tourteaux, huiles végétales et diester qui relèvent d'une même activité « agro-industrielle » et qui sont aujourd'hui dispersés sur le domaine portuaire. La région LR a décidé de mutualiser les moyens et améliorer la gestion de ces trafics. Ils doivent être regroupés à l'Est du port, sur la darse 2 et sur un nouveau quai (quai J). Cette réorganisation

s'accompagne d'un accroissement des moyens d'accueil maritimes grâce à la construction d'un nouvel appontement en mer.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.7. Accompagner l'aménagement du nouveau pôle passager

Depuis 2004, le trafic passager du port de Sète progresse constamment de 10% par an en moyenne. L'équipement actuel s'avère inadapté aux demandes des compagnies maritimes et à la gestion moderne des flux de passagers et de véhicules.

La modernisation du pôle passager de Sète s'inscrit dans une démarche de création d'un port moderne, en interaction avec la ville, avec des capacités d'accueil augmentées.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.8. Déplacer les activités de carénage sur le site de Frontignan

La création d'une nouvelle aire de carénage sur le site de Frontignan permettra de disposer d'un équipement moderne permettant d'accueillir dans des conditions environnementales optimales l'ensemble de la flotte locale (pêche, plaisance, bateaux de service, péniches).

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.9. Mettre en place un système performant de gestion des déchets

L'action consiste en l'élaboration d'un plan de réception et de traitement des déchets (PRDT) d'exploitation des navires et des résidus de cargaison et sa mise en œuvre opérationnelle.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon, EPR Sud de France

Action 3.1.10. Renforcer les moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales du port de Sète-Frontignan

La Région LR souhaite engager un diagnostic des réseaux pluviaux du port de Sète. Ce diagnostic permettra d'améliorer la connaissance des écoulements et des flux d'eau pluviale, et en conséquence d'engager un programme d'actions d'aménagement et d'entretien du réseau pluvial.

Maîtres d'ouvrage : Etablissement public régional Port Sud de France, Région LR, commune de Sète

Action 3.1.11. Créer une liaison des autoroutes de la mer

L'action consiste à encourager le report modal du routier vers le maritime en créant une liaison dans le cadre du programme des autoroutes de la mer issu du Grenelle de l'Environnement et de la mer. Ce dispositif a pour double ambition de désengorger les axes routiers mais également de participer à l'effort de réduction des émissions de GES.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon, EPR Sud de France

Action 3.1.12. Développer l'activité du port de Sète par l'aménagement d'un parc écologistique à Poussan

Le port de Sète est contraint entre les espaces urbanisés des communes de Sète et de Frontignan, et par des zones naturelles et agricoles. Afin de poursuivre son développement, il est nécessaire d'aménager de nouveaux espaces dédiés à la logistique portuaire.

Soutenu par les collectivités concernées, le site de Loupian a clairement été identifié. Il répond d'une part aux critères de la logistique et permet d'autre part une bonne intégration dans l'environnement.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.13. Aménager un pôle dédié au trafic container

L'action consiste à ouvrir l'activité du port vers un nouveau trafic en plein essor en développant le trafic maritime et en captant de nouveaux opérateurs, en rationalisant l'occupation du domaine portuaire, en offrant des conditions maritimes compatibles avec ce type de trafic, en mettant en place des outillages et équipements adaptés.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.14. Entretien et renforcer les ouvrages de protection maritime

Il s'agit de protéger le port et la ville contre les événements tempétueux (déferlement), au moyen d'un suivi permanent de l'état des ouvrages, d'un programme de travaux pour répondre aux désordres, de travaux d'entretien courant, de travaux de renforcement/modernisation (notamment des enrochements).

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.15. Entretien les quais urbains

L'action consiste à entretenir les quais urbains afin de les sécuriser et de maintenir les usages, au moyen d'un suivi permanent de l'état des quais, de la planification d'un programme de travaux, de travaux de réparation/renforcement jusqu'à la une remise en exploitation des quais rénovés. Est également prévue l'ouverture de nouvelles zones de stationnement pour la plaisance ou la pêche.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.16. Entretien et gérer les ponts mobiles

Il s'agit de maintenir les échanges nautiques entre l'étang de Thau et la mer ainsi que la continuité routière. Les objectifs opérationnels consistent à maintenir les échanges nautiques et routiers, à assurer un suivi structurel des ouvrages, à conduire les travaux majeurs de réparation et de réhabilitation, en hiérarchisant les urgences.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Action 3.1.17. Diagnostiquer les moyens de traitement des eaux usées sur le port de commerce

L'action consiste à recenser les moyens d'assainissement des eaux usées sur le port de commerce, caractériser la qualité des rejets et l'impact sur les masses d'eau, proposer des solutions d'améliorations et élaborer des outils de suivi.

Maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon, EPR Sud de France

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 : GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU

Les espaces agricoles constituent pour le paysage de Thau une contribution majeure, positive et identitaire de même qu'ils représentent une forte valeur sociale.

En comparaison avec d'autres secteurs d'activités, l'agriculture se caractérise cependant par une valeur économique directe relativement faible. Cette situation de fragilité économique a généré la tentation de consommer la ressource en espaces agricoles pour une production de valeur plus immédiate : l'urbanisation. En l'absence de dynamique forte dans le cœur urbain du territoire, le marché de l'immobilier a reporté la pression sur ces espaces où s'est produite la majeure partie de la construction de ces dernières décennies.

Il est pourtant primordial pour le territoire de conforter une économie fragilisée et de préserver les terres agricoles pour diverses raisons, tenant à :

- la préservation d'un potentiel de production pour les générations futures,
- la gestion de la qualité des paysages,
- la préservation d'une identité territoriale

Cette stratégie de préservation de l'activité est une orientation forte du SCoT de Thau. Elle s'appuie sur des actions visant à limiter la spéculation foncière (actions 1.2.1. schéma directeur des espaces naturels) et garantir l'accès à la ressource en eau (action 1.1.5. outil de gestion concertée besoins-ressources en eau sur le territoire).

Cette stratégie doit également s'appuyer sur des actions de revalorisation des fonctions économiques, sociales et environnementales de l'espace agricole, qui consistent en :

- un appui à l'exploitation durable,
- un appui à l'installation.

APPUI A UNE EXPLOITATION DURABLE

Action 3.2.1. Animer et mettre en œuvre d'un programme d'actions agricoles

Le développement de l'activité agricole sur des espaces que le SCoT protège désormais doit pouvoir s'appuyer sur un diagnostic de territoire agricole sur l'ensemble du périmètre du Contrat afin de revaloriser la fonction économique de ces espaces.

Ce diagnostic s'appuie sur toutes les données déjà disponibles sur la structuration de la filière, l'état parcellaire, l'état et le fonctionnement du milieu (Etude Agricole Thau Agglo, Diagnostic SCoT, Diagnostic SAGE, Observatoire, etc.).

Afin de mettre en commun l'ensemble des données et définir une stratégie agricole intégrée prenant en compte à la fois l'objectif de maintien de l'agriculture et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, un poste d'animateur agricole doit être créé sur le territoire de Thau. Le travail d'animation conditionnera la conduite des autres actions prévues dans le cadre du volet agricole (actions 3.2.2 à 3.2.7)

Maître d'ouvrage : EPCI

Action 3.2.2. Accompagner les exploitations agricoles dans la préservation de la ressource en eau

L'action consiste à promouvoir et développer une agriculture durable, prenant en compte les attentes du territoire en termes de qualité de l'eau, et permettant à une activité économique encore très présente de se maintenir dans des conditions favorables.

Il s'agit de développer des moyens d'animation auprès du monde agricole permettant de répondre à l'orientation 5.2 de la stratégie du SAGE en 4 points :

- prendre en compte les enjeux environnementaux liés à la ressource en eau,
- limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires,
- limiter les risques d'eutrophisation liés aux effluents des caves de vinification,
- gérer de manière raisonnée l'eau d'irrigation.

Maître d'ouvrage : A définir

Action 3.2.3. Développer une agriculture de proximité

La valorisation d'une agriculture de proximité permet de relocaliser les flux économiques intéressant des activités de productions agricoles locales ou de proximité, mais aussi d'offres de services tel que l'agritourisme, le tourisme de terroir.

L'action comprend un volet animation destiné à faire émerger les projets individuels et collectifs permettant d'améliorer la valorisation commerciale et touristique des produits agricoles.

Un volet accompagnement permettra aux projets individuels et collectifs qui auront émergé lors de la phase d'animation de se développer.

Maître d'ouvrage : A définir

Action 3.2.4. Développer des démarches de certification environnementale

La loi Grenelle 1 vise l'objectif de 50% des exploitations agricoles qui devront être engagées dans un processus de certification environnementale en 2012.

L'action comprend un volet d'accompagnement et d'information des professionnels par l'intermédiaire de réunions publiques, ainsi qu'un appui au diagnostic de pré-conversion afin d'évaluer la pertinence des projets, de déterminer les modifications découlant d'une conversion et d'inscrire l'agriculteur dans le processus de conversion.

Maître d'ouvrage : A définir

Action 3.2.5. Mettre en valeur les espaces agricoles périurbains en engageant la gestion des périmètres PAEN

En application du SCoT, l'action consiste à mettre en valeur les espaces agricoles périurbains. Un certain nombre de secteurs à enjeux spécifiques ont été identifiés. L'action concerne la mise en œuvre de ces périmètres de protection et l'élaboration de programmes d'actions adaptés.

Maîtres d'ouvrage : Département de l'Hérault, Thau aggro, CCNBT, SMTB

APPUI A L'INSTALLATION

Action 3.2.6. Aider l'installation des jeunes agriculteurs

Les aides à l'installation ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Ces aides consistent à soutenir les dépenses inhérentes à une première installation réalisée par un jeune agriculteur qui reprend une exploitation agricole ou crée une nouvelle structure.

Maîtres d'ouvrage : A définir

Action 3.2.7. Réaliser une charte d'intégration paysagère et environnementale pour la réalisation de pôles agricoles

L'action consiste à proposer un guide, voire un appui en amont de la réalisation de pôles agricoles sur le territoire du bassin de Thau (guide de bonnes pratiques, représentations graphiques, aide à l'élaboration du projet pour les particuliers, etc.).

Maîtres d'ouvrage : Intercommunalités

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3 : CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES

Les filières traditionnelles sont fondamentales pour l'image du territoire. Les produits de la mer ou issus du terroir agricole sont fortement porteurs d'une image de qualité (gustative, nutritionnelle, naturelle). Leurs espaces de production à terre comme en mer doivent être valorisés comme éléments essentiels d'une image du patrimoine.

Cet objectif prioritaire doit permettre de répondre aux enjeux de diversification et de renforcement des filières économiques du territoire.

Trois axes d'intervention structurent le programme d'actions :

- faire connaître les métiers, les produits et les milieux,
- engager des partenariats,
- favoriser l'innovation et la diversification dans les pratiques culturelles.

FAIRE CONNAITRE LES METIERS, PRODUITS ET MILIEUX

Action 3.3.1. Structurer le territoire écotouristique

La politique de valorisation des productions locales passe par la création de circuits écotouristiques pour favoriser la découverte et la commercialisation des produits.

Il s'agit de développer des chemins de randonnée ou de balade en garrigue, en bord de lagune ou sous-marins, mais aussi de créer des circuits accessibles avec des outils mobiles par le développement d'applications Smartphones de découverte du territoire.

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 3.3.2. Favoriser la diversification et la vente directe sur les sites de production conchylicoles

L'aménagement de lieux de vente ouverts au public sur les sites de production conchylicoles permet de valoriser l'image du territoire et de répondre aux enjeux de diversification et de renforcement des filières halieutiques.

Le développement de l'agrotourisme sur certains lieux de production requiert toutefois des aménagements importants (résorption des points noirs, stationnement, fléchage, voiries, etc.).

L'engagement d'une étude prospective permettra à la fois de recenser les potentialités des zones et définir, pour chaque zone retenue, les aménagements nécessaires.

Maître d'ouvrage : CRCM et communes

ENGAGER DES PARTENARIATS

Action 3.3.3. Favoriser le regroupement d'entreprises autour d'un projet territorial

Il s'agit de conduire une étude de faisabilité pour la création d'un groupement d'entreprises de taille moyenne des secteurs de la production et de la commercialisation des produits de la mer, du nautisme, du tourisme, de l'agro-alimentaire, afin d'assurer une plus grande connexion entre les projets des entreprises regroupées et les projets de développement économique et environnemental des collectivités territoriales.

Maître d'ouvrage : LRIA, Groupement d'entreprise

Action 3.3.4. Créer des points de vente et de distribution de produits locaux

L'étude action sur la filière agricole engagée par Thau Agglo en 2011 a mis en évidence le manque de coordination entre les acteurs de la filière agricole et l'absence de moyens et d'équipements mutualisés qui sont un frein pour se positionner sur des débouchés locaux existants.

Il paraît donc essentiel de permettre aux acteurs de s'organiser à l'échelle du territoire et d'inventer des modes d'organisation et de partenariat pour développer de nouveaux schémas d'approvisionnement :

- définition et faisabilité d'une plateforme de distribution alliant vente de productions locales et logistique urbaine,
- création d'une maison des produits du terroir (études stratégiques, programmation de travaux).

Maître d'ouvrage : Thau agglo

Action 3.3.5. Mettre en place un prêt d'honneur à vocation agricole et halieutique

Thau initiative apporte un soutien aux porteurs de projets d'entreprise (création, développement ou reprise) en leur accordant des prêts à 0%. Ces prêts ont un effet levier sur des prêts bancaires complémentaires.

Actuellement, le statut de Thau initiative ne permet pas de soutenir des activités agricoles. Or les activités agricoles peinent souvent à mobiliser des aides pour leurs installations. Par ailleurs, les appuis à la diversification du FEP ne peuvent concerner que de petits

investissements, ou des investissements collectifs qui ne correspondent pas toujours aux porteurs de projets. Un manque important est identifié concernant l'appui à l'investissement sur des bâtiments, des bateaux, etc.

L'action permet de modifier les statuts de Thau Initiative et les adapter au soutien financier de la filière agricole.

Maître d'ouvrage : *Thau Initiative*

SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES PRATIQUES CULTURALES

Action 3.3.6. Favoriser l'innovation et la diversification dans les pratiques culturelles

Les risques de mortalité et les fermetures répétées de la lagune à la commercialisation conduisent les professionnels à faire évoluer leurs techniques de production et rechercher des complémentarités entre étang et mer.

L'action consiste à accompagner l'innovation dans les pratiques culturelles (expérimenter l'élevage de nouvelles espèces, tester de nouvelles techniques, etc.)

Maître d'ouvrage : *Cépralmar, CRCM*

Action 3.3.7. Créer un centre de compétence territorial sur l'Eau - Ecosite

Le territoire de Thau est aujourd'hui pionnier en matière de gestion intégrée des ressources en eau et de l'aménagement du territoire.

Il convient de regrouper les savoir-faire techniques et les outils de gestion et de suivi des milieux aquatiques au sein d'un centre de compétence de l'eau et des ressources du territoire de Thau.

Maître d'ouvrage : *CCNBT*

Action 3.3.8. Développer un projet territorial autour de la mine et du vin à Villeveyrac

Le projet vise à construire un projet écotouristique basé sur la mine et la vigne, mais aussi d'innover dans les méthodes de vieillissement du vin. Il comprend plusieurs objectifs opérationnels dont le soutien à l'activité minière respectueuse de l'environnement et des hommes, la découverte de Villeveyrac au travers de la mine et de ses produits du terroir, l'optimisation des ressources en eau du sous-sol de la commune, le maintien d'une agriculture raisonnée, voire biologique,

Maître d'ouvrage : *Commune de Villeveyrac, CCNBT, Vicat, Cave coopérative de Pinet-Villeveyrac*

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Plusieurs générations de politique contractuelle se sont succédé sur le territoire de Thau, ainsi que des tentatives plus récentes d'application des principes de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Ces initiatives ont produit des résultats importants mais qui restent insuffisants au regard des inquiétudes et des enjeux du territoire.

La volonté de développer une approche intégrée de la gestion du territoire avec une mise en application au niveau des politiques s'est affirmée. Le mode de gouvernance proposé dans le cadre du Contrat apparaît comme une solution en matière d'intégration des gestions.

L'ambition de la gouvernance qui est proposée est de remédier aux politiques existantes, encore trop sectorielles, en proposant une approche globale de gestion du territoire qui tienne compte de tous les enjeux. C'est également d'offrir aux acteurs des instances de réflexion et de décision, afin de définir les besoins et les priorités. C'est enfin de proposer des outils de mesure de l'efficacité des politiques et des actions menées dans le cadre du Contrat, de leurs interactions et de leurs impacts. Les résultats de ce modèle de gouvernance innovant seront largement diffusés au moyen d'outils performants de médiation de l'information.

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1 : ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS

Le contrat de gestion intégrée est par définition un outil au service des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs politiques. La référence au concept de gestion intégrée impose de fait une concertation des acteurs et des partenaires au niveau des missions et des actions entreprises dans le cadre du contrat, ainsi que la mise en œuvre d'outils d'évaluation et de suivi.

Cet objectif prioritaire s'articule autour de 4 fiches actions :

- l'animation du contrat,
- l'évaluation des actions et le suivi du contrat,
- la mise en place des conditions d'application des outils de planification,
- le suivi des mesures de gestion.

Action 4.1.1. Animer le contrat

L'animation du contrat est assurée par la structure de gestion, dont les missions viennent en appui des avis et propositions émises par le Comité stratégique et le Comité technique.

Les missions d'animation du contrat sont les suivantes :

- **Le secrétariat des instances du contrat (Comité stratégique, Bureau, Comité technique)**

Le Comité stratégique et le Comité technique réunissent leurs membres régulièrement afin d'assurer l'organisation des échanges et le partage de l'information sur leurs activités et sur les politiques engagées par les partenaires du contrat, également pour discuter des projets éligibles.

La structure de gestion a pour mission d'organiser les calendriers de réunion, assurer la diffusion des dates de réunion aux différents partenaires, produire les documents de travail, rédiger les comptes rendus de réunions, etc.

Elle assure ainsi l'interface entre tous les intervenants du contrat (maîtres d'ouvrage, financeurs, professionnels, associations, collectivités, élus, etc.), y compris avec les

médiateurs extérieurs qui pourront être éventuellement mobilisés pour améliorer la qualité et l'efficacité des échanges entre les partenaires.

- **L'assistance technique aux maîtres d'ouvrage**

La mission d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage consiste pour la structure de gestion à les accompagner du stade de l'idée jusqu'à la validation du projet par le Comité technique. Cette assistance comprend la mise en conformité du projet au référentiel d'analyse des projets construit en amont par la structure de gestion. Elle comprend également l'évaluation de la contribution des projets à l'atteinte des objectifs du contrat.

A la demande du Comité technique, l'évaluation des impacts d'un projet peut être réalisée au moyen d'outils élaborés visant à considérer l'ensemble des composantes des projets (économique, sociale et environnementale) : les approches multicritères, les analyses coûts-avantages qui apportent une évaluation financière précise des projets et une valorisation monétaire de leurs impacts socioéconomiques, les analyses cycle de vie.

Les projets feront l'objet d'une présentation par la structure de gestion au Comité technique. La structure de gestion pourra par ailleurs, à la demande des maîtres d'ouvrages, venir en appui dans les procédures de demande de subvention auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau, Région, Département, Etat, Feder, etc.).

- **La recherche de maîtres d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage directe**

Certaines actions peuvent nécessiter une mise en œuvre selon un calendrier qui amène la structure de gestion à solliciter un maître d'ouvrage. Si nécessaire, la structure de gestion peut être amenée à porter elle-même la maîtrise d'ouvrage de certains projets en fonction de leur nature et de ses compétences. La maîtrise d'ouvrage sera effective après avis du Comité technique et validation par le Comité stratégique.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 4.1.2. Evaluer et assurer le suivi des actions et du contrat

Un levier important de la gouvernance est la mise en œuvre d'outils d'évaluation. Ils mesurent l'efficacité des actions et plus globalement celle du contrat. C'est un point essentiel de la réussite du modèle de gestion intégrée, qui nécessite de mobiliser des compétences spécifiques au niveau de la structure de gestion.

- **La construction de référentiels d'analyse des projets**

La pertinence des projets engagés dans le cadre du Contrat de Gestion Intégrée doit être systématiquement évaluée en fonction de leur conformité à un référentiel.

Le référentiel doit permettre d'évaluer la rentabilité financière des projets ainsi que leur adéquation aux règles d'intervention des différents partenaires financiers. Il intègre également leur contribution aux enjeux de développement durable, sur la base de critères qualitatifs de nature environnementale, sociale ou économique. Il doit enfin être conforme aux indicateurs réglementaires de suivi des outils de planification.

La construction de référentiels d'analyse des projets est une mission de la structure de gestion, qui fera appel à des compétences en interne et mobilisera si nécessaire des expertises extérieures. Les référentiels d'analyse des projets sont soumis pour avis au Comité technique.

- **La mobilisation d'outils d'évaluation de projets structurants**

L'analyse multicritère vise à prioriser les projets selon des critères de développement durable ; en particulier, les méthodes Electre offrent un panel d'outil pour répondre à des problématiques différentes, en proposant soit un classement hiérarchisé des actions soit une comparaison des actions entre elles.

L'analyse coûts-avantages permet de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de projets porteurs d'enjeux forts pour la collectivité. Cette

mesure de la rentabilité socioéconomique (estimation monétaire des gains nets attendus) est un savoir-faire méthodologique qui sera développé en interne au sein de la structure de gestion, avec l'appui éventuel de missions d'expertise scientifique et technique externes (bureaux d'études, chercheurs).

L'analyse du cycle de vie est un outil également mobilisé pour évaluer la pertinence des projets. C'est une méthode qui tend à se généraliser, dont l'objectif est de prendre en compte les impacts environnementaux dans une logique de long terme dite « du berceau à la tombe », c'est-à-dire depuis la phase de conception jusqu'au dernier impact, y compris la mise au rebut et le traitement en fin de vie des équipements. Elle est utilisée notamment pour des infrastructures de type station d'épuration.

La structure de gestion sollicitera le Comité technique pour avis afin de déterminer les projets qui doivent être évalués à l'aide de ces différents outils.

- **L'évaluation permanente du programme d'actions**

L'évaluation permanente du programme d'actions consiste à confronter les objectifs initiaux de développement durable aux résultats des actions du contrat. Elle s'appuie sur la mise en place d'une grille d'indicateurs de développement durable, aussi exhaustive que possible, sous la forme d'une matrice permettant de mesurer les effets des actions du contrat et leurs interactions.

Cette grille d'indicateurs est construite en référence à l'ensemble des fonctions du territoire (économiques, sociales, environnementales), selon une approche système. Dans cette approche, le territoire est défini à partir de composantes (espaces, ressources, populations, activités, etc.) auxquelles sont attribués des fonctions et des impacts et entre lesquelles existent des interactions.

Les effets des actions du contrat et leurs interactions sont mesurés dans la matrice à l'aide d'indicateurs de suivi. Certains de ces indicateurs sont déjà identifiés au niveau des fiches actions dans le présent contrat. Ils seront complétés et approfondis dans la phase de construction de la matrice.

La construction de cette matrice est réalisée par la structure de gestion, avec une expertise extérieure en appui, si nécessaire. Les indicateurs de suivi identifiés dans la matrice devront être validés par les partenaires. Le résultat de l'évaluation produite par la matrice (gains environnementaux, impacts socioéconomiques) est transmis au Comité stratégique pendant l'exécution du contrat, permettant à cette instance de décider d'aménagements ou réorientations dans les actions du contrat. L'évaluation produite en continu alimente également l'Observatoire.

- **Le suivi de l'exécution du contrat**

La structure de gestion est chargée de coordonner la mise en œuvre du contrat et de s'assurer de sa bonne exécution. Elle exerce un suivi de l'ensemble des actions en cours et veille au respect du plan d'action annuel proposé par chacun des maîtres d'ouvrage et validé par le Comité technique.

Ce suivi est réalisé à l'aide de tableaux de bord construits spécifiquement dans le cadre du contrat par la structure de gestion qui permettent de connaître l'état d'avancement des programmes d'action (tableaux de bord d'activités) et l'exécution financière du contrat (tableaux de bord financiers).

La structure de gestion rend compte au Comité stratégique de sa mission de suivi de l'exécution du contrat, qui peut prendre la forme d'un bilan annuel, s'appuyant sur les travaux de la cellule d'expertise et des productions de l'Observatoire.

La structure de gestion produira également un bilan/évaluation à mi-parcours du contrat qui sera présenté en Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée. Ce document a pour but d'établir d'une part un bilan technique du projet au regard des objectifs fixés, d'autre part une évaluation du contrat pour permettre de bien analyser les conditions de sa mise en œuvre (organisation locale, synergie entre les

partenaires, efficacité des outils, etc.), les raisons des éventuelles difficultés rencontrées, les facteurs de succès, etc.

L'analyse de ces bilans peut conduire à envisager une révision ou une réorientation des outils de planification, notamment pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté, une modification de la répartition des financements ou l'intégration de nouvelles actions au programme d'actions. Les propositions de modification seront examinées par le Comité stratégique qui décidera d'une éventuelle modification du programme d'actions ou proposera aux assemblées délibérantes du SCoT et du SAGE une évolution des outils de planification.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 4.1.3. Assurer un accompagnement dans la mise en œuvre des outils de planification et de gestion (SAGE, SCoT, Natura 2000)

- La mise en œuvre du SCoT

Le Conseil du SMBT, chargé d'élaborer et d'approuver le SCoT conserve une fonction importante une fois celui-ci adopté. Il demeure le garant du respect des orientations et des dispositions prévues dans le PADD et dans les prescriptions du DOO du SCoT.

Il est chargé de la mise en œuvre du SCoT. Il dispose de moyens permettant de :

- préparer des avis sur les décisions et projets relatifs aux procédures d'urbanisme,
- s'assurer de l'intégration des dispositions et règles du SCoT,
- assurer le suivi et l'évaluation du SCoT,
- préparer d'éventuelles révisions du SCoT et notamment introduire les modifications qui seraient rendues nécessaires par toute évolution réglementaire.

- La mise en œuvre du SAGE

La CLE, acteur central de la phase d'élaboration du SAGE, change de rôle une fois celui-ci approuvé. La vigilance et le dynamisme de la CLE sont essentiels pour cette nouvelle phase afin d'assurer le respect des orientations et des dispositions prévues dans le PAGD et le Règlement du SAGE.

Le rôle de la structure d'animation et d'appui à la CLE est recentré sur la mise en œuvre du SAGE. Le rôle de l'animateur revêt lui aussi des orientations nouvelles :

- préparer les avis et décisions relatifs à la ressource en eau,
- s'assurer de l'intégration des dispositions et règles du SAGE dans les activités de police des eaux, et dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme,
- assurer le suivi et l'évaluation du SAGE,
- préparer d'éventuelles révisions du SAGE et notamment introduire les modifications qui seront rendues nécessaires par la révision du SDAGE en 2015,
- lancer les études spécifiques et des réflexions techniques sur les questions relatives à la gestion qualitative et quantitative de l'eau,
- assurer la communication du SAGE vis-à-vis des élus, des usagers et des partenaires du SAGE.

- La mise en œuvre de Natura 2000

Une fois approuvés, les DOCOB's des sites Natura 2000 entrent dans une phase opérationnelle.

L'animateur Natura 2000 a pour missions :

- d'animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB,
- d'établir le projet agroenvironnemental et les contrats Natura 2000,
- d'assurer le suivi et l'évaluation du DOCOB,
- de préparer d'éventuelles révisions ou mises à jour du DOCOB,
- de mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques et des règlements,
- d'assurer une mise en cohérence entre le DOCOB et les autres documents de planification et les projets d'aménagement,
- d'apporter un appui technique aux porteurs de projets,
- d'assurer la communication du DOCOB.

- **L'appui aux communes pour la prise en compte des éléments du SCoT et du SAGE**

Le succès de la stratégie territoriale, définie par les outils de planification (SCoT, SAGE), passe par la traduction réussie de ces documents dans les documents de planification de niveau communal que sont les PLU.

La mise en place de moyens d'accompagnement doit permettre aux communes de disposer de moyens d'ingénierie supplémentaires. Ces moyens doivent permettre aux élus de la commune de bénéficier d'une analyse territoriale facilitant la prise de décision et l'action communale, de moyens administratifs et techniques permettant l'étude et l'appui aux procédures administratives et réglementaires.

L'action consiste en la mise à disposition de moyens humains d'ingénierie auprès des communes, mobilisables à leur demande :

- ingénierie relative aux procédures d'aménagement et d'urbanisme,
- ingénierie relative aux normes environnementales et facilitant l'anticipation dans la prise en compte du SDAGE, des SAGES, des Natura 2000, de la loi Littoral, du SCoT, etc.
- ingénierie en formation pour concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des compétences.

- **La mise en œuvre des indicateurs de suivi environnemental**

Imposée par la Loi Grenelle II, l'évaluation environnementale du SAGE et du SCoT permet aux instances de concertation du contrat de porter un regard sur l'application et l'efficacité des documents de planification et de proposer, si nécessaire, des corrections au programme d'actions inscrit dans ces documents réglementaires.

L'évaluation environnementale du SCoT et du SAGE est une attente réglementaire de l'Etat et consiste principalement dans la définition d'indicateurs mesurant l'état des milieux et des ressources ainsi que les impacts potentiels des actions entreprises. Cette évaluation pourra être conduite par la structure de gestion, en s'aidant de la grille d'indicateurs de développement durable mise en place dans le cadre du contrat.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 4.1.4. Assurer le suivi des mesures de gestion

Cette fiche action permet de recenser l'ensemble des outils de gestion du Contrat mis en place pour une gestion environnementale du territoire, et d'en assurer le suivi.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 : GARANTIR LA GESTION CONCERTÉE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION

La mise en œuvre du Contrat impose de mettre en place les outils susceptibles de mesurer l'impact des actions engagées au regard des objectifs initiaux de développement durable. Toutefois, mesurer les impacts ne suffit pas. Il a notamment été souligné à plusieurs reprises l'importance de pouvoir associer tous les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs de développement durable.

Associer les acteurs revient à gérer au mieux l'information qui est diffusée et, pour ce faire, de mobiliser des outils innovants d'information et de communication. Cet objectif est réalisé au moyen de plusieurs actions :

- l'animation de l'Observatoire,
- la mise en place d'un portail internet performant,
- la mise en place d'assises du territoire,
- la sensibilisation et la formation des acteurs et parties prenantes.

Action 4.2.1. Développer et animer l'observatoire

La mise en œuvre d'une action partenariale suppose de mettre en place au niveau de la structure de gestion les outils susceptibles de mesurer l'impact et la performance des actions sur le territoire.

Mis en place dans le cadre du Contrat Qualité pour la lagune de Thau, et après avoir notamment été en soutien aux phases de diagnostic des projets du SMBT, l'observatoire du SMBT doit poursuivre son développement afin d'assurer désormais, une mission de suivi permanent de l'ensemble des actions du Contrat et alimenter le Comité Stratégique dans ses prises de décision :

- la collecte, le traitement et l'organisation des données,
- la construction et le suivi d'indicateurs de développement durable pour mesurer la performance des actions du Contrat,
- la construction et le suivi des indicateurs pour l'évaluation environnementale des outils de planification (SAGE, SCoT et Natura 2000 de Thau),
- la représentation des indicateurs et la diffusion de l'information à l'ensemble des partenaires,
- le développement de modules informatiques en ligne dédiés au Contrat.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

Action 4.2.2. Organiser des assises du territoire

Les Assises du Territoire seront organisées au minimum tous les deux ans par le Comité stratégique. Cet événement est destiné à associer toutes les parties intéressées au processus de gestion territoriale (professionnels, citoyens, associations, gestionnaires etc.) pour informer sur les états d'avancement du Contrat et faire remonter les atteintes et les besoins, et adapter si nécessaire la politique contractuelle.

Ce rendez-vous doit permettre d'affiner la feuille de route en matière de développement territorial.

La structure de gestion du Contrat viendra en appui du Comité stratégique pour l'organisation de ces assises.

Maître d'ouvrage : *Syndicat mixte du bassin de Thau*

Action 4.2.3. Sensibiliser et former les parties prenantes

L'adhésion du plus grand nombre est nécessaire à une mise en cohérence des politiques et des actions, autour des grands documents de référence que sont le SCoT, le SAGE et Natura 2000.

Pour cela, des formations spécifiques, à destination des acteurs du territoire, doivent être proposées sur des sujets en lien avec la mise en œuvre et les objectifs du Contrat.

Des animations et des outils pédagogiques seront proposés aux scolaires en lien avec le territoire et ses enjeux.

Enfin, des animations grand public seront proposées : rencontres, balades, soirées débat, ouvrages et brochures thématiques.

Maîtres d'ouvrage : *Collectivités, Chambre d'Agriculture, organismes de formations, associations locales, Syndicat mixte du bassin de Thau*

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 : ASSURER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA LAGUNE DE THAU

Le programme OMEGA THAU constitue un outil d'aide à la gestion et au suivi du milieu lagunaire, afin de venir en appui au management environnemental et à l'amélioration des systèmes d'assainissement du bassin versant de Thau.

Dans le cadre du premier programme OMEGA THAU, qui s'est déroulé de 2007 à 2009, un certain nombre de réalisations ont vu le jour, en particulier l'inventaire et la localisation des sources de pollution microbiologique sur le bassin versant de l'étang de Thau, la modélisation des transferts sur les bassins versants et dans la lagune, la définition des flux maximaux admissibles (FMA) pour chaque exutoire, tout ceci dans le but d'établir un programme d'aménagements cohérent et pertinent à l'échelle du territoire du bassin de Thau.

Dans le cadre du présent contrat, l'ambition affichée est la mise en place d'un système d'anticipation et d'aide à la gestion, afin de mieux organiser la prévision du risque de pollution microbiologique de la lagune. Il doit permettre d'avertir en temps réel les usagers concernés (conchyliculteurs, communes, gestionnaires de l'assainissement), afin qu'ils puissent mettre en œuvre des procédures de gestion préventive de leur activité lors des périodes identifiées à risque sanitaire.

Cet outil doit également permettre d'aider la décision publique concernant les investissements à mettre en œuvre sur le bassin versant.

Un tel système doit enfin permettre de respecter la directive cadre sur l'eau 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignades et le nouveau règlement européen applicable à la production et à la mise sur marché des mollusques bivalves vivants.

Action 4.3.1. Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

La mise en œuvre opérationnelle de la plateforme OMEGA THAU se décline en 4 objectifs :

- **Objectif 1 : Développer des outils d'aide à la décision s'appuyant sur l'expertise acquise lors du premier programme OMEGA THAU**

La construction d'un système de management des risques de contaminations microbiologiques des zones d'élevage conchylicole et des zones de baignade de la lagune de Thau passe par la mobilisation et le développement d'un certain nombre d'outils.

Il s'agit en premier lieu de s'approprier les outils de modélisation développés et d'utiliser cette modélisation en routine.

Il s'agit également de développer des outils expert répondant aux besoins de tous les partenaires identifiés : les professionnels, les usagers (baignade, pêche), les gestionnaires de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et les partenaires financiers.

L'objectif final est la conception d'une plateforme informatique de management environnemental et de gestion de l'avertissement.

- **Objectif 2 : Renforcer la gestion environnementale des réseaux d'assainissement et mettre en place un outil de diagnostic permanent**

Cette mission consiste en une mission d'expertise des modes de gestion de l'ensemble des services de l'assainissement, ainsi que des contrats de gestion déléguée (en y incluant des obligations de résultats, un suivi financier et un contrôle de gestion pour chaque service).

Elle prévoit également le renforcement du réseau de mesure et de télégestion sur les ouvrages d'assainissement à l'échelle du bassin versant (équipement en sondes de mesures, débitmètres, chaîne d'acquisition et de transmission de données), ainsi que le développement du réseau de mesure de la qualité en milieu naturel (ex : extension et consolidation du projet GAMA).

Le diagnostic permanent des réseaux passe enfin par la mise en place d'une modélisation hydraulique des chaînes de transfert pour déterminer les insuffisances des réseaux par temps de pluie.

- **Objectif 3 : Gérer la plateforme informatique d'avertissement et d'information sur les risques de contamination microbiologique**

La gestion de la plateforme informatique OMEGA THAU consiste en :

- o la mise en place d'un système d'exploitation des données d'assainissement issues de la télégestion ou des déclarations d'incident et la réalisation de bilans de pollution à l'issue des événements pluvieux,
- o l'acquisition et l'analyse des données de surveillance du milieu : suivi réglementaire (REMI, REPHY, RINBIO, ARS), points de mesure DREAL LR, données SIRENE, etc.,
- o l'intégration de l'ensemble des informations dans les outils experts et l'administration de la plateforme d'avertissement.

- **Objectif 4 : Accompagner la prise de décision avec l'appui des outils experts**

Les outils développés dans le cadre de la construction du système d'avertissement doivent permettre :

- o de proposer un plan d'action pour la gestion des services de l'assainissement à intégrer dans les procédures ISO 14 001 de chaque délégataire,
- o de prioriser les travaux d'assainissement au moyen de méthodes multicritères, ces méthodes permettant de justifier de l'intérêt des actions auprès des partenaires du contrat,

- de diffuser l'information sur les risques de contamination grâce à la plateforme d'avertissement mise en place,
- de participer activement à l'organisation d'une coordination des acteurs dans les situations de crise,
- de mettre à disposition des autorités sanitaires l'ensemble des éléments permettant de juger de la gravité de la crise,

Maîtres d'ouvrage : Syndicat mixte du bassin de Thau

ANNEXE 2

MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE



Orientation stratégique 1 : Partager des espaces et des ressources

Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Montant global	Montant Phase 1	Montant Phase 2	
			en € HT	(2012-2014)	(2015-2017)	
REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	1.1.1	Elaborer un schéma global de gestion des apports polluants à la lagune	300 000 €	100 000 €	200 000 €
		1.1.2	Renforcer les capacités de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète	75 885 000 €	700 000 €	73 345 000 €
		1.1.3	Mettre en œuvre des travaux d'assainissement	48 259 850 €	17 019 750 €	31 240 100 €
		1.1.4	Développer une stratégie pour l'assainissement pluvial	16 275 000 €	6 775 000 €	9 500 000 €
	Bien gérer les ressources en eau	1.1.5	Développer un outil de gestion concertée besoins/ressources en eau sur le territoire de Thau	30 000 €	30 000 €	
		1.1.6	Mettre en place un réseau de suivi de la ressource en eau des calcaires du Pli Ouest de Montpellier	70 236 €+ à définir	70 236 €+ à définir	
		1.1.7	Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	16 004 000 €	16 004 000 €	
	Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques	1.1.8	Engager ou poursuivre les actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées	4 158 000 €	1 558 000 €	2 600 000 €
		1.1.9	Engager l'étude des relations de la nappe astienne avec le ruisseau de Nègue Vaques	17 000 €	17 000 €	
		1.1.10	Recenser les forages captant la nappe astienne sur les communes de Pinet, Pomerols, Marseillan, Mèze et sensibiliser les préleveurs	13 000 €	13 000 €	
		1.1.11	Participer à la mise en œuvre de la directive inondation: contribution à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation	A définir	A définir	A définir
DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER	Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue	1.2.1	Elaborer un schéma local de cohérence écologique	100 000 €	100 000 €	
		1.2.2	Préserver et restaurer les cours d'eau	5 330 000 €	630 000 €	4 700 000 €
		1.2.3	Restaurer les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité	400 000 €	400 000 €	A définir
		1.2.3bis	Réhabiliter les sites du Mourre Blanc et de Cambeilliès	1 000 000 €	1 000 000 €	
	Protéger et réhabiliter les espaces sensibles	1.2.4	Créer un poste de technicien rivière	210 000 €	70 000 €	140 000 €
		1.2.5	Assurer la collecte et le traitement des déchets sur les espaces naturels	900 000 €	300 000 €	600 000 €
		1.2.6	Mettre en œuvre les DOCOB des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau et de Vic	2 144 000 €	998 180 €	1 145 820 €
		1.2.7	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la Gardiole	1 560 000 €	160 000 €	1 400 000 €
		1.2.8	Définir un plan de lutte contre les espèces envahissantes	60 000 €	60 000 €	A définir
		1.2.9	Mettre en œuvre les moyens de surveillance des espaces à protéger : "Brigade Territoriale"	630 000 €	630 000 €	A définir
1.2.10	Protéger et mettre en valeur les lidos	28 711 000 €	16 949 000 €	11 762 000 €		
			202 057 086 €	65 424 166 €	136 632 920 €	

Orientation stratégique 2 : Organiser le développement de la mobilité avec les acteurs du territoire

Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Montant global en € HT	Montant Phase 1 (2012-2014)	Montant Phase 2 (2015-2017)	
AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE	Réaliser des études de secteur	2.1.1	Réaliser un schéma de secteur du triangle urbain central	150 000 €	150 000 €	
		2.1.2	Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle des flux et dessertes dans le secteur de la sortie de l'A9	150 000 €	150 000 €	
		2.1.3	Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle des flux et dessertes dans le secteur nord de Mèze	35 536 €	35 536 €	
	Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures	2.1.4	Contrat d'axe RD2 entre le pôle d'échange multimodal de Sète et Balaruc le Vieux	12 150 000 €	150 000 €	12 000 000 €
		2.1.5	Aménager les pôles multimodaux de Sète et Frontignan	32 000 000 €	2 000 000 €	30 000 000 €
		2.1.6	Elaborer un schéma intercommunal cyclable	4 070 000 €	70 000 €	4 000 000 €
		2.1.7	Elaborer un schéma des modes doux	36 550 €	36 550 €	
	Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service	2.1.8	Aménager l'axe de desserte du port de Sète - Frontignan – RD600	19 210 000 €	4 210 000 €	15 000 000 €
		2.1.9	RD 613 : Aménagements de sécurité et voies conchylicoles entre Bouzigues et Loupian	7 930 000 €	5 530 000 €	2 400 000 €
		2.1.10	Requalifier les bd de Verdun/Bled Camille Blanc en préalable au classement dans le domaine public communal	8 490 000 €	490 000 €	8 000 000 €
		2.1.11	Développer le transport public régional voyageur	16 354 834 €	16 354 834 €	
PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE	Expérimenter des systèmes de TC innovants	2.2.1	Expérimenter le transport maritime sur la lagune de Thau	275 000 €	275 000 €	A définir
		2.2.2	Expérimenter les bus hybrides	2 280 000 €		2 280 000 €
		2.2.3	Déployer un SAEIV pour le réseau de T.A.T de Thau Agglo	840 000 €		840 000 €
	Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace	2.2.4	Engager une étude de définition d'une stratégie de gestion du stationnement	1 650 000 €	150 000 €	1 500 000 €
		2.2.5	Organiser et gérer la logistique urbaine et la desserte de marchandises	80 000 €	40 000 €	40 000 €
	Analyser et faciliter la mobilité des personnes	2.2.6	Développer un service de centrale de mobilité à l'attention des habitants et visiteurs du territoire	150 000 €		150 000 €
		2.2.7	Réaliser une enquête ménage déplacement départementale sur le territoire de Thau	170 000 €	170 000 €	A définir
			106 021 920 €	29 811 920 €	76 210 000 €	

Orientation stratégique 3 : Développer durablement les activités

Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Montant global en € HT	Montant Phase 1 (2012-2014)	Montant Phase 2 (2015-2017)	
RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE	Consolider la place des activités maritimes traditionnelles	3.1.1	Créer des sites terrestres de mise à l'abri des lots de coquillage	1 150 000 €	150 000 €	1 000 000 €
		3.1.2	Engager la requalification des exploitations et des zones conchylicoles	935 000 €	935 000 €	
		3.1.3	Engager la requalification des voies d'accès et de desserte des zones conchylicoles de Marseillan les Mazets	500 000 €	500 000 €	
	Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme	3.1.4	Aménager les portes d'entrée de la lagune (plaisance fluviale)	1 665 000 €	50 000 €	1 615 000 €
		3.1.5	Engager les entreprises du secteur nautique dans une gestion environnementale	135 000 €	45 000 €	90 000 €
		3.1.5bis	Améliorer et gérer les conditions d'accès dans les zones d'amarrages à Balaruc-les-Bains	1 720 000 €	1 720 000 €	
	Développer le port de Sète - Frontignan	3.1.6	Accompagner la restructuration du pôle agro-industriel du port de Sète	40 000 000 €	40 000 000 €	
		3.1.7	Accompagner l'aménagement du nouveau pôle passager	60 000 000 €	50 000 000 €	10 000 000 €
		3.1.8	Déplacer les activités de carénage sur le site de Frontignan	13 000 000 €	9 000 000 €	4 000 000 €
		3.1.9	Mettre en place un système performant de gestion des déchets	3 097 000 €	1 597 000 €	1 500 000 €
		3.1.10	Renforcer les moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales du port de Sète-Frontignan	310 000 €	310 000 €	A définir
		3.1.11	Créer une liaison des autoroutes de la mer	A définir		A définir
		3.1.12	Développer l'activité du port de Sète par l'aménagement d'un parc écologistique à Poussan	2 400 000 €	2 250 000 €	150 000 €
		3.1.13	Aménager un pôle dédié au trafic container	60 000 000 €	10 000 000 €	50 000 000 €
		3.1.14	Entretien et renforcer les ouvrages de protection maritime	3 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
		3.1.15	Entretien les quais urbains	7 250 000 €	7 250 000 €	A définir
		3.1.16	Entretien les ponts mobiles	11 000 000 €	5 500 000 €	5 500 000 €
3.1.17	Diagnostiquer des moyens de traitement des eaux usées sur le port de commerce	A définir	A définir	A définir		
GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU	Appui à une exploitation durable	3.2.1	Animer et mettre en œuvre un programme d'actions agricoles	330 000 €	110 000 €	220 000 €
		3.2.2	Accompagner les exploitations agricoles dans la préservation de la ressource en eau	A définir	A définir	A définir
		3.2.3	Développer une agriculture de proximité	A définir	A définir	A définir
		3.2.4	Développer des démarches de certification environnementale	A définir	A définir	A définir
		3.2.5	Mettre en valeur les espaces agricoles péri-urbains en engageant les études de définition des PAEN	A définir	A définir	A définir
	Appui à l'installation	3.2.6	Aider à l'installation des jeunes agriculteurs	A définir	A définir	A définir
		3.2.7	Réaliser une charte d'intégration paysagère et environnementale pour la réalisation d'un pôle agricole	A définir	A définir	A définir
CRÉER DU LIEN ENTRE LES FILIERES	Faire connaître les métiers, produits et milieux	3.3.1	Structurer le territoire écotouristique	125 000 €	125 000 €	A définir
		3.3.2	Favoriser la diversification et vente directe sur les sites de production conchylicoles	70 000 €	70 000 €	A définir
	Engager des partenariats	3.3.3	Favoriser le groupement d'entreprises locales autour d'un projet territorial	21 500 €+ à déf.	21 500 €+à déf.	A définir
		3.3.4	Créer une plateforme de distribution de produits locaux	40 000 €	40 000 €	A définir
		3.3.5	Mettre en place un prêt d'honneur à vocation agricole et halieutique	500 000 €	225 000 €	275 000 €
	Soutenir l'innovation	3.3.6	Favoriser l'innovation et la diversification dans les pratiques culturelles	1 498 000 €	574 000 €	924 000 €
		3.3.7	Créer un centre de compétence territorial sur l'eau - Ecosite	7 800 000 €	2 800 000 €	5 000 000 €
		3.3.8	Développer un projet territorial autour de la mine et du vin à Villeveyrac	13 000 €	13 000 €	à définir
			216 559 500 €	134 785 500 €	81 774 000 €	

Orientation stratégique 4 : Mettre en œuvre un modèle de gouvernance adapté aux enjeux du territoire

Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Montant global en € HT	Montant Phase 1 (2012-2014)	Montant Phase 2 (2015-2017)
ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS	Portage et coordination du Contrat et des outils de planification	4.1.1 Animer le contrat	276 150 €	138 075 €	138 075 €
		4.1.2 Evaluer et assurer le suivi des actions et du contrat	118 350 €	59 175 €	59 175 €
		4.1.3 Assurer un accompagnement dans la mise en œuvre des outils de planification et de gestion (SAGE, SCoT, Natura 2000)	1 217 520 €	608 760 €	608 760 €
		4.1.4 Assurer le suivi des mesures de gestion			
GARANTIR LA GESTION CONCERTÉE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	Suivi du milieu, information et communication	4.2.1 Développer et animer l'observatoire	863 836 €	392 740 €	471 096 €
		4.2.2 Organiser des Assises du territoire	192 000 €	48 000 €	144 000 €
		4.2.3 Sensibiliser et proposer des formations aux parties prenantes du Contrat	337 000 €	337 000 €	A définir
ASSURER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA LAGUNE DE THAU	Développement d'outils de gestion environnementale	4.3.1 Mettre en œuvre la plateforme de gestion environnementale Omega Thau	730 360 €	462 622 €	267 738 €
			3 735 216 €	2 046 372 €	1 688 844 €

Synthèse financière

	Total phase 1	Total phase 2
Orientation stratégique 1	65 424 166 €	136 632 920 €
Orientation stratégique 2	29 811 920 €	76 210 000 €
Orientation stratégique 3	134 785 500 €	81 774 000 €
Orientation stratégique 4	2 046 372 €	1 688 844 €
Total par phase	232 067 958 €	296 305 764 €
Total Contrat	528 373 722 €	



ANNEXE N°3

PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL



ORIENTATION STRATEGIQUE 1

Partager des ressources et des espaces

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1 :
Réussir la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.1

ELABORER UN SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES APPORTS POLLUANTS A LA LAGUNE

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du territoire de Thau, en cours d'élaboration, met en avant la nécessité d'une gestion qualitative et quantitative de toutes les ressources en eau du bassin versant. Ce mode de gestion permet de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ainsi qu'aux orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée et à son programme de mesures.

Pour mémoire, la lagune de Thau est classée en zone sensible à l'eutrophisation. D'autre part, le programme de mesure du SDAGE Rhône Méditerranée place en objectifs prioritaires la lutte contre les toxiques et les substances prioritaires.

Concernant l'assainissement des eaux résiduaires urbaines sur le territoire, il est organisé autour de 8 « agglomérations d'assainissement » répondant à des exigences réglementaires mais qui ne sont pas mises en cohérence entre elles. Les études réalisées dans le cadre du « Défi eutrophisation » porté par l'Agence de l'eau en 2006 estiment que si 34% des apports d'azote à la lagune sont issus des stations de traitement des eaux, 34% proviennent aussi du lessivage des terres agricoles et 13% du ruissellement urbain. L'assainissement pluvial est à la charge de chaque commune du territoire, sans que des objectifs communs ne soient clairement définis sur les conditions de traitement ou de restitution au milieu naturel, ni que les conditions du financement de ces opérations ne soient véritablement établies.

L'atteinte d'un bon état qualitatif passe par le développement d'une approche globale à l'échelle du bassin versant, mettant en perspective l'assainissement des eaux résiduaires urbaines et l'assainissement pluvial, conjugués aux apports naturels et agricoles des bassins versants.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A partir des études de simulation des apports d'azote et de phosphore (modèle LOICZ développé par IFREMER, études du RSL), un schéma stratégique d'assainissement des eaux résiduaires et des eaux urbaines sera soumis à l'approbation du Comité stratégique. Il prendra en compte les conditions d'équilibre écologique des milieux récepteurs des différents sous-bassins versants et devra permettre

D'une part :

- de définir des seuils d'acceptabilité (notion de flux maximal admissible) pour chacun des milieux récepteurs (mer, lagunes, cours d'eau) ;

et d'autre part sur les bassins versants ;

- d'anticiper les évolutions à venir du bassin versant (démographie, aménagement urbain, agriculture, activités, etc.), et leurs conséquences sur les charges futures produites et leurs conditions de traitement ;
- de combiner les stratégies d'assainissement par temps sec (eau usées, eaux claires parasites, etc.) et les stratégies de temps de pluie pour optimiser la gestion de la collecte et du traitement des eaux urbaines ;
- d'identifier les impacts sanitaires des rejets urbains, par temps sec et par temps de pluie, en tenant compte des usages des masses d'eau réceptrices : baignade, conchyliculture, etc., et de définir un cadre d'action prospectif en tenant compte des réglementations en cours ou en évolution ;
- de définir un cadre d'action futur en matière de stratégie d'assainissement et d'assainissement pluvial, comprenant un programme d'actions et/ou d'aménagement (par exemple, l'identification des zones à soustraire à toute imperméabilisation future, localisation des bassins de rétention des eaux pluviales, etc.).

Les enjeux d'un tel schéma ne sont pas seulement environnementaux mais aussi prospectifs et réglementaires (créer un cadre commun pour l'élaboration des schémas d'assainissement et schémas pluviaux). Ce schéma stratégique doit aussi permettre d'intégrer une dimension socioéconomique qu'il faut également évaluer, à l'aide d'outils tels que l'analyse multicritère et l'analyse coûts-avantages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le schéma stratégique de gestion des apports polluants prendra en compte les conditions d'équilibre écologique des milieux récepteurs, qu'il s'agisse de la mer de la lagune ou des cours d'eau.

Il s'agit d'inscrire dans le temps la stratégie d'assainissement de la pollution générée par les activités sur le bassin de l'étang de Thau. Dans ce cadre, un point sur l'assainissement sera réalisé en état actuel (2012), puis aux horizons 2020, 2030 et 2040, en intégrant les évolutions à venir du bassin versant, en particulier la croissance démographique de la population et les problématiques de temps sec et de temps de pluie. Il sera demandé pour chacun de ces horizons la définition des actions nécessaires au respect des contraintes réglementaires et environnementales.

Plusieurs paramètres qualitatifs seront particulièrement observés dans leurs évolutions et dans leurs impacts sur les masses d'eau réceptrices :

- l'azote et le phosphore,
- la bactériologie,
- la virologie,
- les micropolluants et toxiques.

Trois volets conséquents devront être développés :

- **Les évolutions structurelles des systèmes d'assainissement des eaux résiduaires**

En ce qui concerne les systèmes d'assainissement, les premiers éléments issus du programme Omega Thau montrent que la mise en place d'un traitement spécifique de l'azote et du phosphore pour les stations de Mèze-Loupian et Pinet-Pomérois ainsi que la déconnection des rejets des stations de Poussan-Bouzigues et Gigean, permettront une diminution significative des flux sortants en azote et en phosphore. Cette amélioration sera cependant amortie à l'horizon 2030 par la croissance démographique.

Il s'agit donc de pérenniser les pistes d'amélioration de la qualité du milieu. Dans ce cadre, il sera recherché toutes les dispositions permettant de satisfaire les objectifs poursuivis, en particulier la piste de non rejet par temps sec des effluents des stations d'épuration dans la lagune de Thau devra être explorée et son effet évalué à court, moyen et long terme.

S'agissant des surverses unitaires et des déversoirs d'orage, après recensement et classification, un niveau de sensibilité fonction du flux déversé, de la fréquence de déversement et de la sensibilité du milieu récepteur, doit être précisé pour chacun d'eux et un programme de travaux, cohérent à l'échelle du bassin versant, doit être arrêté.

La problématique de la qualité des eaux doit être étendue aux micropolluants présents dans les eaux usées et aux évolutions réglementaires attendues en la matière.

- **Le traitement des eaux pluviales**

Le programme de travaux défini dans Omega Thau pour limiter la pollution engendrée par le ruissellement pluvial urbain est défini pour une réduction des flux en phosphore de 20% et en azote de 38%.

Ce programme intègre des **actions de niveau 1** (gestion des populations animales, nettoyage des voiries et des avaloirs, nettoyage des réseaux), et des **actions de niveau 2** (traitement des eaux pluviales principalement par rétention décantation).

Le schéma stratégique de gestion des apports polluants devra intégrer ces actions dans le temps en parallèle des actions liées à l'assainissement des eaux usées. Etant donné leur spécificité et leur difficulté de mise en œuvre, il est demandé d'identifier précisément les actions de niveau 2 situées en ordre de priorité 1 et 2 dans le programme Omega Thau (Port de Mèze, bassins de l'Aygues Vacques et du Sesquier, Port de Marseillan, Pointe de Balaruc, Canal du Midi et bassin des Fontanilles). Il s'agira de proposer après concertation avec les communes des dispositifs permettant d'améliorer la qualité des eaux pluviales avant rejet dans la lagune.

Il sera étudié, en particulier, l'intérêt de reconverter les sites de lagunage existants pour la dépollution des eaux pluviales.

Concernant le ruissellement rural, la concordance et la complémentarité des actions sur le rural et l'urbain doivent être recherchées.

Les actions portant sur les eaux usées et sur les eaux pluviales feront l'objet d'une analyse de gain environnemental selon une grille d'analyse qui pourra être en partie commune à d'autres actions, et seront présentées sous la forme d'un programme pluriannuel de travaux permettant de respecter les échéances fixées aux horizons 2020, 2030 et 2040.

- **Les modes de gestion des systèmes d'assainissement eaux usées et pluviales**

Une réflexion sur les prestations à intégrer dans les contrats d'exploitation est à mener. L'objectif poursuivi est l'amélioration de la qualité de l'exploitation des systèmes d'assainissement. A titre d'exemple, on peut citer quelques thèmes à développer et introduire dans les contrats d'exploitation :

- Amélioration de l'autosurveillance, du reporting et consolidation des informations disponibles chez les exploitants à l'échelle du BV
- Lutte contre les dysfonctionnements ponctuels ou chroniques, contre les eaux parasites
- Contrôle et surveillance des rejets industriels
- Système d'alerte en cas de pollution accidentelle
- etc.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Diagnostic, synthèse des données et des études à l'échelle du bassin versant
- Mise en cohérence des programmes d'actions territorialisés, définition des orientations stratégiques permettant un suivi des schémas directeurs (assainissement et pluvial) et de leur efficacité ; proposition d'objectifs réglementaires, etc.
- Définition d'une stratégie d'ensemble adaptée aux enjeux environnementaux du bassin versant et à ses évolutions (horizons 2020, 2030 et 2040). Définition des objectifs qualitatifs par sous bassin, par milieu récepteur et par type de polluant (azote et phosphore, bactériologie, toxiques, etc.)

Phase 2 Contrat (2014-2017) :

- Evaluation et actualisation des schémas directeurs selon les préconisations du schéma global de gestion des apports polluants

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation d'un schéma global des apports polluants
- Nombre de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SGDEP) intégrés dans la stratégie globale
- Nombre d'avenant aux SDGEP ou Schémas Directeurs d'Assainissement

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département, Région, Thau Agglo, CCNBT, SIA Pinet-Pomérols, Hérault Méditerranée, Services de l'Etat (MISE 34, DDTM 34, DREAL LR, ARS), Ifremer

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

FEDER, Agence de l'eau, Département, Région, Etat, EPCI

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)*
2012-2014	100 000 €
2015-2017	200 000 €

*Tva non récupérable

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.2
RENFORCER LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE
LA STATION D'EPURATION DES EAUX BLANCHES A SETE

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

La station d'épuration des Eaux Blanches à Sète est actuellement dimensionnée pour traiter 135 000 EqH.

Face à l'augmentation de la population et à l'extension du périmètre des communes raccordées à la station d'épuration des Eaux Blanches, Thau agglomération a réalisé, en prévision d'un renforcement de la capacité de traitement de cette usine, un Schéma Directeur d'Assainissement visant à déterminer les principales caractéristiques de dimensionnement de cette future installation.

Ce Schéma Directeur prend en compte l'ensemble des études menées qui ont permis une analyse de la problématique fonctionnelle et réglementaire du projet de renforcement de la capacité de cet équipement public, ainsi qu'une analyse des réseaux qui lui sont liés. Ce schéma a donc permis de mettre en évidence la nécessité d'extension du périmètre de la station d'épuration des eaux en y ajoutant notamment, Poussan-Bouzigues, ainsi que Gigan et Frontignan Plage. Les besoins de modification des réseaux principaux de transfert d'eaux usées des communes vers la station d'épuration ont également été identifiés.

Il convient, dès à présent, de lancer le renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète, pour l'adapter aux objectifs d'atteinte du bon état qualitatif des milieux aquatiques du bassin versant (cours d'eau, lagunes de Thau et d'Ingril).

Ce lancement sera basé sur les études préalables et dossiers réglementaires préalablement réalisés.

La capacité à l'horizon du projet est estimée à l'heure actuelle à 195 000 EqH.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Adapter la capacité de traitement de la station d'épuration aux contraintes environnementales liées au territoire
- Respecter les obligations réglementaires en matière de rejet et anticiper leurs évolutions

- Contribuer au bon état qualitatif des mieux aquatiques du bassin versant (cours d'eau, lagunes de Thau et d'Ingril)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Etudes préalables nécessaires à l'examen précis des problématiques à prendre en compte pour la réalisation du projet**

Le contenu de ces études préalables est le suivant :

- o Levés topographiques de l'ensemble des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches, à chaque étape d'avancement du projet ;
- o Etudes géotechniques de l'ensemble des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- o Repérage des réseaux lors des périodes de préparation des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- o Etude diagnostic des ouvrages existants à conserver sur le site de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- o Etudes d'évaluation des besoins énergétiques des équipements à construire, dans le cadre de l'ensemble des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches. Cette prestation comprendra également les études de recherche de solutions adaptées ;
- o Etude de l'état initial du site qui présente l'ensemble des éléments relatifs aux caractéristiques du site et de son environnement. Elle comprendra l'ensemble des mesures et analyses (qualité des eaux, de l'air, du bruit et du trafic) permettant de répondre aux contraintes réglementaires ;
- o Etude d'impact et du dossier de demande d'autorisation, établi sur la base du projet définitif retenu par le Maître d'ouvrage et développé dans le programme fonctionnel détaillé ;
- o Etude complémentaire d'évaluation du gain environnemental et de définition des outils de suivi liés au projet de renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- o Etudes préalables pour la réalisation des modifications des chaînes de transfert des effluents vers la station d'épuration des Eaux Blanches et notamment :
 - la qualification et la programmation des phases fonctionnelles, de l'ensemble des chaînes de transfert, à mettre en œuvre par les services de Thau agglo,
 - Les études hydrauliques sur l'ensemble des chaînes de transfert, ainsi que leur programmation,
 - Les études de validation des caractéristiques dimensionnelles hydrauliques des réseaux à mettre en œuvre, en coordination avec le maître d'œuvre de ces opérations.
- o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des opérations préalables à la réalisation du renforcement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète, sur les principes définis dans le Schéma Directeur ;
- o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier assurance dommage ouvrage, nécessaire à la réalisation du renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète.

- **Engagement des partenaires et lancement des travaux sur la STEP**

Cette action concerne la phase 2 du contrat (2014-2017)

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Etudes préalables : 700 000 €
- Travaux sur chaines de transfert : 1 840 000 €

Phase 2 Contrat (2014-2017) :

- Travaux sur station d'épuration : 68 720 000 €
- Travaux sur chaines de transfert : 4 625 000 €
 - o Chaîne Est : 800 000 €
 - o Chaîne Ouest : 1 800 000 €
 - o Chaîne Ouest Père Moulin : 1 800 000 €
 - o Chaîne interne : 225 000 €

INDICATEURS DE SUIVI

- Respect des délais contractuels de réalisation des études préalables
- Réalisation du programme de travaux des chaînes de transfert et de la STEP des Eaux Blanches
- Réalisation des travaux sur les chaînes de transfert et de la STEP des Eaux Blanches conformément aux programmes établis

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département de l'Hérault, Agence de l'eau, DREAL LR, MISE 34, DDTM 34, ARS, ADEME, Thau agglo et CCNBT, SMBT, Communes

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Etat, Agence de l'eau, Département de l'Hérault, EPCI, SMBT

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 540 000
2015-2017	73 345 000
TOTAL	75 885 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.3

METTRE EN OEUVRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

Les efforts réalisés par les collectivités dans le cadre du Contrat Qualité en matière de réduction des effets des rejets de l'assainissement collectif sur les milieux les plus sensibles (lagunes, cours d'eau) ont porté leur fruits. Ils doivent être pérennisés.

Certains travaux à réaliser sont connus (points noirs sur réseaux) mais les études programmées (schéma des apports polluants, Omega Thau, diagnostics) contribueront à préciser les travaux à engager sur les réseaux d'assainissement

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération, CCNBT, SIA Pinet Pomerols

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mise en œuvre de plans annuels d'investissement pour la réalisation de travaux d'assainissement en concertation avec les partenaires financiers
- garantie d'une bonne gestion des services de l'assainissement en matière de renouvellement des ouvrages

DESCRIPTION DE L'ACTION

La programmation des travaux d'assainissement s'appuie sur :

- les schémas directeurs et les diagnostics réseaux (diagnostics ciblés et diagnostics permanents),
- les points noirs connus et notamment Aresquiers, Castellans (camping),
- la mise en place d'équipements de mesure et de télégestion adaptés sur les postes de refoulement,
- les programmations assainissement des EPCI liées aux opérations de renouvellement,
- les résultats du programme Omega Thau,
- les grands projets urbains (extensions, Port de Sète, etc.),
- les possibilités de réhabilitation des lagunages pour des usages de temps de pluie.



Natures des actions :

1. Travaux des EPCI réalisés sur les comptes d'investissement au titre du renouvellement du patrimoine
2. Travaux d'assainissement sur les points noirs connus
3. Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECPD)
4. Equipements des postes de refoulement pour une gestion environnementale des réseaux :
 - mise en place de la télégestion
 - équipement des PR en débitmètres et en sondes
5. Travaux de fiabilisation des réseaux par temps de pluie
 - Omega Thau : priorité 1
 - Omega Thau priorité 2
6. Extension des réseaux
7. Etudes particulières

Chaque projet engagé dans le cadre du Contrat de gestion intégrée fera l'objet d'une évaluation préalable du gain environnemental attendu. Le taux d'aide affiché par l'Agence de l'eau sera fonction du gain environnemental de l'opération. Une attention particulière sera également portée sur l'amélioration des performances des réseaux à l'issue des travaux. Pour cela, les outils de management environnemental de la plateforme Omega Thau seront sollicités en routine.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Travaux des EPCI réalisés sur les comptes d'investissement au titre du renouvellement du patrimoine (sans demandes d'aide financière des partenaires)

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Renouvellement (compte d'investissement)	2012-2014	500 000 €/ an	1 000 000 €

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Renouvellement (compte d'investissement)	2012-2014	250 000 €/ an	500 000 €

Nota : ces investissements sont rappelés pour mémoire, hors programmation Contrat

Travaux d'assainissement sur les points noirs connus

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Quartier des Aresquiers	2012-2014	400 000 €	1 860 000 €
	Camping Castellas (commune de Sète)	2012-2014	460 000 €	
	Frontignan : réseau avenue de la Méditerranée	2012-2014	1 000 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Réseau mas conchylicoles Loupian	2012-2014	1 000 000 €	1 000 000 €

Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECP)

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le Vieux	2012-2014	50 000 €	1 000 000 €
	Balaruc les Bains	2012-2014	80 000 €	
	Frontignan	2012-2014	80 000 €	
	Gigean	2012-2014	60 000 €	
	Marseillan	2012-2014	350 000 €	
	Mireval	2012-2014	40 000 €	
	Sète	2012-2014	290 000 €	
	Vic la Gardiole	2012-2014	50 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2012-2014	130 000 €	1 330 000 €
	Montbazin	2012-2014	150 000 €	
	Poussan	2012-2014	320 000 €	
	Loupian	2012-2014	100 000 €	
	Villeveyrac	2012-2014	40 000 €	
	Mèze	2012-2014	590 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Pinet Pomérols	- Opérations sur les 2 communes	2012-2014	337 350 €	337 350 €

Equipements des postes de refoulement pour une gestion environnementale des réseaux

L'équipement des postes, permettant une gestion dynamique et en temps réel des réseaux, a été engagé lors du dernier Contrat de lagune. Certains dispositifs de télégestion, de sondes de conductivité ou de débitmètres ont été financés dans ce cadre. Le programme d'équipement présenté ici porte sur les postes restant à équiper pour disposer d'un réseau homogène de surveillance des réseaux d'assainissement.

- Equipement des PR

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le vieux	2012-2014	20 000 €	542 900 €
	Balaruc les Bains	2012-2014	34 500 €	
	Frontignan	2012-2014	98 000 €	
	Gigean	2012-2014	20 000 €	
	Marseillan	2012-2014	190 000 €	
	Mireval	2012-2014	13 000 €	
	Sète	2012-2014	119 100 €	
	Vic la Gardiole	2012-2014	48 300 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2012-2014	27 500 €	423 500 €
	Montbazin	2012-2014	27 000 €	
	Poussan	2012-2014	113 000 €	
	Loupian	2012-2014	65 500 €	
	Villeveyrac	2012-2014	58 000 €	
	Mèze	2012-2014	132 500 €	

- Mise en place de la télégestion

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2012-2014	50 000 €	530 000 €
	Montbazin	2012-2014	53 000 €	
	Poussan	2012-2014	24 000 €	
	Loupian	2012-2014	46 000 €	
	Villeveyrac	2012-2014	91 000 €	
	Mèze	2012-2014	225 000 €	
	Acquisition d'une plateforme	2012-2014	41 000 €	

Travaux de fiabilisation des réseaux par temps de pluie

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le vieux : bassin de stockage – BV Village	2012-2014	400 000 €	5 540 000 €
	Frontignan : renforcement du PR industrie	2012-2014	200 000 €	
	Marseillan : bassin de stockage PR Progrès	2012-2014	1 450 000 €	
	Marseillan : bassin de stockage PR Boudas	2012-2014	1 300 000 €	
	Sète : réalisation du siphon Plagette	2012-2014	1 300 000 €	
	Sète : bassin de stockage PR Métairies	2012-2014	420 000 €	
	Sète : bassin de stockage PR Lazaret	2012-2014	400 000 €	
	Vic la Gardiole : prétraitement STEP	2012-2014	70 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Loupian : bassin de stockage PR Eglise	2012-2014	69 000 €	966 000 €
	Loupian : bassin de stockage PR Pallas	2012-2014	276 000 €	
	Mèze : bassin de stockage PR Pépin	2012-2014	207 000 €	
	Villeveyrac : bassin de stockage PR Pouzets	2012-2014	414 000 €	

Extension des réseaux

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Mèze : Chaîne Nord	2012-2014	1 950 000 €	1 950 000 €

Etudes particulières

Les stations de lagunage subissent des dégradations ponctuelles des résultats épuratoires en corrélation avec la présence de nombreux oiseaux sur les bassins. Une étude est sollicitée pour déterminer les liens entre de la présence aviaire et la recontamination au cours du traitement épuratoire sur les stations de lagunage.

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Etude aviaire	2012-2014	40 000 €	40 000 €

Phase 2 Contrat (2014-2017) :

Travaux des EPCI réalisés sur les comptes d'investissement au titre du renouvellement du patrimoine (sans demandes d'aide financière des partenaires)

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Renouvellement (compte d'investissement)	2014-2017	500 000 €/ an	2 000 000 €

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Renouvellement (compte d'investissement)	2014-2017	250 000 €/ an	1 000 000 €

Nota : ces investissements sont rappelés pour mémoire, hors programmation Contrat

Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECP)

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le Vieux	2014-2017	200 000 €	3 900 000 €
	Balaruc les Bains	2014-2017	310 000 €	
	Frontignan	2014-2017	330 000 €	
	Gigean	2014-2017	240 000 €	
	Marseillan	2014-2017	1 350 000 €	
	Mireval	2014-2017	160 000 €	
	Sète	2014-2017	1 110 000 €	
	Vic la Gardiole	2014-2017	200 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
------------------	-----------	---------	------	-------

CCNBT	Bouzigues	2014-2017	263 000 €	2 670 000 €
	Montbazin	2014-2017	307 000 €	
	Poussan	2014-2017	642 000 €	
	Loupian	2014-2017	199 000 €	
	Villeveyrac	2014-2017	83 000 €	
	Mèze	2014-2017	1 176 000 €	

Maitre d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Pinet Pomérols -	Opérations sur les 2 communes	2014-2017	592 050 €	592 050 €

Equipements des postes de refoulement pour une gestion environnementale des réseaux

Maitre d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau Agglo	Frontignan	2014-2017	210 500 €	665 100
	Gigean	2014-2017	33 500 €	
	Marseillan	2014-2017	217 900 €	
	Mireval	2014-2017	12 000 €	
	Sète	2014-2017	153 700 €	
	Vic la Gardiole	2014-2017	37 500 €	

Maitre d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2014-2017	43 500 €	314 500 €
	Montbazin	2014-2017	22 000 €	
	Poussan	2014-2017	36 000 €	
	Loupian	2014-2017	36 500 €	
	Villeveyrac	2014-2017	47 000 €	
	Mèze	2014-2017	129 500 €	

Travaux de fiabilisation des réseaux par temps de pluie

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc les Bains : bassin de stockage PR Douane	2014-2017	630 000 €	20 050 000 €
	Marseillan : bassin de stockage PR Bellebouche	2014-2017	470 000 €	
	Gigean : bassin de stockage PR village	2014-2017	600 000 €	
	Mireval : bassin de stockage PR Village	2014-2017	400 000 €	
	Sète : déviation refoulement PR Marine vers PR Rhin-Danube	2014-2017	250 000 €	
	Sète : Construction d'un bassin de stockage au PR Bosc	2014-2017	12 500 000 €	
	Sète : déviation refoulement PR Scheydt vers PR Maillol	2014-2017	200 000 €	
	Fontignan	2014-2017	5 000 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Mèze : bassin de stockage PR Privat	2014-2017	207 000 €	966 000 €
	Mèze : bassin de stockage PR Sesquier 3	2014-2017	69 000 €	
	Montbazin : bassin de stockage PR Lavadou	2014-2017	138 000 €	
	Bouzigues : bassin de stockage PR Tudesq	2014-2017	138 000 €	
	Poussan : bassin de stockage PR Viala	2014-2017	138 000 €	
	Villeveyrac : bassin de stockage PR Malpasset le stade	2014-2017	276 000 €	

INDICATEURS DE SUIVI

- budget assainissement des EPCI ou communes maîtres d'ouvrage (€/an)



- nombre de points noirs traités (nb ou %)
- part d'eau claire parasite mesurée en entrée de chaque STEP (%)
- nombre de PR équipés en télégestion avec des capteurs de gestion environnementale (nb)
- capacité de stockage des bassins de PR par temps de pluie (m3)
- taux de réalisation des extensions de réseau (%)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département 34, DDTM 34, DREAL LR, EPCI, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, Thau aggro, CCNBT, Département 34, Agence de l'eau, DREAL LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	17 019 750 €
2015-2017	31 240 100 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2013) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.4

DEVELOPPER UNE STRATEGIE POUR L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

Le 1^{er} programme Omega Thau a montré que, par temps de pluie, les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, la sensibilité des postes de relèvement, mais aussi l'absence quasi généralisée de stratégie sur l'assainissement pluvial constituent les principales sources de pollution de la lagune de Thau.

Le développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial doit permettre de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes, EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Atteindre le bon état qualitatif des milieux aquatiques du territoire de Thau (cours d'eau, lagunes de Thau, d'Ingril et de Vic)
- Analyser et connaître les modes d'écoulement des eaux de ruissellement
- Harmoniser les modes de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant en lien avec le schéma de gestion global des apports polluants
- Traiter les sous-bassins versants les plus sensibles pour la lagune par des actions spécifiques
- Engager les programmes de travaux issus des résultats des schémas directeurs pluviaux et du 1^{er} programme OMEGA THAU

DESCRIPTION DE L'ACTION

1 - Bilan et réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP) pluviaux par bassin versant permettant la prise en compte des pollutions générées par les zones urbanisées :

- Les schémas pluviaux intégreront un volet quantitatif prenant en compte les contraintes liées à l'hydraulique urbaine et un volet qualitatif portant sur l'impact des pollutions pluviales.
- Ils permettront un diagnostic complet des réseaux pluviaux dont les plans feront l'objet de récolement et d'intégration dans un Système d'Information Géographique (SIG).

- L'analyse détaillée des dysfonctionnements par temps de pluie permettra une hiérarchisation des enjeux relatifs à la gestion pluviale.
- Les schémas directeurs pluviaux formuleront des scénarios prospectifs pour une meilleure gestion quantitative et qualitative des ruissellements pluviaux.

Les orientations des SDGEP porteront :

- les techniques alternatives en amont des zones urbanisées :
- la gestion intégrée des réseaux d'eaux pluviales et des réseaux d'eaux usées
- la prise en compte des secteurs de vulnérabilité des eaux souterraines.
- la prise en compte de la gestion des eaux de pluies sur les ouvrages et équipements collectifs.
- les recommandations en matière de gestion et d'entretien du réseau pluvial.
- les réductions des zones inondables liées aux réseaux d'eaux pluviales

Chaque schéma directeur fera apparaître un programme d'action détaillé dans lequel les actions seront chiffrées, planifiées et priorisées en fonction du gain environnemental.

Les résultats issus des schémas directeurs serviront aux communes pour mettre en place un programme d'entretien et de gestion et feront l'objet d'une inscription réglementaire dans le cadre du zonage pluvial annexé au PLU.

2- Proposition de secteurs prioritaires pour l'assainissement pluvial sur la base des conclusions du 1^{er} programme OMEGA THAU (BV canal du midi, port de Marseillan, Aygues-Vacques, Sesquier, Pointe de Balaruc) et des résultats des schémas pluviaux communaux

3- Mise en œuvre de plans de gestion dans les secteurs urbains afin de limiter le risque de contamination par temps de pluie :

- Ramassage et prévention de la pollution canine en secteur urbain avec l'appui de campagnes de communication et de matériel spécifique de ramassage
- Adaptation des moyens de nettoyage urbain pour lutter contre les pollutions sur voirie
- Entretien des réseaux pluviaux pour lutter contre la pollution bactérienne accumulée dans les canalisations et élimination des sous-produits issus du curage
- Adaptation des pratiques communales en matière de désherbage

4- Réalisation du programme de travaux pour la collecte et le traitement des eaux pluviales :

- mise en œuvre de techniques alternatives en amont des zones urbanisées
- gestion intégrée des réseaux d'eaux pluviales et des réseaux d'eaux usées
- Réalisation d'ouvrages de traitement du réseau en ligne destinés à abattre le flux des matières en suspension et à procéder à une désinfection
- Construction d'équipements de rétention et de décantation des eaux pluviales polluées avant rejet au milieu naturel et élimination des sous-produits issus du curage

5- Mesure et évaluation du gain environnemental associé aux stratégies d'assainissement des eaux usées et pluviales, en lien avec le développement de la plateforme environnementale Omega Thau

- Constitution d'un réseau de mesure et d'analyse des eaux collectées par les réseaux pluviaux et rejetées au milieu naturel
- *MISE* en place pour chaque action issue des SDGEP d'un calcul systématique du gain environnemental à l'aide de données issues du réseau de mesure œuvre de techniques alternatives en amont des zones urbanisées et des modèles à disposition

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP) à l'échelle des bassins versants
- Extension du réseau de mesure sur le bassin versant et la lagune permettant l'analyse des impacts des ruissellements pluviaux urbains sur le milieu naturel. Cette extension concerne l'implantation de 16 stations de mesures complémentaires correspondant aux 16 sous bassins versants nécessitant des actions sur le pluvial (tel qu'identifiés dans le 1^{er} programme Omega Thau). A travers ce réseau de surveillance du milieu, il s'agit de suivre les pollutions en temps réel pour générer un signal d'avertissement, mais aussi de disposer de mesures milieux permettant le calcul de gains environnementaux liés aux aménagements sur les sous bassins versants (pluvial et assainissement).
- Proposition de secteurs prioritaires pour l'assainissement pluvial sur la base d'une analyse multicritère faisant appel aux résultats du 1^{er} programme Omega Thau et sur les conclusions des schémas pluviaux communaux
- Mise en place de nouveaux modes de gestion urbaine concernant le ramassage et la prévention de la pollution canine, l'adaptation des moyens de nettoyage urbain et l'entretien des réseaux pluviaux
- Construction d'équipements de rétention et de décantation des eaux pluviales polluées avant rejet au milieu naturel. D'ores et déjà, un certain nombre d'opérations sont identifiées (Oméga Thau, schémas pluviaux engagés par certaines communes) :
 - Bassins de rétention et ouvrages de décantation des exutoires des bassins versants prioritaires sur la ville de Sète (BV Métairies, BV du parc Aqua technique et des Eaux Blanches) ;
 - Bassins de rétention et ouvrages de décantation des exutoires des bassins versants prioritaires sur la ville de Marseillan (BR Florensac, BR Chemin de Fiend, BR avenue de la ZI) ;
 - Travaux de redimensionnement de réseaux dans le secteur de la cave coopérative de Marseillan
 - Travaux sur réseaux dont l'isolement de l'exutoire pluvial du P18 à Balaruc les Bains ;

Globalement, une enveloppe de travaux de l'ordre de 5 175 000 € est identifiée pour engager ces les études et travaux de ces ouvrages en phase 1 du Contrat.

Phase 2 Contrat (2014-2017) :

- Sur la base des éléments émanant des SDGEP et en lien avec les résultats du 1^{er} programme Omega Thau, il sera envisagé la construction d'équipements de rétention et de décantation des eaux pluviales polluées avant rejet au milieu naturel comme par exemple:
 - Bassin de rétention Aygues Vacques : 1,5 M€HT
 - Bassin de rétention dans le secteur du Sesquier : 1,1 M€HT
 - Stockage dans un collecteur de rétention dans la zone Balaruc Sud : 3,5 M€HT

- Stockage dans un collecteur de rétention dans la zone Balaruc Nord : 2,5 M€HT

➤ Mesure et évaluation du gain environnemental associé aux stratégies d'assainissement des eaux usées et pluviales, en lien avec la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

INDICATEURS DE SUIVI

- taux de réalisation des SDGEP communaux
- capacité de stockage complémentaire des eaux pluviales par rapport à la situation de 2012
- nombre de stations de mesure implantées
- plan de gestion en zone urbaine pour la prévention des pollutions pluviales

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, Agence de l'eau, DREAL LR, DDTM 34, SMBT, Communes, CCNBT et Thau agglo

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, Thau agglo, CCNBT, Département 34, Agence de l'eau, DREAL LR, DDTM 34

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	6 775 000 € (*)
2015-2017	9 500 000 € (*)

(*) Hors adaptation des modes de gestion par les communes

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.5

DEVELOPPER UN OUTIL DE GESTION CONCERTEE BESOINS/RESSOURCES EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

Le territoire de Thau est au carrefour de multiples ressources en eau : le fleuve Hérault, la ressource karstique du Pli Ouest de Montpellier, la nappe astienne ou encore la ressource du Rhône accessible via le projet Aqua Domitia. Ces ressources sont diversement sensibles d'un point de vue quantitatif, et diversement mobilisables selon leurs capacités de renouvellement et leur sollicitation.

Aucune stratégie d'ensemble ne permet à l'heure actuelle de mettre en relation le potentiel mobilisable de ces ressources pouvant être partagé équitablement en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Il est d'autre part indispensable de respecter les limites de renouvellement des ressources et les besoins biologiques des milieux aquatiques associés. L'extension du réseau d'eau brute de BRL jusqu'à l'usine de potabilisation de Fabrègues devrait permettre de faire face partiellement à la demande future en eau potable pour les communes alimentées par le SBL. Le prolongement du projet Aqua Domitia traversant le territoire de Thau nécessite aussi un positionnement sur les modalités d'utilisation et de gestion de cette ressource, et de maîtrise des éventuels impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Pour apporter de la lisibilité dans ce contexte, la stratégie du SAGE propose qu'une étude soit réalisée en concertation avec tous les acteurs concernés, pour anticiper les conditions de partage des ressources en eau, actuelles et futures en tenant compte :

- des disponibilités de chacune des ressources et de leurs capacités de renouvellement ;
- des besoins des milieux ;
- des besoins actuels et de leurs évolutions futures (eau potable, eau brute, irrigation agricole, etc.) ;
- des projets actés par les principaux acteurs de l'eau : l'usine de potabilisation de Fabrègues et l'abandon à terme des captages de Saint Jean de Védas, le devenir de la source Cauvy, les projets de l'établissement thermal, la desserte en eau brute d'Aqua Domitia.

Cette action du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau se place en continuité du projet SURGE (Solidarité Urbain-Rural sur la Gestion de l'Eau) qui a été financé par le Ministère de l'Environnement entre 2008 et 2011. Dans le cadre de ce projet, une démarche prospective en appui à la phase tendance et scénario du SAGE a été menée et un premier

modèle de simulation de l'évolution de la ressource et des besoins en eau selon les différents scénarios identifiés durant les ateliers prospective a été développé.

Cette action est à mettre en relation avec l'axe stratégique 9.1 du SAGE : « organiser le partage des ressources en eau ».

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de développer un outil de gestion concertée des ressources et des besoins en eau sur l'ensemble du bassin versant, visant à rassembler les acteurs de l'eau autour de scénarios d'évolution des besoins (eau potable, agriculture, thermalisme, usages divers, etc.) et des ressources accessibles et disponibles sur le territoire (Hérault, Astien, karst, eau brute du Rhône).

- **Développer les outils de mutualisation de l'information sur la ressource à l'échelle du bassin versant par la simulation de scénarios d'évolution du territoire**
 - o Affiner les scénarios de ressources et de besoins notamment par rapport au changement climatique, à l'évolution des espaces agricoles, à la croissance démographique, à l'évolution de la consommation en eau, aux besoins des milieux (cours d'eau, zones humides, lagunes, karsts), etc.
 - o Finaliser le calage du modèle de simulation sur les données disponibles et les différents scénarios de ressources et de besoins
 - o Développer des indicateurs économiques sur les coûts d'exploitation des ressources et le prix de l'eau sur le bassin
- **Mettre en œuvre une démarche prospective avec les personnes concernées**
 - o pour mettre en discussion des scénarios de gestion de la ressource et en particulier des scénarios de rupture
 - o pour élargir et affiner les scénarios pouvant être simulés dans le modèle. En particulier, on s'intéressera :
 - à une prospective autour d'Aqua Domitia
 - à une prospective sur les interdépendances du territoire en matière de ressource en eau (fleuve Hérault, Pli Ouest, ressource du Rhône, Astien, etc.)
 - o Cette démarche prospective s'accompagne d'une évaluation des impacts économiques et financiers des différents scénarios (investissements, fonctionnement, évolutions du prix de l'eau selon les usages, etc.).
- **Discussion sur des objectifs communs**
 - Proposition d'un cadre de réflexion commun dans le cadre de la mise à jour ou des révisions des schémas directeurs d'alimentation en eau potable
 - Aide à décision dans le cadre de la gouvernance sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant
 - Aide à la décision dans le cadre du projet Aqua Domitia

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Collecte d'information, développement du modèle
- Choix des scénarios prospectifs et développement des indicateurs économiques
- Synthèse des réflexions, rédaction des livrables

Délivrables :

- Production d'un modèle de simulation permettant de discuter de l'évolution de la conjonction entre offre et besoin de la ressource selon différents scénarios identifiés durant les phases préparatoires du SCoT et du SAGE. Ce modèle a une finalité exploratoire.
- Production de documents et outils supports de la concertation (modèle de la dynamique de la ressource)
- Une présentation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de Thau
- Le rapport de stage sur l'intégration d'indicateurs économiques dans la concertation et le modèle

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise à disposition des livrables constituant l'outil de gestion
- Taux de présence des acteurs concernés aux réunions de développement de l'outil et de définition de scénarios
- Nombre de réunions
- Nombre d'applications utilisables par le maître d'ouvrage gestionnaire du modèle (exemple : suivi et mise en cohérence des schémas directeurs AEP avec les dispositions du SCoT et du SAGE)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

IRSTEA, Syndicats AEP, EPCI, Agence de l'eau, Région LR, Département 34, Services de l'Etat (ARS, DREAL LR, DDTM 34, MISE)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Région LR, Département 34, Syndicats AEP, EPCI, Mise, DDTM 34, DREAL LR, ARS

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	30 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.6

METTRE EN PLACE UN RESEAU DE SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU DES CALCAIRES DU PLI OUEST DE MONTPELLIER (ENTITE AUMELAS-VENE-ISSANKA-CAUVY)

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

Les calcaires jurassiques du Pli Ouest de Montpellier constituent une masse d'eau souterraine d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable au titre du SDAGE. Elle est stratégique pour le territoire car elle permet:

- l'alimentation en eau potable des populations (ville de Sète, SIAEP Balaruc-Frontignan),
- des activités économiques, en particulier au voisinage de l'étang de Thau (thermalisme, conchyliculture, etc.).

Des difficultés existent (phénomène d'inversac récurrent de la Vise) ou sont prévisibles (conflits d'usage, dégradation de la qualité, etc.). La gestion de cette ressource apparaît comme un enjeu fort du SAGE de Thau.

L'objectif de cette action est de contribuer à la gestion équilibrée des ressources en eau à l'échelle de la masse d'eau souterraine du Karst du Pli Ouest de Montpellier, en créant un réseau de suivi à partir des points de mesures existants ou à créer (piézométrie, température, conductivité).

La stratégie du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau a identifié comme action prioritaire la mise en place d'un réseau de suivi piézométrique et le suivi des volumes prélevés dans cette ressource.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

La mise en place du réseau de suivi de la ressource en eau du Pli ouest de Montpellier sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka-Cauvy » doit permettre :

- de disposer d'un suivi dynamique de la ressource en eau sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka-Cauvy » par l'acquisition de données exploitables et optimisées, comparables les unes avec les autres ;
- de partager une information homogène entre les utilisateurs de la ressource, les collectivités impliquées dans la gestion de la ressource et les services de l'Etat ;

- de définir progressivement des niveaux de sensibilité pour faire évoluer le réseau vers un réseau d'alerte nécessaire à l'anticipation des déclenchements des phénomènes d'inversac ou tout autre élément de variabilité susceptible d'affecter la ressource ;
- de bancariser les chroniques simultanées et calées entre les différents points de suivi, nécessaires aux études futures de la connaissance du fonctionnement de la ressource.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première action relative à la gestion concertée de la ressource consiste à mieux connaître l'évolution quantitative et qualitative de la ressource dans le temps (piézométrie, température, conductivité).

A l'heure actuelle, plusieurs points piézométriques permettent un suivi partiel de la ressource du Pli Ouest. Mais les gestionnaires de ces équipements sont multiples (CG 34, BRGM, etc.). D'autre part, aucun rapprochement n'est fait avec les données des principaux préleveurs réalisées selon des protocoles et des référentiels non harmonisés.

La mise en commun de l'ensemble de ces données, leur validation, leur interprétation et leur interpolation sont indispensables pour une gestion dynamique de la ressource. Pour compléter ce suivi, des points spécifiques doivent être créés, en particulier la résurgence sous-marine de la Vise identifiée comme un excellent « témoin » pour anticiper les situations d'inversac.

Durée de l'action : 2 ans (faisabilité, mise en œuvre, calage, etc.), avant développement en routine

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Etude de faisabilité du réseau de suivi :

- Architecture du réseau

Nombre de points, localisation, équipement des points de suivis :

- Identification des points de suivis existants
- Identification des points existant dont l'équipement est à compléter
- Identification des points à équiper en totalité
- Caractéristiques techniques des points de suivis
 - Paramètres suivis, pas de temps, fréquences de récupération des données
 - Equipements des sites, alimentation réseaux, etc.
 - Modalité de transmission des données (GSM ?)
 - Nivellement des points
- Points singuliers :
 - La Vise : modalités d'équipement
 - Forage à Sète : inventaire des forages existants, visites terrain et faisabilité d'un forage si nécessaire
 - Point de suivi de la hauteur d'eau de l'étang (donnée Ifremer ?)
- Bancarisation des données météorologiques :
 - Inventaire de l'existant (Ifremer, Thau aggro, CCNBT, météo France, etc.)

- Modalités de transfert des informations
 - Elaboration des conventions d'échanges de données avec les partenaires :
 - Etablissement thermal
 - Ville de Sète (Issanka)
 - SIAEP Balaruc-Frontignan (Cauvy)
 - Définition de l'interface d'échange des données
- Conceptualisation de la plateforme d'échange Internet :
- Définition du contenu, accessibilité, fréquences de mise à jour
 - Caractéristiques et options techniques : sur le site du SMBT ou site indépendant
 - Administration du site d'échange
- Modalités de transfert du réseau de suivi au maître d'ouvrage :
 - Equipements
 - Plateforme internet
 - Cahiers de maintenance
 - Campagnes de suivi en cas d'événement exceptionnel :
 - Dans l'hypothèse où un inversac se produirait, ou en cas d'événement exceptionnel (crise, sécheresse, pluviométrie exceptionnelle, etc.), il est nécessaire de pouvoir acquérir des données de caractérisation géochimiques comme cela avait été réalisé en 2010. Ces échantillons pourront être analysés par la suite. Pour cela, trois campagnes de prélèvements ont été chiffrées sur un total de 12 points.

Mise en œuvre du réseau de suivi :

- Etapes de réalisation
- Equipement des sites
- Modalités de réception des équipements
- Modalités d'entretien du réseau :
 - Maintenance
 - Rédaction du cahier des charges d'entretien des sites
 - Sécurisation des équipements, etc.

Gestion et diffusion des données :

- Collecte et validation des données
- Construction de la plateforme d'échange des données (Internet)
- Bilan et interprétation des données régulièrement mises en ligne
- Bancarisation des données
- Retours d'expérience :
 - sur la qualité des informations, du suivi, sur les pas de temps des données, sur les fréquences des mises à jour du site,
 - sur l'ergonomie, l'accessibilité et la consultation du site,

- sur l'utilité du réseau pour répondre à la question de la gestion de la ressource,
- sur les premiers indicateurs de gestion de la ressource : seuils, niveau d'alerte ou de vigilance, etc.
- sur l'expertise du développement du réseau ou sur la suppression de points redondants, etc.

Transfert de la gestion du réseau au maître d'ouvrage

INDICATEURS DE SUIVI

- Liste des acteurs consultés pour identifier les points de suivi existants
- Qualité des éléments du programme (calendrier, couts d'équipement et d'exploitation, acteurs impliqués, protocoles)
- Nombre de sites équipés
- Durée des chroniques exploitables
- Fréquentation de la plateforme d'échange.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

BRGM, Etablissement Thermal Balaruc les Bains, Ville de Sète (Issanka), SIAEP Frontignan Balaruc (Cauvy), SIBL, Services de l'Etat, Agence de l'Eau, Collectivités

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

BRGM, Agence de l'Eau, Région LR, Département 34, établissement thermal

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	70 236 + à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.7

DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ECONOMIES D'EAU ET DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

L'eau est une ressource fragile qui doit être utilisée avec économie, dans un contexte d'incertitude quant aux effets du changement climatique à l'échelle régionale et locale, de croissance démographique et d'augmentation des besoins.

La stratégie du SAGE a identifié un enjeu fort dans l'impulsion d'une politique ambitieuse d'économie de l'eau, en agissant principalement sur quatre leviers :

- la sécurisation réglementaire des champs captant ;
- l'engagement des maîtres d'ouvrage dans une gestion patrimoniale de leurs équipements (sectorisation, mise en place de la télé-relève, etc.) ;
- l'amélioration des rendements des réseaux et la lutte contre les pertes en ligne;
- l'engagement de tous les acteurs et usagers dans une gestion économe de la ressource, depuis le prélèvement jusqu'au robinet.

MAÎTRES D'OUVRAGE

SIAEP Frontignan - Balaruc les Bains - Balaruc le Vieux, SIAEP Bas Languedoc, Ville de Sète, Ville de Mèze

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les ressources utilisées sur le bassin versant sont en déséquilibre quantitatif (nappe de l'Hérault et pli ouest de Montpellier). Pour une gestion équilibrée de ces ressources, des efforts sont à faire sur les économies d'eau (augmentation des rendements et diminution des pertes linéaires), sur la réduction des consommations. Les projets présentés devront identifier les gains attendus et les garanties sur la diminution de la pression de prélèvement sur ces ressources.

Axe 1 : Engager les études prospectives et réglementaires de protection des ressources en eau et mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux :

- Révision de la DUP des captages d'Issanka (Ville de Sète)
- Diagnostic plus poussé pour les captages présentant des pesticides (pli ouest)
- Mise à jour du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville de Sète
- Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau (application du Grenelle de l'environnement, décret en attente)
- Poursuite de l'équipement pour une gestion patrimoniale des réseaux AEP : élément indispensable de connaissance et de diagnostic permanent des réseaux, la mise en place de la sectorisation et/ou de la télé-relève doit permettre d'aboutir à une connaissance fine du fonctionnement des réseaux pour en améliorer la gestion et la performance
- Recensement des forages particuliers (zone affleurements de l'astien et pli ouest) et bouchage des forages défectueux (cf. fiches 1.1.9 et 1.1.10)

Axe 2 : Engager un programme de réhabilitation et de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable

(Programmation prioritaire ville de Sète, SIBL, Syndicat Frontignan-Balaruc les Bains-Balaruc le Vieux, ville de Mèze)

Les travaux qui apporteront un gain environnemental (augmentation des rendements et diminution des pertes linéaires) seront à engager prioritairement.

Axe 3 : Finaliser les programmes de renouvellement des branchements en plomb

Axe 4 : Sensibiliser tous les acteurs à la préservation de la ressource, aux économies d'eau et à la diminution des consommations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1. Engagement des études prospectives (schémas directeurs) et réglementaires pour la protection des ressources en eau, et mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux

1.1. Etudes prospectives et réglementaires			
Maîtrise d'ouvrage	Opérations/Etapes	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable	2012-2014	80 000 €
Ville de Sète	Finalisation de la DUP des captages d'Issanka	2012-2014	20 000 €
SIBL	Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau potable	2012-2014	600 000 €
Ville de Mèze	Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau potable	2012-2014	40 000 €

Syndicat FBB	Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau potable (complément au SDAEP)	2012-2014	20 000 €
--------------	--	-----------	----------

1.2. Equipements pour une gestion patrimoniale des réseaux : mise en place de la sectorisation

Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Sectorisation de base Pré-localisation complète*	Atteindre 85% de rendement sur distribution (en 3 ans), soit un gain sur la ressource de 55m ³ /h	2012-2014	500 000 €
SAEP FBB	Ajout de 5 de débitmètres de sectorisation supplémentaires sur les secteurs les plus fuyards	Accélérer la localisation des fuites et optimiser la mesure du gain environnemental	2012-2014	40 000 €

* La définition d'un protocole de suivi permettant l'estimation des gains environnementaux sera demandée.

1.3. Equipements pour une gestion patrimoniale des réseaux : mise en place de la télé-relève

Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Pose de 700 compteurs équipés de module radio	Relève radio de 700 gros consommateurs (50% conso communale)	2012-2014	180 000 €
SIBL	A définir		2012-2014	3 300 000 €
SAEP FBB	Etude de faisabilité*		2012-2014	20 000 €
Ville de Mèze	Equipement des plus gros consommateurs	Relèves plus fréquentes	2012-2014	10 000 €

* L'investissement sur la télé-relève s'effectuera au cours de la phase 2 (2014-2017)

Axe 2. Engager et poursuivre le programme de réhabilitation et de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, pour limiter les prélèvements sur les ressources

2.1 Ville de Sète : travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Secteur Issanka – Frescaly. Réhabilitation de l'aqueduc sur 500 ml, coques PRV	Gain sur ressource de 40m ³ /h	2012-2014	Etudes : 170 000 € Travaux : 1 500 000 €
Ville de Sète	Renouvellement Conduites + branchements	Réduction des fuites sur fonte grise et PVC collé Atteindre et maintenir un rendement de 85%	2012-2014	1 000 000 €

2.2 Syndicat Frontignan - Balaruc les Bains - Balaruc le Vieux : travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
SAEP FBB	Devèze - rond-point de la Peyrade (2600ml)	Atteindre un IPL de 10 m ³ /j/km	2012-2014	Etudes et travaux : 1 114 000 €
SAEP FBB	Renouvellement des branchements en polyéthylène, fortement dégradés par l'action du bioxyde de chlore	Atteindre à la fin 2014 l'équivalent de 1 800 m ³ /j de diminution des volumes de nuit (volumes mini) observés sur l'ensemble des secteurs par les débitmètres de sectorisation	2012-2014	Etudes : 40 000 € Travaux : 400 000 €

2.3 Syndicat Bas Languedoc : travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
SIBL	Opérations de renouvellement de réseaux en centre ancien des communes		2012-2014	Etudes : Travaux : 4 300 000 €



2.4 Ville de Mèze : Travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Mèze	Opérations de renouvellement de réseaux en centre ancien des communes Acquisition de matériel de détection des fuites	Remédier les nombreuses fuites sur réseaux très anciens	2012-2014	290 000 €

Axe 3. Renouvellement des branchements en plomb

3.1. Ville de Sète : renouvellement branchements plomb			
2012	2013	2014	Coût prévisionnel
117 unités	200 unités	200 unités	600 000 €

3.2. SIBL : renouvellement branchements plomb			
2012	2013	2014	Coût prévisionnel
A définir	A définir	A définir	1 300 000 €

3.3. Ville de Mèze : renouvellement branchements plomb			
2011	2012	2013	Coût prévisionnel
-	80 unités	320	480 000 €

Axe 4. Sensibiliser tous les acteurs à la préservation de la ressource et aux économies d'eau

Objectif : Développer une politique d'économie d'eau et de préservation de la ressource par la diffusion à la population d'informations sur l'impact des pertes en eau sur le réseau public et privé

Moyens : Mener des actions de conseil et de sensibilisation auprès des abonnés (petits et gros consommateurs)

Action : Une campagne de sensibilisation (articles, affiches, exposition, etc.) pourrait permettre d'inciter les habitants à contrôler leur installation et mettre en place des équipements hydro-économes.

Le Syndicat d'adduction d'eau potable de Frontignan - Balaruc le Vieux - Balaruc les Bains (SAEP), le Syndicat intercommunal du Bas Languedoc et la ville de Sète pourraient être intéressés à grouper leurs actions sur le sujet et établir un document de sensibilisation commun.

Maîtrise d'ouvrage : à définir (bien que la problématique des pertes en eau soit de plus en plus prégnante pour le SAEP, il ne dispose pas des moyens humains suffisants pour mener à bien un tel projet en maîtrise d'ouvrage complète ; projet qui nécessite une action collective à l'échelle du bassin versant)

Coût estimatif : 20 000 €HT (pris en compte au niveau de la fiche action 4.2.3)

INDICATEURS DE SUIVI

- Prélèvements annuels sur les ressources (Fleuve Hérault, Pli Ouest, Rhône)
- Evolution des indices linéaires de perte
- Evolution des rendements des réseaux
- Consommation par habitant (volumes distribués par habitant)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département 34, Région LR, Agence régionale de santé (ARS), DDTM 34, MISE, DREAL LR

EPCI, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'Eau, Département, Agence Régionale de Santé (ARS), DDTM 34, MISE, DREAL LR, Syndicats AEP

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	16 004 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.8

ENGAGER OU POURSUIVRE LES ACTIONS COLLECTIVES POUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES ET DISPERSÉES

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions dispersées d'origine toxiques, Thau agglomération et la CCNBT ont signé en 2008 un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau pour une réduction des pollutions dispersées à l'échelle du bassin de Thau.

Dans le cadre de la circulaire du 29 septembre 2010 les stations de plus de 10 000 EH doivent mettre en place une surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel.

Sur la base de l'état des lieux réalisé entre 2007 et 2012, la régularisation des rejets des activités économiques doit être amorcée afin de limiter à la source les risques de contamination par des effluents toxiques.

La réduction à la source des pollutions dispersées d'origine organiques concerne également la fiabilisation des assainissements autonomes. Les installations diagnostiquées comme non conformes doivent prioritairement faire l'objet d'une réhabilitation de la part des propriétaires.

Enfin, les cours d'eau du bassin versant révèlent une présence forte de pesticides parmi les substances toxiques. Les sources de production sont multiples : en dehors des pratiques agricoles, les usages domestiques, pratiques de désherbage des collectivités ou des gestionnaires d'équipements ont un impact important. Depuis le 19 juin 2012, dans le cadre du programme d'actions Natura 2000 de Thau, une convention de partenariat a été établie entre le Syndicat mixte du bassin de Thau et le Syndicat mixte des étangs littoraux pour mettre en œuvre le programme « Vert demain ». Ce programme vise à accompagner les services des communes dans une gestion raisonnée en intrants et en arrosage des espaces verts et prévoit de sensibiliser les particuliers au jardinage sans pesticides.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Intercommunalités, communes, particuliers

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Délivrer les autorisations de rejets pour les rejets non domestiques des activités économiques rejetant au réseau d'eaux usées, sur la base de l'état des lieux réalisés de 2007 à 2012

- Réduire les pollutions dispersées organiques dans les secteurs en assainissement non collectif
- Réduire l'usage des phytosanitaires à l'échelle du bassin versant hors activités agricoles
- Mettre à jour les plans de zonage d'assainissement
- Affecter équitablement les charges financières du service public de l'assainissement entre les usagers de l'assainissement collectif, les entreprises et les usagers de l'assainissement non-collectif

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Diagnostiquer et réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif**
 - Finalisation des diagnostics des installations avant fin 2012
 - Définition de zones de vulnérabilité à partir de l'étude initiée par le CEMAGREF et sur la base d'études de sols complémentaires
 - Elaboration d'un programme de réhabilitation des installations non conformes faisant apparaître des secteurs prioritaires dans des zones vulnérables soumises à une forte pression de l'assainissement autonome
 - Réalisation du programme de réhabilitation avec, comme premiers secteurs prioritaires, les secteurs en assainissement non-collectif de Marseillan Plage, le bassin versant des Fontanilles et le secteur des Prés à Mireval
- **Lutter contre les pollutions dispersées d'origine toxiques issues des activités économiques**
 - Réalisation des diagnostics au sein des entreprises pour permettre de vérifier la bonne gestion des effluents issus de leurs activités et la destination et le stockage des déchets dangereux,
 - Régularisation administrative des établissements ayant des rejets autres que domestiques (délivrance des arrêtés d'autorisation),
 - Accompagnement de la mise en conformité des établissements concernés par la mise en place de prétraitements avant rejet au réseau d'eaux usées,
 - Accompagnement de la mise en conformité des établissements concernés par la mise en place de prétraitements avant rejet au réseau d'eaux pluviales.
- **Elaborer des plans de réduction de l'usage des pesticides au niveau communal ou au niveau des gestionnaires d'infrastructures (ASF, RFF, etc.) pour les communes du territoire**
 - Audit des pratiques de désherbage,
 - Evaluation des priorités d'entretien en fonction des espaces, identification des zones à fort risque de transfert vers les milieux aquatiques, préconisation des méthodes adaptées,
 - Mise en place de la gestion différenciée des espaces urbains selon leur localisation et leurs fonctions, définition des techniques adaptées et des fréquences d'entretien, rédaction du guide communal à destination des agents municipaux, identification du matériel à adapter ou à acquérir,
 - Sensibilisation et formation du personnel, suivi de la mise en place du plan, communication, etc.



ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Diagnostiquer et réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif**

- Phase 1 (2012 – 2014) :

- Diagnostic des installations
 - Définition de zones de vulnérabilité
 - Elaboration d'un programme de réhabilitation des installations non conformes
 - Réalisation du programme de réhabilitation

- Phase 2 (2015-2017) :

- Finalisation du programme de réhabilitation

- **Lutter contre les pollutions dispersées issues des activités économiques**

- Phase 1 (2012-2014) :

- Recherche de substances dangereuses ou toxiques
 - Réalisation des diagnostics au sein des entreprises
 - Sensibilisation et prescriptions relatives à l'assainissement pluvial auprès des industriels
 - Régularisation administrative des établissements (arrêtés d'autorisation)
 - Accompagnement de la mise en conformité des établissements concernés la mise en place de prétraitements

- Phase 2 (2015-2017) :

- Poursuite des actions de sensibilisation et de régularisation administrative

- **Elaborer des plans de réduction de l'usage des pesticides au niveau communal ou au niveau des gestionnaires d'infrastructures**

- Phase 1 (2012-2014) :

- Engagement de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) sur 6 communes ou de plans de réduction de l'usage des pesticides de gestionnaires d'infrastructures

- Phase 2 (2015-2017) :

- Engagement de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) sur 10 communes ou de plans de réduction de l'usage des pesticides de gestionnaires d'infrastructures

INDICATEURS DE SUIVI

- Résultats campagne RSDE sur les stations d'épuration du territoire
- Nombre d'arrêtés délivrés ou nombre de conventions de déversement
- Taux de réhabilitation des installations autonome non conforme

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département, Agence de l'eau, DREAL LR, SMBT, Communes, CCNBT, Pinet Pomerols, Thau agglo

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, Thau agglo, CCNBT, Département, Agence de l'eau, particuliers

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1 558 000 €
2015-2017	2 600 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.9

ENGAGER L'ETUDE DES RELATIONS DE LA NAPPE ASTIENNE AVEC LE RUISSEAU DE NEGUE VAQUES

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en évidence les échanges de la nappe astienne avec le cours d'eau qui incise localement les sables astiens, afin d'évaluer les apports et les risques de pollution de la nappe dont la qualité sur ce secteur apparaît dégradée, avec des teneurs en nitrate excessives.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMETA

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette étude hydrogéologique consistera à étudier le cours d'eau du point de vue géomorphologique, à situer les zones d'échanges potentielles avec la nappe astienne, à quantifier au regard des niveaux de la nappe et du niveau du cours d'eau les transferts d'eau au droit des zones d'échange qui auront pu être identifiées, à évaluer les risques de pollution de la nappe via le cours d'eau à partir des analyses d'eau du cours d'eau qui auront pu être recueillies et des activités présentes sur le bassin versant du ruisseau.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer les connaissances sur les sources potentielles de pollution via les eaux de surface au droit des zones de vulnérabilité de la nappe
- Préserver la qualité globale de la ressource astienne et répondre ainsi aux objectifs de la DCE

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 : Etude bibliographique

Phase 2 : Reconnaissance de terrain

Phase 3 : Synthèse et conclusion

Phases réalisées avec l'appui d'un bureau d'études

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

SMBT, Collectivités, BRGM, Agence de l'eau, DREAL LR, DDTM 34, MISE 34, Département 34, Région LR

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Collectivités, Agence de l'eau, DREAL LR, DDTM 34, MISE 34, Département 34, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	17 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.10

RECENSER LES FORAGES CAPTANT LA NAPPE ASTIENNE SUR LES COMMUNES DE PINET, POMEROLS, MARSEILLAN ET MEZE ET SENSIBILISER DES PRELEVEURS

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE

Il s'agit d'améliorer les connaissances concernant les conditions d'exploitation de la nappe astienne sur les communes situées sur le territoire de Thau et sensibiliser les préleveurs à la fragilité de la ressource.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMETA

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Apprécier sur ce secteur la pression exercée par les prélèvements sur la ressource ainsi que les risques de pollution liés à de mauvaises conditions d'exploitation de la nappe
- Inviter les préleveurs à modifier leur comportement vis-à-vis de l'usage de leur point d'eau (réaliser le forage dans les règles de l'art, soigner son environnement, respecter les dispositions réglementaires, etc.)
- Responsabiliser les communes en les invitant à exercer leur pouvoir de police en matière de forage domestique (déclaration, contrôle, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Création d'un ou plusieurs supports d'information clairs et attractifs sur le thème du forage (réalisation, exploitation, réglementation) et diffusion
- Réactualisation de l'inventaire des forages effectué de 1986 à 1999 sur le secteur Est de la nappe, à partir du croisement d'informations issues des collectivités et organismes concernés, complétées par des enquêtes de terrain

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 : Création de supports d'information

Phase 2 : Recensement des forages auprès des organismes et collectivités concernés

Phase 3 : Campagne de terrain et diffusion de l'information

Phases réalisées en interne par le maître d'ouvrage

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de supports et diffusion

- Base de données actualisée

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

BRGM, ONEMA, Agence de l'eau, SMBT, EPCI, communes, DREAL LR, DDTM 34, MISE 34, ARS, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Département 34, Région LR, DDTM 34, MISE 34, DREAL LR, SMBT, EPCI, Collectivités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	13 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.1.11

PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION : CONTRIBUTION A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE

La Directive n°2007-60-CE du 23 octobre 2007 a fait l'objet d'un travail préliminaire à l'échelle du bassin Rhône – Méditerranée qui a consisté, sous la responsabilité du Préfet de bassin, à établir l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation. Cette évaluation est achevée et le Préfet de bassin l'a approuvée le 21 décembre 2011.

Depuis cette date, le Préfet de bassin a engagé une deuxième phase de mise en œuvre qui consiste à identifier des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) puis à les sélectionner, phase qui doit être achevée en septembre 2012. Dans ce cadre, une première proposition de TRI a été faite et une consultation est en cours sur cette proposition. Les territoires proposés ont été identifiés à l'échelle des aires urbaines INSEE par croisement des éléments suivants :

- risque avéré d'inondation et / ou de submersion marine tel qu'identifié dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP),
- forts enjeux urbains : nombre d'habitants, d'entreprises, existence de sites à caractère industriel, etc.

Parmi les TRI potentiel, Le Préfet de bassin propose le classement de l'aire urbaine de Sète en TRI de priorité 2 (voir fiche 17 du dossier de consultation jointe au rapport).

Les TRI seront les territoires structurants pour la mise en œuvre de la Directive. Leur seront associés des périmètres pertinents de gestion du risque inondation sur lesquels une stratégie locale devra être mise en place ultérieurement. Ils seront en particulier tenus de respecter un calendrier pour :

- approfondir la connaissance du risque par réalisation de cartographies d'ici fin 2013,
- élaborer une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation qui pourrait contenir des éléments comparables à ceux des PAPI2 :
 - o information du public, des acquéreurs, réalisation de DICRIM (Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs),
 - o organisation de la gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde, exercices...),
 - o développement de dispositifs de surveillance et d'alerte,

- suivi des ouvrages hydrauliques et maritimes.

Le SMBT a rendu un avis favorable à cette proposition de classement en TRI. Il a par ailleurs proposé comme périmètre d'élaboration de la future stratégie locale un territoire correspondant à l'échelle de mise en œuvre du Contrat de Gestion Intégrée : SCOT et SAGE de Thau.

Sous réserve de classement en TRI et de la validation du périmètre pour la SLGRI, il est proposé de prévoir une action qui permettrait le cas échéant d'engager des réflexions utiles à une gestion intégrée du risque inondation sur le territoire et le cas échéant utile à l'élaboration de cette stratégie sur Thau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Contribuer à la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée à la gestion du risque d'inondation
 - Approfondir la connaissance du risque
 - Contribuer à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le périmètre du SAGE et SCOT de Thau
 - Etre acteur de la mise en œuvre la SLGRI
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

En phase 1, l'action consiste à conduire les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance (cartographie à produire par la DREAL LR en 2013).

En phase 2, l'action consiste à contribuer à l'élaboration de la SLGRI, puis à développer les divers outils qui auront été retenus (information, sensibilisation, systèmes d'avertissements et d'alerte, etc.).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 (2012-2014) :

- cartographie des risques

Phase 2 (2015-2017) :

- étude d'accompagnement d'élaboration de la SLGRI
 - développement des outils retenus dans la SLGRI
-

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

IRSTEA, BRGM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, Région LR.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Montant : A définir



ORIENTATION STRATEGIQUE 1

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2 :

Des espaces naturels et agricoles à ménager

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.1

ELABORER UN SCHEMA LOCAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Le territoire de Thau présente une diversité de paysages, d'espaces naturels et agricoles, de patrimoines qui remplissent de nombreuses fonctions et usages.

La croissance démographique mais aussi les demandes en matière de cadre de vie, de préservation des milieux naturels et remarquables font peser des pressions sur ces espaces qui aboutissent à des fragilisations des milieux ou des conflits d'usages liés à des fréquentations multiples sans organisation et gestion préalables.

Il s'agit de qualifier la totalité des espaces non construits du territoire en fonction des différentes catégories de service qu'ils produisent ou induisent :

- valeur agronomique, potentiel de production agricole, zones géographiques à enjeux particuliers, etc.,
- contribution à la biodiversité, fonctionnalité écologique,
- contribution à la qualité paysagère,
- production ou élément de gestion des risques naturels,
- aménités, usages de loisirs.

Cette qualification doit aider à la définition d'une stratégie globale de gestion de cet espace, amenant à une hiérarchisation et à la mise en œuvre de programmes d'intervention différenciés.

Le schéma local de cohérence écologique doit être conçu et s'inscrire en référence au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il constituera une traduction de ce schéma régional, avec le territoire de Thau envisagé comme territoire pilote. (Il est à noter que le territoire de Thau est également territoire pilote de la trame verte et bleue).

Par ailleurs, ce schéma local peut être valorisé comme un élément stratégique entre le SRCE et la mise en œuvre opérationnelle du SCoT.

Le SRCE étant en cours d'élaboration, il est envisagé que ces deux schémas local et régional puissent s'alimenter mutuellement.

Trois orientations peuvent servir de base à la construction du schéma :

- privilégier une approche globale à l'échelle du territoire dans un souci de mise en cohérence des politiques de gestion des espaces naturels et agricoles,
- inscrire la gestion des espaces naturels et agricoles dans une logique de développement durable notamment en valorisant les productions économiques qui concourent à la préservation de ces milieux,

- répondre à une demande sociale forte d'un cadre de vie de qualité avec un environnement préservé.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Disposer d'un schéma directeur de gestion des espaces naturels et agricoles spatialisé qui décrit et oriente la mise en valeur des espaces naturels et agricoles tout en l'articulant avec les fonctions sociales, économiques et environnementales remplies par ces espaces, et construit en référence et en cohérence avec le SRCE,
- Permettre la définition d'un schéma d'intervention foncière à l'échelle du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à établir un inventaire et une typologie des espaces naturels permettant l'identification des fonctions, usages et potentialités ainsi que les niveaux de vulnérabilité des espaces.

Le schéma conduira ensuite une analyse fonctionnelle globale du territoire qui devra proposer des orientations de protection et de gestion différenciées reposant sur les capacités d'accueil, les usages et les intérêts écologiques et paysagers des espaces naturels et agricoles.

Trois axes d'intervention pourront découler du schéma directeur :

- l'élaboration d'un schéma de gestion des espaces naturels et agricoles à l'échelle locale,
- la définition d'un schéma d'intervention foncière à l'échelle du territoire,
- la définition d'un schéma d'organisation et de gestion des activités de pleine nature et de la fréquentation sur les espaces naturels.

Outre de s'inspirer du SRCE, le schéma local tiendra compte du schéma d'intervention foncière mis en œuvre sur les communes du territoire.

L'action devrait également intégrer une analyse des ressources financières qui doivent être engagées pour la mise en œuvre concrète de la cohérence écologique sur le territoire, la répartition des financements sur le plan local et les mécanismes de péréquation à envisager. Cette analyse sera réalisée en interne.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- Etape 1 : Diagnostic fonctionnel des espaces naturels et agricoles :
 - Inventorier les espaces naturels et agricoles, leurs fonctions et leurs usages, leur degré de vulnérabilité. Etablir un recensement des parcelles non bâties sur l'ensemble du territoire,
 - analyser les enjeux écologiques identifiés et vérifier la cohérence avec le schéma régional de cohérence écologique et le plan d'action départemental en faveur de la biodiversité héraultaise,
 - Réaliser une base de données cartographiques de l'ensemble des éléments d'inventaires (corridors écologiques, continuités, zones agricoles, zones récréatives, référencement des parcelles en fonction de leur usage actuel, état et potentialités...)
- Etape 2 : Stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles :

- Décliner une stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles à l'échelle communale pour une prise en compte des enjeux de protection et de valorisation du territoire définis dans le SCOT et conformes au SRCE dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux (PLU et plans d'actions communaux : zonages et cartographie à l'échelle parcellaire, règlements appropriés) et accompagner la réalisation d'aménagements en faveur de la trame verte et bleue à l'échelle locale,
- Définir un schéma d'intervention foncière à l'échelle du territoire hiérarchisant les priorités d'intervention en tenant compte des capacités des partenaires,
- Définir les premiers éléments de cadrage pour organiser l'accueil du public sur les espaces naturels

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de la base de données cartographiques
- Nombre de PLU intégrant la stratégie globale de gestion des espaces naturels et agricoles
- Nombre d'aménagements en faveur de la TVB réalisés
- Nombre d'acquisition dans le cadre du schéma d'intervention foncière et % acquis
- Réalisation de la note de cadrage pour la gestion de l'accueil du public

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34, SMBT, communes, intercommunalités, Chambre d'agriculture, CIVAM du bassin de Thau, Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels, Offices de tourisme, SIEL, SAFER, associations et groupements sportifs, Hérault Sport, Hérault tourisme, associations de chasse, Association d'éducation à l'environnement, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, Chambre de commerce et d'industrie, Fédération des caves particulières et caves coopératives, SAFEN, EPF, ATEN

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, DDTM 34, intercommunalités, villes de Marseillan et d'Agde, Conseil général de l'Hérault, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	100 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.2
PRESERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Les cours d'eau assurent des fonctions essentielles dans l'équilibre des milieux. Ils interviennent notamment pour assurer une bonne qualité de l'eau par le maintien de leur capacité auto-épuratoire, comme réservoir de biodiversité, en tant qu'axe naturel de structuration des continuités écologiques ou encore comme composante du paysage.

Ils jouent également un rôle essentiel dans la régulation des crues.

Les résultats des dernières campagnes de mesure de la qualité des cours d'eau, organisées par le Conseil Général de l'Hérault en 2008, ont montré que l'ensemble des cours d'eau présente une qualité altérée, de médiocre à mauvaise. Les cours d'eau les plus fortement impactés sont le Soupié, le Pallas et la Vène.

Le contrat qualité a permis d'engager un plan de gestion sur le principal cours d'eau du bassin versant. Il se décline en actions concrètes et programmes de travaux qu'il convient d'engager comme la restauration physique, la restauration des zones naturelles d'expansion de crues, l'entretien des berges, la gestion de la ripisylve, l'entretien des ouvrages hydrauliques, etc.

Ce travail a été réalisé sur l'un des principaux cours d'eau : la Vène. Il doit être poursuivi sur les autres cours d'eau du bassin versant de Thau et de Vic, en mesurant les priorités d'actions face aux pressions identifiées.

Concernant le bassin versant de la lagune de Vic, la qualité de la roubine de Vic, son principal affluent pérenne, est mise en question. Des données complémentaires sont nécessaires à la gestion globale de la roubine et de la lagune.

Rappel de l'orientation 7.2 de la stratégie du SAGE : réhabiliter, restaurer et entretenir les cours d'eau pour une trame bleue de qualité

MAÎTRE D'OUVRAGE

EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer la qualité de l'eau et des milieux
- Prévention des inondations
- Conserver et améliorer la biodiversité
- Réglementer et gérer les différents usages et activités

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit dans un premier temps de mettre en œuvre les travaux de restauration prévus par le plan de gestion de la Vène, en priorisant les actions sur les opérations de restauration physique du cours d'eau.

Sur le mode du plan de gestion de la Vène, une gestion de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant est indispensable.

Les priorités d'actions pourront concerner les cours d'eau du Soupié et du Pallas.

Par ailleurs, un plan de gestion sur la roubine de Vic destiné à la réalisation de travaux sera mis en œuvre.

Une attention particulière doit être portée sur le fonctionnement morpho-dynamique de ces petits cours d'eau, particulièrement en climat méditerranéen où se succèdent périodes longues d'assecs et de crues.

1. Mettre en œuvre le plan de gestion de la Vène et de la Crique de l'Angle

L'action consiste à mener les actions du plan opérationnel, avec en priorité et en urgence la réalisation des actions d'animation et de sensibilisation, d'entretien et de travaux de restauration physique.

2. Compléter le plan de gestion de la zone humide du Soupié sur la totalité du ruisseau et mise en œuvre du plan de gestion

Il s'agit de compléter le plan de gestion de la zone humide en prenant en compte la totalité du ruisseau depuis la source et les zones limitrophes et d'engager la restauration d'un tracé naturel et l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide.

3. Mise en place d'un plan de gestion du Pallas et aménagements hydrauliques

Il s'agit d'engager les travaux d'entretien de la ripisylve, d'aménagements hydrauliques et de compléter le plan de gestion actuel par des actions de restauration morphologique.

4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la roubine de Vic

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Vène et Crique de l'Angle :**

- 2012-2014 :

- Animation / sensibilisation
- Entretien d'urgence et entretien de la ripisylve
- Etudes et travaux de réhabilitation physique des secteurs pilotes (Gigean, Montbazin) en lien avec la mise en place de chemins de randonnée
- Etude paysagère du secteur Issanka (incluant le franchissement du seuil) et de la traversée de Montbazin (incluant l'enlèvement de la cunette bétonnée)

- 2015-2017 :

- Actions à définir dans le cadre du plan de gestion réalisé

- **Soupié :**

- 2012-2014 :

- Finalisation du plan opérationnel pour le plan de gestion de la zone humide, engagement d'une phase d'étude préalable à la restauration physique (diagnostic foncier, projet de restauration)

- Elaboration du plan de gestion complémentaire sur l'ensemble du cours d'eau
- Mise en place des dispositifs contractuels ou de convention ou DIG
- 2014-2017 :
 - Travaux
- **Pallas :**
 - 2012-2014 :
 - Actualisation du plan de gestion
 - Entretien de la ripisylve
 - 2015-2017 :
 - Travaux et aménagements hydrauliques
 - Entretien de la ripisylve
- **Roubine de Vic :**
 - 2012-2014 :
 - Elaboration du plan de gestion
 - 2015-2017 :
 - Mise en œuvre du plan de gestion

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation des plans de gestion des cours d'eau

Pour chaque plan de gestion, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : nombre d'actions du plan de gestion engagées, nombre d'ouvrages restaurés, linéaire de berges et de ripisylves entretenus

Actions de sensibilisation engagées

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

EPCI, communes, SMBT, ONEMA, Agence de l'eau, Région LR, Département 34, DREAL LR, DDTM 34, MISE, SIEL, Conservatoire du Littoral

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau aggro, Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau, Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR, Europe

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	630 000 €
2015-2017	4 700 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.3

RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LEURS ESPACES DE FONCTIONNALITE

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Les zones humides sont des maillons indispensables dans le cycle de l'eau. Réservoirs de biodiversité, elles assurent aussi de nombreuses fonctions écologiques : véritables filtres pour les eaux, zones naturelles tampon en bordure de lagune, zones d'expansion de crues, etc.

Dans le cadre du Contrat qualité, 6 sites ont fait l'objet d'un plan de gestion. Il s'agit de :

- la crique de l'angle,
- les Salins du Castellas,
- les Prés du Soupié,
- le Gourg de Maldormir,
- les Salins de Villeroy,
- les Prés du Baugé.

Chaque étude définit précisément les programmes de travaux nécessaires à la restauration puis à la gestion de ces espaces.

D'autres plans de gestion existent par ailleurs : Salins de Frontignan, Grande Palude, Bois des Aresquiers, Marais de Vic-Mireval, Lido des Aresquiers.

Il s'agit donc de compléter la couverture territoriale, sur la base des inventaires des zones humides réalisés par le Département (2003-2006) et des diagnostics Natura 2000, en engageant un plan de gestion sur 6 sites prioritaires qui devront être définis en cours de contrat. Il s'agit également d'engager les travaux définis sur les sites couverts par un plan de gestion.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Intercommunalités

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en œuvre les actions et les suivis nécessaires à la bonne restauration et gestion des zones humides et de leur espace de fonctionnalité
- Assurer une cohérence entre les plans de gestion en cours et les démarches Natura 2000, en identifiant pour chaque zone humide les enjeux de préservation, en incluant les enjeux hydrologiques, hydrauliques et qualitatifs de ces milieux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les plans de gestion à engager pourront concerner les secteurs de :

- la Conque des Salins,
- la Baie des Onglous,
- etc.

Les travaux de réhabilitation et de protection à engager concernent l'ensemble des secteurs déjà couverts par un plan de gestion.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- Phase 1 Contrat (2012-2014) :
 - Travaux sur les zones couvertes par un plan de gestion
 - Engagement d'un PG sur 2 sites prioritaires
- Phase 2 Contrat (2015-2017) :
 - Travaux sur les zones couvertes par un plan de gestion
 - Engagement d'un PG sur 4 sites prioritaires

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation et nombre de plans de gestion engagés,

Pour chaque plan de gestion, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : nombre et type d'action, % de surface ou linéaire concernée ...

Etat de conservation de la zone humide et qualité de l'eau

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Intercommunalités, EID, SIEL, Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels LR, Ecologistes de l'Euzière, SMBT, Opérateurs Natura 2000, Communes, ARDAM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe*, DREAL LR, Région LR, Département de l'Hérault, Agence de l'eau, intercommunalités, communes

*si contrat N2000

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	400 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.2.3bis
REHABILITER LES SITES DU MOURRE BLANC ET DE CAMBEILLIES

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Le site du Mourre Blanc à Mèze a été exploité dans le cadre du traitement des déchets conchylicoles. Bien que les apports en déchets coquillés aient cessé depuis plus de 5 ans, il convient d'organiser le confinement des déchets existants et d'interdire de manière pérenne l'accès au site.

Concernant le site de Cambeillies à Loupian, des déchets inertes et des gravats ont été historiquement entreposés. La commune de Loupian, propriétaire du site, a signé une convention avec la CCNBT pour engager des travaux de réhabilitation du site.

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCNBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action consiste, d'une part, à confiner l'ancienne décharge du Mourre Blanc à Mèze et, d'autre part, à réhabiliter la carrière de Cambeillies à Loupian.

Une phase d'étude et une phase de travaux sont prévues dans le cadre de ces deux opérations.

Les travaux seront engagés par la CCNBT au titre de la protection du bassin versant de la lagune de Thau.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les études et travaux seront réalisés en phase 1 (2012-2014).

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de l'étude et définition du programme de travaux
- Constatation de la réhabilitation et du confinement in situ

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CCNBT, ADEME, Région LR, Département 34

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Feder, CCNBT, ADEME, Région LR, Département 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Montant estimatif de l'opération : 1 000 000 € TTC (pour les 2 sites)

dont 100 000 € d'études et 900 000 € de travaux

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.4
CREER UN POSTE DE TECHNICIEN RIVIERE

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Dans le cadre du plan de gestion de la Vène, la nécessité de créer un poste de technicien de rivière coordinateur du projet est rapidement apparue comme indispensable afin d'animer, encadrer et coordonner les différentes actions du plan de gestion.

D'autres besoins apparaissent sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant mais aussi pour assurer une bonne prise en compte des fonctionnalités hydrauliques et hydrobiologiques des zones humides.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Coordination, mise en œuvre et suivi des plans d'actions de restauration des cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cet agent pourra être en charge :

- de définir un cadre de stratégie globale pour la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la gestion des cours d'eau du bassin versant dans le respect des orientations du SDAGE et des objectifs opérationnels du SAGE,
- d'assurer le pilotage ou l'élaboration des plans de gestion des cours d'eau du bassin versant,
- de coordonner les programmes d'actions des plans de gestion avec les maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités) : plans de gestion de la Vène et de la crique de l'angle, plans de gestion des autres cours d'eau,
- de préparer les programmes annuels de travaux (chantiers de restauration physique, préservation de la ripisylve), d'études, les autorisations administratives, d'assurer l'élaboration et le suivi des marchés,
- d'assurer le suivi des chantiers et le reporting auprès des maîtres d'ouvrages,
- d'assurer une cohérence et une continuité des actions avec les plans de gestion des zones humides et les DOCOB's Natura 2000,
- de coordonner les équipes techniques des communes et intercommunalités et les brigades territoriales pour les travaux sur les cours d'eau d'entretien de la ripisylve, d'assurer un rôle d'information, de sensibilisation de ces équipes techniques et brigades territoriales.

Le technicien de rivière sera appuyé par un comité de pilotage constitué à minima des communautés de communes et d'agglomération, du SMBT pour le suivi du SAGE, et de l'Agence de l'eau. Les animateurs Natura 2000 pourront en faire partie. Ce comité de pilotage aura pour objectif que les activités du technicien de rivière soient réalisées en concertation.

Le technicien de rivière sera par ailleurs l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de la politique de restauration des cours d'eau. Il constituera ainsi le relais entre les partenaires financiers et institutionnels, les élus locaux, les usagers et les riverains.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Poste financé sur la durée du Contrat 2012-2017

INDICATEURS DE SUIVI

- Création du poste
 - Embauche du technicien
 - Nombre de réunions de concertation
-

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département 34, Région LR, Cemagref, OMENA, intercommunalités, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, DDTM 34, MISE, Agence de l'eau, intercommunalités, SMBT

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	70 000 €
2015-2017	140 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.5

ASSURER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LES ESPACES NATURELS

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

De nombreux déchets se déposent sur les sites naturels du territoire, les berges des lagunes ou les cordons dunaires. La présence de ces déchets sur des sites sensibles porte atteinte à la qualité des milieux, à la biodiversité et aux paysages.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération et CCNBT, communes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réduire les apports de polluants au milieu naturel et améliorer la qualité paysagère et la perception des espaces naturels par le public

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'organiser le ramassage annuel des déchets et dépôts sur les berges de l'étang d'Ingril, de Vic, de Thau, sur les lidos et sur les berges des cours d'eau.

L'action consiste également à définir un protocole de nettoyage des plages naturelles adapté à la conservation des dunes et laisses de mer avec les partenaires concernés.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Ramassage annuel, selon fréquence prédéfinie

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de protocoles de nettoyage définis

Diminution des dépôts et macro déchets par vérification in situ - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions avec mention des volumes ramassés et de la fréquence des passages

Etat de conservation des laisses de mer

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels, Département de l'Hérault, communes, intercommunalités, DDTM 34, SIEL, Aires marines protégées, Rivage de France, Conservatoire du littoral

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, intercommunalités, DREAL LR, DDTM 34, Département de l'Hérault, FEADER

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	300 000 €
2015-2017	600 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.6
METTRE EN ŒUVRE LES DOCOB DES SITES NATURA 2000
DU BASSIN VERSANT DE THAU ET DE VIC

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Le territoire de Thau abrite 12 sites Natura 2000, Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS) confondues, à la fois terrestres et marins.

Les Sites d'intérêt communautaire :

- Etangs palavasiens (DOCOB validé)
- Posidonies de la côte palavasienne (diagnostic écologique)
- Herbiers de l'étang de Thau (DOCOB validé)
- Etang du Bagnas (DOCOB validé)
- Montagne de la Moure et cause de Aumelas
- Corniche de Sète (DOCOB validé)

Les Zones de protection spéciales :

- Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol (DOCOB validé)
- Etang de Thau et lido de Sète à Agde (DOCOB validé)
- Etang du Bagnas (DOCOB validé)
- Plaine de Villeveyrac Montagnac (diagnostic écologique)
- Plaine de Poussan-Fabrègues
- Côte languedocienne

Les sites terrestres et lagunaires représentent près de 22 000 ha soit 35 % du territoire terrestre du Contrat de gestion intégrée. Les sites marins occupent aussi une part non négligeable de la bande des 3 000 miles nautiques, à cheval sur d'autres périmètres d'intervention.

La préservation de la biodiversité, à travers l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB), occupe donc une place importante dans la gestion du territoire. Le soutien de la mise en œuvre des DOCOB apparaît essentiel.

A l'effet de cette mise en œuvre, des moyens financiers ont été affectés par l'Union européenne et par l'Etat sur les actions relevant du dispositif Natura 2000.

D'autres actions concourant à la préservation des milieux peuvent ne pas être éligibles aux financements Natura 2000. Dans ce cas précis, la réalisation des actions se trouve conditionnée à la recherche et la disponibilité de financements extérieurs au dispositif.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Opérateurs/animateurs de DOCOB Natura 2000, gestionnaires de sites, communes, intercommunalités, propriétaires, associations, etc.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Apporter les financements nécessaires à la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 du territoire au fur et à mesure de leur validation

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre le programme établi par la structure animatrice selon le calendrier et le prévisionnel financier validé par le Comité de Pilotage.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Cf. programme d'actions et calendrier de réalisation des DOCOB

- Mise en œuvre des 55 actions du DOCOB de Thau
- Mise en œuvre des 51 actions du DOCOB du Bagnas
- Mise en œuvre des 32 actions du DOCOB des Etangs palavasiens

Mise en œuvre des autres DOCOB au fur à mesure de leur validation

INDICATEURS DE SUIVI

- Montants financiers mobilisés pour la mise en œuvre des DOCOB's
- Part des actions composant les DOCOB's réalisées
- Suivis des actions définis dans les DOCOB's, à partir de l'outil spécifique SUDOCO

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Partenaires scientifiques et techniques identifiés dans les DOCOB

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Structures animatrices de DOCOB, DREAL LR, DDTM 34, DML, Communes, Intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

DOCOB des étangs palavasiens : 687 000 € TTC + actions sur devis

DOCOB de Thau : minimum 1 038 850 € TTC + actions sur devis (contrats, MAE-t et études)

DOCOB du Bagnas : minimum 517 975 € TTC + actions sur devis

DOCOB de la Corniche : à compléter

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

- DOCOB Bagnas : 234 000 € TTC + actions sur devis
- DOCOB Thau : 343 030 € TTC + actions sur devis
- DOCOB des étangs palavasiens : 421 150 € TTC + actions sur devis



Phase 2 du Contrat (2015-2017) :

- DOCOB Bagnas : 200 000 € TTC + actions sur devis
- DOCOB Thau : 695 820 € TTC + actions sur devis
- DOCOB des étangs palavasiens : 250 000 € TTC + actions sur devis

Coût prévisionnel			
Phase	Secteur	Montant (€ TTC)	TOTAL
2012-2014	Bagnas	234 000 €	998 180 €
	Thau	343 030 €	
	Etangs Palavasiens	421 150 €	
2015-2017	Bagnas	200 000 €	1 145 820 €
	Thau	695 820 €	
	Etangs palavasiens	250 000 €	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.7

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DE LA GARDIOLE

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Le massif classé de la Gardiole représente au cœur du territoire un espace de nature de 5 000 ha. Elément structurant du territoire, patrimoine naturel et culturel majeur, il constitue une coupure indispensable dans l'urbanisation. Il est un marqueur fort et symbolique dans notre paysage littoral. Espace récréatif de proximité, il est largement fréquenté par les populations locales et les touristes.

Ce site présente une valeur patrimoniale forte conférée par la présence d'habitats naturels riches et variés, des vestiges d'une abbatale du XIII^{ème} siècle et d'un patrimoine vernaculaire original. C'est un réservoir de biodiversité, un témoin de l'histoire et un élément fort du grand paysage. Il est déjà le lieu de nombreuses activités : chasse, agriculture, sports de plein air, loisirs familiaux, tourisme, éducation, etc., et on constate une sollicitation sociale de plus en plus forte.

Thau agglomération a réalisé un premier diagnostic sur les thématiques suivantes : occupation du sol et structure foncière, paysage et patrimoine bâti, fréquentation et usages. Sur cette dernière thématique, des questionnaires et comptages ont fait émerger un certain nombre de caractéristiques générales quant au profil des visiteurs et usagers.

Ces éléments ont conduit à certaines pistes d'actions de valorisation touristique soulevées lors de la phase de pré-diagnostic. Elles seront étudiées dans le cadre de l'étude de définition du projet, avec l'atelier thématique n°2, sur des enjeux tels que :

- « Forger l'identité de la Gardiole », notamment susciter des sentiments d'appartenance, identifier la Gardiole au travers d'une marque, renommer une aire d'autoroute Gardiole, etc.
- « Créer une offre touristique », notamment réaliser des itinéraires pédestres, une signalétique adaptée aux départs des aires de stationnement et des villages (panneaux informatifs, topoguides, mise en place de balisages codés selon les usages, dépliants d'informations, site internet), des itinéraires de découvertes, des valorisations des interfaces mer-étangs-plaine-montagne, des liens entre Gardiole et littoral (vers Villeneuve-les-Maguelone dans la perspective d'une opération Grand Site), une mise en valeur des belvédères du massif et des produits du terroir (balades gourmandes, balades viticulture, muscat), une offre culturelle et de bien-être avec le massif.

Le massif de la Gardiole possède un potentiel de valorisation important. Les nombreuses fréquentations actuellement présentes doivent s'accompagner de la mise en place d'un cadre de gestion fort. Le plan de gestion doit créer une valorisation touristique adaptée, respectueuse du massif.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les atteintes portées au massif et enrayer les conflits d'usages en apportant les moyens humains et matériels nécessaires
- Doter le site d'un projet ambitieux de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et culturel en incluant un programme spécifique de mise en valeur de l'Abbaye de Saint Félix pour les populations locales et les touristes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plan de Gestion de la Gardiole :

Face au constat de nombreuses menaces qui pèsent sur le site et à l'existence de conflits d'usages, l'enjeu est de doter le massif de la Gardiole d'un programme de gestion et de mise en valeur pour enrayer les conflits, les dégradations et les atteintes au patrimoine et à la biodiversité. De plus, un des objectifs est d'assurer le respect des réglementations existantes ou à venir et faire reconnaître la richesse de la Gardiole à sa juste valeur, de lui donner l'image d'un massif exceptionnel à préserver, une lisibilité et un rayonnement.

L'action consiste à doter la Gardiole d'un projet de site qui doit définir l'avenir du massif et ses vocations. Plusieurs actions sont identifiées :

- Approfondir la connaissance du site par une série de diagnostics, notamment un état des lieux de l'assainissement non collectif et des forages existants
- Elaborer un « projet de site »
- Favoriser la mise en œuvre d'un programme spécifique de mise en valeur de l'Abbaye de Saint Félix
- Mettre en place les moyens humains et matériels pour la gestion du site
- Réaliser des aménagements : amélioration des accès, organisation des circulations, accueil du public, protection et mise en valeur de l'Abbaye de saint Félix, etc.
- Forger l'identité de la Gardiole : susciter des sentiments d'appartenance, identifier la Gardiole au travers d'une marque, renommer une aire d'autoroute Gardiole, etc.
- Créer une offre touristique

Opération Grand Site :

Cette réflexion sera élargie à un périmètre plus large incluant les deux sites classés de la « Gardiole » et des « Palavasiens »

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Etude de définition du projet de site et élaboration du plan de gestion du Massif de la Gardiole :

- 1- Approfondir la connaissance du site par une série de diagnostics
- 2- Elaborer un « projet de site »
- 3- Favoriser la mise en œuvre d'un programme spécifique de mise en valeur de l'Abbaye de Saint Félix
- 4- Mettre en place les moyens humains et matériels pour la mise en valeur du site

Phase 2 Contrat (2015-2017) :

- Elargir la réflexion au périmètre des « Palavasiens » dans le cadre d'une **Opération Grand Site**
- Réalisation des aménagements : amélioration des accès, organisation des circulations, accueil du public, protection et mise en valeur de l'Abbaye de saint Félix, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Respect du phasage, nombre de COPIL, COTECH, nombre de participants

Réalisation des diagnostics, élaboration d'un « projet de site »

Réalisation des travaux et tenue d'un cahier d'enregistrement

Suivi du nombre de dépôts sauvages - Limitation des circulations motorisées - Indicateurs de qualité paysagère - Enquêtes auprès du public (populations locales et touristes)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DREAL LR, ONF, Département 34, SDAP, DRAC, Offices de tourisme, CDT, CRDT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, Département 34, ADP, DRAC, communes, Europe, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	160 000 €
2015-2017	1 400 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.8

DEFINIR UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Le Languedoc-Roussillon est une région fortement marquée par sa grande richesse faunistique et floristique. Parmi cette richesse, 1/5 de la flore méditerranéenne peut être considérée comme exotique sur tout ou partie du territoire.

Le territoire de Thau n'échappe pas à la présence de nombreuses espèces exotiques qui revêtent, pour certaines, un caractère envahissant.

Pour lutter contre ces espèces, une stratégie régionale a été établie reprenant comme base d'intervention les quatre objectifs de la stratégie européenne de lutte contre les espèces envahissantes.

Il s'agit donc de mettre en œuvre à l'échelle locale cette stratégie.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes, intercommunalités, structures animatrices de DOCOB, gestionnaires de sites, etc.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Prévenir les introductions nuisibles, intentionnelles ou non
- Détecter et identifier les nouvelles espèces envahissantes quand elles commencent à s'installer sans causer encore de dommages et intervenir rapidement (éradication)
- Lutter contre les espèces exotiques qui sont établies ou se répandent (confinement et contrôle)
- Restaurer les habitats

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit par la mise en œuvre de cette mesure d'intervenir sur les espèces végétales indésirables présentes sur le territoire, espèce envahissante autochtone ou exogène, qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement ou la dynamique des habitats et des espèces autochtones.

Pour chacun des objectifs énoncés, des « phases » ou étapes dans la démarche sont proposées :

- Evaluer les menaces / diagnostiquer
- Identifier et gérer les espèces, les habitats et les paysages
- Echanger sur le problème / communiquer / coordonner

Un système de veille pourra également être mis en place pour suivre l'évolution des espèces.

Des actions d'information et de sensibilisation pourront être prévues dans le plan de lutte à destination des décideurs et acteurs : collectivités, techniciens espaces verts, propriétaires privés, etc.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Engagement de l'étude de définition des priorités et modalités d'intervention sur les espèces végétales invasives sur la base d'un état des lieux et rédaction d'un plan d'actions

Phase 2 Contrat (2015-2017) :

- Phase opérationnelle de lutte contre les espèces végétales invasives

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plans de lutte établis
- Cartographie des espèces envahissantes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34, SMBT, SIEL, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites, réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, CBN, CEN-LR

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, DDTM 34, DREAL LR, Région LR, Agence de l'eau

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	60 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.9

METTRE EN PLACE LES MOYENS DE SURVEILLANCE DES ESPACES A PROTEGER « BRIGADE TERRITORIALE »

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Actuellement, la gestion des sites sur l'ensemble du territoire manque de surveillance au quotidien. Cette absence se traduit depuis de nombreuses années par des atteintes irréversibles à la biodiversité (incendies, comblement ZH, pollutions diverses, cabanisation, circulation motorisée, etc.) et engendre par la suite des frais d'entretiens accrus (réparation d'ouvrages, ramassage de dépôts sauvages importants, etc.).

Afin d'assurer une surveillance quotidienne des différents sites, il paraît nécessaire à minima de créer 6 postes de gardes champêtres sur le territoire de Thau aggro.

De par leur commissionnement et leurs missions, ces agents devront permettre de freiner grandement les atteintes au milieu naturel précitées. De plus, ils assureront une présence et un lien avec la population sur les différents sites, affichant l'engagement de Thau aggro pour la préservation des espaces naturels.

L'action de cette brigade sera coordonnée avec la brigade Nord du bassin de Thau et les autres instances de police, pour lesquelles une cohérence dans les actions d'intervention sera à établir, en particulier par l'information des brigades sur les divers enjeux du territoire et les évolutions de règlements ou de régime de gestion des sites naturels.

Cette action est directement liée à l'organisation et à la gestion de la fréquentation sur le territoire.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau aggro, CCNBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Protéger les espaces naturels des atteintes diverses qui leur sont portées actuellement
- Assurer un relais sur le terrain de la politique de gestion de la biodiversité des collectivités (Thau aggro et CCNBT)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les gardes assureront sur le terrain toutes les actions essentielles au maintien de la qualité des espaces naturels, telles que :

- assurer la police des sites naturels (en fonction de la compétence de Thau agglo ou de la CCNBT),
- assurer une veille environnementale sur les espaces naturels et cours d'eau de la compétence des collectivités et selon les besoins,
- assurer la mise en œuvre de certaines actions des plans de gestion (gestion hydraulique),
- mettre en œuvre des travaux d'entretien pluriannuel de la ripisylve des cours d'eau (selon les préconisations du technicien de rivière et des plans de gestion de la ripisylve),
- être le relais d'information sur le terrain des politiques de gestion et de préservation des espaces naturels portées par les collectivités en assurant des missions de sensibilisation du public.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

CCNBT : en cours

Thau agglo : création de 6 postes à partir de 2014

INDICATEURS DE SUIVI

Création des postes

Nombre d'interventions et de procès-verbaux - Diminution des atteintes à la qualité des espaces naturels (dépôts sauvages, dérangement d'espèces, dégradation d'habitats, circulation motorisée, cabanisation, braconnage, destruction d'installations telles les barrières, cadenas, martelières, panneaux, etc.)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34, DREAL LR, SMBT, Conservatoire du littoral, Thau agglo, CCNBT, communes, SIEL, MISE, ONEMA, ONCFS

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, DDTM 34, Intercommunalités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	630 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.2.10

PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES LIDOS

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Les lidos de Sète à Marseillan et Frontignan subissent une érosion importante en raison d'une forte exposition aux assauts de la houle et des tempêtes qui menacent les infrastructures et les diverses activités présentes.

Dans un contexte de gestion intégrée des zones côtières et sa déclinaison en objectifs opérationnels, le lido de Sète à Marseillan a fait l'objet d'une opération de recul stratégique et de réhabilitation du littoral (recul de la route de liaison entre Sète et Marseillan, reconfiguration du rivage).

Des secteurs à érosion plus active apparaissent sur ce lido. Il convient donc de mettre en place une protection maritime complémentaire et des rechargements massifs en sable afin d'assurer une tenue dans le temps des aménagements.

Le Lido de Frontignan est quant à lui plus étroit et déjà fortement urbanisé. Il a fait l'objet depuis plusieurs décennies d'enrochements nombreux, s'étendant sur plusieurs kilomètres. Un projet de requalification est engagé par Thau agglo. Il s'agira de rétablir autant que possible les fonctions naturelles du site, mais également de viser une sécurisation des zones occupées.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Stabiliser le littoral
- Protéger habitations et infrastructures des intrusions marines lors des événements climatiques les plus récurrents
- Organiser la fréquentation et les accès

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Lido de Sète à Marseillan :

Sur les 2,4 km de la partie Est du Lido soumise à érosion, deux dispositifs de protection ont été expérimentés : un ouvrage atténuateur de houle sur 1 km et des drains de plage sur 700 m. A la suite de la phase d'observation, il conviendra de déployer l'un ou l'autre de ces dispositifs sur la totalité du linéaire à protéger.

Sur le secteur de Marseillan Plage, il est nécessaire de mettre en place les outils de suivi afin de comprendre le fonctionnement de ce secteur et évaluer le stock sédimentaire et son évolution. Les travaux concerneront le reprofilage de rivage, la restauration du cordon dunaire pour améliorer son fonctionnement naturel et l'organisation des accès.

- Lido de Frontignan :

Le programme des travaux (hors Aresquiers) vise à stabiliser le trait de côte en élargissant la plage par des apports de sable, à créer un cordon d'arrière plage continu, à conforter les protections lourdes existantes au droit des secteurs urbanisés et à organiser les accès au rivage.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Lido de Sète à Marseillan – Secteur Est :

Suite à la phase expérimentale :

- Rechargements massifs : 2013-2015
- Déploiement des dispositifs : 2014-2015

Lido de Frontignan :

- Travaux : 2013-2017

Projet de restauration du cordon dunaire de Marseillan Plage :

- Etudes et définition du projet : 2012
- Travaux : 2013-2014

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du trait de côte : profil de la plage, étude des variations saisonnières
- Tenue des ouvrages dans le temps

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DREAL LR, DDTM 34, EGIS EAU, SOGREAH, Université Perpignan

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Département 34, DREAL LR, DDTM 34, Région LR, Intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Lido de Sète de Marseillan – Secteur Est (tranche 4 Grand projet européen) :
11 745 000 € HT

8 200 000 € HT de rechargement massif en sable et ingénierie (CPER en cours) dont :

- Tranche 4 : Etudes et expérimentations : 1 750 000 € HT
- Tranche 4 : Travaux : 6 450 000 € HT

3 545 000 € HT à inscrire au prochain CPER (la phase de déploiement des géotubes doit être repoussée pour permettre d'achever la phase d'expérimentation et de suivi)

Lido de Frontignan : estimation de 16 316 000 € HT (hypothèse haute, hors études pré-opérationnelles) dont :

Phase 1 : 8 399 000 € HT (CPER en cours)

Phase 2 : 7 917 000 € HT à inscrire au prochain CPER

(Pour information : le CPER en cours incluait également les études pré-opérationnelles pour un montant de 710 000 € HT, soit un montant total du CPER en cours de 9 109 000 € HT)

Projet de restauration du cordon dunaire de Marseillan Plage : 650 000 € HT

- Phase 1 (2012-2014) :
 - o Etudes et suivi : 100 000 €
 - o Travaux urgents : 250 000 €
- Phase 2 (2015-2017) :
 - o Travaux urgents : 300 000 €

Coût prévisionnel		
Phase	Secteur	Montant (€ HT)
2012-2014	Lido Sète-Marseillan - Secteur Est	1 750 000 €
		6 450 000 €
	Lido Frontignan	8 399 000 €
	Cordon dunaire Marseillan plage	350 000 €
2014-2017	Lido Sète-Marseillan – Secteur Est	3 545 000 €
	Lido Frontignan	7 917 000 €
	Cordon dunaire Marseillan plage	300 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

Organiser le développement de la mobilité avec les acteurs du territoire

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1 :
Aménager le territoire de la mobilité

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.1

REALISER UN SCHEMA DE SECTEUR DU TRIANGLE URBAIN CENTRAL

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études de secteur, intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

L'organisation du développement urbain sur le territoire du bassin de Thau fait apparaître des secteurs, qui, du fait de leur situation stratégique au sein de l'armature urbaine du territoire, sont sujets à des projets multiples, à vocations différentes. Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter à ces projets exige des études d'aménagement fines avant d'engager les opérateurs sur ces sites.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer la déclinaison du SCoT
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement dans le secteur du triangle urbain central
- Coordonner les acteurs de ces aménagements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur du triangle urbain central est situé entre l'île Est de Sète, Frontignan et le Sud de Balaruc-les-Bains. Ce secteur correspond à l'ancienne Zone Industriale-Portuaire du SMVM de 1995. Il comprend la gare de Sète et le bassin du Midi, la zone d'activités des Eaux Blanches et le Parc Aquatechnique de Sète, l'entrée du port et le site « LIDL », le Parc Montgolfier, l'ancien site d'exploitation Lafarge et sa carrière désaffectée, les zones d'activités de Balaruc-les-Bains et Frontignan et le site de Cedest.

L'enjeu de ce secteur est lié à sa situation centrale dans le territoire et dans le projet du SCoT. Il est également lié à la mise en place d'un axe de Transport en Commun en Site Propre entre le Pôle Multimodal de Sète et Poussan. Il constitue la jonction urbaine entre la ville centre et son pôle multimodal d'une part et le Nord du territoire d'autre part.

L'étude préalable devra proposer une programmation précise et une vocation de chaque espace afin de garantir un projet d'ensemble valorisant et respectant les objectifs du SCoT pour ce secteur, à savoir faire du RD 2 un véritable boulevard urbain « vitrine » de la qualité urbaine du territoire. Ce projet global devra respecter les principes suivants :

- mixité des fonctions, et notamment entre logements, activités et équipements,
- desserte par un TCSP performant et cadencé,
- accueil d'équipements structurants d'échelle territoriale,

- maintien de continuités écologiques entre la Gardiole et la lagune de Thau,
- valorisation de la lagune de Thau,
- accès du public, espace de centralité territoriale,
- maintien des espaces agricoles de forte qualité,
- requalification des secteurs en friche,
- requalification des zones d'activités.

Le site concerne également l'entrée du port. Elle devra traiter et clarifier la vocation et le fonctionnement de cette entrée et faciliter le fonctionnement du Port Régional dans son environnement urbain.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement de l'étude de secteur

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34 – Région Languedoc-Roussillon – Conseil général 34 – Thau Agglomération – ville de Sète – RFF

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Région LR, Département 34, Thau aggro, commune de Sète, commune de Frontignan, commune de Balaruc les Bains, RFF, SNCF, DDTM 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	150 000 €

* Tva non récupérable

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.2

REALISER UNE ETUDE D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION FONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR DE LA SORTIE DE L'A9

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études de secteur, intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

L'organisation du développement urbain sur le territoire du Bassin de Thau fait apparaître des secteurs, qui, du fait de leur situation stratégique au sein de l'armature urbaine du territoire, sont sujets à des projets multiples, à vocations différentes. Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter à ces projets exige des études d'aménagement fines avant d'engager les opérateurs sur ces sites.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer la déclinaison du SCoT et la mise en œuvre des opérations d'aménagement dans le secteur de la sortie de l'A9
- Coordonner les acteurs de cet aménagement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur comprend l'échangeur de l'autoroute A9, la future zone logistique et de services portuaires ainsi que la zone d'extension urbaine future à vocation mixte au nord de l'A9, qui recevra des équipements commerciaux et éventuellement publics. Il recevra un équipement à vocation multimodale faisant le lien entre la sortie de l'A9 et le TCSP reliant le nord du territoire et son cœur urbain. Il sera traversé par la future LGV.

L'objectif de l'étude est de garantir un fonctionnement optimal de cet espace charnière entre Nord du Bassin de Thau et cœur urbain et d'anticiper l'adéquation des infrastructures au regard des besoins que ce secteur va générer. L'étude devra aboutir à la validation par l'ensemble des acteurs concernés d'un plan de référence proposant une organisation des différentes vocations de ce secteur et de leurs relations (vocations résidentielles, activités, notamment logistique, etc.). Elle devra également apporter des réponses techniques à des « points d'étranglement routiers » tels que l'échangeur de l'A9 (avec notamment la problématique du passage du transport en commun performant pour desservir les communes de Poussan et Gigean et le raccordement de ces communes par un axe viaire adapté. Elle devra appréhender l'inscription de la future LGV dans le secteur.

Une attention particulière devra être portée sur les aménagements et le non impact sur la lagune et les cours d'eau.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement de l'étude de secteur

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

SMBT, Communauté de communes Nord du Bassin de Thau, Thau aggro, Département 34, Région LR (contribution par des études existantes), commune de Poussan, RFF, ASF, DDTM 34

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Communauté de communes Nord du Bassin de Thau, Thau aggro, commune de Poussan, RFF, ASF, DDTM 34

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	150 000 €

* Tva non récupérable

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.3

REALISER UNE ETUDE D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION FONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR NORD DE MEZE

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études de secteur, intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

L'organisation du développement urbain sur le territoire du Bassin de Thau fait apparaître des secteurs, qui, du fait de leur situation stratégique au sein de l'armature urbaine du territoire, sont sujets à des projets multiples, à vocations différentes. Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter à ces projets exige des études d'aménagement fines avant d'engager les opérateurs sur ces sites.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer la déclinaison du SCoT et la mise en œuvre des opérations d'aménagement dans le secteur nord de Mèze
- Coordonner les acteurs de ces aménagements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur comprend les zones d'activités autour de l'autoroute A9 et les secteurs d'extension urbaine en continuité du quartier des Sesquiers. Ce secteur est contraint par la topographie, la présence de zones inondables et de zones sensibles au risque de feu de forêt. Il doit faire l'objet des extensions urbaines de Mèze, qui seront assorties de l'implantation d'équipements commerciaux et publics. Cette extension sera structurée par un nouvel aménagement routier qui contournera Mèze et assurera les liaisons vers Loupian et Villeveyrac.

L'objectif de cette étude est d'organiser cette extension urbaine en continuité de l'urbanisation existante dans le respect des principes de la Loi Littoral. L'étude préalable devra anticiper l'éventualité d'un échangeur autoroutier reliant l'A9 au Cœur d'Hérault. Elle devra proposer un aménagement global cohérent respectant les principes de la Loi Littoral, une programmation précise et spatialisée ainsi que les modalités d'insertion du quartier dans le site et notamment les relations entre les quartiers existants, le Parc de Sesquiers à vocation loisirs et le nouveau quartier.

Une attention particulière sera portée aux zones d'affleurement de l'astien à préserver.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement de l'étude de secteur

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Communauté de communes Nord du bassin de Thau, Département 34, commune de Mèze, commune de Loupian, ASF, DDTM 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	35 536 €
2015-2017	-

* Tva non récupérable

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.4

CONTRAT D'AXE RD2 ENTRE LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE SETE ET BALARUC LE VIEUX

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures. Intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

Afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de transport du territoire, il convient de prévoir, pour les transports en commun, des secteurs protégés du trafic.

Cette augmentation du niveau de desserte en transport en commun, par le biais notamment de TCSP, doit s'accompagner d'une réelle réflexion quant à l'urbanisation existante et/ou à venir à proximité de ces secteurs. La réflexion est complexe car, bien souvent, les secteurs concernés dépendent de nombreux opérateurs aux logiques, ressources et calendriers différents.

Sur la base de ce constat, et afin d'assurer une meilleure cohérence entre acteurs de l'urbanisme et des transports, certaines collectivités ont lancé des expériences de contractualisation et de programmation autour de projets de TCSP : les contrats d'axe.

Le contrat d'axe est une démarche de coproduction de projets de TCSP en cohérence avec des projets d'urbanisme. Il doit créer du lien pour permettre l'adhésion de tous les partenaires grâce à un portage fort.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo (avec un pilotage technique du Département)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Engager, à l'échelle du territoire, la mise en œuvre de contrats d'axes associant tous les partenaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle du territoire, deux secteurs, que l'on peut qualifier de complexes, nécessitent la mise en œuvre de contrats d'axe :

- la RD2 entre le Pôle d'Echange Multimodal de Sète et Poussan,
- les boulevards de Verdun/Camille Blanc sur la commune de Sète.

Dans un premier temps, il est proposé la mise en œuvre d'un contrat d'axe pour la RD2. Il conviendrait donc de mener une étude complète sur cet axe. Cette étude, outre les aspects liés à la mobilité, devra prendre en compte l'ensemble des projets en cours sur le secteur (ZA Montgolfier, Tamaris, restructuration du Centre Commercial Carrefour, ZAD et reprise des échanges à Poussan, etc.).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Réalisation d'études prospectives et opérationnelles

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Réalisation des premières tranches de travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de site propre réalisé - Renforcement de l'offre de transport - Qualité du lien urbanisme/transport - Fiabilisation des temps de parcours

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, SMBT, Région LR, CCNBT, communes, SNCF, RFF, etc.

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, communes, Thau aggro, CCNBT

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	150 000 €
2015-2017	12 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.5

AMENAGER LES POLES MULTIMODAUX DE SETE ET FRONTIGNAN

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures de transport

CONTEXTE

La gare de Sète est affichée dans le SCoT comme dans le PDU comme principal pôle d'échange multimodal du bassin de Thau, permettant des logiques de rabattement vers les services TER en particulier. Son réaménagement intégré à l'émergence d'un quartier environnant représente l'un des axes majeurs de structuration du territoire et de requalification urbaine à l'échelle de la ville et du périmètre SCoT du bassin de Thau.

La gare de Frontignan constitue un second élément essentiel de cette future structure urbaine. Cet équipement est déjà la cinquième gare en termes de fréquentation de TER régional. Il doit être repensé pour en particulier favoriser l'accessibilité de la gare aux personnes handicapées avant 2015. Au sein d'une ville appelée à un important développement démographique dans le cadre du SCoT, cet équipement doit être déplacé pour intégrer un projet de requalification urbaine de la commune et offrir une accessibilité performante aux services de transport d'agglomération et également du TER.

Dans les deux cas, l'intermodalité et l'intégration des gares au tissu urbain doivent être au centre des projets de réaménagement.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNCF

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Sète : Ouverture de la gare côté nord, amélioration de l'intermodalité, intégration urbaine

Frontignan : Construction d'une nouvelle gare, inter modalité, intégration urbaine

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sète : Ouverture de la gare côté nord, restructuration du site pour constituer un pôle d'échanges multimodal, création de parkings, de quais bus, d'un embarcadère sur l'étang de Thau, création d'un passage piéton sur voies, aménagement du parvis en site d'échange et en interface gare – ville

Frontignan : Construction d'une nouvelle gare, organisation de l'accessibilité, organisation de la multimodalité

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 (2012-2014) : Réalisation d'une étude pré-opérationnelle des pôles multimodaux de Sète et Frontignan

Phase 2 (2015-2017) : Réalisation des travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Offre TER - Qualité de service à l'utilisateur

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

AREP pour les études de faisabilité

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes concernées, Région, CG, Thau aggro (AOT), SMBT (SCOT) et RFF

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 000 000€
2015-2017	30 000 000€

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

**FICHE ACTION N°2.1.6
ELABORER UN SCHEMA INTERCOMMUNAL CYCLABLE**

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures

CONTEXTE

Les aménagements cyclables existants et les pratiques actuelles constatées ont mis en évidence que le réseau actuel peut être considéré comme intéressant pour les pratiques de loisirs mais insuffisant pour des pratiques quotidiennes et pour le rabattement vers les principaux pôles d'échanges de notre territoire.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes ou Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Un schéma directeur cyclable a pour objectif de définir la hiérarchisation du réseau, proposer des orientations concernant les aménagements cyclables et mettre en œuvre des « facilitateurs d'intermodalité TC/Vélos » comme le stationnement, le jalonnement et les services associés.

L'objectif principal est donc d'offrir des alternatives supplémentaires pour l'usage « domicile-travail » en matière de circulations douces sur l'ensemble du bassin de Thau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'engager et de mettre en œuvre un schéma directeur intercommunal permettant de relier les principes pôles générateurs de trafics (centre-ville, gares, lycée, etc.)

Le principe proposé est de s'appuyer sur le réseau cyclable actuellement développé par le Conseil Général de l'Hérault et sur les aménagements réalisés par les communes.

Ce schéma devra être accompagné de la mise en œuvre d'une politique de stationnement 2 roues ainsi que du jalonnement directionnel des itinéraires et également, de manière expérimentale dans un premier temps, de la réalisation d'une Vélostation.

Le volet sensibilisation et accompagnement (technique) des communes ne devra pas être négligé.

Il est à noter que le terme « schéma cyclable » ne correspond pas seulement à la réalisation de pistes cyclables. Un schéma cyclable est l'addition de pistes cyclables, de bandes cyclables et de l'ensemble des secteurs apaisés propices à une circulation sécurisée des deux-roues légers.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Définition d'un véritable schéma cyclable d'agglomération

Phase 2 du Contrat (2014-2017) : Réalisation des premiers travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de kms (linéaire) de voies réalisées - Accroissement de la part modale en vélo - Fréquentation

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, communes, Thau aggro, CCNBT, ADEME

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, Communes, Thau aggro, CCNBT, ADEME

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	70 000 €
2015-2017	4 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

**FICHE ACTION N°2.1.7
REALISER DES SCHEMAS DES MODES DOUX**

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures

CONTEXTE

Au niveau du territoire de Thau, les communes voient de plus en plus la nécessité de développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture, et pour certaines, elles ont déjà démarré la réalisation de schémas des modes doux.

Concernant la ville de Sète, ville centre du périmètre SCoT, qui accueille environ 40% de la population du territoire et plus de 60% des emplois, également pôle de service (lycées, services tertiaires, équipements culturels, sportifs et de santé), elle est fréquentée pour ces divers usages par une part importante de la population du périmètre SCoT. Le SCoT a vocation à renforcer ces fonctions et le caractère polarisant de Sète.

Comme d'autres communes du territoire, la ville a vocation à voir se développer sa population permanente, sa fréquentation quotidienne et donc l'ensemble des flux : flux d'entrée et flux internes. Aussi, afin de conserver et même d'améliorer la qualité de vie, afin également de répondre aux objectifs en matière de limitation des productions de GES, le développement de la mobilité par modes doux dans la ville centre est une priorité dans la mise en œuvre du SCoT, déclinée par le PDU en cours d'approbation.

A l'échelle de la commune de Sète, des actions ont déjà été menées en faveur des modes doux : réalisation de pistes cyclables, aménagements de la voirie pour les personnes handicapées et plus globalement pour les piétons, etc. Il importe maintenant, dans le cadre du Bilan Carbone, du plan climat et du plan d'action de la Convention des Maires (*Sustainable Energy Action Plan*) de mettre en œuvre une stratégie plus globale et volontaire de développement des modes doux. Cela passe par la réalisation d'un diagnostic concernant l'existant, puis la définition d'un programme d'actions à mener en priorité pour favoriser les déplacements non motorisés : piétons, vélos.

Ces considérations intéressent également d'autres communes, notamment celle de Gigan qui lance son schéma des modes doux.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Analyser les usages actuels des cyclistes et des piétons et leurs pratiques sur la commune, les aménagements existants, les pôles desservis, les secteurs déficitaires, la clientèle, la demande et les projets au niveau des communes voisines, du Département et de la Région.

- Définir les objectifs précis, programmer les opérations sur un plan pluriannuel, le mode de suivi et le budget nécessaire. Inventorier et hiérarchiser les actions concrètes à mener : parcours, aménagements spécifiques (solutions de stationnement des vélos, zones sécurisées), pour créer un maillage hiérarchisé du réseau et prévoir un jalonnement et une signalisation adaptées. Faire des propositions pour intégrer la politique des déplacements piétons et cyclables dans les documents d'urbanisme, notamment à l'occasion de la révision d'élaboration du PLU.

- Faciliter l'utilisation du vélo pour tous, habitants et visiteurs : location courte, moyenne et longue durée de vélos, notamment électriques en raison des pentes de Sète, tarification envisageable, faisabilité d'une maison du vélo, et favoriser ainsi l'intermodalité (lien en particulier avec les bus et la gare SNCF). Des propositions seront envisagées à destination des administrations et des entreprises.

- Développer la sensibilisation et la communication tout au long de l'étude, en relation étroite avec les réunions du plan climat et du Bilan Carbone (ateliers et comité de pilotage) ainsi qu'avec les ambassadeurs du Développement durable de la Ville de Sète et la commission communale d'accessibilité et les professionnels du vélo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'élaboration d'une politique « mode doux » (vélo, marche à pied, voie d'eau) nécessite tout d'abord une analyse fine de son usage actuel sur la commune, les aménagements existants, les pôles desservis, la clientèle, la demande, etc.

Elle implique ensuite une phase d'élaboration proprement dite, qui passe par la définition d'objectifs précis, la programmation des opérations sur un plan pluriannuel, du mode de suivi et du budget nécessaire, ainsi que des actions d'accompagnement.

Le schéma des modes doux sera conduit avec les différents partenaires, notamment le porteur du SCoT et les AOT, Thau aggro, la Région, le Département et l'ADEME.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement des schémas des modes doux

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de schémas réalisés dans les communes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Association de sécurité routière (à définir), associations d'usagers de vélo (à définir), Commission communale d'accessibilité

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

ADEME Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, Syndicat mixte du bassin de Thau, Thau aggro

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	36 550 €



ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.8

AMENAGEMENT DE L'AXE DE DESSERTE DU PORT DE SETE – FRONTIGNAN – RD600

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département de l'Hérault

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Accessibilité routière du port : RD600

DESCRIPTION DE L'ACTION

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

Phase 2 du Contrat (2015-2017) :

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	4 210 000 €
2015-2017	15 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.9

RD613 : AMENAGEMENTS DE SECURITE ET VOIES CONCHYLICOLES ENTRE BOUZIGUES ET LOUPIAN

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

L'accès à certaines zones conchylicoles présente des faiblesses structurelles : mauvais état des routes, capacités limitées en trafic, dégradation du réseau, etc.

Sur le secteur Mèze – Loupian – Bouzigues, la RD 613 (ex RN 113) est une route classée dans le réseau multipôle du département, qui structure les déplacements du territoire à la croisée de l'Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais, des Cités Maritimes et du Cœur d'Hérault.

L'insuffisance des voiries d'accès aux secteurs conchylicoles de Mèze, Loupian et Bouzigues est régulièrement mise en avant par les professionnels du secteur.

Aussi, pour concilier ces enjeux de sécurité routière et de développement local, le Département de l'Hérault a lancé une opération d'aménagement qui permettra de répondre aux objectifs de sécurisation de l'itinéraire et aux besoins d'accès aux zones en bord d'étang (circulation liée à l'activité conchylicole, accueil des visiteurs) tout en respectant les milieux naturels traversés et les paysages environnants.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département 34

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Mèze – Loupian – Bouzigues**

Le projet prévoit l'aménagement de la RD 613 de Mèze à Bouzigues avec la création d'une contre allée structurante permettant de desservir les zones conchylicoles.

Il intègre notamment :

- la création d'un giratoire d'accès à la zone conchylicole de Bouzigues,
- la création d'un demi-échangeur dénivelé à gabarit réduit au niveau des aires de repos de Loupian,
- la création d'un giratoire à l'Ouest de Loupian permettant d'améliorer la sécurité de la desserte de la zone conchylicole et des circuits de bus vers le nouveau collège,
- la réalisation concomitante d'un tronçon de la piste cyclable du Nord bassin de Thau.

INTERÊT DE L'ACTION

- Faciliter la circulation des camions d'expédition de coquillages
- Faciliter l'accès des zones aux véhicules de service (collecte des déchets, entretien des berges, etc.)
- Améliorer l'accueil des visiteurs sur les zones de production et ainsi favoriser les activités de dégustation et d'agrotourisme dans certains secteurs

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Améliorer les accès aux zones conchylicoles

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Mèze – Loupian – Bouzigues :**
 - Phase 1 : enquête publique (2011) ; études et procédures d'acquisitions foncières (2012-2013) ; démarrage des travaux

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, communes

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, communes, Feder

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- **Mèze – Loupian – Bouzigues :**

Phase 1 (2012-14) : Coût de l'opération sur les zones conchylicoles : 5 530 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	5 530 000 €
2015-2017	2 400 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.10

REQUALIFIER LES BLD DE VERDUN/BLD CAMILLE BLANC EN PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

La Commune de Sète, ville centre de Thau aggro, ne bénéficie pas d'un réseau viaire important. Dès lors, certaines artères du réseau routier primaire sont saturées pendant certaines périodes de la journée et de l'année. Parmi celles-ci, il est possible de citer le Boulevard de Verdun et le Boulevard Camille Blanc, tous deux voiries départementales.

Le réseau public de transport collectif pâtit de cette situation et sa vitesse commerciale est fortement dégradée entre le Pont Sadi Carnot et le rond-point giratoire du Vignerai. L'intérêt de cette action repose sur l'amélioration de la desserte de cet axe en transport collectif et, dans un cadre plus général, l'amélioration des circulations douces (piétonne et cyclable) autour de ce dernier.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département de l'Hérault (en coordination avec la Commune de Sète et Thau aggro)

DESCRIPTION DE L'ACTION

➔ Comité technique Boulevard de Verdun / Boulevard Camille Blanc :

Pour améliorer le service rendu aux usagers des transports collectifs de Sète, les différents partenaires concernés (services de l'Etat, collectivités, entreprise de transport, financeurs, associations d'usagers, etc.) sont associés dans une structure projet appelée « Comité technique », constituée à l'initiative du gestionnaire de la voie, le Conseil Général 34, pilote du Comité, de la Commune de Sète et de Thau aggro.

➔ Objectifs recherchés :

Elaboré dans la recherche d'un consensus et dans le souci d'une réalisation à court terme de travaux provisoires destinés à améliorer rapidement la vitesse commerciale des bus urbains, ce projet de requalification doit permettre la réalisation d'une voie bus en site propre sur le Boulevard de Verdun et le Boulevard Camille Blanc, entre le Pont Sadi Carnot et le rond-point giratoire du Vignerai, avec priorisation dans les intersections grâce à la mise en place d'une signalisation tricolore lumineuse adaptée.

Mais ce projet doit également s'attacher au traitement d'autres problématiques en matière de mobilité, sans lequel les objectifs recherchés ne seraient pas atteints :

- favoriser et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes,
- organiser le stationnement, les livraisons et les arrêts minutes,

- améliorer la qualité urbaine de l'axe.

Le périmètre sur lequel ces points devront être étudiés s'entend sur 100 mètres de part et d'autre de l'axe prédéfini.

La Commune s'engage de son côté, dans le cadre de l'élaboration en cours de son Plan Local d'Urbanisme, à densifier les logements à l'intérieur de ce périmètre et pourrait instaurer à ce titre, sur ce secteur géographique, une taxe de sous-densité.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- 2012 : Mesure urgente

Etude et mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale de la voie bus en site propre sur l'ensemble de l'axe

- 2012 - 2013 : Diagnostic puis proposition de scénarii d'aménagement par le B.E.T. – Choix et validation par le Comité Technique

Etude au stade Avant-projet sommaire des aménagements retenus sur la totalité de l'axe

- 2013 : Etude et mise en œuvre d'une signalisation lumineuse tricolore permettant de prioriser les bus urbains et de fluidifier la circulation par la création d'une onde verte

- 2014 – 2015 : Aménagement d'une première section de l'axe : rond-point giratoire du Vignerai à l'avenue de la Source

- 2015 - 2016 : Aménagement d'une seconde section de l'axe : avenue de la Source – Rue Robespierre

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Commissions communale et intercommunale d'accessibilité, DDTM 34 (SESR, Sécurité Routière), SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Ceux du Comité technique : Département de l'Hérault, Thau aggro, Commune de Sète, Etat, Europe, SMBT

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	490 000 €
2015-2017	8 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.11

DEVELOPPER LE TRANSPORT PUBLIC REGIONAL VOYAGEURS

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

La Région, Autorité Organisatrice des Transports Publics Régionaux, met en œuvre depuis 2004 une politique ambitieuse de développement du service public de transport régional sur son territoire et notamment sur le bassin de Thau, avec :

- une ambition : offrir un transport public responsable, durable et fiable ;
- un enjeu : faire face aux défis métropolitains de demain dans un contexte environnemental contraint ;
- une stratégie : organiser le développement de la mobilité dans un contexte de crise économique.

Cette réforme ambitieuse s'appuie sur la modernisation des infrastructures existantes avec les Origines Terminus Lunel/Sète, une offre supplémentaire et rythmée avec 3 trains par heure en heure de pointe de Narbonne à Nîmes et 1 train cadencé par heure en heures creuses, une tarification incitative au report modal, les pôles multimodaux de Sète et de Frontignan (cf. fiche 2.1.5 bis).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR (dans son rôle d'AOT pour l'offre ferroviaire, le matériel, la tarification)

RFF (pour les Origines/Terminus Lunel/Sète)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Développement de la desserte ferroviaire des points d'arrêt de Sète et de Frontignan
- Amélioration de l'offre, investissement en matériel roulant, modernisation de l'infrastructure (création de l'Origine Terminus Sète), nouvelle tarification du train régional

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ORIGINE/TERMINUS SETE ET LUNEL : Améliorer la capacité de la ligne classique pour permettre le développement de l'offre de transport ferroviaire régionale et une gestion fiabilisée des circulations. Concrètement, l'installation permettra aux trains régionaux en provenance de l'est de la région de se retourner à Sète pour engager une nouvelle mission dans l'autre sens.
- CADENCEMENT : Répondre aux besoins de déplacement en améliorant la lisibilité de l'offre, en systématisant les missions du train régional
- INVESTISSEMENT MATERIEL ROULANT : Répondre à l'augmentation de fréquentation

- TARIFICATION : Rendre accessible à tous le transport public

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

L'Origine Terminus de Sète doit être opérationnelle pour le service annuel 2014.

Sa pleine utilité interviendra à la mise en service de l'Origine Terminus de Lunel, en 2015, installation complémentaire permettant l'organisation des trains périurbains entre Lunel et Sète autour de la capitale régionale.

L'offre cadencée a été mise en place depuis le changement de service du 11/12/2011, ce qui entraîne une augmentation de l'offre de +17% à la gare de Sète et +41 % à la gare de Frontignan sur la période 2005/2012.

La modernisation des wagons Corail prévue sur 2011-2013 permettra d'assurer des missions « intercity » sur l'axe littoral et profitera à la desserte performante de Sète et de Frontignan.

La tarification du train régional à 1 €, après expérimentation en cours sur les lignes affluentes, doit être étendue sur l'axe littoral à horizon 2013-2014.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

OT Lunel Sète : RFF- SNCF

Offre /Matériel/Tarifification : SNCF

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

OT Lunel Sète : RFF- Etat

Offre /Matériel/Tarifification : SNCF

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel des investissements	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	16 354 834 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 :

Permettre une mobilité plus sûre, plus performante et moins polluante

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.1

EXPERIMENTER DU TRANSPORT MARITIME SUR LA LAGUNE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Expérimenter des systèmes de transport en commun innovants

CONTEXTE

La présence de l'eau dans le tissu urbain du bassin de Thau conduit la plupart des collectivités du territoire à s'interroger sur la mise en place de navettes maritimes afin de réduire l'utilisation de la voiture particulière au profit des transports en commun.

Une étude a été menée à partir de l'été 2011, sur une durée de 7 mois environ, afin de vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet. Si tel était le cas, une ou plusieurs lignes maritimes pourraient être mises en service.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réalisation d'une étude d'opportunité, et en fonction des conclusions de l'étude, mise en œuvre d'une expérimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité, il s'agit de développer une expérimentation sur la lagune de Thau et pérenniser ce type de transport.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Une étude d'opportunité et de faisabilité en cours, d'un montant de 75 000 €HT, ayant déjà fait l'objet d'un plan de financement. Une AMO d'un montant de 200 000 €HT à soumettre aux partenaires

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Expérimentation éventuelle et pérennisation de ce type de transport

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de lignes mises en service - Offre multimodale - Qualité de service

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau aggro, Département 34, SMTCH, CCNBT, SMBT, Etat, ADEME

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

A définir sur la base de l'étude mais les partenaires pressentis pourraient être les suivants :
Thau agglo, SMTCH, CCNBT, SMBT, Etat, Région, ADEME

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	275 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

**FICHE ACTION N° 2.2.2
EXPERIMENTER DES BUS HYBRIDES**

AXE D'INTERVENTION

Expérimenter des systèmes de transport en commun innovants

CONTEXTE

Thau aggro Transports (T.A.T) est un réseau de transport récent qui doit continuer à se développer et se renforcer. Il s'agit d'assurer une couverture équilibrée du territoire et de garantir l'accessibilité à tous vers tous les pôles générateurs.

Outre la densification de son réseau, cet effort supplémentaire doit passer par la mise en œuvre de nouvelles actions telles que la modernisation de son parc de véhicule, notamment le développement de bus hybrides.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Modernisation du parc de véhicules de T.A.T par le développement de bus hybrides

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de réduire les émissions polluantes, dans les centres urbains notamment, la plupart des constructeurs développent actuellement des bus hybrides. En fonction des premiers retours d'expérience d'autres collectivités, Thau aggro pourrait développer un programme d'acquisition de ce type de véhicules.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Analyse des retours d'expérience puis acquisition éventuelle de véhicules

INDICATEURS DE SUIVI

Gain environnemental (émissions GES et bruit)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau aggro, ADEME

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

Thau aggro, ADEME, Feder

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2015-2017	2 280 000

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.3

DEPLOYER UN SAEIV POUR LE RESEAU T.A.T DE THAU AGGLO

AXE D'INTERVENTION

Expérimenter des systèmes de transport en commun innovants

CONTEXTE

Pouvant être considéré comme un réseau de transport récent, Thau agglo Transports (T.A.T) doit continuer à se développer et se renforcer. Il s'agit d'assurer une couverture équilibrée du territoire et de garantir l'accessibilité à tous vers tous les pôles générateurs.

Cet effort supplémentaire, outre la densification de son réseau en tant que telle doit passer par la mise en œuvre de nouvelles actions telle que le déploiement d'un Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Etre en capacité de déployer un SAEIV, au plus tard, lors de la nouvelle DSP, en 2016.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'améliorer la qualité du service, un SAEIV devra être développé. Le but premier du SAEIV est de connaître avec précision la localisation des bus. L'exploitant peut ainsi connaître la position des bus et mieux adapter le fonctionnement du réseau.

L'utilisateur bénéficie quant à lui de la partie « IV » du SAE. Aux arrêts, des bornes indiquent le temps d'attente du ou des prochains bus. Dans certains cas, le temps d'attente peut être communiqué par SMS ou via un site internet mobile.

Dans les bus, des journaux lumineux ou des écrans mentionnent la destination, les arrêts à venir ainsi que des informations pratiques (date, heure, etc.).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 2 du Contrat (2014-2017) :

- Analyse des conditions permettant la mise en place d'un SAEIV
- Déploiement d'un SAEIV et renforcement du SAEIV sur les points d'arrêts principaux

INDICATEURS DE SUIVI

Ponctualité du réseau - Offre d'information à l'utilisateur

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau agglo

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau agglo

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2015-2017	840 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.4

ENGAGER UNE ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DU STATIONNEMENT

AXE D'INTERVENTION

Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace

CONTEXTE

Le stationnement constitue un des principaux leviers en matière de gestion des déplacements. L'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire nécessite donc la mise en cohérence de l'ensemble de la politique de stationnement. Cela passe notamment par l'amélioration de l'existant (stationnement sur voirie) mais également par le développement d'actions nouvelles telles que la réalisation de Parcs-Relais, le déploiement de stationnement pour tous les 2 roues ou bien encore l'essor de l'auto-partage.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes et Thau agglomération

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Stationnement sur voirie : être en capacité de mener des études complètes à l'échelle des communes et coordonnées à l'échelle du bassin de Thau
- Réalisation de Parcs-Relais : réalisation des premiers parcs-relais à horizon 5 ans en lien avec d'autres thématiques comme les contrats d'axe, gestion et traitement des eaux pluviales
- Auto-partage : mise en œuvre de cette action

DESCRIPTION DE L'ACTION

Stationnement sur voirie :

La plupart des actions prônées par les documents de planification en cours de rédaction sur le territoire (PDU, SCoT) ne pourront être efficaces que si ces dernières sont accompagnées par une politique de stationnement sur voirie cohérente tant à l'échelle communale qu'intercommunale. Pour ce faire, il conviendra de mieux organiser le stationnement. Cela passera, notamment en cœur de ville, par :

- la limitation du nombre de places,
- une augmentation des zones réglementées,
- le redéploiement de certaines places au profit des deux roues,
- une harmonisation de la réglementation liée aux livraisons de marchandises,

- un travail concerté avec les usagers afin d'étudier les possibilités d'optimisation de l'espace public.

Réalisation de Parcs-Relais : La question des parcs relais doit se traiter au droit des portes d'entrée de l'agglomération (Poussan notamment) et de celles des villes centres où existent de forts conflits de stationnement (Sète et Frontignan). D'autres sites sont envisageables toujours dans une logique d'intermodalité sur Balaruc-les-Bains, le lido en période estivale ou bien encore sur Mèze pour accompagner la mise en place d'éventuelles navettes maritimes. Ces principales poches de stationnement pourraient être combinées à des sites de dimensions plus réduites, afin d'assurer une double fonction (rabattement TC et stationnement de proximité).

La réalisation de ces Parcs-Relais devra s'accompagner de mesures complémentaires telles que l'adaptation de la politique tarifaire TC ou bien encore la proposition de services annexes (location vélos, borne de rechargement pour véhicules électriques, etc.)

Auto-partage : Cette notion qui consiste à organiser un service optimisé de location de véhicules doit être développée à l'échelle du territoire en cohérence avec le reste de la politique de stationnement. Cela passera donc par la mise en œuvre de places dédiées dans les communes, dans les parcs-relais et le déploiement d'une communication adaptée.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement d'une étude opérationnelle

- Stationnement sur voirie : réalisation d'un « cahier des charges type »
- Réalisation de Parcs-Relais : dans un premier temps, réalisation d'une étude opérationnelle de dimensionnement exact des parkings et réalisation d'une première tranche de travaux en lien notamment avec le PEM de Sète et le site propre du RD2
- Auto-partage : prise de contact avec des sociétés développant l'auto-partage puis déploiement du service dans les communes principales et les parcs-relais

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Mise en œuvre

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Stationnement sur voirie : Communes, Département 34, Thau agglo, SMBT

Réalisation de Parcs-Relais : Communes, Département 34, Thau agglo, CCNBT, SMBT mais également Région LR, ASF et CCNBT pour le Parc-Relais de Poussan

Auto-partage : Communes, Département 34, Région LR, SCNF, Thau agglo, CCNBT, ADEME

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Stationnement sur voirie : Communes, Département 34, Thau agglo, SMBT

Réalisation de Parcs-Relais : Communes, Département 34, Thau agglo, CCNBT, SMBT mais également Région LR, ASF et CCNBT pour le Parc-Relais de Poussan

Auto-partage : Communes, Département 34, Région LR, SCNF, Thau agglo, CCNBT, ADEME

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	150 000
2015-2017	1 500 000*

* hors chiffrage parking PEM de Sète

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.5

ORGANISER ET GERER LA LOGISTIQUE URBAINE ET LA DESSERTE DE MARCHANDISES

AXE D'INTERVENTION

Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace

CONTEXTE

Malgré le développement des transports en commun, certaines communes du territoire souffrent de congestion. Cette congestion est par ailleurs accentuée par les livraisons de marchandises effectuées par les transporteurs.

La logistique urbaine permet de mieux optimiser le remplissage des véhicules, de rationaliser les déplacements au sein d'une même zone et de réduire bon nombre de contraintes aux transporteurs (connaissance de la réglementation en vigueur, limitation du nombre de places de stationnement, etc.).

Cette solution permet également de limiter la pollution dans les centres urbains, créer de nouveaux emplois et du lien social (entre les commerces).

Par ailleurs, comme le précise l'ADEME, la mise en place d'un tel système crée un intermédiaire supplémentaire dans la chaîne de déplacements mais peut permettre un gain de productivité pour les entreprises.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Sète, intercommunalités

OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'objectif est d'améliorer les conditions de livraison aux points d'entrée et dans le centre-ville de Sète. Pour cela, la Ville de Sète doit disposer d'une meilleure connaissance de son fonctionnement logistique afin de trouver les solutions d'une organisation optimisée, allant dans le sens du développement durable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste dans un premier temps à engager une étude « diagnostic et plan d'action pour le transport des marchandises en Ville de Sète ». L'étude débutera en fin d'année 2011 et se poursuivra en 2012.

L'étude aura ainsi comme objectifs :

- de trouver des solutions pour limiter les trafics et les occupations gênantes de l'espace public par des véhicules de livraisons et limiter les trafics de véhicules encombrants et/ou thermiques en zone piétonne par l'optimisation de l'organisation des livraisons,
- de limiter les gênes sonores et la pollution de l'air.



L'atteinte de ces objectifs n'est possible qu'en tenant compte des éléments suivants :

- maintenir l'attractivité économique des entreprises commerciales et non commerciales du centre-ville,
- mieux satisfaire les exigences des destinataires,
- ne pas augmenter les coûts de livraison.

L'étude portera sur l'ensemble des déplacements de marchandises ayant pour destination ou origine le centre-ville de Sète, que ces marchandises soient acheminées en compte propre ou en compte d'autrui.

Il s'agira ainsi d'établir une analyse précise des fonctionnements selon les filières, les origines des marchandises et leurs destinations et de proposer des actions innovantes et concrètes de mise en œuvre d'un système de livraison à l'échelle de Sète.

Dans un second temps, il s'agira de décliner l'action à une échelle plus globale.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etude diagnostic pour le transport des marchandises en ville de Sète

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Déclinaison de l'étude à une échelle plus globale sur le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

ADEME Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, Préfecture de l'Hérault, DDTM 34, SMBT, Thau aggro

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	40 000 €
2015-2017	40 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.6

DEVELOPPER UN SERVICE DE CENTRALE DE MOBILITE A L'ATTENTION DES HABITANTS ET VISITEURS DU TERRITOIRE

AXE D'INTERVENTION

Analyser et faciliter la mobilité des personnes

CONTEXTE

Une centrale de mobilité permet aux usagers de bénéficier sur un territoire donné d'une information globale et cohérente sur toute l'offre de transports à leur disposition. En effet, lors d'un trajet, un voyageur doit souvent emprunter plusieurs modes de transport gérés par différentes Autorités organisatrices de transport (Région, Département, Agglomération, etc.) et exploités par plusieurs transporteurs. L'objectif d'une centrale de mobilité est de faciliter cette multimodalité en renseignant davantage les interfaces et correspondances entre modes et réseaux de transports.

Une centrale de mobilité offre la possibilité de :

- préparer des itinéraires en transports collectifs,
- consulter des fiches horaires,
- disposer d'informations circonstanciées (actualité, perturbations, etc.).

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Permettre aux usagers du territoire de :

- préparer des itinéraires en transports collectifs,
- consulter des fiches horaires,
- disposer d'informations circonstanciées (actualité, perturbations, etc.).

En complément, une centrale de mobilité peut apporter des services de réservation, de vente, de conseil en mobilité portant sur tout mode de transports (transports collectifs, marche, vélo, voiture, transport à la demande (T.A.D.), covoiturage, etc.).



DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un premier temps, il convient de définir un territoire cohérent en matière de pratiques de déplacement. En effet, cette centrale de mobilité, pour être la plus efficace possible, devrait être mutualisée à une échelle dépassant peut-être les contours de Thau aggro et de la CCNBT ou du moins intégrer d'autres opérateurs.

Il conviendra donc de recueillir et analyser les données relatives aux différents types de flux.

Dans un second temps, il faudra définir exactement les services offerts par cette centrale de mobilité (informations à délivrer, services à proposer, moyens de communication à mobiliser).

L'ensemble de ces éléments permettra de définir clairement quelle AOT est la plus adaptée pour porter le projet.

Une centrale de mobilité s'appuie sur Internet comme média de base, mais peut aussi être accessible depuis d'autres médias : bornes interactives, téléphones portables, centres d'appels, etc.

Son noyau technique est un système d'informations multimodales, qui fournit les moyens nécessaires à son fonctionnement.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 2 du Contrat (2014-2017) : Réalisation d'une étude de faisabilité et mise en œuvre des premiers outils de communication (ex : site internet) - Développement du service

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Région LR, Département 34 (et notamment le SMTCH), Thau aggro, CCNBT, les autres AOT du département, SNCF, ADEME

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Région LR, Département 34 (et notamment le SMTCH), Thau aggro, les autres AOT du département, SNCF

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2015-2017	150 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE SURE, PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.2.7

REALISER UNE ENQUETE MENAGE DEPLACEMENT SUR LE TERRITOIRE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Analyser et faciliter la mobilité des personnes

CONTEXTE

Les collectivités et autorités organisatrices de transports intervenant dans le département de l'Hérault ont besoin d'une bonne connaissance des déplacements sur cet espace territorial et de disposer d'outils communs d'aide à la décision afin de mettre en œuvre des politiques concertées efficaces en matière de transports collectifs urbains, interurbains et régionaux, ainsi qu'en matière de circulation et de stationnement, en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, l'enquête ménages-déplacements constitue la seule source d'information disponible pour analyser les pratiques de mobilité de toutes les catégories de personnes et l'ensemble des modes de transport aux différentes échelles d'un territoire.

C'est donc un outil indispensable pour élaborer et évaluer les politiques de transport.

En effet, les démarches de planification des grandes infrastructures de transport, d'élaboration ou de suivi des Schémas de transport et des Plans de déplacements urbains ainsi que des documents d'urbanisme tels que les SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Plans d'occupation du sol (POS), etc., nécessitent une connaissance fiable et précise des comportements de mobilité de la population.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département de l'Hérault (à l'appui d'un conventionnement avec l'ensemble des partenaires + AMO du CETE Méditerranée)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réaliser une enquête globale de déplacements afin de recueillir et d'actualiser les éléments de connaissance de la situation sur l'ensemble du territoire et de tirer enseignement des principaux résultats.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de disposer d'un outil d'aide à la décision, le Département propose à l'ensemble des AOT de réaliser une démarche de type « enquête ménages déplacements » couvrant toute l'aire géographique du département.

Cette action est inscrite dans le Schéma départemental de la mobilité et des déplacements (SDMD), dans la démarche « route durable » du Département, ainsi que dans les projets de PDU de la CAM et de Thau aggro.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2011-2014) : Etude d'opportunité d'une EMD et lancement de l'AMO

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Réalisation de l'EMD et exploitation de l'EMD

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

AOT, Thau aggro, Département 34, CERTU, CETE Méditerranée

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau aggro, Département 34, CERTU, CETE Méditerranée

Les modalités de pilotage et d'association des différents partenaires restent à définir, voire une ouverture plus large en fonction du périmètre géographique intéressé.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	170 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

Développer durablement les activités

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1 :
Renforcer les activités maritimes du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.1

CREER DES SITES TERRESTRES DE MISE A L'ABRI DES LOTS DE COQUILLAGES

AXE D'INTERVENTION

Consolider la place des activités maritimes traditionnelles

CONTEXTE

La lagune de Thau est sujet à des fermetures de commercialisation dues notamment à des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) d'origine virale provoquées par des apports polluants en provenance du bassin versant. En hiver, suite à des épisodes pluvieux de forte intensité, des épidémies de gastro-entérites dues à la consommation d'huitres peuvent affecter la population (2002, 2006, 2010, etc.). Ainsi, la mise en vente des productions a été arrêtée 6 semaines entre le 26.12.2010 et le 16.02.2011 pour limiter ces risques.

Cette situation impacte fortement l'image de marque du bassin de Thau ainsi que l'équilibre économique des entreprises conchylicoles puisque la période hivernale concentre plus de 40% des ventes annuelles de coquillages.

Les professionnels souhaitent donc étudier, avec les collectivités concernées, les possibilités de mise à l'abri des coquillages par la création de sites sur le lido de Sète, puis s'engager au plus vite dans la réalisation de ces aménagements.

Le site du lido de Sète à Marseillan est particulièrement adapté au projet grâce à :

- sa situation privilégiée, entre la mer ouverte et le Bassin de Thau, à proximité immédiate de la principale zone de production conchylicole de méditerranée ;
- un approvisionnement en eau de mer idéal avec le « biseau salé » (eau de mer filtrée, en quantités illimitées, à 15 °C toute l'année), la mer ouverte et le Bassin de Thau ;
- des centaines d'hectares de terrains agricoles plats, proches du niveau de la mer et bien accessibles.

Ce site offre donc de bonnes conditions pour créer une zone d'activités agricole et maritime spécialisée dans les domaines de la conchyliculture et de l'aquaculture.

Le projet peut s'étendre sur une zone pour l'implantation des « claires » destinées à la mise à l'abri et à l'affinage des coquillages ainsi qu'à la valorisation de l'image de la production conchylicole locale et une zone pour l'implantation des écloseries et des nurseries de coquillages.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau Agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre à l'abri une quantité suffisante de coquillages pour assurer la continuité de la commercialisation des produits de la conchyliculture et de la pêche en périodes critiques pour l'étang de Thau (risques de TIAC)
- Disposer de sites "multi fonctions" pouvant fonctionner à l'année :
 - pendant la période hivernale, pour stocker les coquillages, lorsque les risques de pollutions virales sont les plus élevés alors qu'environ 5 000 tonnes de coquillages sont commercialisés,
 - pendant le printemps et l'été, pour protéger le naissain des phénomènes de mortalité et pour protéger les stocks de coquillages des malaïgues,
 - en automne, pour mettre à l'abri les coquillages vis-à-vis des risques de blooms de plancton toxiques,
 - pendant toute l'année, pour mettre en place des opérations de diversification en termes d'espèces, d'activités ou de valorisation (labellisation, vente directe, dégustations, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

En parallèle à la mise en place d'un système d'information et d'alerte efficace (cf. fiche action 4.3. 1), l'action comprend :

➤ la réalisation d'une étude prospective (aboutissant à un avant-projet sommaire) visant à :

- identifier des sites terrestres sur le lido entre Sète et Marseillan pour mettre à l'abri les coquillages dimensionner les projets pour répondre aux besoins des professionnels (producteurs et mareyeurs). Un cahier des charges précisera le contenu de cette étude, notamment :
 - o les aspects juridiques (domanialité et modalités de mise à disposition des terrains, etc.) et réglementaires (qualité sanitaire de l'eau disponible, etc.) ;
 - o les aspects économiques (analyse des besoins en stockage, dimensionnement des bassins, estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement) ;
 - o les aspects environnementaux (impacts des installations sur le milieu naturel en termes de rejets, etc.) ;
 - o la gouvernance : modes de gestion des installations, possibilités de valorisation alternative au sein des sites (adjonction de lieux de dégustation et de vente directe de coquillages ou d'autres produits associés, mise en place de bassins de diversifications etc.) ;

➤ la réalisation des aménagements définis par l'étude et retenus par le Comité stratégique, en fonction des résultats de l'étude :

- identification de la structure de portage (collectivité ou organisation professionnelle),
- proposition d'un avant-projet détaillé,
- réalisation des installations.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : réalisation d'une étude de faisabilité de l'aménagement des sites

- Lancement de la concertation
- Validation des sites
- Réalisation d'un APS



- Recherche de maîtres d'ouvrage pour la construction des installations

Phase 2 du Contrat (2015-2017) :

- Identification d'un maître d'ouvrage (montage de la structure juridique si nécessaire)
- Contractualisation pour l'utilisation des terrains et/ou achats de terrains agricoles
- Réalisation d'un APD et des installations

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnages mis à l'abri

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CRCM, SMBT, Cépralmar, Ifremer, Département 34, Région LR, communes, EPCI, services de l'Etat

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Région LR, Département 34, Etat, Union européenne, communes, EPCI

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	150 000 €
2015-2017	1 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.2

ENGAGER LA REQUALIFICATION DES EXPLOITATIONS ET DES ZONES CONCHYLICOLES

AXE D'INTERVENTION

Consolider la place des activités maritimes traditionnelles

CONTEXTE

Le traitement des produits conchylicoles peut avoir des conséquences en termes de qualité environnementale de la lagune et peut accroître localement les risques de malaïgues. Suite aux études récentes et notamment à la réalisation du guide des bonnes pratiques conchylicoles et du diagnostic environnemental des ports conchylicoles départementaux de l'Etang de Thau, des investissements matériels devront être engagés dans les ports et dans les entreprises conchylicoles.

Sur les autres ports (Loupian, Bouzigues), un diagnostic environnemental devra être engagé, afin de recenser les actions à entreprendre en priorité.

Ces investissements devront être accompagnés de réels changements de pratiques au niveau de l'entreprise : des audits, des formations et des opérations de sensibilisation par du personnel technique qualifié seront donc proposées pour accompagner les professionnels halieutiques dans la gestion environnementale et économique de leurs exploitations

Pour cela, des structures extérieures (associations, CPIE, CIVAM, Lycée de la mer, etc.) seront mobilisées pour mandater des techniciens dans les entreprises conchylicoles, en particulier celles dans lesquelles les gérants ont suivi les formations (notamment, optimisation de l'exploitation). Ces techniciens accompagneront les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes, sensibiliseront sur les "bonnes" pratiques et fourniront explications et conseils.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Pour les travaux : Département de l'Hérault

Pour l'accompagnement et l'animation : associations, CPIE, CIVAM, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Travaux :

La priorité sera donnée aux projets collectifs relevant d'une certaine urgence (dragage du Barrou, collecte et traitement des déchets, par exemple).

Certaines actions ponctuelles pourront être engagées sur, notamment, les secteurs où les quais ou les passerelles sont fortement dégradés et ne permettent pas l'exercice de l'activité dans des conditions normales de sécurité, mais également sur l'aménagement de la zone du Mourre Blanc dédiée aux batteurs de rails.

Des travaux sur les réseaux EU seront également engagés.



Actions d'accompagnement :

- Définir les grandes lignes d'un cahier des charges de l'accompagnement des entreprises (identification des points de blocage, des pratiques à modifier de façon prioritaire, etc.)
- Missionner auprès des entreprises des techniciens chargés d'expliquer et de conseiller les chefs d'entreprises et leurs personnels, pour adapter certaines pratiques
- Contrôler, communiquer et informer pour améliorer la prise de conscience de publics cibles au regard du problème des pollutions (dans la fiche 4.2.4 Sensibiliser et former les parties prenantes)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire l'eutrophisation et la sédimentation
- Réduire les autres pollutions (bactériologiques, HAP, métaux lourds, etc.)
- Améliorer la collecte et le traitement des déchets
- Entretien des structures d'élevage
- Améliorer les conditions de travail associées à la qualité environnementale des ports
- Faire émerger des dossiers individuels en matière de traitement des rejets qui pourront être accompagnés dans le cadre d'un cofinancement FEP/Etat/Région/Département

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement des travaux sur les zones de Marseillan les Mazets, Mèze Mourre Blanc, Sète le Barrou

Les mesures d'accompagnement (animation sur les sites) seront définies courant 2012 pour une mise en place expérimentale courant 2012 et une généralisation éventuelle courant 2013.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de visites dans les entreprises - Nombre de professionnels concernés par les opérations d'aménagements - Montants des opérations d'aménagements

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CRCM, Cépralmar, CPIE, CIVAM, services vétérinaires, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, Région LR, SMBT

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	935 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.3

ENGAGER LA REQUALIFICATION DES VOIRIES D'ACCES ET DE DESSERTE DES ZONES CONCHYLICOLES DE MARSEILLAN LES MAZETS

AXE D'INTERVENTION

Consolider la place des activités maritimes traditionnelles

CONTEXTE

L'accès à certaines zones conchylicoles présente des faiblesses structurelles : mauvais état des routes, capacités limitées en trafic, dégradation du réseau, etc.

Sur le secteur de Marseillan les Mazets, le port départemental conchylicole des Mazets à Marseillan a vu son activité évoluer au fil des années. Aujourd'hui, le volume d'affaires de certaines entreprises engendre le transit de poids lourds sur la voirie du port qui n'est pas adaptée (route réservée aux véhicules de moins de 3,5 tonnes) et sous laquelle se trouve le réseau d'alimentation en eau de mer des professionnels. Ce réseau a fait l'objet de plusieurs interventions pour réparation de fuites importantes engendrant des infiltrations d'eau douce préjudiciable aux coquillages stockés dans les bassins des professionnels. Les investigations ayant été conduites sur ce réseau font état de nombreuses ovalisations de la conduite principale qui pourraient être dues au trafic routier.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département 34 (réseaux), communes (voirie communale)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet prévoit la reprise intégrale et le calibrage « poids lourds » de la voirie sur la portion « petit port » du port, l'instauration d'un double sens sur la portion du petit port.

A l'occasion de ces travaux de voirie, le Département interviendra pour renouveler entièrement le réseau d'alimentation en eau de mer sur cette même portion du port.

INTERÊT DE L'ACTION

- Faciliter la circulation des camions d'expédition de coquillages
- Faciliter l'accès des zones aux véhicules de service (collecte des déchets, entretien des berges, etc.)
- Améliorer l'accueil des visiteurs sur les zones de production et ainsi favoriser les activités de dégustation et d'agrotourisme dans certains secteurs

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Améliorer les accès aux zones conchylicoles

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- Phase 1 : en 2011-2012, opération du Département de renouvellement du réseau d'eau et au 3^{ème} trimestre 2012, réfection de la voirie (maîtrise d'ouvrage communale)

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, communes

PARTENAIRE ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, communes, Feder

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	500 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.4

AMENAGER LES PORTES D'ENTREE DE LA LAGUNE (PLAISANCE FLUVIALE)

AXE D'INTERVENTION

Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme

MAITRE D'OUVRAGE

Communes

CONTEXTE

La qualité des eaux de l'étang de Thau constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs et principalement ceux du secteur « pêche et culture marine » soucieux de préserver la ressource.

Les rejets des embarcations qui circulent sur le Canal du Midi et le Canal du Rhône à Sète en transitant par la lagune de Thau révèlent un problème d'ordre environnemental et sanitaire :

- introduction de germes pathogènes, incompatible avec les usages de culture marine et de baignade,
- eutrophisation par apport de nutriments qui stimulent la croissance algale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aménagement du site des Onglous

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan de référence » du site des Onglous, l'action consiste à équiper le site d'une « halte pénichettes » dotée d'une station de pompage des eaux noires et des eaux grises.

Pour accueillir cette installation, le site doit être réaménagé par la restauration et le renforcement des quais qui recevront ces équipements ainsi que le délogement des embarcations actuellement sur place et l'aménagement de quais pour leur relogement (45 postes d'amarrage).

- Aménagement du site de Frontignan :

L'action consiste en :

1/ l'aménagement d'un quai (Quai Voltaire) pour le doter de tous les équipements nécessaires à l'accueil des escales fluviales de courte durée, avec une possibilité d'extension de la capacité d'accueil (perspective de développement),

2/ l'aménagement de locaux (anciens Docks) et le développement de services et d'une offre touristique, essentiels à des séjours de courte durée.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Organiser et structurer les conditions d'accueil des embarcations sur le site
- Eviter tout risque de relargage des eaux noires dans le milieu naturel
- Préserver les activités de pêche et de conchyliculture
- Préserver la qualité des eaux de baignade

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Site de Marseillan Ville**
 - o Mise en place de pompes aspiratrices pour les eaux noires des pénichettes
- **Site des Onglous**
 - o Etape 1 : Restauration du quai rive gauche qui recevra les équipements d'accueil des visiteurs temporaires et notamment la « halte pénichette »
 - o Etape 2 : Aménagement de 300 mètres en rive gauche pour organiser le stationnement des embarcations (45 postes d'amarrage)
 - o Etape 3 : Réalisation d'une halte pénichette (permettant de diffuser de l'information sur le territoire, ses métiers, ses produits, etc.)
 - o Etape 4 : Equipement du site pour la vidange des eaux grises et des eaux noires et raccordement au réseau d'eaux usées
- **Site de Frontignan**
 - o Etape 1- Perspective 2012 : Aménagement du quai, installation des équipements portuaires et raccordement aux différents réseaux
 - o Etape 2 - Perspective 2013 : Réfection et traitement de surface du mail piétonnier, de l'éclairage public et des abords paysagers
 - o Etape 3 - Perspective 2014 : Aménagement des locaux de la « halte fluviale » (local d'accueil et bloc sanitaire)
 - o Etape 4 – Perspective 2015 : Développement ultérieur / Augmentation de la capacité d'accueil

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place des pompes aspiratrices pour la vidange des cuves des pénichettes
- Nombre de vidange dans les sites aménagés
- Fréquentation des haltes fluviales

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Organisations professionnelles de la conchyliculture (pour la conception des messages à destination des voyageurs)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau agglo, VNF, etc.

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	50 000 € (prioritaire)
2015-2017	1 615 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.5

ENGAGER LES ENTREPRISES DU SECTEUR NAUTIQUE DANS UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

AXE D'INTERVENTION

Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme

CONTEXTE

Les entreprises du secteur nautique (constructions navales, chantiers de réparations, loueurs de bateaux et pénichettes, accastilleurs, écoles, bases nautiques) représentent une part significative du tissu économique du territoire et participent à son développement.

Les activités de ce secteur peuvent avoir des impacts sur la qualité de l'eau. Il convient donc de mettre en place des actions permettant de généraliser les bonnes pratiques environnementales (maîtrise des rejets liquides et déchets).

L'opération « Requalification environnementale des ports départementaux » animée par le Département de l'Hérault a permis d'aborder une approche qualitative de l'activité portuaire et maritime.

Thau agglomération et la CCNBT disposent d'un cadre d'intervention auprès des entreprises de ce secteur. Ce cadre permet de financer des études, des équipements, par des aides de l'Agence de l'Eau.

Voile de Neptune, association d'éducation à l'environnement marin, mène une campagne Echo-Gestes dont le rôle est d'informer et de sensibiliser les usagers et professionnels de la mer afin de les accompagner vers des solutions plus douces pour l'environnement marin.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération et CCNBT dans le cadre de l'Entente

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Limiter les rejets toxiques
- Réduire l'impact environnemental de l'activité de construction et de déconstruction
- S'appuyer sur les entreprises du secteur pour sensibiliser les plaisanciers au respect de l'environnement marin
- Etablir un label reconnaissant l'engagement des entreprises dans des démarches environnementales

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Limitation des rejets toxiques :**
 - Sur la base des enquêtes réalisées : mise aux normes des entreprises du secteur (rejets toxiques, rejets liquides)
 - Mise en place d'une stratégie pour la maîtrise des rejets

- Etat des lieux de la quantité de déchets générés et destination des déchets (il conviendra de diriger ces déchets vers les filières adéquates)*
- **Réduction de l'impact environnemental de l'activité de la construction et de la déconstruction :**
 - Sensibilisation à l'achat de produits plus respectueux de l'environnement*
 - Etude d'opportunité pour l'organisation d'une filière de déconstruction de bateaux en fin de vie*
- **Sensibilisation des plaisanciers au respect de l'environnement marin :**
 - Réalisation de supports de communication et sensibilisation à l'usage des plaisanciers
 - Construction d'un réseau d'entreprises agréées pour diffuser l'information des bonnes pratiques environnementales (formations, documentations)*
- **Création d'un label reconnaissant l'engagement des entreprises dans des démarches environnementales :**
 - Réalisation d'un référentiel des bonnes pratiques environnementales*
 - Audit et labellisation des entreprises engagées dans la démarche*
 - Promotion du Label*

*Actions à mener dans le cadre de partenariats à définir

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Fédérer les acteurs et partager les tâches
2. Etablir un planning de réalisation (plan d'action)
3. Initier le plan d'action en fonction des priorités définies par le COPIL et en fonction de l'état des lieux
4. Suivre l'état d'avancement des actions à travers des indicateurs

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de visites réalisées – Nombre d'arrêtés – Nombre d'entreprises mises aux normes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Fédération des industries nautiques, Alliance Bassin de Thau, PFT34, Voile de Neptune

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, Région LR, ADEME, Agence de l'eau, intercommunalités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	45 000 €
2015-2017	90 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.5 BIS

AMELIORER ET GERER LES CONDITIONS D'ACCES DANS LES ZONES D'AMARRAGES A BALARUC-LES-BAINS

AXE D'INTERVENTION

Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme

CONTEXTE

La ville de de Balaruc-les-Bains de par sa typologie est caractérisée par une forte activité maritime.

Celle-ci est organisée aux niveaux :

- ASSOCIATIF :
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de Balaruc-les-Bains (A.P.P.B)
 - Association sportive de Balaruc-les-Bains voile et régates (A.S.B.B)
 - Association EMPLITUDE (centre de formation aux métiers du nautisme)
 - La Pieuvre de Thau
 - L'Aviron.
- PROFESSIONNEL :
 - Métiers de la maintenance nautique
 - Pêcheurs.
- MUNICIPAL :
 - Centre nautique municipal.

Les associations A.P.P.B, A.S.B.B, EMPLITUDE, Pieuvre de Thau, ainsi que les professionnels, partagent le plan d'eau dit « Port Suttel » situé entre la Z.A.E et la Z.A.M et longé par la RD2 et les terrains de l'ancienne raffinerie.

A l'exception de quelques autorisations d'occupation temporaire (A.O.T) du plan d'eau obtenues auprès des services de l'état par les professionnels et l'ASBB, il n'existe aucune gestion de ce site.

Cette situation présente les aléas suivants :

- Zone en déshérence ; pas ou peu aménagée
- Cohabitation, parfois, difficile entre les divers usagers du site.
- Pas de contrôle des rejets dans l'étang
- Absence de tri sélectif
- Organisation spatiale impossible.

Par ailleurs, la forte activité industrielle passée, sur les terrains voisins de ce plan d'eau, (raffinerie, usine d'engrais) a généré une forte concentration en polluants dans les substrats du bassin.

Cette contrainte rend difficile le dragage de la zone, eu égard aux risques de pollutions du Bassin de Thau que pourrait générer une telle opération.

Afin de trouver des solutions réalistes aux problèmes posés, l'équipe municipale de Balaruc-les-Bains a décidé de solliciter des services de l'état (D.D.T.M), l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire de l'ensemble du plan d'eau du lieu – dit Port Suttel (AOT).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Balaruc-les-Bains

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette autorisation d'occupation permettra :

- la gestion et le contrôle des zones d'amarrage des bateaux. Le volet Maritime du SCOT, en cours de finalisation, prévoit une capacité de 300 anneaux pour le site du Port Suttel et 40 anneaux pour le site du Port Centre...
- la réalisation d'aménagements améliorant les conditions d'accueil et de stationnement des bateaux (pontons flottants, pontons brise clapot, quais de grutage, cuves à eaux noires, sanitaires...)
- la protection de l'Etang de Thau grâce aux aménagements projetés et aux contrôles qu'exercera la commune sur cette zone

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première étape consiste à obtenir des services de l'état, une autorisation d'occupation temporaire du plan d'eau pour mouillage léger. Ce dossier est actuellement en cours. L'A.O.T devrait pouvoir être accordée à la ville par la D.D.T.M avant fin 2012.

La demande d'A.O.T comporte un volet environnemental indiquant l'amélioration attendue de la qualité des eaux de la lagune. Celle-ci sera possible grâce aux aménagements projetés (raccordement au réseau d'eaux usées, fosse à eaux noires, sanitaires publics, aire de carénage avec décantation) ainsi qu'aux contrôles exercés.

Ce dossier comprend une esquisse d'aménagement chiffrée de la zone qui permettra de déterminer la faisabilité de l'opération suivant le mode de gestion du site choisi et de définir le montant des redevances qui devront être demandées aux usagers.

En parallèle, un dossier d'autorisation loi sur l'eau est en cour de montage.

Par la suite, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux, devra être initiée. Elle définira précisément les aménagements projetés, leur coût et leur phasage, et sera accompagnée d'une étude d'impact à la demande des services de l'Etat. En parallèle les services municipaux travaillent à la définition du mode de gestion et d'exploitation du site.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 – 2012 (42 000€)

Validation du dossier d'A.O.T

Transmission du service de la D.D.T.M

Instruction du dossier d'autorisation « loi sur l'eau ».

Etape 2– 2013 (80 000€)



Désignation de la maîtrise d'œuvre travaux (D.C.E, étude d'impact)

Choix et mise en place des moyens de gestion et d'exploitation du site

Etape 3– 2014 (1 600 000 €)

Travaux d'aménagement

Mise en place d'un conseil portuaire et d'un comité local des usagers permanent du port.

INDICATEURS DE SUIVI

- Obtention de l'AOT
- Taux de réalisation des travaux conformément au programme

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Thau Agglo, Conseil Général 34, Agence de l'Eau, Région Languedoc-Roussillon, Etat.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Cout estimatif	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1 720 000

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.6

ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DU POLE AGRO-INDUSTRIEL DU PORT DE SETE

AXE D'INTERVENTION

Développer le Port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Dans la perspective d'un développement des trafics par voie maritime et fluviale dans la darse 2 du port, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a souhaité mutualiser les moyens et améliorer la gestion de ces marchandises.

Disséminés il y a quelques années sur le domaine portuaire, les trafics de vracs liquides et solides (céréales, graines oléagineuses, tourteaux, huiles végétales et diester) ont été concentrés sur un même site appelé pôle agro-industriel facilitant ainsi les interactions entre opérateurs.

La Région a décidé de regrouper ces activités à l'Est du port : sur la darse 2 et le quai J. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un accroissement des moyens d'accueil maritime grâce à la construction d'un nouvel appontement en mer dans le prolongement du quai J existant. Cet appontement offrira un double poste d'accueil, maritime en face Ouest et fluvial en face Est, et permettra une cadence élevée de chargement et déchargement des marchandises qui seront ensuite distribuées par bandes transporteuses. Ainsi optimisée, l'activité générera un trafic supplémentaire de 310 000 tonnes.

Les enjeux d'une telle opération sont les suivants :

- mutualisation des moyens de stockage, de manutention, d'approvisionnement et d'expédition des entreprises « SAS CENTRE GRAINS » et « SAIPOL » (production de diester),
- création de « pôles » de compétences au sein du domaine portuaire,
- pérennisation et développement des vracs sur le port de Sète,
- optimisation de la gestion des flux de marchandises par l'acheminement par voies ferroviaires, maritimes et fluviales.

En parallèle, les anciens silos à céréales situés sur le môle Masselin seront démolis pour laisser la place au pôle passagers.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région Languedoc-Roussillon

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Développer le trafic maritime
 - 1.1 Mettre en œuvre des moyens d'accueil maritime (prolongement du quai J, système de bandes transporteuses) plus importants et mieux adaptés à la flotte actuelle
 - 1.2 Capter de nouveaux trafics de vracs céréaliers (nouveaux volumes, diversification)
2. Faciliter la synergie entre opérateurs
 - 2.1 Accroître la proximité entre opérateurs

- 2.2 Mettre en place des moyens de transfert optimisés de marchandises (bandes transporteuses, etc.) entre opérateurs
- 3 Accroître le transfert intermodal
 - 3.1 Concevoir un nouveau quai pouvant accueillir des navires maritimes et fluviaux
 - 3.2 Faciliter l'accès des navires fluviaux depuis l'embouchure du canal du Rhône à Sète jusqu'au port de commerce (quai J fluviomaritime)
 - 3.3 Mettre à disposition des opérateurs une connexion ferrée au réseau national
- 4 Optimiser l'occupation des espaces portuaires
 - 4.1 Regrouper sur un même site les activités par trafic
 - 4.2 Rapprocher les opérateurs nécessitant des points de débarquement / embarquement
 - 4.3 Moderniser le réseau de desserte routière
 - 4.4 Mettre à disposition des nouveaux opérateurs les espaces ainsi libérés

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Conduire une réflexion sur la distribution des activités sur le port et sur les moyens maritimes nécessaires au développement des trafics
2. Concevoir avec les opérateurs et l'exploitant les aménagements à réaliser
3. Réaliser les aménagements publics
4. Réaliser les aménagements privés
5. Mettre en exploitation le nouveau terminal

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement des ouvrages maritimes (aide de l'Europe dans le cadre d'une procédure Grand Projet) Déconstruction des anciens silos
EPR Port Sud de France	Accompagnement dans l'amélioration de la desserte du site en vue de l'exploitation Réaffectation des terre-pleins portuaires
SAS Centre Grains	Aménagements de nouveaux moyens de stockage et installations de nouveaux outillages de manutention Engagement en termes de trafic
SAIPOL	Installation de moyens de connexion avec le site de stockage SAS Centre Grains

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	Environ 40 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.7

ACCOMPAGNER L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU POLE PASSAGERS

AXE D'INTERVENTION

Développer le Port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a souhaité procéder au réaménagement du pôle passagers du port de Sète, l'équipement actuel s'avérant obsolète et inadapté quantitativement et qualitativement au trafic actuel et à venir.

La modernisation du pôle passagers de Sète s'inscrit donc dans une démarche de création d'un port moderne dont les objectifs s'articulent autour de trois grands thèmes :

- augmenter les capacités d'accueil de navires et donc le développement du trafic passagers et du fret (pour des navires mixtes),
- atteindre une qualité de traitement des passagers au standard des nouveaux pôles passagers internationaux,
- assurer une interaction ville-port ambitieuse par le traitement des interfaces, la création d'un paysage portuaire de qualité et intégré dans l'environnement urbain, en créant une offre de services partagée entre la ville et l'activité passagers.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Offrir de meilleures conditions d'accueil

1.1 Apporter un grand confort intérieur par la construction d'une nouvelle gare maritime d'environ 3 400 m² de surface utile

1.2 Apporter un confort d'extérieur pour les espaces d'attente en phase de pré-embarquement représentant 16 ha environ

1.3 Minimiser les temps d'attente

1.4 Offrir des services adaptés à une clientèle diversifiée

2 Développer l'offre de destinations et augmenter le nombre de rotations

2.1 Renforcer les lignes existantes

2.2 Offrir de nouveaux postes à quais permettant l'accueil et le traitement simultané de 3 navires

2.3 Attirer de nouvelles compagnies concurrentes sur de nouvelles lignes

3 Adapter la gare aux importantes obligations de contrôle

4 Mieux intégrer le pôle passagers dans son environnement

- 4.1 Améliorer le lien entre la ville et le port
- 4.2 Favoriser le transfert entre la gare et le centre-ville
- 4.3 Mettre en œuvre un programme paysager et urbain de qualité compatible avec le projet de rénovation urbaine conduit par la commune
- 4.4 Intégrer la question environnementale dans la conception du pôle, la réalisation des travaux et l'exploitation du site

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- 1. Définition du programme d'aménagement intégrant les besoins et les contraintes
- 2. Réalisation d'un concours d'architecte aboutissant à la définition technique d'une nouvelle gare et de ses espaces annexes
- 3. Réalisation des aménagements incluant les ouvrages maritimes
- 4. Création d'une nouvelle entrée au port de commerce prévoyant notamment un accès dédié au nouveau pôle passagers
- 5. Démolition de la gare existante
- 6. Mise en exploitation

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires identifiés	pré-	Mode de participation
Région LR		Conduite de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement : - terrestre sur environ 22 ha, y compris les acquisitions foncières et la démolition de la gare existante - maritime (réhabilitation du môle Masselin)
EPR Port Sud de France		Conduite de la maîtrise d'ouvrage : - de libération de l'espace portuaire (déplacements d'activités, démolitions des anciens silos, etc.) - des équipements d'exploitation de la nouvelle gare et de ses espaces extérieurs (mobilier, informatique, vidéosurveillance, etc.)
Union Européenne		Accompagnement financier dans le cadre d'une procédure Grand Projet

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	50 000 000 €
2015-2017	10 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.8

DEPLACER LES ACTIVITES DE CARENAGE SUR LE SITE DE FRONTIGNAN

AXE D'INTERVENTION

Développer le Port de Sète – Frontignan

CONTEXTE

L'aménagement doit permettre d'accueillir dans des conditions optimales l'ensemble de la flotte locale (pêche, plaisance, bateaux de service, péniches).

Les grands objectifs sont l'augmentation de la capacité d'accueil, l'offre d'un service rapide et performant et, pour finir, une maîtrise optimale des incidences sur le milieu (notamment en termes de rejets d'eau).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1 Aménager des infrastructures adaptées aux besoins
 - 1.1 Accueillir l'ensemble de la flotte de pêche régionale (thoniers, chalutiers, petits métiers)
 - 1.2 Accueillir la flotte de plaisance appelée à évoluer en termes de taille et de nombre de navires
 - 1.3 Accueillir les navires de service et certaines péniches
- 2 Créer une offre de service attractive
 - 2.1 Centraliser l'ensemble des activités du carénage du port régional de Sète-Frontignan
 - 2.2 Favoriser l'implantation d'activités complémentaires
 - 2.3 Offrir une qualité de prestation et une rapidité d'intervention
- 3 Créer une aire de carénage respectueuse de l'environnement
 - 3.1 Maîtriser la pollution de l'air
 - 3.2 Maîtriser la pollution de l'eau avec la mise en place d'un système efficace de traitement des eaux issues du carénage
 - 3.3 Mettre en place une gestion adaptée pour la collecte et le traitement des déchets
 - 3.4 Favoriser une bonne insertion de l'aménagement dans le paysage
 - 3.5 S'inscrire plus globalement dans un projet exemplaire de maîtrise des incidences sur l'environnement



ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Définition du programme d'aménagements intégrant les besoins et les contraintes du site
2. Conduite de la mission de conception
3. Obtenir les autorisations administratives relatives à ce projet
4. Réalisation des aménagements à savoir les aménagements maritimes (darses), les terre-pleins et le bâtiment de service
5. Mise en place des moyens de levage
6. Mise en exploitation

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement des ouvrages maritimes, terre-pleins, VRD
LRA	Mandat de maîtrise d'ouvrage
EPR Port Sud de France	Acquisition des outillages
Agence de l'eau	Accompagnement financier

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	9 M€*
2015-2017	4 M€*

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.9

METTRE EN PLACE D'UN SYSTEME PERFORMANT DE GESTION DES DECHETS

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Le port de Sète-Frontignan est un site original en raison de la diversité d'activités qui s'y exercent, mais également en raison de sa forte imbrication dans le tissu urbain local.

La gestion des déchets issus de ces activités est complexe puisque soumise à une multitude de textes réglementaires selon qu'il s'agit de déchets produits par les navires ou les déchets produits sur site.

Le plan de gestion issu de la présente démarche se doit d'intégrer toute cette diversité et de proposer une dynamique d'amélioration continue.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etablissement public régional Port Sud de France et Région LR

OBJECTIF OPERATIONNELS

La présente démarche se doit de prendre en compte avant tout les obligations réglementaires à respecter puisqu'il existe des différences entre les déchets provenant des navires et ceux produits par les opérateurs ou l'exploitation du port.

La Région a élaboré un Plan de réception et de traitement des déchets (PRTD) des navires et des résidus de cargaison tel que requis par le droit européen. Ce plan couvre les déchets produits à bord de tous les navires de commerce, pêche et plaisance, qu'ils soient banaux ou dangereux. L'exploitant du port met actuellement en œuvre ce plan qui prévoit, par exemple, la création d'une déchèterie portuaire pour l'activité plaisance et privilégie des solutions innovantes de collecte des déchets des navires.

La problématique des déchets dépasse largement les seuls navires puisque à la fois les opérateurs portuaires, l'exploitant du port et même la Région produisent des déchets qu'il convient de traiter avec le plus grand soin.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1 - Caractériser les déchets portuaires

- 1.1 Identifier la nature des déchets (typologie) et leur caractère banal ou dangereux
- 1.2 Recenser les volumes produits actuels et estimer les évolutions
- 1.3 Préciser la provenance des déchets (activités, navires, opérateurs, exploitants, etc.)

2 - Mettre en place un système de fonctionnement adapté

- 2.1 Identifier les acteurs publics et privés locaux impliqués dans la gestion des déchets
- 2.2 Inventorier les filières de gestion existantes pour toutes les catégories de déchets
- 2.3 Mettre en place un système de contrôle des intervenants
- 3 - Offrir des moyens de collecte adaptés
 - 3.1 Combiner des moyens de collecte fixes et mobiles
 - 3.2 Mettre à disposition des contenants adaptés à la nature et aux volumes des déchets
 - 3.3 Privilégier le tri des déchets
- 4 - Intégrer les obligations réglementaires
 - 4.1 Respecter la réglementation nationale sur les déchets
 - 4.2 Respecter les obligations réglementaires liées à la gestion des déchets des navires
 - 4.3 Se conformer aux spécificités maritimes
 - 4.4 Réfléchir à des solutions complémentaires

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Etude de définition des déchets produits sur le port (typologie, volumes), enquête et concertation
2. Réflexion partagée pour les améliorations à apporter dans le cadre de la révision du Plan de Réception et de Traitement des Déchets (PRTD) des navires et des résidus de cargaison
3. Validation du PRTD par délibération de l'assemblée régionale et transmission au Préfet
4. Mise en œuvre du PRTD
5. Réflexion partagée sur les améliorations à apporter à la gestion des autres déchets portuaires
6. Mise en place de ces améliorations
7. Mise en place d'une déchèterie des ateliers régionaux aux docks Richelieu (Région)
8. Renforcement des opérations de tri dans les services administratifs de la Région (collecte sélective)

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite du travail de révision du PRTD Mise en place et gestion de sa propre déchèterie
EPR Port Sud de France	Mise en œuvre du PRTD Conduite de la réflexion sur les autres déchets portuaires
Thau agglo	Collecte des déchets banaux des opérateurs sur le port
Capitainerie	Contrôle de la bonne mise en œuvre du PRTD
Opérateurs	Participation active pour la définition ou la révision des plans de gestion
Autres usagers	Participation active pour la définition ou la révision des plans de gestion
ADEME	Aide technique et financière pour l'aménagement de moyens de collecte adaptés
Agence de l'eau	Accompagnement financier (sur déchèterie)

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1,6M €
2015-2017	1,5M €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.10

RENFORCER DES MOYENS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU PORT DE SETE-FRONTIGNAN

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

La gestion des eaux pluviales sur le port de Sète-Frontignan recouvre deux problématiques complexes :

- d'une part, une imbrication forte dans le tissu urbain sur la partie Ouest du port où s'écoulent principalement les eaux souillées par la ville,
- d'autre part, l'héritage d'une époque où l'aménagement des ports excluait la question des eaux pluviales et plus largement celle de la pollution du milieu naturel.

Une réflexion globale visant une mise à niveau générale apparaît donc nécessaire.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etablissement public régional Port Sud de France, Région LR, commune de Sète

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Améliorer la qualité des rejets issus des terre-pleins portuaires
 - 1.1. Prescrire pour tout aménagement privé des obligations en termes d'assainissement
 - 1.2. Compléter la connaissance des réseaux pluviaux sur le port
 - 1.3. Recenser tous les points de rejets actifs
 - 1.4. Intégrer dès la conception dans les aménagements publics des moyens d'assainissement pluvial (voirie, quai, terre-pleins, etc.)
 - 1.5. Contrôler la qualité des rejets

2. Développer l'assistance de l'exploitant et des opérateurs
 - 2.1. Accompagner les opérateurs dans leurs obligations de bonne gestion des eaux pluviales sur leurs parcelles (information, accompagnement administratif et technique)
 - 2.2. S'appuyer sur un accompagnement technique et financier des organismes compétents (Agence de l'Eau, ADEME, etc.)
 - 2.3. Améliorer la maîtrise des rejets individuels

3. Améliorer la qualité des rejets d'eau dans les canaux urbains
 - 3.1. Diagnostiquer le réseau et le rénover

- 3.2. Mettre en place lors de travaux neufs des moyens de traitement des eaux pluviales
- 3.3. Contrôler la qualité des rejets
- 3.4. S'assurer de l'absence de tout rejet d'eaux usées dans le réseau pluvial ou directement dans les canaux

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite d'un diagnostic du réseau pluvial sur le port de commerce, port de pêche et canaux urbains Etablissement d'un schéma de réseau pluvial Création de moyens de traitement à l'occasion de la réalisation de travaux neufs
EPR Port Sud de France	Création de moyens de traitement à l'occasion de la réalisation de travaux neufs Réflexion sur une meilleure maîtrise de la qualité des rejets Contrôles réguliers
Commune de Sète	Création de moyens de traitement à l'occasion de la réalisation de travaux neufs Diagnostic du réseau pluvial communal Contrôles réguliers
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Aide technique et financière pour l'aménagement de moyens de collecte

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	310 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.11
CREER UNE LIAISON DES AUTOROUTES DE LA MER

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète - Frontignan

CONTEXTE

Les autoroutes de la mer résultent d'une politique européenne de transports votée en 2004 et a été repris largement dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et Grenelle de la mer.

Ce dispositif a pour double ambition de désengorger les axes routiers mais également de participer à l'effort de réduction des émissions de GES.

Le projet de liaison maritime au départ et à l'arrivée de Sète constitue un projet majeur s'inscrivant pleinement dans la politique de développement multimodale (fer/mer/fleuve/route) du port.

Les aménagements nécessaires se déclinent en :

- une aire d'embarquement / débarquement et équipements annexes (petite restauration, hébergement de courte durée) d'une part,
- la création d'un RoRo avec approfondissement des fonds d'autre part.

Ces aménagements sont prévus entre la zone dite LIDL/Foir'Fouille et la partie ouest de l'actuelle ZIFMAR

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR / Port Sud de France

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Apporter une solution innovante pour le transfert à l'échelle du bassin méditerranéen
 - 1.1. Transférer une partie du trafic routier longue distance sur le mode maritime
 - 1.2. Valoriser le nœud multimodal constitué par le port de Sète
 - 1.3. Participer au programme européen *West Mediterranean Motorways of the Sea Master Plan*
2. Développer le trafic du Port
 - 2.1. Instaurer des lignes régulières génératrices de trafic
 - 2.2. Amener un nouveau trafic RoRo complémentaire des navires mixtes frêt/passagers
 - 2.3. Diversifier le trafic marchandise sur le port
 - 2.4. Proposer un trafic compatible avec le manque de place sur le port de Sète
3. Participer à l'effort national de réduction des nuisances routières

- 3.1. Participer à la réduction des émissions de GES
- 3.2. Diminuer le trafic routier Poids Lourds et participer ainsi à la sécurisation des routes
- 3.3. Participer à la réduction des nuisances sonores sur les routes
- 4. Etablir une offre logistique cohérente avec le Parc écologistique de Poussan

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- 1. Identification des espaces au SCOT et à PLU de Frontignan
- 2. Validation du projet de liaison au niveau européen
- 3. Acquisitions foncières
- 4. Conduite des études préalables
- 5. Conception du projet
- 6. Réalisation des aménagements à savoir l'aire d'embarquement / débarquement et équipements a annexes (hébergement et restauration) et les ouvrages maritimes
- 7. Mise en exploitation de la ligne

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Portage des opérations d'aménagement pour les infrastructures + acquisitions foncières
Port Sud de France	Portage des opérations d'aménagement pour les superstructures
Futur exploitant de la ligne	Accompagnement technique et financier
Etat	Participation au financement dans le cadre d'appels à projets (programme Marco Polo)
Union Européenne	Participation au financement dans le cadre d'appels à projets (programme Marco Polo)
Ville de Frontignan	

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.12

DEVELOPPER L'ACTIVITE DU PORT DE SETE PAR L'AMENAGEMENT D'UN PARC ECOLOGISTIQUE A POUSSAN

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète - Frontignan

CONTEXTE

La Région Languedoc-Roussillon, propriétaire du port de Sète depuis 2007, conduit depuis une politique engagée pour le développement de l'ensemble des activités portuaires et plus particulièrement du trafic du port de commerce. Les premiers effets des investissements massifs se font sentir avec des augmentations très significatives sur diverses marchandises. Ce port, contraint entre les espaces urbanisés des communes de Sète et de Frontignan et, au Nord, par les zones naturelles et agricoles, doit aménager de nouveaux espaces dédiés à la logistique portuaire, afin de poursuivre son développement.

Soutenue par les collectivités locales concernées, un site a été clairement identifié. Il répond d'une part aux critères de la logistique (surfaces suffisantes d'un seul tenant, accessibilité performante, ...) et permet d'autre part une bonne intégration dans l'environnement.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Apporter une offre logistique essentielle au développement du port
 - 1.1. Fournir des surfaces suffisantes pour des opérateurs logistiques
 - 1.2. Ouvrir la zone sur les grandes infrastructures de communications (autoroute)
 - 1.3. Faciliter les transferts entre le port et le parc écologistique
 - 1.4. Favoriser l'intermodalité (branchement ferroviaire prévu à terme)
2. Concevoir le site en intégrant la dimension environnementale
 - 2.1. Prendre en compte la sensibilité environnementale dans l'aménagement du parc écologistique
 - 2.2. Imposer une intégration paysagère des équipements dans le site
 - 2.3. Imposer un cahier des charges environnemental aux opérateurs
 - 2.4. Maîtriser les nuisances lors des travaux et en exploitation
3. Participer au développement économique local
 - 3.1. Installer des entreprises créatrices d'emploi
 - 3.2. Encourager les retombées économiques positives sur l'économie locale (emplois directs et indirects)

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Portage des opérations d'aménagement + acquisitions foncières
SMBT	Accompagnement technique
CCNBT	Accompagnement technique
Département de l'Hérault	Portage de l'aménagement de la RD600 et de la desserte du nouveau parc écologistique
Commune de Poussan	Accompagnement technique

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 250 000 €
2015-2017	150 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.13
AMENAGER UN POLE DEDIE AU TRAFIC CONTENEURS

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Historiquement, le port de Sète est orienté vers des trafics de produits vrac qu'il s'agisse de vrac solide (céréales, charbon, engrais, etc.) ou de vrac liquide (hydrocarbures, acides, vins, etc.).

Depuis la prise de propriété du port en 2007, la Région, accompagnée de son exploitant, conduit une politique de diversification du trafic qui a vu se développer le trafic que ce soit à l'import ou à l'export de véhicules, de bétail, de colis lourds.

La part croissante prise par le conditionnement conteneur dans le trafic maritime actuel ainsi que la volonté d'implantation de nouveaux opérateurs a conduit le port à s'engager dans la création d'un pôle dédié aux conteneurs.

Ce projet se décline en plusieurs opérations complémentaires qui visent à libérer l'espace nécessaire à cette nouvelle activité et à offrir des capacités d'accueil maritime adaptées.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit d'ouvrir l'activité du port vers un nouveau trafic en plein essor.

1. Développer le trafic maritime et capter de nouveaux opérateurs
 - 1.1 Se positionner sur un trafic en pleine croissance
 - 1.2 Répondre à la demande de nouveaux opérateurs
 - 1.3 Diversifier le trafic du port
 - 1.4 Offrir une alternative sur ce trafic aux autres ports du Nord-Méditerranée
2. Rationaliser l'occupation du domaine portuaire
 - 2.1 Réorganisation de la distribution des activités (déplacement des activités véhicules)
 - 2.2 Affectation du quai E et des espaces contiguës (hangar) à ce nouveau trafic
3. Offrir des conditions maritimes compatibles avec ce type de trafic
 - 3.1 Concevoir et construire le quai H permettant l'accueil et la manutention des portes conteneurs de grande capacité.

3.2 Approfondir le chenal d'accès afin d'offrir un tirant d'eau adapté aux nouveaux navires

3.3 Offrir les meilleures conditions pour la multimodalité (connexion fluviale ou ferroviaire) garantissant le transport sur longue distance

4. Mettre en place des outillages et équipements adaptés

4.1 Acquisition d'un portique de grande capacité

4.2 Acquisition de spreaders – engins de manutention

4.3 Construction du PIF-PEC réglementaire

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Conduire une réflexion sur le besoin en termes de surface, d'ouvrages, d'outillages et de navigation

2. Dimensionner les aménagements de manière concertée entre la Région, l'exploitant du port et les opérateurs

3. Conduire le travail d'évaluation des incidences du projet

4. Réaliser les travaux d'aménagement

5. Accompagner les opérateurs dans leurs aménagements

6. Mettre en service le terminal

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Construction du quai H
EPR Port Sud de France	Modernisation du quai E Acquisition des outillages et réorganisation des terre-pleins Réfection des voiries d'accès et des réseaux Construction du PIF-PEC
RTS	Aménagement du terminal réfrigéré
Feder	Partenaire financier

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	10 000 000 €
2015-2017	50 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.14

ENTREtenir ET RENFORCER DES OUVRAGES DE PROTECTION MARITIME

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Le littoral du Languedoc-Roussillon subit à la mauvaise saison des épisodes de tempête importants. Le littoral sableux de l'Hérault qui y est particulièrement sensible est la proie de phénomènes d'érosion majeure qui font reculer le front de mer chaque année. Au-delà de cette érosion qui grignote les plages, les coups de mer menacent les secteurs urbanisés.

Afin de faire face à cette menace, des moyens de protection principalement des digues ont été aménagés.

A Sète, de vastes linéaires de digues protègent à la fois les activités économiques du port mais aussi les habitants de la ville basse du déferlement de vagues qui peuvent atteindre 7 à 8 mètres de haut.

La préservation de ces ouvrages constitue à cet effet un enjeu majeur. La Région qui en est propriétaire (môle Saint-Louis, digue Ouest, Epi Dellon) réalise un suivi permanent de ces ouvrages ainsi que les travaux d'entretien voire de renforcement rendus nécessaires par les tempêtes.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de protéger le port et la ville contre les événements tempétueux (déferlement).

1. Conduire un suivi permanent de l'état des ouvrages
 - 1.1 Passage régulier pour un contrôle visuel des parties émergées et immergées
 - 1.2 Relever les désordres
 - 1.3 Réaliser des contrôles topographiques
2. Elaborer un programme de travaux pour répondre aux désordres
 - 2.1 Evaluer le caractère d'urgence d'intervention
 - 2.2 Hiérarchiser les besoins d'intervention
 - 2.3 Produire un programme pluriannuel d'intervention
3. Conduire les travaux d'entretien courant
 - 3.1 Réorganiser les enrochements et acropodes
4. Réaliser des travaux de renforcement/modernisation

4.1 Mettre en place de nouveaux enrochements

4.2 Rehausser les ouvrages

4.3 Renforcer les secteurs fragilisés

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

L'entretien des ouvrages maritimes constitue un travail permanent qui se traduit par des opérations d'envergure variable.

En 2011, un programme ambitieux a permis :

- le confortement du talus intérieur de l'Epi Dellon,
- la remise en état de la digue Ouest.

La conduite de ces travaux a été précédée de la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires au titre de la loi sur l'eau.

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Suivi permanent de l'ouvrage Réalisation des travaux

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1,5 M€
2015-2017	1,5 M€

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.15
ENTRETENIR LES QUAIS URBAINS

AXES D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

La partie urbaine du port de Sète constitue la zone la plus ancienne du port régional. Sa vétusté ainsi que la forte pression exercée par l'occupation des usages de la ville mais également des navires a conduit à les fragiliser.

On observe régulièrement des dégradations liées avant tout aux activités maritimes mais également à la pression de la ville générant des risques pour les populations et les professionnels.

Afin de restreindre ce risque, d'anticiper tout accident, et de maintenir les activités professionnelles (pêche, plaisance), la Région Languedoc-Roussillon, propriétaire de ces quais, conduit régulièrement des opérations coûteuses de réparation mais également de modernisation.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

MAÎTRE D'OUVRAGE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit d'entretenir les quais urbains afin de les sécuriser et de maintenir les usages.

1. Conduire un suivi permanent de l'état des quais
 - 1.1 Passage régulier pour un contrôle visuel des parties émergées et immergées
 - 1.2 Relever les désordres
 - 1.3 Suivre l'état des outillages (bollard...) et des équipements (échelles...)
 - 1.4 Conduire des sondages pressiométriques
 - 1.5 Sécuriser les zones à risques
2. Planifier le programme de travaux
 - 2.1 Evaluer le caractère d'urgence d'intervention
 - 2.2 Hiérarchiser les besoins d'intervention
 - 2.3 Produire un programme pluriannuel d'intervention
3. Réaliser les travaux de réparation/renforcement
 - 3.1 Recherche de la solution technique la mieux adaptée

3.2 Réalisation des travaux en régie

3.3 Suivi de réalisation de travaux par des entreprises spécialisées

4. Remise en exploitation des quais rénovés

Ouverture de nouvelles zones de stationnement pour la plaisance ou la pêche

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

L'entretien des quais urbains constitue un travail permanent qui se traduit par des opérations qui se succèdent depuis 2008 (quai sud du pont des Moulins, bassin du Midi).

Entre 2011 et 2012, sont programmées quatre opérations majeures :

- la restauration du quai Mistral,
- la réparation du quai François Maillol,
- la réparation du quai de la Consigne et du quai Sud de la criée,
- la poursuite des réparations sur le quai Aspirant Herbert.

La conduite de ces travaux a été précédée de la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires au titre de la loi sur l'eau.

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Suivi permanent de l'ouvrage Réalisation des travaux

Il serait souhaitable que la ville et l'agglomération en charge respectivement de la voirie et des réseaux humides liés aux canaux s'impliquent financièrement dans ces travaux d'entretien des quais urbains.

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	7 250 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.16 ENTREtenir ET GERER LES PONTS MOBILES

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

La ville historique de Sète s'est construite autour du grau reliant l'étang de Thau à la mer. Ont donc été aménagés des îlots urbains quadrillés par un réseau de canaux dont le lien routier est assuré par plusieurs ponts (trafic routier d'environ 20 000 véhicules/jour). Ces ponts ont également la particularité d'être mobiles permettant ainsi de ne pas entraver la navigation autrefois de navires de commerce et aujourd'hui de bateaux de pêche et de plaisance.

Il existe sur le canal maritime entre le bassin Orsetti et l'interface canaux/étang au total quatre ponts mobiles dont deux levants (pont Tivoli et pont Sadi-Carnot) et deux tournants (pont de la Victoire et pont de la gare). Un dernier assurant le passage ferroviaire est placé sous la responsabilité de la SNCF (pont Maréchal Foch).

Ces ponts ainsi que les infrastructures qui les soutiennent (piles, culées, etc.) nécessitent la conduite d'opérations de maintenance permanentes mais aussi de réparation ou de reconstruction quand leur réhabilitation n'est plus possible (pont Sadi Carnot).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de maintenir les échanges nautiques entre l'étang de Thau et la mer et la continuité routière.

1. Maintenir les échanges nautiques et routiers
 - 1.1 Assurer un service quotidien de mobilité des ponts
 - 1.2 Synchroniser la gestion des ponts routiers et du pont ferroviaire (gestion SNCF)
 - 1.3 Permettre une circulation optimum des flux routiers aux heures de pointes
 - 1.4 S'adapter aux besoins des navires de pêche et de plaisance
2. Assurer un suivi structurel des ouvrages
 - 2.1 Réaliser des examens visuels réguliers
 - 2.2 Réaliser des essais pressiométriques
 - 2.3 Contrôler les éléments électroniques
 - 2.4 Procéder à l'entretien courant (graissage, traitement anti-corrosion, peinture, etc.)
3. Conduire les travaux majeurs de réparation et réhabilitation

- 3.1 Réaliser un programme de travaux en hiérarchisant les urgences
- 3.2 Concerter avec les différents acteurs afin d'intégrer l'ensemble des usages
- 3.3 Concevoir un projet le mieux adapté techniquement et financièrement
- 3.4 Conduire les travaux en minimisant les incidences sur les usages

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Si la Région a depuis 2007 assuré seule la charge financière des travaux d'entretien et de rénovation des ponts mobiles, il convient clairement de réajuster l'investissement à l'avenir sur la base de la règle des 4/4 (Région, Ville, Agglomération, Département), tous concernés par le maintien en bon état de marche de ces ponts.

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Maître d'ouvrage des travaux Exploitant des ponts
Ville de Sète	Partenaire financier (à définir)
Thau agglo	Partenaire financier (à définir)
Département 34	Partenaire financier (à définir)

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	5 500 000€
2015-2017	5 500 000€

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.17

DIAGNOSTIQUER LES MOYENS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES SUR LE PORT DE COMMERCE

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète - Frontignan

CONTEXTE

Le Port de Sète comme tous les grands ports français ont été aménagés à une époque où la gestion des eaux usées ne recouvrait pas l'importance qu'elle présente aujourd'hui. Par ailleurs, le port n'abrite pas à l'exception de la gare maritime une densité humaine importante. Ceci a conduit à son fléchage au schéma directeur d'assainissement de l'agglomération en assainissement non-collectif.

Il n'en demeure pas moins que les établissements dans le cadre de leur permis de construire ont eu à aménager des moyens adaptés de traitement de leurs eaux usées avant rejet.

Les préoccupations sur cette problématique étant grandissantes, la Région, propriétaire du port depuis 2007, souhaite renforcer sa connaissance de la gestion des eaux usées sur son emprise et a confié, à cet effet, à l'exploitant du Port une mission de recensement des moyens d'assainissement, une évaluation de leur fonctionnement et l'élaboration de propositions d'amélioration.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Établissement public régional port sud de France, région Languedoc-Roussillon

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Améliorer la qualité de l'eau par une meilleure maîtrise des eaux usées :

1. Recenser les moyens d'assainissement des eaux usées sur le port de commerce
 - 1.1. Réaliser un travail de terrain de collecte d'information (inspection, détection, etc.)
 - 1.2. Analyser les documents techniques (plans actuels et historiques) et informations fournis par les opérateurs
 - 1.3. Elaborer un plan de localisation des moyens d'assainissement à l'échelle du port et le raccordement pour les sites traités en collectif
2. Caractériser la qualité des rejets et l'impact sur les masses d'eau
 - 2.1. Analyser la qualité des rejets et définir le bon fonctionnement des équipements
 - 2.2. Evaluer les pollutions induites par un mauvais fonctionnement des équipements
 - 2.3. Etablir le schéma des échanges hydrauliques à l'échelle du port
3. Proposer des solutions d'améliorations

- 3.1. Définir les secteurs pouvant être desservis à terme par de l'assainissement collectif (discussion avec l'agglomération)
- 3.2. Prescrire si nécessaire des recommandations des moyens de traitement
- 3.3. Proposer des solutions performantes sur les secteurs les plus sensibles
4. Elaborer des outils de suivi
 - 4.1. Construire un tableau de bord de suivi des prescriptions
 - 4.2. Conduire des inspections régulières des équipements (avec analyse)
 - 4.3. Apporter aux opérateurs un appui technique sur la modernisation de leurs installations

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
EPR Port Sud de France	Maîtrise d'ouvrage de l'étude de diagnostic et de gestion des eaux usées sur le port de commerce
Région LR	Partenaire technique
Thau agglo	Aide technique pour l'aménagement de moyens de collecte
Opérateurs portuaires	Partenaires techniques
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	Aide technique (dans le cadre du comité technique de suivi de l'étude) et financière (pour les études et les aménagements)

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Investissements publics :

EPR Port Sud de France : Etude de diagnostic des moyens d'assainissement (courant 2012) dont le montant est à définir

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : accompagnement financier

Et en fonction des conclusions (2013-2016) :

Investissements privés :

✖ Opérateurs : améliorations des équipements individuels ou autre solution

Investissements publics :

✖ EPR Port Sud de France et/ou Région Languedoc-Roussillon : conduite des travaux de modernisation des moyens individuels sur les espaces non-amodiés, raccordement au réseau collectif dans le cadre d'opérations d'aménagement

✖ Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et Thau agglo : accompagnement financier



ORIENTATION STRATEGIQUE 3

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 :

Garantir l'avenir d'une agriculture littorale sur Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.1

ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

Le bassin versant de l'étang de Thau a connu un développement urbain qui s'est réalisé ces dernières décennies au détriment des espaces agricoles. En effet, en l'absence de dynamique forte dans le cœur urbain du territoire, le marché de l'immobilier a reporté la pression sur ces espaces où s'est produit la majeure partie de la construction.

Pour contrer ce phénomène, le SCoT du territoire de Thau :

- redensifie les espaces urbains existants pour limiter l'étalement urbain et les emprises sur les espaces agricoles,
- identifie les zones agricoles à protéger, particulièrement les parcelles agricoles situées en limite d'urbanisation, amenées à jouer un rôle important dans le développement d'une agriculture périurbaine de proximité,
- propose une articulation des zones agricoles protégées avec le potentiel de desserte par le réseau d'irrigation actuel et futur,
- intègre les espaces agricoles dans le réseau de la trame verte, comme l'une des activités indispensables de gestion du territoire.

La stratégie du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau acte également l'importance d'un maintien de l'activité agricole et propose de développer les conditions d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement du territoire. L'agriculture, dans sa diversité, doit poursuivre son évolution vers des pratiques agro-environnementales (réduction des intrants, usage économe de la ressource en eau dans les secteurs irrigués actuels et futurs, lutte contre l'érosion, systèmes et pratiques permettant une bonne gestion des eaux pluviales et la recharge des nappes) sans compromettre le fragile équilibre économique et social nécessaire à son maintien.

Le développement de l'activité agricole sur des espaces que le SCoT protège désormais doit pouvoir s'appuyer sur un diagnostic de territoire agricole sur l'ensemble du périmètre du Contrat de gestion intégrée afin de revaloriser la fonction économique de ces espaces et de garantir le développement d'une agriculture prenant en compte les attentes du territoire en termes de gestions qualitative et quantitative de l'eau.

Ce diagnostic s'appuie sur toutes les données déjà disponibles sur la structuration de la filière, l'état parcellaire, l'état et le fonctionnement du milieu (étude agricole Thau aggro, diagnostic SCoT, diagnostic SAGE, Observatoire, etc.).

Afin de mettre en commun l'ensemble des données et définir une stratégie agricole intégrée prenant en compte à la fois l'objectif de maintien de l'agriculture et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, un poste d'animateur agricole doit être créé sur le territoire de Thau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer une animation agricole territoriale afin de :
 - développer et enrichir le diagnostic partagé de la filière agricole sur le territoire dans ces aspects économiques et environnementaux,
 - en particulier, développer un diagnostic du fonctionnement des milieux par sous-bassins versants, définir un programme d'actions visant à limiter la vulnérabilité des milieux et optimiser les capacités épuratoires induites par le fonctionnement des milieux,
 - identifier localement les actions en cours ou en projet portées par les acteurs du territoire,
 - créer un espace de dialogue, de concertation multilatérale afin de favoriser l'émergence de visions partagées des problématiques à traiter,
 - définir un cadre de stratégie globale pour le développement de la filière agricole dans le respect des orientations du SDAGE et des objectifs opérationnels du SAGE, assurer une cohérence et une continuité des actions avec les DOCOB des Natura 2000,
 - mettre en œuvre, faire émerger des groupes porteurs d'actions de développement agricole et rural, soutenir les projets,
 - assister les maîtres d'ouvrages dans le développement de leurs projets,
 - piloter et coordonner les études et les programmes d'actions retenus dans le cadre du Contrat,
 - sensibiliser, inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau de la lagune et des milieux aquatiques et accompagner les agriculteurs,
 - inciter les collectivités et gestionnaires d'espaces privés ou publics à développer des plans et stratégies sans herbicides.

L'animation agricole territoriale permettra de préciser le contenu, le calendrier et les plans de financement des autres actions agricoles du Contrat (cf. fiches 3.2.2 à 3.2.7). Elle sera également en lien avec d'autres fiches actions du contrat (cf. fiches 4.2.1, 1.1.8, 1.1.5, 1.1.1) portant sur la gestion des pollutions diffuses, des eaux pluviales, la gestion quantitative de l'eau et l'observation de l'évolution de l'occupation du sol.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'un poste d'animateur agricole territorial sur l'ensemble du bassin versant de Thau.

L'animateur agricole fera partie et sera appuyé par un groupe d'animation constitué notamment de l'animateur SAGE et des animateurs Natura 2000.

Afin d'orienter et d'évaluer les actions d'animation agricole, il sera également appuyé par :

- un comité de pilotage réunissant à minima les communautés de communes et d'agglomération, le SMBT, l'Agence de l'eau, le Département 34 et la Région Languedoc-Roussillon,
- des partenaires scientifiques, tels que l'IRSTEA qui établira un suivi biennuel de l'occupation agricole des sols par télédétection, en particulier sur l'étalement ou la régression des friches agricoles, de la consommation des terres agricoles, et des différents types de culture (viticulture, maraichage, vergers et petits fruits, grandes cultures, etc.),
- des partenaires techniques et institutionnels apportant leur expertise, notamment :
 - Chambre d'Agriculture,
 - CERPE,
 - CIVAM,
 - ADASEA,
 - ITAB,
 - CIVAM Bio.

Les pistes de travail émergeront des réflexions de l'ensemble de ces partenaires. Elles concerneront en priorité les interfaces agriculture / milieux aquatiques / territoire :

- les espaces et le foncier agricole,
- la dynamique et le renouvellement de l'agriculture,
- la gestion agro-environnementale du territoire,
- la commercialisation des produits agricoles.

Un budget prévisionnel est affecté au poste afin de permettre la réalisation d'études complémentaires qui pourraient émerger de l'animation, notamment un diagnostic des pressions au niveau des installations agricoles.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

- Mettre en place un poste d'animateur agricole
- Créer un espace de dialogue et de concertation multilatéral
- Développer un diagnostic partagé permettant de définir des secteurs d'action prioritaire
- Définir un cadre de stratégie globale pour le développement de la filière agricole dans le respect des orientations du SDAGE et des objectifs opérationnels du SAGE, assurer une cohérence et une continuité des actions avec les DOCOB des Natura 2000
- Engager les premières actions d'accompagnement

Phase 2 du Contrat (2015-2017) :

- Poursuite du travail engagé



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'occupation du sol
- Statistiques agricoles
- Suivi des pratiques agricoles dans certains secteurs à enjeux

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Intercommunalités, Chambre d'agriculture, Département 34, Conservatoire des espaces naturels, CIVAM, Gerdal, Inra, Sup Agro, IRSTEA, CERPE

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Intercommunalités, Département 34, Région, Etat, Agence de l'eau

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	110 000 €
2015-2017	220 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.2
ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES
DANS LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

Le territoire de Thau est majoritairement couvert par des espaces agricoles. Ces espaces constituent le support d'une activité économique qui joue un rôle important dans la gestion et la préservation des milieux naturels.

Le SCoT et le SAGE ont souligné l'importance du maintien des activités agricoles sur le territoire (valeurs économiques, paysagères, environnementales). Cependant, cette activité, dans sa diversité, doit aussi poursuivre son évolution vers des pratiques agro-environnementales (réduction des intrants, usage économe de la ressource en eau pour les secteurs irrigués actuels et futurs, lutte contre l'érosion, protection de la trame verte et bleue), sans compromettre le fragile équilibre économique et social nécessaire à son maintien.

L'action consiste à promouvoir et développer une agriculture durable, prenant en compte les attentes du territoire en termes de qualité de l'eau, et permettant à une activité économique encore très présente de se maintenir dans des conditions favorables.

Il s'agit aussi d'anticiper et de préparer les acteurs du monde agricole aux évolutions du territoire (Aqua Domitia, évolutions et application locale de la PAC, etc.).

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Prendre en compte les enjeux environnementaux liés à la ressource en eau tout en maintenant la rentabilité économique des exploitations agricoles
- Limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires :
 - Limiter les risques de pollutions diffuses :
 - en réduisant si possible les intrants phytosanitaires, en particulier par la mise en place chaque fois que possible de techniques alternatives à la lutte chimique
 - en limitant les transferts des produits phytosanitaires de la parcelle vers les eaux de surface
 - Limiter les risques de pollutions ponctuelles, en maîtrisant la manipulation et l'application des produits

- Limiter les risques d'eutrophisation liés aux effluents issus des unités de vinification
- Gérer de manière raisonnée l'eau d'irrigation : promouvoir le pilotage du goutte-à-goutte
- Contribuer au développement de pratiques d'agriculture durable et biologique par l'animation de groupes thématiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif opérationnel n°1 : prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau

Cet objectif est transversal et sous-tend l'ensemble des actions des 3 autres objectifs.

Dans un premier temps (2012/2013), il est proposé d'organiser la formalisation de PVE collectifs à l'aide d'une action de concertation, d'animation locale à destination des exploitants, voire des collectivités. L'objectif est de donner corps dans les meilleures conditions aux projets locaux en émergence (PVE, aires de lavage de pulvérisateurs, PAPPH).

Objectif opérationnel n°2 : limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires

a) Limiter les risques de pollutions diffuses

- Réaliser des campagnes de réglages des appareils de pulvérisation et des rampes à désherber
- Mettre en place des Groupes de Conduite Raisonnée par type de production
- Mettre en place des sites pilotes de démonstration sur les techniques alternatives d'entretien du sol par type de production
- Promouvoir les aménagements des abords de parcelles comme frein au transfert des produits par ruissellement et dérive : enherbement des tournières, bandes enherbées en cultures annuelles, aménagement des haies, des fossés
- Appuyer l'inscription des agriculteurs aux bulletins de conduite raisonnée et biologique concernant les productions végétales (Performance Vigne®, Performance Fruits et Légumes®, etc.)

b) Limiter les risques de pollutions ponctuelles

- Proposer des diagnostics des sièges d'exploitation vis-à-vis des pollutions ponctuelles
- Proposer une formation sur la gestion des effluents avant et après traitements phytosanitaires
- Proposer des journées portes ouvertes dans des exploitations équipées d'aires de remplissage-lavage et de locaux phytosanitaires aux normes
- Rédiger et diffuser un guide sur les bonnes pratiques phytosanitaires
- Accompagner les projets collectifs de création d'aires de remplissage-lavage

Objectif opérationnel n°3 : limiter les risques d'eutrophisation liés aux effluents issus des unités de vinification

- Sur la base de l'état des lieux des équipements de gestion des effluents vinicoles collectifs et individuels (diagnostic agricole), il s'agit d'appuyer la mise en place d'équipements.
- Une action de promotion de l'agriculture biologique pourra être réalisée avec l'appui du CIVAM. Cette action consistera dans un premier temps en des réunions organisées d'une part en partenariat avec les caves coopératives

visant les adhérents des caves, d'autre part en partenariat avec les communes, ciblant les propriétaires de caves particulières.

- Suite aux actions de promotion de l'agriculture biologique, il sera éventuellement possible de faire émerger des projets de développement, en particulier autour de quelques caves coopératives.

Objectif opérationnel n°4 : Gérer de manière raisonnée l'eau d'irrigation, promouvoir le pilotage de l'irrigation par le goutte-à-goutte

- Mettre en place et animer des groupes d'irrigation raisonnée via la formation
- Mise en place et animation d'un réseau de parcelles de référence (sondes, etc.) pour le pilotage
- Diffusion d'un bulletin d'avertissement pour le déclenchement et la conduite des irrigations
- Formation aux outils de pilotage
- Formation à la fert-irrigation
- Proposition d'un diagnostic de contrôle et d'un protocole d'entretien de la performance du matériel (goutte-à-goutte, matériel fert-irrigation, etc.)

Objectif opérationnel n°5 : Contribuer au développement de pratiques d'agriculture durable et biologique par l'animation de groupes thématiques

- a) Accompagner les agriculteurs volontaires dans des démarches de réduction de l'usage des phytosanitaires
 - Faire le point sur les pratiques actuelles par des diagnostics de durabilité et des diagnostics énergétiques pour définir des objectifs et des indicateurs de progrès
 - Mettre en place un réseau d'expérimentation chez les agriculteurs permettant de tester et de suivre les résultats des pratiques économes en phytosanitaires. Il sera nécessaire de solliciter des experts de la recherche sur ce point.
 - Faciliter la diffusion de pratiques respectueuses de la qualité de l'eau existant sur le territoire et dans d'autres régions par des journées d'échanges entre agriculteurs et des visites techniques, en lien avec la dynamique régionale « agriculture durable » animée par la FR Civam LR (actions interrégionales avec le Groupement Régional des Civam PACA)
- b) Limiter les effluents issus des activités agricoles
 - Promouvoir la phyto-épuration des effluents de cave sur le modèle d'installations existantes sur le bassin de Thau au travers de formations
 - Favoriser le compostage des résidus de cave et des effluents agricoles



DETAILS DES SOUS-ACTIONS

	Description	Coût unitaire	Phase 1 (2012-2014)	Phase 2 (2015-2017)
Actions générales				
Animation d'un PVE collectif	<p>Analyser l'opportunité d'un PVE collectif</p> <p>Mettre en place le PVE collectif (suivi admin. et technique)</p>	<i>A définir</i>		
Objectif 2 : Limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires				
Plan et actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan - Promouvoir les aménagements de bords de parcelles - Guide des bonnes pratiques phytosanitaires - Journée portes ouvertes exploitations - Inscription au bulletin d'avertissement 	<i>A définir</i>		
Campagnes de réglage des appareils de pulvérisation et des rampes à désherber	Proposer ce service via les structures collectives	<i>A définir</i>		
Actions de formation des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de Conduite Raisonnée viticulture : sur les stratégies de protection raisonnée, la reconnaissance des ravageurs - sur la gestion avant et après traitements phytosanitaires 	<i>A définir</i>		

Sites pilotes de démonstration sur les techniques alternatives	Choix du site Mise en place des itinéraires techniques Accueil du public	<i>A définir</i>		
Diagnostic des sièges d'exploitation vis-à-vis des pollutions ponctuelles	Etat des lieux + préconisations d'aménagement	<i>A définir</i>		
Accompagner les projets collectifs de création d'aires de remplissage-lavage	Mise en place d'une aire collective	<i>A définir</i>		
Objectif 3 : Limiter les risques d'eutrophisation				
Appui à la mise en place d'équipements de gestion des effluents vinicoles	Appui technique et réglementaire	<i>A définir</i>		
Objectif 4 : Gérer de manière raisonnée l'eau d'irrigation				
Mise en place d'un réseau de parcelles de référence (sondes, etc.)	Sur territoire où un groupe	<i>A définir</i>		
Bulletin d'avertissement pour le déclenchement et la conduite des irrigations	Edition et diffusion	<i>A définir</i>		
Actions de formation	- Irrigation raisonnée - Fert-irrigation	<i>A définir</i>		
Diagnostic contrôle et entretien performance du matériel	A l'échelle des exploitations agricoles	<i>A définir</i>		
Objectif 5 : Animation de groupes thématiques				
Accompagnement des agriculteurs	Diagnostics / animation des groupes / visites techniques / actions de formation	<i>A définir</i>		



INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Structures agricoles collectives (caves coopératives, OP fruits et légumes), CIVAM, Fédération des caves coopératives, Syndicat des caves particulières, Institut français de la vigne et du vin, INRA Supagro, CERPE, ADASEAH, SIEL

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DDTM 34, Chambre d'agriculture de l'Hérault, Agence de l'eau RMC, Département de l'Hérault, Région LR, intercommunalités, communes.

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

Phase 2 Contrat (2015-2017) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.3
DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

La valorisation d'une agriculture de proximité doit permettre de relocaliser des flux économiques intéressant des activités de productions agricoles locales ou de proximité, mais aussi d'offres de services tels que l'agritourisme ou le tourisme de terroir.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Participer à l'émergence de projets individuels ou collectifs
- Accompagner les démarches individuelles et collectives
- Professionnaliser les actifs agricoles
- Mettre en réseau les acteurs
- Structurer les partenariats
- Développer la communication

DESCRIPTION DE L'ACTION

Volet animation : Animation sur le territoire de réunions d'information, d'échange et de concertation destinées à faire émerger les projets individuels et collectifs qui permettent d'améliorer la valorisation commerciale et touristique des produits agricoles et qui offrent une « garantie environnementale » (à définir).

Cette phase d'animation est déterminante pour assurer la durabilité des projets car elle permet une appropriation par les acteurs locaux.

Une synthèse des réunions d'information, d'échange et de concertation sera faite au maître d'ouvrage.

Volet accompagnement : les projets individuels ou collectifs qui auront émergé lors de la phase d'animation pourront bénéficier d'un accompagnement.

Cet accompagnement permettra aux porteurs de projet individuels ou collectifs de structurer le projet, de s'assurer de sa faisabilité technique et économique. L'accompagnement se poursuivra par le suivi de la mise en œuvre du projet.

Une aide à la recherche de financements et au montage de dossier pour l'obtention de subventions complétera l'accompagnement.

Afin de sécuriser ces projets, il sera proposé de professionnaliser les acteurs dans le cadre de formations adaptées. Les formations peuvent être celles déjà proposées par la Chambre d'agriculture ou de tout autre centre de formation spécialisé. La Chambre d'agriculture pourra aussi amener son expertise pour la construction de formations actions spécifiques aux besoins collectifs.

La formation sera utilisée pour accompagner la structuration de nouvelles offres de service, pour la mise en réseau d'acteurs, ainsi que pour accompagner le développement de la communication des actions mises en œuvre sur le territoire de Thau.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

En phase 1 du Contrat sur l'année 2012, il sera mis en place l'animation territoriale qui permettra à terme d'assurer l'accompagnement et le développement des projets agricoles du territoire de Thau.

L'accompagnement se réalisera pendant toute la durée du Contrat de gestion intégrée.

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Animation territoriale
- Accompagnement de projets

Phase 2 Contrat (2015-2017) :

- Animation territoriale
- Accompagnement de projets

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Labels touristiques et agri touristiques, CDT, CIDH, CIVAM : de ferme en ferme

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DDTM 34, Département 34, Région LR, collectivités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

Phase 2 Contrat (2015-2017) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.4

DEVELOPPER LES DEMARCHES DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

La loi Grenelle 1 vise l'objectif de 50% d'exploitations agricoles qui devront être engagées dans un processus de certification environnementale en 2012.

Diverses pratiques agricoles respectueuses de l'environnement coexistent. Si elles présentent certaines caractéristiques spécifiques, elles visent chacune l'excellence environnementale à travers la compétence technique, le développement de l'observation, la traçabilité des pratiques, la prise en compte de la biodiversité, la gestion des intrants, etc. Elles se déclinent en certifications, qui sont des démarches volontaires :

- Agriculture Biologique :

Il s'agit d'un mode de culture régi par un règlement européen. Les objectifs de ce mode de production sont :

- o un système de gestion durable pour l'agriculture,
- o le respect des équilibres naturels et de la biodiversité,
- o des produits de haute qualité dont l'obtention vise à préserver l'environnement, la santé humaine, la santé des végétaux, des animaux ou leur bien-être.

- Haute Valeur Environnementale :

C'est une certification qui valorise les pratiques environnementales des entreprises. Pour l'agriculteur, c'est l'occasion de :

- o valider des démarches en cours,
- o aller plus loin en termes de management environnemental, et essayer de s'orienter vers un système plus économe et autonome,
- o valoriser ses efforts auprès de ses partenaires commerciaux.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Informer et sensibiliser les agriculteurs aux démarches de certification : réunions environnementales (actions de diffusion de docs, site, permanences, etc.)
- Mettre à disposition des outils de positionnement : autodiagnostic, mes, docs conditionnalité, conversion à l'AB, notification. Contribution financière de la collectivité (abonnement Mes P@rcelles, montage des dossiers d'aides au soutien à l'AB)
- Former les agriculteurs souhaitant certifier leur exploitation
- Au-delà de la certification et selon les objectifs visés (ex : restauration collective), possibilité de définir un cahier des charges adapté aux objectifs et enjeux du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Agriculture Biologique :

Toutes les activités en AB sont soumises au respect d'un cahier des charges rigoureux. Des procédures de contrôle strictes et régulières puis de certification sont appliquées pour assurer le respect du mode de production des produits AB.

Si les terres ou l'élevage étaient jusqu'alors conduits en agriculture conventionnelle, le règlement européen impose de passer par une période de conversion. Pendant cette période transitoire, le producteur applique la réglementation AB, mais les produits et récoltes ne peuvent pas être commercialisés dans le circuit AB.

S'engager dans la certification en AB, c'est :

- Notifier son activité auprès de l'Agence bio
- S'engager ensuite auprès d'un organisme certificateur
- Se voir délivrer un certificat chaque année pour les produits jugés conformes à la réglementation

La conversion peut concerner la totalité de l'exploitation ou un seul atelier de production (sous conditions). La période de conversion est de 2 ans pour les cultures annuelles, 3 ans pour les cultures pérennes et le temps pour les animaux est variable suivant les espèces allant de 6 semaines (pour les œufs) à 12 mois (pour les bovins et les équidés).

HVE : Cette certification environnementale concerne les thématiques suivantes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des engrais, gestion de la ressource en eau voire consommation énergétique.

Elle est conçue selon une logique de certification progressive par niveau de l'ensemble de l'exploitation. Le dispositif s'articule ainsi selon 3 niveaux :

- Premier niveau :

Il correspond au respect des exigences environnementales de la conditionnalité (conformité avec les directives européennes eau). Ce dispositif prévoit que le versement de certaines aides communautaires à l'exploitant est soumis au respect d'exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) de santé publique, santé des animaux et des végétaux et de protection animale. À cette exigence initiale, s'ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser un autodiagnostic, pouvant également être un diagnostic accompagné par une structure extérieure.

- Deuxième niveau :

Il s'appuie sur des obligations de moyens correspondant à des exigences figurant dans un référentiel (cahier des charges) et s'articule avec les démarches existantes, qu'elles soient

sectorielles (charte des bonnes pratiques, etc.), horizontales (agriculture raisonnée, etc.), territoriales ou liées à la certification de produits.

Les démarches existantes peuvent être validées à ce niveau si elles comportent des exigences permettant de respecter le référentiel et si leur dispositif de certification en respecte les principes. Une exploitation peut également être certifiée de niveau 2 sans être engagée dans une autre démarche. La certification est réalisée par des organismes tiers ; elle implique de respecter une obligation de moyens.

- Troisième niveau :

Qualifié de « Haute Valeur Environnementale », il s'appuie sur des niveaux d'indicateurs à atteindre permettant de mesurer les performances environnementales des exploitations pour les thématiques retenues. Il implique une certification extérieure indépendante sur des obligations de moyens et de résultats.

La mission d'animation agricole (cf. fiche 3.2.1) permettra de préciser le potentiel de certification environnementale auprès des acteurs concernés.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Agriculture Biologique :

Etape 1 : Information ; organisation de réunions publiques locales pour préciser les attentes

Etape 2 : Diagnostic pré-conversion

Mise à disposition d'outils destinés aux agriculteurs souhaitant bénéficier de conseils techniques au cours de leur réflexion sur la conversion possible de leur exploitation à l'agriculture biologique.

Il s'agit de confronter le projet de conversion de l'agriculteur à l'expertise des conseillers agricoles pour :

- Evaluer la pertinence du projet
- Déterminer les modifications découlant d'une conversion de son exploitation (ou d'un atelier) en termes de fonctionnement, de personnel, de conduite des cultures, de conduite du troupeau, de débouchés, de trésorerie, etc.
- Inscrire l'agriculteur dans le processus de conversion

Les moyens et les outils :

- L'utilisation de la grille d'auto-positionnement CA34
- L'inscription dans un « parcours » Visa pour le Bio porté par la région LR
- La participation à des projets collectifs initiés dans le cadre de la convention Bi'Eau⁽¹⁾

¹ *L'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon ont signé en juillet 2007 un accord cadre pour une gestion durable et solidaire de l'eau en Languedoc-Roussillon afin d'engager des actions supplémentaires et convergentes. La convention Bi-Eau décline l'un des objectifs majeurs de cet accord cadre : limiter les pollutions diffuses.*

Etape 3 : Une prestation ciblée

L'objectif est de répondre à un besoin technique, commercial, économique, etc. exprimé par l'exploitant lors de la réalisation du diagnostic de pré-conversion ou d'une visite technique chez un agriculteur déjà certifié en AB et de lever ainsi des freins possibles aux démarches de conversion ou de certification AB.

Les moyens et les outils :

- Les formations

- La participation à des projets collectifs initiés dans le cadre de la convention Bi'Eau(1)

Haute Valeur Environnementale:

Etape 1 : Information ; organisation de réunions publiques locales pour préciser les attentes

Etape 2 : Mise à disposition d'outils selon les exigences des acteurs

Phase 3 : Formation

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Chambre d'agriculture, CEHM, INRA

Structures coopératives (Caves, CUMA, etc.)

Prestataires intervenant sur la zone, structures commerciales

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Chambre d'agriculture, DDTM 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

Phase 2 Contrat (2015-2017) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.5

METTRE EN VALEUR LES ESPACES AGRICOLES PERI-URBAINS EN ENGAGEANT LES ETUDES DE DEFINITION DES PAEN

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

Le SCoT instaure des conditions de protection importante de l'espace agricole sur son périmètre. Il identifie par ailleurs des secteurs à enjeux, présentant des qualités en termes de terroir et de valeur agronomique, également des enjeux liés à leur forte valeur environnementale. Il indique cependant des conditions de vulnérabilité et des risques de dégradation importants par déprise, mitage ou cabanisation.

Le SCoT propose dans ces secteurs d'instaurer des actions volontaires et de recourir à l'outil de maîtrise et de gestion qu'est le PAEN. La plaine de Poussan – Montbazin – Gigean est principalement visée par ce principe.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes et leurs groupements (EPCI, SMBT)

Département 34 : Service foncier agricole et territoires Leader

OBJECTIF OPERATIONNEL

Déclinaison des orientations du SCoT qui instaure une protection de l'espace agricole par la lutte contre l'étalement urbain et la déprise agricole

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à engager la mise en œuvre de ce PAEN par une étude de définition qui permettra d'en délimiter précisément le périmètre et d'élaborer un programme d'actions adaptées.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

INRA Sup agro, Association climatologique de l'Hérault, SAFER, Syndicats de Crus, associations environnementales

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS



Région, (FEADER)

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Montant de l'étude à évaluer suite à la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.6
AIDER L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

AXE D'INTERVENTION

Appui à l'installation

CONTEXTE

Les aides à l'installation ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Ces aides consistent à soutenir les dépenses inhérentes à une première installation réalisée par un jeune agriculteur qui reprend une exploitation agricole ou créé une nouvelle structure.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

La mission d'animation (cf. fiche 3.2.1) permettra de préciser les moyens, le contenu, le calendrier et le plan de financement de cette démarche d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A définir

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

A définir

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

A définir

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

A définir

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

Phase 2 Contrat (2015-2017) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.7

REALISER UNE CHARTE D'INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE POUR LA CREATION D'UN POLE AGRICOLE

AXE D'INTERVENTION

Appui à l'installation

CONTEXTE

L'agriculture est une composante majeure de l'économie du bassin de Thau :

- 66% des terres hors eaux sont agricoles.
- 25% du territoire hors eaux sont occupés par la vigne.
- La part moyenne des emplois agricoles (avec conchyliculture et petite pêche) est de 10%.
- C'est un secteur dominé par l'agriculture dite « familiale » et de petite taille.
- 3 secteurs agricoles se distinguent : Marseillan/Villeveyrac, Loupian/Poussan/Gigean, Mireval/Frontignan/Vic.

Ainsi, notamment, la commune de Marseillan présente une agriculture relativement diversifiée (viticulture, conchyliculture, cultures melonnières, etc.) qui résiste bien :

- un vignoble varié où dominent les Vins de Pays,
- une présence structurante de la cave coopérative d'Agde-Marseillan, représentant l'une des productions les plus importantes (106 000 hl), mais dont la localisation en centre-ville est aujourd'hui problématique,
- des projets d'agrandissement foncier importants pour certains exploitants,
- des cessations d'activités envisagées à plus de 10 ans.

Dans le cadre du contournement de Marseillan-ville par le Département, de nouveaux espaces vont être ouverts à l'urbanisation. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du SCoT du bassin de Thau et de la révision du PLU de la Commune.

En s'appuyant sur cette opportunité future de desserte, et afin de limiter l'étalement urbain dans le vignoble, Thau aggro souhaite proposer des solutions de développement aux activités agricoles, alliées à un développement touristique, par la création d'un pôle thématique « agriculture et produits du terroir ».

En 2010, Thau aggro a lancé une étude pré-opérationnelle en vue de l'aménagement du secteur d'extension lié au contournement de Marseillan, permettant de définir un pré-programme :

- Création d'un hameau agricole intégré à l'environnement pour accueillir bâtiments et zones techniques

- Valorisation et développement de la cave coopérative d'Agde-Marseillan par son déplacement au sein du vignoble, à proximité des bassins de décantation existants
- Création d'une Coopérative d'utilisation du matériel agricole, mutualisation d'équipements techniques type aires de lavage et de remplissage
- Création d'un outil de promotion des produits du terroir : antenne Office de tourisme, circuits découvertes, productions agricoles et conchyliques, etc.

MAÎTRE D'OUVRAGE

EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de proposer un guide, voire un appui à la réalisation de toute opération de ce type identifiée sur le territoire du bassin de Thau :

- en définissant un socle de bonnes pratiques servant de base aux différentes opérations identifiées : afficher des principes fonctionnels d'aménagement basés sur la qualité et le respect de l'environnement ;
- en proposant des réponses graphiques sous forme d'esquisses aux projets retenus ;
- en apportant des préconisations susceptibles d'aider les particuliers à qualifier leur projet de construction.

La mission d'animation (cf. fiche action 3.2.1) peut aider à préciser le contenu de cette action.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation de hameaux agricoles intégrés à l'environnement serait une première en loi littorale. Une démarche globale de qualité, intégrant la prise en compte des éléments environnementaux, paysagers et architecturaux, doit être élaborée et déclinée sur les différentes programmations.

Il est donc proposé la réalisation d'une analyse paysagère, architecturale et environnementale préalable qui dictera les grands principes d'une charte de préconisations pour la réalisation d'un projet global de pôle agricole regroupant unité de production de type cave, équipements techniques et bâtiments d'exploitations.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 : étude de définition niveau esquisse

- Solliciter le CAUE de l'Hérault afin d'échanger sur le contenu du cahier des charges et les objectifs de la mission
- Constituer un comité de pilotage, comprenant la Région et le Département, la DDTM 34, la Chambre d'agriculture, les professionnels agricoles (cave coopérative, exploitants), les communes concernées et les 2 EPCI
- Elaboration de la charte
- Niveau esquisse sur les projets d'aménagement retenus

Phase 2 : Avant-projet sommaire et détaillé par site

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CAUE de l'Hérault, caves coopératives, syndicats professionnels, Chambre d'agriculture

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DDTM 34, Région LR, Département 34, Thau aggro, CCNBT, Communes

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

Phase 2 Contrat (2015-2017) : A définir en fonction des études

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3 :
Créer du lien entre les filières

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.1
STRUCTURER LE TERRITOIRE ECO-TOURISTIQUE

AXE D'INTERVENTION

Faire connaître les métiers, les produits et les milieux.

CONTEXTE

Thau agglomération, dans le cadre de sa compétence en matière de promotion touristique, œuvre depuis 2010 à la définition et au positionnement de sa destination touristique.

Cette destination s'établit autour de la ville centre, Sète, rayonnant par son offre culturelle, et est enrichie par les spécificités des autres communes membres : Muscats de Frontignan et Mireval, thermalisme de Balaruc les Bains, huîtres et coquillages de l'étang de Thau, Canal du Midi à Marseillan et Canal du Rhône à Sète, massif de la Gardiole, espaces lagunaires, etc.

L'économie touristique du territoire représente, en 2011, 1,5 millions de nuitées et 300 000 visiteurs dans les sites touristiques. Avec 122 000 lits touristiques, Thau agglomération représente 15% de la capacité d'accueil du département de l'Hérault. Au total, près de 1 378 établissements travaillent dans le secteur touristique et génèrent près de 1 650 emplois salariés, essentiellement portés par les activités d'hôtellerie et les activités récréatives. Le chiffre d'affaire moyen des entreprises touristiques du territoire est de 357 548 euros. Le montant de dépenses journalières des touristes du Pays de Thau correspond à la moyenne départementale. Il est de 45 €, constant depuis 2006. L'hébergement, la restauration et les courses alimentaires représentent les 3 premiers postes de dépenses. La durée moyenne des séjours des touristes résidant en camping sur le territoire de l'agglomération est d'une semaine environ, de 3 jours pour la clientèle résidant en hôtel. La durée de séjour de la clientèle selon sa provenance varie peu.

L'agriculture littorale du bassin de Thau représente un poids socio-économique important mais en régression : 1 530 équivalents temps plein représentent 7% des actifs. En termes de surface, le territoire a perdu 30% de sa surface agricole utilisée en 12 ans ; elle est de 8 000 hectares, avec une prédominance de la viticulture. 1 600 hectares sont classés en AOP, essentiellement Muscat de Frontignan. On observe une baisse continue des revenus des exploitants. Le territoire est concerné par 7 caves coopératives, mais n'en compte que 3 présentes sur place (Frontignan, Marseillan et Mireval) et 58 caves particulières.

Au-delà du rôle économique et productif des terres agricoles, le vignoble constitue un patrimoine collectif occupant des fonctions paysagères et sociales dans le territoire, recherchées par les touristes, ainsi que des fonctions environnementales importantes, notamment en lien avec l'étang de Thau.

Ainsi, les activités halieutiques et conchylicoles sont étroitement associées aux activités viticoles. Elles représentent le 2^{ème} pôle économique agricole de l'Hérault : 90% de la production conchylicole méditerranéenne et 10% de la production nationale d'huîtres.

Ainsi, l'oenotourisme a été identifié comme la thématique permettant de rassembler cette multitude de paysages, de patrimoines, de savoir-faire et de produits dans une stratégie globale. Cette stratégie se décline aujourd'hui autour d'une destination et de son positionnement. Avec l'étang de Thau comme point central, la destination « Pays de Thau » regroupe 14 communes. Elle s'étend de Marseillan à Mireval, et de Villeveyrac à Sète.

Le positionnement touristique de la destination s'appuie sur l'alliance « Vins – Coquillages ». Il est le fruit d'une mise en réseau et d'un travail partenarial important, avec les représentants du tourisme et des filières identitaires du territoire : viticulture, conchyliculture, petite pêche. Ce travail s'est organisé autour de rencontres professionnelles annuelles : « Les Assises de l'Oenotourisme et du Terroir en Pays de Thau ». Organisées pour la première fois le 3 février 2011, ces assises ont rassemblé près de 200 professionnels inter-filières pour échanger, imaginer et construire ensemble la stratégie oenotouristique de la destination « Pays de Thau ».

Cette dernière s'appuie sur les objectifs suivants :

- Répondre à une offre relativement diffuse en matière d'oenotourisme
- Apporter de la lisibilité et du contenu à la destination
- Construire et développer un fonctionnement en réseau en identifiant les connexions et complémentarités de chacun

Elle est une attente de l'ensemble des partenaires. Ce développement doit permettre de consolider les filières viticoles, conchyliques, halieutiques et touristiques :

- en accompagnant une montée en gamme, une diversification et une structuration de l'offre,
- en favorisant un allongement de la saison par mise à disposition de produits autres qu'estivaux.

Ce développement doit être construit en cherchant à permettre au territoire de se démarquer à l'intérieur d'une offre régionale « Sud de France » à laquelle il contribuera. Le territoire peut proposer une offre construite autour de la découverte des milieux, des produits et des métiers de production (agriculture, pêche, conchyliculture). Il est convenu que ses caractéristiques maritimes et lagunaires doivent être mises en avant pour contribuer à une offre identifiable et spécifique.

Ainsi, Thau agglomération a déjà mis en œuvre un plan d'actions, élaboré dans le cadre des Assises de l'oenotourisme et décliné de la manière suivante :

2011 - 2012 :

- Création d'un évènement communautaire fédérateur, annuel, pour les professionnels : « Les Assises de l'Oenotourisme et du Terroir en Pays de Thau »
- Création d'un outil de communication présentant les produits de la destination : « Vignobles et Saveurs en Pays de Thau », téléchargeable sur site internet ; des applications iPhone et android sont programmées
- Lancement de la démarche de labellisation nationale « Vignobles et Découvertes ». Plus de trente professionnels du territoire labellisés Qualité (caveaux viticoles, structures d'hébergement, restauration et fermes conchyliques) ont adhéré à la démarche comme partenaires de la candidature de la destination « Pays de Thau » au label « Vignobles et Découvertes ». Thau agglomération déposera la candidature de la destination « Pays de Thau » le 15 septembre 2012 auprès d'Atout France. La CCNBT est associée à la démarche dans le cadre du comité de pilotage et de suivi du label

- Candidature à l'appel à projet régional « Oenotourisme » sur 2 projets : Assises 2013 et Applications iPhone et android du guide « Vignobles et Saveurs en pays de Thau »

2012 - 2013 :

- Mise en œuvre de modules de formations collectives inter-filières : devenir ambassadeur de la destination
- Création de circuits oenotouristiques sous forme packagée

Ces actions font partie du plan d'actions agricoles 2012 – 2015, porté par Thau aggro.

MAITRE D'OUVRAGE

Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Thau aggro souhaite se positionner dans la construction d'une démarche territoriale sur la destination « Pays de Thau ». Ce travail, initié depuis 2010, a déjà permis, à travers le guide « Vignobles et Saveurs en Pays de Thau », de fédérer un certain nombre de professionnels sur les 2 territoires de Thau aggro et de la CCNBT, en partenariat avec cette dernière. L'identité de la destination « Pays de Thau » et son positionnement oenotouristique sur l'alliance « vins – coquillages » est enfin posée.

L'étape suivante est la constitution du réseau de professionnels inter-filières, et leur animation par la création de produits oenotouristiques sous forme packagée, à l'horizon 2013.

Des initiatives existent déjà, de type « de ferme en ferme », « 1 jour, 1 route, 1 terroir », « Mobithau », etc. Il ne s'agit pas de créer un énième produit qui viendrait se superposer mais d'engager un travail partenarial et intégrateur dans un objectif partagé de gagner en lisibilité et en notoriété pour la destination « Pays de Thau ».

Ainsi, Mobithau est un outil territorial intéressant, mais nécessitant d'être enrichi par la présence de professionnels dans une logique économique, et en complémentarité avec les autres produits existants.

Il s'agit de structurer un produit touristique territorial basé sur la valorisation des milieux, des productions et des métiers liés à ces milieux, ce qui comprend plusieurs objectifs opérationnels :

- Structurer et diversifier l'offre touristique actuelle pour développer l'économie locale
- Structurer un « produit territorial touristique » basé sur la valorisation des caractéristiques viticoles, lagunaires, maritimes et environnementales du territoire
- Valoriser le patrimoine et les ressources locales
- Développer un tourisme durable et responsable, respectueux de l'environnement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de construire ensemble une stratégie territoriale adaptée, garante de l'authenticité des professionnels et répondant aux attentes des différentes clientèles.

L'action porte en 4 phases :

- Phase 1 : Identifier les besoins des différentes clientèles ciblées – Travail partenarial mené en collaboration avec les labels Qualité, les offices de tourisme de la destination (6) et les agences réceptives
- Phase 2 : Identifier les produits existants, à compléter ou à créer et correspondants à ces besoins – Mutualisation et gouvernance – Travail partenarial avec les réseaux

d'acteurs type CPIE, CIVAM, ADMM, etc., les professionnels des filières viticoles, conchylicoles, halieutiques et touristiques

- Phase 3 : Positionner les produits par rapport aux différentes cibles de clientèle – Organisation des circuits et définition de modules de formations inter-filières pour devenir ambassadeur de la destination
- Phase 4 : Mettre en œuvre des formations et des circuits oenotouristiques packagés :
 - Créations d'outils de communication et de marketing
 - Création d'outils de navigation adaptés – applications, etc.
 - Signalétique touristique
 - Commercialisation
- Phase 5 : Suivi et Evaluation des produits touristiques.

Avec cette démarche collégiale, adaptée aux besoins des clientèles, la destination Pays de Thau va gagner en lisibilité et en notoriété.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Phase 1 à 4

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Phase 5 et Poursuite et développement des actions engagées

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de communications réalisées - Nombre de produits packagés commercialisés - Fréquentation touristique - Durée et fréquence des séjours - Nombre de téléchargement des applications

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Hérault tourisme, Offices du Tourisme, Cemagref-IRSTEA, ADMM, CPIE bassin de Thau, Sirena, SIEL, CIVAM, Chambre d'Agriculture, Agences Réceptives, etc.

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Intercommunalités, communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	125 000 € HT
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.2

FAVORISER LA DIVERSIFICATION ET LA VENTE DIRECTE SUR LES SITES DE PRODUCTION CONCHYLICOLES

AXE D'INTERVENTION

Faire connaître les métiers, produits et milieux

CONTEXTE

L'aménagement des lieux de production et de vente permet de valoriser l'image du territoire et de répondre aux enjeux de diversification et de pérennisation des filières halieutiques.

Les professionnels de la conchyliculture ont donc souhaité diversifier leurs activités en proposant des dégustations dans leur mas et aux abords des sites de productions, dans les zones prédéfinies dans le SCoT. Un arrêté préfectoral (été 2011) autorise et encadre ces possibilités de dégustation, sous l'autorité des services vétérinaires.

Toutefois, toutes les zones conchyloles ne disposent pas des mêmes opportunités pour l'accueil du public et des aménagements sont nécessaires : résorption de « points noirs », stationnement, fléchage, voiries, etc.).

Une étude devra recenser les potentialités de chaque zone et les aménagements nécessaires pour permettre un accueil optimal.

MAITRE D'OUVRAGE

CRCM (étude)

Communes littorales pour la réalisation des travaux

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser la valorisation des produits en améliorant les conditions de vente directe
- Favoriser la diversification conchylicole et l'accueil du public dans les mas
- Améliorer l'image de marque du bassin de Thau et de ses productions halieutiques
- Valoriser l'image des professionnels et développer un contact direct avec les producteurs
- Disposer d'une analyse précise des potentialités de chaque zone conchylicole en termes d'accueil du public
- Définir les investissements prioritaires en termes d'aménagements publics ou privés pour répondre à ces objectifs

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude prospective ou « étude de secteurs conchyloles » devra :

- 1) recenser les potentialités par zone en termes :

- d'accès : qualité des dessertes routières, fléchages,
 - de stationnement : existence de places de parkings ou possibilités de création aux abords des lieux de dégustation,
 - de capacités des entreprises à fournir des prestations de qualité (suivi sanitaire des produits, équipement des mas, formation des professionnels, etc.) ;
- 2) pour chaque zone :
- définir les aménagements collectifs nécessaires pour optimiser l'accueil et estimer leur coût : fléchage, signalétique, aménagement des voiries,
 - évaluer les possibilités de vente directe associant plusieurs types de produits ;
- 3) identifier un cahier des charges type pour l'accueil du public : dispositions réglementaires (vétérinaires), dispositions spécifiques (formation des professionnels à l'accueil, etc.), aménagements privatifs (gestion des déchets, etc.) ;
- 4) élaborer une signalétique commune aux produits du territoire afin de développer une image commune sur Thau (Marketing territorial).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etude préalable

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Travaux d'aménagement de sites

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Communes littorales, ADMM, Cépralmar, services de l'Etat, services vétérinaires, Département 34, CRLR, UE

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Région LR, Département 34, intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	70 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.3

FAVORISER LE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AUTOUR D'UN PROJET TERRITORIAL

AXE D'INTERVENTION

Engager des partenariats

CONTEXTE

Plusieurs entreprises volontaristes et pro actives (une quinzaine de PME + une dizaine au moins de conchyliculteurs, agriculteurs et entreprises touristiques) sont pressenties pour la constitution d'un nouveau groupement d'entreprises dont les principaux objectifs seraient :

- de planifier et organiser des espaces et des moments privilégiés permettant une connexion intelligente et concertée entre les projets des entreprises regroupées et les politiques de développement économique des collectivités locales ;
- de s'inscrire concrètement et prioritairement dans des actions de développement durable pour répondre aux attentes des partenaires mais aussi pour en faire un élément de performance de chaque entreprise adhérente ;
- de dynamiser les politiques d'innovation (technologique, organisationnelle) de chaque entreprise par des transferts entre entreprises et desancements de projets nouveaux tout ceci en adéquation avec la vision à moyen et long terme du devenir du territoire ;
- de développer des actions communes permettant le déploiement d'innovations transversales.

MAÎTRE D'OUVRAGE

LRIA, groupement d'entreprises

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Conduire une étude de faisabilité pour un groupement d'entreprises de taille moyenne (plus de 10-15 salariés) des secteurs de la production et de la commercialisation des produits de la mer, du nautisme, du tourisme, de l'agroalimentaire, etc.
- Créer le groupement (aspects juridiques, modalités d'action, cahier des charges pour l'adhésion, etc.)
- Mettre en place les principales actions définies dans l'étude

INTERET DE L'ACTION

Disposer, au niveau du territoire, d'un interlocuteur représentatif des entreprises privées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les objectifs principaux de l'étude de faisabilité sont :

- 1) Un état des lieux permettant :
 - de compléter et valider le recensement des groupements à vocation économique intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire de Thau,
 - de préciser les actions en cours ou projetées à court et moyen terme,
 - de recenser les acteurs institutionnels intervenant sur le bassin de Thau.
- 2) Une analyse des besoins des entreprises pressenties permettant :
 - de préciser les besoins et les projets (sur environ 20 entreprises, tous secteurs d'activité),
 - d'étudier les liens possibles entre projets et besoins des entreprises et actions programmées,
 - de définir les objectifs à partager par les membres du futur groupement d'entreprises, définis à partir de l'analyse des besoins exprimés par les entreprises consultées.
- 3) Des simulations de montage juridique et économique de la structure permettant :
 - de préciser le choix de la structure juridique,
 - de proposer des modes d'organisation (commissions, animation, secrétariat, etc.),
 - d'établir un premier plan d'actions prévisionnel du futur groupement, en mettant l'accent sur des actions de développement durable, de diffusion d'innovation et de performance d'entreprise.
- 4) Le montage juridico financier de la structure permettant :
 - d'élaborer les statuts du futur groupement et voir comment s'insérer techniquement et juridiquement dans les actions des autres groupements agissant déjà sur le territoire de Thau,
 - de déterminer les partenaires potentiels concernés par la thématique du groupement,
 - de réaliser des simulations budgétaires (dépenses prévisibles et ressources nécessaires) et financements accessibles (éligibilité potentielle à des dispositifs de soutiens divers).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 : rechercher une structure de portage de l'étude, réaliser l'étude de faisabilité

Etape 2 (2012-2014) : créer le groupement, lancer quelques actions identifiées dans l'étude de faisabilité

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de l'étude de faisabilité
- Mobilisation d'un maître d'ouvrage
- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre d'actions interfilières conduites

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Entreprises nautiques de l'ex Alliance pour le bassin de Thau, Médithau

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

LRIA

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	21 500 € + à définir*
2015-2017	A définir

* en fonction des résultats de l'étude.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.4

CREER UNE PLATEFORME DE DISTRIBUTION DE PRODUITS LOCAUX

AXE D'INTERVENTION

Engager des partenariats

CONTEXTE

Depuis 2006, la Région Languedoc-Roussillon a créé la marque Sud de France, regroupant 1 600 entreprises et 5 000 produits viticoles et agroalimentaires.

Les études et démarches en cours sur la filière agricole (diagnostic agricole, assises de l'oenotourisme initiées par Thau aggro, Agenda 21 de la CCNBT) ont mis en évidence le besoin exprimé des professionnels de recherche de valorisation :

- Faire connaître et apprécier le territoire pour faire connaître et apprécier les produits
- Faire connaître et goûter les produits pour inciter à l'achat
- Favoriser des rencontres entre producteurs et consommateurs, sur les exploitations ou lors d'occasions particulières

Ainsi, le développement de circuits courts est souvent évoqué. Les circuits courts de commercialisation occupent une place de plus en plus importante : AMAP Villeveyrac, Paniers Poissons Coquillages CPIE sur Montbazin et Marseillan, halles alimentaires, etc. Dans le cadre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, une fiche action 3.2.2 « Vente directe sur les sites de productions conchylicoles » est également mentionnée.

Des acteurs de la restauration hors domicile s'interrogent sur le développement de leurs approvisionnements en produits locaux. Cuisines centrales, cantines scolaires, maisons de retraite, restaurants privés ou encore petites, moyennes et grandes surfaces souhaitent augmenter et diversifier la part des produits d'origine locale dans leurs approvisionnements.

Un dispositif de commercialisation et de distribution de type plateforme permettrait d'assurer un approvisionnement pérenne en produits agricoles locaux à destination des acteurs de la restauration hors domicile ; cet approvisionnement est conditionné à l'organisation de volumes demi-gros que les producteurs locaux ne peuvent pas assurer durablement individuellement.

Ce nouveau créneau de commercialisation intéresse aussi certainement des agriculteurs et des conchyliculteurs écoulant actuellement leur production sur des créneaux plus classiques, en filière longue ou vente directe, en leur permettant d'accéder à de nouveaux débouchés de volume. Il ressort que la filière agricole présente de fortes potentialités, mais le manque de coordination entre acteurs (de nombreuses initiatives ou réseaux existent, mais on observe un manque de visibilité et de connaissance) et l'absence de moyens et d'équipements mutualisés sont un frein pour se positionner sur des débouchés locaux existants.

Il paraît donc essentiel de permettre aux acteurs de s'organiser à l'échelle d'un territoire pertinent et d'inventer des modes d'organisation et de partenariat pour développer de

nouveaux schémas d'approvisionnement en produits locaux, sur la base d'un modèle économique viable.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etudes : Thau agglo

Travaux : A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Définition et faisabilité d'une plateforme de distribution alliant vente de productions locales et logistique urbaine (type marché d'intérêt local)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Définition et faisabilité d'une plateforme de distribution alliant vente de productions locales et logistique urbaine (type marché d'intérêt local)

Il s'agit de vérifier la faisabilité économique d'une alternative entre les circuits courts, comme la vente directe, et les circuits longs des grossistes de dimension régionale (type M.I.N), en s'appuyant sur :

- des producteurs qui veulent travailler collectivement en réseau, à une échelle d'organisation intermédiaire ;
- la recherche d'un effet de seuil sur un territoire géographique pertinent, en termes de population, potentiel de commande, distance à parcourir, etc. ;
- l'organisation d'un processus de concertation entre acteurs privés et publics.

Trois phases sont identifiées :

PHASE 1 : APPROCHE ECONOMIQUE

- ✚ La faisabilité économique d'un dispositif de commercialisation et de distribution de type plateforme :
 - ⇒ Les besoins et les attentes des acteurs de la restauration hors domicile
 - ⇒ Les marchés potentiels concernés
 - ⇒ Les secteurs d'activités concernés
 - ⇒ L'identification des différents acteurs professionnels concernés agricoles, conchyliques, etc.
 - ⇒ Les champs potentiels de développement pour d'autres utilisateurs (filières)
- ✚ La définition d'un tel dispositif :
 - ⇒ Les missions affectées au dispositif
 - ⇒ Les moyens humains et matériels
 - ⇒ L'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement en fonction des ressources potentielles
 - ⇒ Un business plan à 5 ans

PHASE 2 : ORGANISATION DES ACTEURS

Les acteurs professionnels et leurs organisations : Chambre d'agriculture, Comité régional de la conchyliculture, etc.

Les acteurs publics : Région, Département, Thau aggro, CCNBT, Hérault Méditerranée, SMBT, etc.

Les acteurs de la restauration hors domicile : cuisines centrales, maisons de retraites, cantines scolaires, restauration, etc.

Il s'agit ici d'envisager et de définir les modalités d'une structure de coordination de l'ensemble des parties prenantes, lieu d'interface entre les acteurs où les attentes des professionnels pourront être traduites. Cette structure ainsi définie assurera la gouvernance du futur dispositif élaboré.

PHASE 3 : MONTAGE JURIDIQUE

⇒ Les différentes formes juridiques possibles en détaillant les modes d'organisation, les avantages et les inconvénients

L'étude aboutira à un programme de mise en place et proposera un rétroplanning des différentes étapes de réalisation du projet.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etudes de faisabilité

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : Aménagements

INDICATEURS DE SUIVI

Volumes potentiels générés - Nombre d'exploitants agricoles concernés - Labellisation Sud de France, etc.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CIVAM Hérault, CPIE Bassin de Thau, Chambre des métiers et de l'artisanat, ADMM, Producteurs locaux

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET ADMINISSTRATIFS

Europe, Etat, Région LR, Département 34, EPCI, Chambre d'agriculture

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	40 000 €
2015-2017	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.5

MISE EN PLACE D'UN PRET D'HONNEUR A VOCATION AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

THEMATIQUE

Engager des partenariats

CONTEXTE

Thau initiative, plateforme d'initiatives locales, apporte un soutien aux porteurs de projets d'entreprises (création, développement ou reprise) en leur accordant des prêts à 0%. Ces prêts ont un effet levier sur des prêts bancaires complémentaires. Le statut actuel de Thau initiative ne lui permettait pas de soutenir des activités agricoles jusqu'ici du fait de l'agrément fiscal. Ce frein a été levé durant l'année 2012 grâce à un lobbying important du réseau national France Initiative.

En conchyliculture et petite pêche, la création d'entreprise est très coûteuse et peine souvent à mobiliser les aides à l'installation agricole (du fait des critères de niveau de formation, d'âge). Par ailleurs, les appuis à la diversification du FEP ne peuvent concerner que de petits investissements ou des investissements collectifs, qui ne correspondent pas aux demandes des porteurs de projet. Un manque important est identifié concernant l'appui à l'investissement sur des bâtiments, des bateaux, etc.

En viticulture, les professionnels valident aussi l'intérêt d'un tel outil, pour des sujets tels que l'installation (hors du cadre des aides nationales), de trésorerie, de recherche de diversification.

Les banques sont par ailleurs assez « frileuses » sur le soutien à ces filières du fait de la crise actuelle. Un outil du type prêt à taux 0 pourrait être un appui précieux.

Cet outil qui permet de financer du besoin en fond de roulement semble intéressant pour l'ensemble des professionnels présents.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau Initiative

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de créer un nouveau prêt de Thau initiative et de l'adapter au soutien financier de la filière agricole, afin de commencer rapidement (dès 2012) une activité de prêts d'honneur.

Ce prêt agricole pourrait être mobilisé, en phase expérimentale, pendant 4 ans, comme d'autres plateformes en France l'ont fait (Corse, Périgord), pour mobiliser un fonds dévolu aux exploitations agricoles ne pouvant prétendre notamment à la DJA (dotation Jeune Agriculteur), tout en bénéficiant de l'agrément fiscal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Thau initiative est membre de France Initiative Réseau, qui regroupe l'ensemble des plateformes nationales. Depuis 2008, cette dernière travaille à l'ouverture du champ d'application des plateformes au secteur agricole. Les règlements européens encadrant le financement des entreprises permettent aux plateformes de soutenir depuis 2008 les activités de transformation et de commercialisation d'entreprises de produits agricoles ou liés à la pêche.

Par ailleurs, le financement par une plateforme de la partie « production agricole » est aujourd'hui possible.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

- Recenser les besoins des entreprises agricoles non couverts par d'autres types de financements publics
- Evaluer l'enveloppe financière prévisionnelle et les moyens alloués
- Définir les publics cibles, les conditions d'octroi : démarches environnementales, professionnalisation, diversification des produits, montant maximal de prêt, nombre maximum de dossiers par an, etc.
- Réaliser le tour de table financier constitutif du fonds d'intervention : FEDER (FEADER), Région, Département, EPCI, Crédit agricole, etc.
- Définir et mettre en place un comité d'agrément spécifique

Depuis un travail a déjà été mené et a donné lieu aux propositions suivantes :

L'objectif de ce prêt agricole à taux 0% est de venir compléter les dispositifs existants, dans le respect de la réglementation européenne de minimis :

- La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) – Point Info Installation
- Le Crédit à l'Initiative Agri rurale – AIRDIE

Ainsi, les critères proposés pour l'instauration de ce prêt agricole à taux 0%, sont :

- Projets de Création / Reprise / Développement (logique de modernisation, normes qualité, diversification.....)
- Activité à titre principal
- Montant : 5 000 à 20 000€ de prêt à 0%
- Remboursements sur 5 ans avec possibilité de différé de 12 mois. Le comité d'agrément se donne la possibilité d'organiser des remboursements annuels sur 9 à 10 mois selon la saisonnalité des activités.
- Projets non soutenus par la DJA
- Apport minimum du porteur de projet correspondant au montant du prêt demandé (valorisation des apports)
- Fonds propres positifs
- Effet levier sur un prêt bancaire complémentaire obligatoire.

Ce prêt nécessite la constitution d'un comité d'agrément ad hoc, en capacité d'évaluer les projets viticoles, conchyliques ou halieutiques, intégrant la chambre d'agriculture et des professionnels de ces filières.

Sur cette base, un budget prévisionnel sur 2012 – 2015, pour un prêt expérimental, s'élève à :

Année	2012	2013	2014	2015
Nombre de prêt	5	10	10	10
Prêt moyen	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
total	62 500 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €

Ressources	2012	2013	2014	2015
Remboursement total prévu	0 €	25 000 €	50 000 €	75 000 €
Remboursement 2012	0 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Remboursement 2013		12 500 €	25 000 €	25 000 €
Remboursement 2014			12 500 €	25 000 €
Remboursement 2015				12 500 €

INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs proposés sont :

- le nombre de personnes accueillies sur l'activité agricole,
- le nombre de dossiers agricoles accompagnés,
- le nombre de dossiers agricoles étudiés en comité d'agrément,
- le nombre de créations ou reprises ou développements d'entreprises agricoles soutenues,
- l'effet levier sur des prêts bancaires complémentaires,
- le nombre d'emplois ainsi créés ou maintenus

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Chambre d'agriculture, CRCM, Département 34, Région LR, Professionnels des filières, Experts-comptables, Banques...

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

Europe, Région LR, Département 34, intercommunalités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Budget prévisionnel estimé (phase test de 3 ans) avec démarrage en 2012 (fonds de prêt) :

Année 1 = 100 000€

Année 2 = 125 000€

Année 3 = 150 000€

Année 4 = 125 000€

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	225 000 €
2015-2017	275 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.6

FAVORISER L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DANS LES PRATIQUES CULTURALES

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'innovation dans les pratiques culturelles

CONTEXTE

La mortalité du naissain d'huîtres creuses conduit les professionnels à :

- repenser leur stratégie d'approvisionnement en naissains : *comment obtenir un naissain adapté aux conditions méditerranéennes à moindre coût ?*
- adapter leurs pratiques d'élevages : *certaines pratiques permettent-elles de limiter les risques de pertes ?*
- diversifier leurs productions (pectinidés, palourdes, bijoux, etc.).

Par ailleurs, la volonté de certains d'entre eux de développer une production de qualité à destination d'un marché nouveau entraîne également une évolution des techniques et des structures d'élevage (exemple : tables surélevées à perches tournantes pour l'exondation).

Pour répondre à l'ensemble de ces problématiques, il est primordial de fédérer les compétences existantes et de créer des partenariats spécifiques entre professionnels, organismes de recherche et centres de formation. Une réflexion sur la mise en place d'une plateforme technique de démonstration pour les filières en mer est en cours à l'échelle régionale.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Cépralmar/CRCM

OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action consiste à assurer le développement d'une filière « fruits de mer ».

- 1/ Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes
- 2/ Favoriser l'innovation dans les pratiques culturelles
- 3/ Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijoux, oursins, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1/ Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes

- Etudier la faisabilité du captage naturel dans l'étang de Thau

- Mettre au point un pilote de micro-nurserie professionnelle en flux continu couplé à une production de masse de phytoplancton à bas coût pour transfert aux entreprises puis adapter le système d'écloserie en flux continu pour le transfert à une unité collective de production de larves sélectionnée en fonction des conditions méditerranéennes

2/ Favoriser l'innovation dans les pratiques culturales

- Identifier et tester les itinéraires zootechniques qui permettent de limiter les risques de pertes
- Identifier et tester de nouveaux outils et pratiques dans l'objectif d'obtenir un produit de haute qualité
- Identifier et tester des systèmes de lutte contre la prédation

3/ Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijus, oursins, etc.)

- Répondre à la question d'approvisionnement en juvéniles en testant le captage naturel et/ou la faisabilité de production en écloserie
- Faire des essais de grossissement pour définir l'itinéraire technique le plus approprié : quelle zone ? quelle structure d'élevage ? quelle période ? etc.
- Etudes de marché

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1/ Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes

2012-2013 :

- Poursuite et approfondissement des essais de captage naturel mis en place dans le cadre du programme PRONAMED avec plus particulièrement :
 - Etude de la présence des larves en dehors des zones conchylicoles
 - Etude de la richesse phytoplanctonique et zooplanctonique dans le milieu lagunaire en période de maturation et de captage
 - Etude au niveau des réserves énergétiques des larves d'huîtres et impact sur la réussite du captage
 - Etude de la présence de prédateurs et compétiteurs des larves d'huîtres dans le milieu marin en période de captage
 - Etude de la présence d'OsHV-1 dans les larves
 - Etude de l'impact des exondations des huîtres mères sur le déclenchement des pontes
 - Etude de l'impact de différents rythmes d'exondation sur le développement des huîtres captées
 - Etude de l'efficacité de différents types de capteurs
 - Etude de l'efficacité du captage dans différentes zones du Bassin de Thau
- Dimensionnement et mise au point d'un pilote de micronurserie. Essais de production

2014-2017 :

- Synthèse sur la faisabilité du captage naturel dans la lagune de Thau / Poursuite du suivi du captage afin d'alimenter l' « observatoire » / Transfert des connaissances aux professionnels
- Transfert de l'outil micro-nurserie aux professionnels
- Dimensionnement et essais pour la mise en place d'une écloserie locale

2/ Favoriser l'innovation dans les pratiques culturelles

2012-2013 :

- Mise en place d'expérimentations
- Synthèse et transferts aux professionnels

2014-2017 :

- Poursuite des expérimentations en fonction des résultats des premières années
- Synthèse et transferts aux professionnels

3/ Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijoux, oursins, etc.)

2012-2013 :

- Etude sur l'optimisation du captage de pectinidés
- Etude de faisabilité de la reproduction de *Pecten jacobus*
- Essais de grossissement de pectinidés
- Etudes de marchés
- Synthèse et transferts aux professionnels

2014-2017 :

- Développement d'une écloserie de pectinidés (si la faisabilité est validée)
- Etude sur l'optimisation du captage/ponte de bijoux
- Essais de production/grossissement huîtres plates
- Essais stabulation d'oursins
- Essais de grossissement de palourdes pour le réensemencement
- Etudes de marché
- Synthèse et transferts aux professionnels

INDICATEURS DE SUIVI

Rapports d'études - Synthèse des résultats des expérimentations - Transfert des outils aux professionnels

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Entreprises conchylicoles, organismes scientifiques (Ifremer, Université, etc.), centre de formation (Lycée de la mer, CREUFOP, etc.).

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, Etat, Europe (FEP)

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

		Phase 1 : 2012-2014	Phase 2 : 2015-2017
Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes.	<i>Captage naturel</i>	200 000 € (dont 9 400 € PA 2012 Cépralmar)	250 000 €
	<i>Micro-nurserie</i>	150 000 €	-
	<i>Ecloserie</i>	-	200 000 €
Favoriser l'innovation dans les pratiques culturelles	<i>Mortalité</i>	50 000 € (dont 22 800 € PA 2012 Cépralmar)	50 000 €
	<i>Prédation</i>	40 000 €	40 000 €
	<i>Qualité</i>	50 000 €	50 000 €
Diversifier la production conchylicole accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijoux, etc.)	<i>Optimisation captage pectinidés**</i>	45 000 €	-
	<i>Faisabilité ponte coquille St Jacques*</i>	25 000 € (dont 4 400 € PA 2012 Cépralmar)	-
	<i>Ecloserie pectinidés</i>	-	150 000 €
	<i>Optimisation ponte et captage bijus</i>	-	45 000 €
	<i>Stabulation oursin</i>	-	50 000 €
	<i>Captage et Grossissement huitres plates</i>		50 000 €
	<i>Grossissement palourdes</i>		25 000 €
	<i>Etudes de marché*</i>	14 000 € (PA 2012 Cépralmar)	14 000 €
TOTAL		574 000 €	924 000 €

** projet financé dans le cadre de l'axe 4 du FEP

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.7
CREER UN CENTRE DE COMPETENCE TERRITORIAL SUR L'EAU
ECOSITE

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'innovation

CONTEXTE

Le territoire de Thau est aujourd'hui pionnier en matière de gestion intégrée des ressources en eau et de l'aménagement du territoire.

Il convient de regrouper les savoir-faire techniques et les outils de gestion et de suivi des milieux aquatiques au sein d'un centre de compétence sur l'eau et les ressources du territoire de Thau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCNBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Développement et modernisation de l'ECOSITE de Mèze en vue de créer les conditions d'accueil d'entreprises et d'institutions dédiées aux secteurs de l'eau, ressources marines et biodiversité :

- Identifier un bouquet de services, d'outils d'aide à la décision, de compétences techniques et scientifiques pouvant être rapprochés voire mutualisés pour une optimisation de la gestion de l'eau sur le territoire
- Créer une interface entre les outils de modélisation (Omega Thau, Mars 3D, modèle azote/phosphore, etc.) pour une approche plus globale des simulations et prospectives
- Etablir les coopérations nécessaires avec les partenaires (Pôle de compétitivité de l'eau de Montpellier, Instituts de recherche, entreprises, etc.) afin de renforcer la collaboration recherche/entreprises/collectivités locales
- Permettre à des entreprises ou groupements d'entreprises de diffuser, après démonstration des savoir-faire sur le territoire-laboratoire de Thau, ces nouvelles écotechnologies et services innovants pour la conquête de marchés de services publics au niveau national et international
- Aider à l'installation, sur un site d'accueil spécialisé, d'entreprises liées au secteur de l'eau, des ressources marines et biodiversité en partenariat avec le pôle montpelliérain

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer sur l'Ecosite de Mèze un pôle de compétence territorial dédié aux domaines de l'eau.

Les travaux de requalification du site actuel à prévoir sont :

- fondations à reconstruire ou à réhabiliter,
- réhabilitation ou reconstruction du site en fonction des études en cours, sur 10 ha estimés,
- reprise de la plateforme au bord du lagunage, cheminements et aires de stationnement,
- extension de 5 ha pour un parc scientifique thématique.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 : Réhabilitation des principaux bâtiments nécessaires à la poursuite de l'activité des entreprises actuellement sur site

Etape 2 : Création de nouveaux bâtiments groupés au centre du site afin de créer un parc technologique et scientifique

Etape 3 : Extension permettant d'abriter les activités de recherche, développement et formation, notamment celles relative au projet « Greenstar »

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises nouvelles - Nombre d'emplois créés ou transférés - Nombre de Brevets d'inventions déposés - Nombre de publications scientifiques

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Universités – INRA – IFREMER - CÉPRALMAR

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

CCNBT – SMBT – CG – CR – DREAL LR – DDTM 34 – SAS GREENSTAR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 (2012-2014) : Requalification immobilière 2 800 000 €

Phase 2 (2015-2017) : Création d'une zone d'accueil des entreprises 5 000 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 800 000 €
2015-2017	5 000 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.8

DEVELOPPER UN PROJET TERRITORIAL AUTOUR DE LA MINE ET DU VIN A VILLEVEYRAC

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'innovation

CONTEXTE

La commune de Villeveyrac est l'une des plus dynamiques en matière d'activité agricole à l'échelle de l'Hérault. Elle a bénéficié d'un remembrement dans les années 90, qui a été à l'origine de ce dynamisme. La commune s'est depuis nettement orientée vers cette vocation agricole, notamment en portant une démarche d'Agenda 21 qui prend appui sur cette activité pour développer un projet territorial durable. En termes de viticulture, les terroirs de Villeveyrac sont liés à la cave coopérative de Pinet qui connaît une dynamique également favorable.

Par ailleurs, la commune est caractérisée par une activité minière d'exploitation de bauxite. Cette activité a conduit à la constitution d'un réseau de galeries aujourd'hui en grande partie inondées, qui constitue une ressource en eau importante pour l'agriculture locale. Grâce à cette ressource, l'espace agricole de Villeveyrac bénéficie d'une capacité d'irrigation avantageuse.

En lien avec cette activité minière, l'exploitant de la ressource minière engage une expérimentation pour ce qui concerne de nouveaux process de la fabrication du ciment, qui permettraient de réduire les consommations énergétiques et le bilan carbone de ce type d'activité. Le développement nouveau de cette activité minière par la société Vicat (extraction de bauxite) va créer une dynamique favorable à Villeveyrac. La reprise d'une activité aura plusieurs conséquences :

- mise à jour de nouvelles galeries,
- mise en place d'un site expérimental d'homogénéisation de bauxite pour la fabrication des ciments,
- disponibilité en eau accrue par extension du réseau de galeries.

Cette nouvelle dynamique doit être l'occasion pour Villeveyrac de consolider sa démarche de projet territorial en appuyant la mise en réseau des filières, dans un objectif de développement d'un « produit territorial » construit autour du tourisme, des mines et du vin.

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Villeveyrac, CCNBT, Vicat, Cave coopérative de Pinet-Villeveyrac

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit d'engager des partenariats entre acteurs économiques pour mettre en œuvre un projet territorial en lien avec l'Agenda 21 communal.

Le projet vise à construire un projet écotouristique basé sur la mine et la vigne, mais aussi d'innover dans les méthodes de vieillissement du vin, ce qui comprend plusieurs objectifs opérationnels :

- Soutenir l'activité minière respectueuse de l'environnement et des hommes
- Faire découvrir Villeveyrac au travers de la mine et de ses produits du terroir
- Optimiser les ressources en eau du sous-sol de la commune
- Maintenir et favoriser une agriculture raisonnée, voire biologique
- Créer de nouveaux produits grâce aux anciennes galeries de la mine
- Réaménager le site de la cave coopérative

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à créer une synergie entre le renouveau de la cave coopérative de Pinet-Villeveyrac, et le développement de l'activité minière, pour développer le tourisme et donc l'économie sur Villeveyrac.

Elle se découpe en plusieurs sous-projets, qui ensemble permettent de dessiner un plan économique et touristique pour Villeveyrac.

► Réaménagement du site de la cave coopérative

La cave coopérative de Villeveyrac a fusionné en 2009 avec Pinet. Le caveau actuel ne permet pas une promotion optimale des vins de la commune. La cave coopérative souhaite modifier l'aménagement actuel du site de Villeveyrac.

L'outil agro-industriel sera spécialisé dans la vinification des vins rouges, les blancs étant traités sur le site de Pinet. L'espace disponible pourra être utilisé pour répondre aux besoins de développement de la ville, mais également pour concevoir et construire un nouveau caveau de vente, adapté à l'ambition du projet territorial, à proximité du musée de la mine. La continuité des deux entités permettra de capter et diversifier l'offre touristique.

► Mise en place de chais de vieillissement dans les anciennes galeries de la mine

Les anciennes galeries de la mine de bauxite ne sont pas utilisées. Certaines seront dédiées au musée de la mine. Pour les autres, il est possible de mettre en place des chais de vieillissement du vin dans les galeries.

La fraîcheur et la température constante offriront un environnement optimal aux vins de Villeveyrac, et pourquoi pas de l'Hérault. Des travaux pour sécuriser les lieux et limiter le taux d'humidité seront nécessaires.

► Développement de nouveaux produits attractifs par la cave coopérative

La cave coopérative de Pinet-Villeveyrac doit diversifier et améliorer son offre grâce à de nouveaux produits. Après avoir proposé des blancs AOP, la cave élargit aujourd'hui son offre avec des rouges et rosés IGP. Elle améliore ainsi la qualité de sa gamme.

Certains coopérateurs émettent le souhait de réaliser une cuvée en agriculture biologique. Pour l'instant l'apport en raisins n'est pas assez conséquent pour réaliser une cuve spéciale. Mais cette possibilité doit être étudiée pour les prochaines années, au vu des demandes des consommateurs.

► Création d'un hameau agricole

Le projet territorial communal étant construit sur la confirmation et la consolidation de l'activité agricole, le SCOT a appuyé cette démarche en instaurant des dispositions très protectrices de l'espace agricole sur la totalité de la commune. La construction agricole y est très contrainte, dans un objectif de maîtrise forte du mitage. Les possibilités permettant de répondre aux besoins des agriculteurs demeurent, sous forme de hameaux intégrés à l'environnement.

Afin d'accompagner le développement de l'activité, l'action consiste donc également à engager la réalisation de ce hameau par l'engagement des études préalables d'aménagement, puis des travaux de réalisation. Une aire de lavage des machines de traitement et de vendage sera créée pour traiter les effluents.

► Protection et valorisation des terres agricoles

Villeveyrac veut préserver son caractère rural. La protection des terres agricoles y participe. Dans un premier temps, la commune, avec l'ADASEA va réaliser un diagnostic des potentialités agricoles. Cette étude, outre la connaissance du terrain, permettra de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.

Dans un second temps, la volonté de préservation des terres agricoles pourra être consolidée par la mise en place d'un périmètre agricole et naturel (PAEN) par le Conseil Général de l'Hérault. Les terres inscrites dans ce périmètre seront protégées de toute urbanisation future.

► Optimisation des ressources en eau du sous-sol de la commune

L'exploitation en sous-terrain de la bauxite va dégager des capacités de stockage de l'eau dans les galeries. La source de Roquemale a un débit de 200m³/h, ce qui n'est pas suffisant pour irriguer les terres agricoles de manière constante. L'objectif est de stocker naturellement cette eau dans les anciennes galeries afin de l'utiliser pour irriguer les terres agricoles durant la période estivale (capacité de stockage de quasi 1 million de m³). Ainsi la ressource de Saint Farriol serait disponible pour un autre usage (eau potable).

► Exploitation raisonnée de la mine de bauxite par l'entreprise Vicat

La mine, dont le carreau appartient à la commune, est aujourd'hui exploitée à ciel ouvert par la SODICAPEI (société des parents d'enfants inadaptés). L'entreprise Vicat a racheté 48 % du capital de la SODICAPEI. Le caractère social de l'exploitation va être conservé.

L'entreprise Vicat mise sur une exploitation raisonnée, et plus longue. Ainsi ils prévoient d'extraire 400 000 tonnes de bauxite par an (ressources exploitables supérieures à 50 millions de tonnes). L'exploitation en souterrain démarrera en 2013/2014 après l'obtention des autorisations nécessaires.

► Création d'un atelier innovant d'homogénéisation de la bauxite

Compte tenu de l'importance du gisement, Vicat créera un atelier d'homogénéisation dont le rôle est de produire une matière première avec un taux d'alumine constant et de s'assurer que la fabrication des ciments rejette 30% de moins de gaz à effet de serre que les fabrications industrielles courantes. Ce processus industriel innovant sera testé et développé à Villeveyrac.

► Création d'un musée de la mine et du terroir

Les galeries vides des anciennes exploitations pourront être utilisées pour créer un musée de la mine et de la vigne. Cet équipement permettra de présenter l'interaction entre l'exploitation minière et le maintien d'une agriculture sur la commune.

Ce musée sera l'occasion de faire découvrir l'exception villeveyracoise (bauxite). En effet, c'est un des derniers sites de bauxite encore exploités en France. L'interaction entre mine et

vigne devra aussi être abordée. Les personnes pourront être renvoyées vers le caveau de la cave coopérative, vers des exploitations ouvertes au public, ou même vers des circuits de randonnées permettant de découvrir le paysage de la commune.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

Construction du projet :

- Concertation avec toutes les parties prenantes
- Etude de prédéfinition avec un bureau d'étude pour la construction des objectifs opérationnels
- Recherches de partenaires
- Etude des potentialités agricoles

Phase 2 du Contrat (2015-2017) :

Mise en place du projet :

- Lancement de l'atelier d'homogénéisation par Vicat
- Construction et ouverture au public du nouveau caveau par la cave coopérative
- Construction du musée de la mine
- Lancement de nouveaux produits
- Animation foncière agricole

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenaires associés aux projets, Fréquentation du caveau, Variation du chiffre d'affaire de la cave coopérative, Fréquentation du musée, Emissions de GES du processus de fabrication du ciment, Nombre d'agriculteurs sur la commune (nouvelles installations ou maintiens), Surface de terres agricoles et naturelles préservées

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Société Vicat, Cave coopérative Pinet-Villeveyrac, SMBT, CCNBT, Offices de tourisme

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

CCNBT, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel		
Phases	Action	Montant (€ HT)
2012-2014	Etude potentialités agricoles	13 000 €
	Etude prédéfinition	A définir
2015-2017	Musée	A définir
	Caveau	
	Atelier d'homogénéisation	
	Chais de vieillissement	
	Hameau agricole	
	PAEN	

ORIENTATION STRATEGIQUE 4

Mettre en œuvre un modèle de gouvernance adapté aux enjeux du territoire

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1 :

Assurer l'intégration des outils de planification et la bonne coordination des actions

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.1 ANIMER DU CONTRAT

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

Le contrat de gestion intégrée est un outil au service des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs politiques. La référence au concept de gestion intégrée impose de fait une concertation des acteurs et des partenaires au niveau des missions et des actions entreprises dans le cadre du contrat.

Le mécanisme de concertation s'organise autour d'une structure de gestion, le SMBT, dont le rôle est d'assurer le suivi-animation du contrat, de contrôler sa bonne exécution et de coordonner les acteurs et partenaires du contrat dans leurs missions.

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer le fonctionnement des instances du Contrat
- Coordonner les maîtrises d'ouvrage
- Produire les bilans/évaluation du contrat et les communiquer aux partenaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les missions d'animation du contrat sont les suivantes :

- Le secrétariat des instances du contrat (Comité stratégique, Bureau, Comité technique)

Le Comité stratégique et le Comité technique réunissent leurs membres régulièrement afin d'assurer l'organisation des échanges et le partage de l'information sur leurs activités et sur les politiques engagées par les partenaires du contrat, également pour discuter des projets éligibles.

La structure de gestion a pour mission d'organiser les calendriers de réunion, assurer la diffusion des dates de réunion aux différents partenaires, produire les documents de travail, rédiger les comptes rendus de réunions, etc.

Elle assure ainsi l'interface entre tous les intervenants du contrat (maîtres d'ouvrage, financeurs, professionnels, associations, collectivités, élus, etc.), y compris avec les médiateurs extérieurs qui pourront être éventuellement mobilisés pour améliorer la qualité et l'efficacité des échanges entre les partenaires.

- L'assistance technique aux maîtres d'ouvrage

La mission d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage consiste pour la structure de gestion à les accompagner du stade de l'idée jusqu'à la validation du projet par le Comité technique. Cette assistance comprend la mise en conformité du projet au référentiel d'analyse des projets construit en amont par la structure de gestion. Elle comprend également l'évaluation de la contribution des projets à l'atteinte des objectifs du contrat. A la demande du Comité technique, l'évaluation des impacts d'un projet peut être réalisée au moyen d'outils élaborés visant à considérer l'ensemble des composantes des projets (économique, sociale et environnementale) : les approches multicritères, les analyses coûts-avantages qui apportent une évaluation financière précise des projets et une valorisation monétaire de leurs impacts socioéconomiques, les analyses cycle de vie.

Les projets feront l'objet d'une présentation par la structure de gestion au Comité technique. La structure de gestion pourra par ailleurs, à la demande des maîtres d'ouvrages, venir en appui dans les procédures de demande de subvention auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau, Région, Département, Etat, Feder, etc.).

- La recherche de maîtres d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage directe

Certaines actions peuvent nécessiter une mise en œuvre selon un calendrier qui amène la structure de gestion à solliciter un maître d'ouvrage. Si nécessaire, la structure de gestion peut être amenée à porter elle-même la maîtrise d'ouvrage de certains projets en fonction de leur nature et de ses compétences. La maîtrise d'ouvrage sera effective après avis du Comité technique et validation par le Comité stratégique.

L'animation du contrat est assurée par la structure de gestion, dont les missions viennent en appui des avis et propositions émises par le Comité stratégique et le Comité technique.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les missions de gouvernance interviennent de manière permanente et transversale sur l'exécution du contrat et de ses actions, sur toute la durée du contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions organisées, Nombre de comptes rendus, bilans et autres documents produits, Nombre de maîtrises d'ouvrage assurées

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

EPCI, DDTM 34, Agence de l'eau, Région LR, Département 34, CEMAGREF (IRSTEA)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Région LR, Département 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	138 075 €
2015-2017	138 075 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASES DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.2

EVALUER ET ASSURER LE SUIVI DES ACTIONS ET DU CONTRAT

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

En matière de gestion territoriale, le territoire de Thau est confronté, comme la plupart des territoires, à une gestion sectorielle des politiques qui ne permet pas de tenir compte comme il se doit de la fragilisation des ressources et des espaces. Les effets des politiques engagées sont insuffisamment mesurés, au regard des attentes des populations, des exigences réglementaires et celles des partenaires financiers.

La gouvernance proposée dans le contrat de gestion intégrée tend à remédier à ce déficit. Un levier important de la gouvernance est la mise en œuvre d'outils d'évaluation qui mesurent l'efficacité des actions et plus globalement celle du contrat. C'est un point essentiel de la réussite du modèle de gestion intégrée, nécessitant de disposer de compétences spécifiques au niveau de la structure de gestion.

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Evaluer les politiques mises en œuvre au regard du développement durable
- Donner une dimension prospective aux actions engagées
- Inscrire les actions dans une approche systémique permettant la prise en compte des interactions complexes entre milieux naturels et usages
- Répondre aux attentes réglementaires concernant l'évaluation environnementale des outils de planification

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Construction de référentiels d'analyse des projets

La pertinence des projets engagés dans le cadre du Contrat de Gestion Intégrée doit être systématiquement évaluée en fonction de leur conformité à un référentiel.

Le référentiel doit permettre d'évaluer la rentabilité financière des projets ainsi que leur adéquation aux règles d'intervention des différents partenaires financiers. Il intègre également leur contribution aux enjeux de développement durable, sur la base de critères qualitatifs de nature environnementale, sociale ou économique. Il doit enfin être conforme aux indicateurs réglementaires de suivi des outils de planification.

La construction de référentiels d'analyse des projets est une mission de la structure de gestion, qui fera appel à des compétences en interne et mobilisera si nécessaire des expertises extérieures. Les référentiels d'analyse des projets sont soumis pour avis au Comité technique.

- Mobilisation d'outils d'évaluation de projets structurants

L'analyse multicritère vise à prioriser les projets selon des critères de développement durable ; en particulier, les méthodes Electre offrent un panel d'outils pour répondre à des problématiques différentes, en proposant soit un classement hiérarchisé des actions soit une comparaison des actions entre elles. Cet outil devra être mobilisé de manière presque systématique pour les projets structurants ou ceux dont l'enveloppe financière est suffisamment importante pour mériter une analyse détaillée des impacts du projet (ex. : priorisation des investissements assainissement et pluvial). L'outil d'analyse multicritère repose sur des avis d'experts ou décideurs, qui seront mobilisés pour renseigner les données d'entrée de l'analyse. La structure de gestion développe en interne les compétences et les outils pour mener à bien ce type d'analyse.

L'analyse coûts-avantages permet de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de projets porteurs d'enjeux forts pour la collectivité. Cette mesure de la rentabilité socioéconomique (estimation monétaire des gains nets attendus) est un savoir-faire méthodologique qui sera développé en interne au sein de la structure de gestion, avec l'appui éventuel de missions d'expertises scientifiques et techniques externes (bureaux d'études, chercheurs), notamment pour la réalisation d'enquêtes et les traitements statistiques associés. A titre d'exemple, une analyse coûts avantages pourrait être pertinente afin de quantifier les retombées socioéconomiques du projet Aqua Domitia ou celles du développement du port et des activités portuaires.

La structure de gestion sollicitera le Comité technique pour avis afin de déterminer les projets qui doivent être évalués à l'aide de ces différents outils.

- Evaluation permanente du programme d'actions

L'évaluation permanente du programme d'actions consiste à confronter les objectifs initiaux de développement durable aux résultats des actions du contrat. Elle s'appuie sur la mise en place d'une grille d'indicateurs de développement durable, aussi exhaustive que possible, sous la forme d'une matrice permettant de mesurer les effets des actions du contrat et leurs interactions.

Cette grille d'indicateurs est construite en référence à l'ensemble des fonctions du territoire (économiques, sociales, environnementales), selon une approche système. Dans cette approche, le territoire est défini à partir de composantes (espaces, ressources, populations, activités, etc.) auxquelles sont attribués des fonctions et des impacts et entre lesquelles existent des interactions.

La construction de cette matrice est réalisée par la structure de gestion, avec une expertise extérieure en appui, si nécessaire. Le résultat de cette évaluation (gains environnementaux, impacts socioéconomiques) est transmis au Comité stratégique pendant l'exécution du contrat, permettant à cette instance de décider d'aménagements ou réorientations dans les actions du contrat. L'évaluation produite en continu alimente également l'Observatoire.

- Suivi de l'exécution du contrat

La structure de gestion est chargée de coordonner la mise en œuvre du contrat et de s'assurer de sa bonne exécution. Elle exerce un suivi de l'ensemble des actions en cours et veille au respect du plan d'actions annuel proposé par chacun des maîtres d'ouvrage et validé par le Comité technique.

Ce suivi est réalisé à l'aide de tableaux de bord construits spécifiquement dans le cadre du contrat par la structure de gestion qui permettent de connaître l'état d'avancement des programmes d'actions (tableaux de bord d'activités) et l'exécution financière du contrat (tableaux de bord financiers).

La structure de gestion rend compte au Comité stratégique de sa mission de suivi de l'exécution du contrat, qui peut prendre la forme d'un bilan annuel, s'appuyant sur les travaux de la cellule d'expertise et des productions de l'Observatoire.

La structure de gestion produira également un bilan/évaluation à mi-parcours du contrat qui sera présenté en Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée. Ce document a pour but d'établir d'une part un bilan technique du projet au regard des objectifs fixés, d'autre part une évaluation du contrat pour permettre de bien analyser les conditions de sa mise en œuvre (organisation locale, synergie entre les partenaires, efficacité des outils, etc.), les raisons des éventuelles difficultés rencontrées, les facteurs de succès, etc.

L'analyse de ces bilans peut conduire à envisager une révision ou une réorientation des outils de planification, notamment pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté, une modification de la répartition des financements ou l'intégration de nouvelles actions au programme d'actions. Les propositions de modification seront examinées par le Comité stratégique qui décidera d'une éventuelle modification du programme d'actions ou proposera aux assemblées délibérantes du SCOT et du SAGE une évolution des outils de planification.

L'action comprend la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation/recommandation sur la participation des différents acteurs au dispositif de gouvernance de Thau et l'élaboration d'indicateurs de gouvernance, permettant de capitaliser le savoir-faire développé dans le cadre du contrat.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les missions de gouvernance interviennent de manière permanente et transversale sur l'exécution du contrat et de ses actions, sur toute la durée du contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de référentiels construits et utilisés - Nombre d'évaluations réalisées - Nombre de tableaux de bord construits et renseignés

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Il est possible d'envisager le recours à des compétences externes (publiques et/ou privées) pour :

- la réalisation d'enquêtes et l'expertise statistique dans le cadre des analyses coûts avantages qui seront réalisées,
- la construction de la matrice (modélisation d'accompagnement), le choix des indicateurs (en fonction des contraintes réglementaires, des principes de développement durable, des préoccupations et enjeux locaux), les données sur les indicateurs incluant les mesures sur sites,
- la démarche participative (accès à des partenaires privés spécialisés en ingénierie de la concertation),
- la définition et le suivi d'indicateurs de gouvernance.

Partenariats publics identifiés : Cemagref (IRSTEA), Universités

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'Eau, Département 34, Région LR

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	59 175 €
2015-2017	59 175 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.3

ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION (SCOT, SAGE, NATURA 2000)

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

L'approbation du SCoT et du SAGE constitue l'achèvement d'efforts conjoints des partenaires des démarches et de la structure porteuse. Cependant, cette étape ne représente pas la fin du processus, mais bien le démarrage d'une étape essentielle : la mise en œuvre effective et concrète de ces documents de planification.

De même, l'approbation du DOCOB par le comité de pilotage de la démarche Natura 2000 ouvre un temps nouveau pour l'animation du processus et la mise en œuvre des actions identifiées (MAET, engagement des partenaires ayant approuvé la charte, suivi environnemental des actions, etc.)

Les communes sont des acteurs essentiels de toute politique territoriale. Le succès de la stratégie territoriale, définie par les outils de planification que sont le SCOT et le SAGE, passe par la traduction réussie de ces documents dans les documents de planification de niveau communal que sont les PLU.

Il est aussi nécessaire de mettre en place des moyens d'accompagnement pour que les communes disposent de moyens d'ingénierie adaptés aux problématiques de l'aménagement, de la gestion des ressources en eau. Ces moyens doivent permettre aux élus et agents de la commune de bénéficier d'une analyse territoriale facilitant la prise de décision et l'action communale, de moyens administratifs et techniques permettant l'étude et l'appui aux procédures administratives et réglementaires mais aussi le développement d'outils de gestion.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en œuvre les outils de planification territoriaux (SCoT, SAGE, Natura 2000)
- Faciliter la déclinaison des outils de planification territoriaux à l'échelle de la planification communale (PLU)
- Développer les moyens des communes dans leur compétence d'aménagement du territoire en leur fournissant une assistance administrative et technique
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'outils de gestion pratiques contribuant aux objectifs du SCoT, du SAGE

- Mettre en œuvre les indicateurs de suivi environnemental du SAGE et du SCoT

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivi et mise en œuvre des outils de planification

1. La mise en œuvre du SCoT

Le Comité syndical du SMTB, chargé d'élaborer et d'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale, conserve une fonction importante une fois celui-ci adopté. Il demeure le garant du respect des orientations et des dispositions prévues dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD) et dans les prescriptions du DOO du SCoT.

Il est chargé de la mise en œuvre du SCoT. Il dispose de services permettant de :

- préparer des avis sur les décisions et projets relatifs aux procédures d'urbanisme sur le périmètre du SCoT,
- s'assurer de l'intégration des dispositions et des règles du SCoT et organiser la concertation avec les services de l'Etat en charge de l'urbanisme sur le périmètre ; s'assurer de la compatibilité ou de la mise en compatibilité des décisions des collectivités et administrations avec les prescriptions du SCoT ;
- assurer le suivi du SCoT et son évaluation, au travers d'un tableau de bord rassemblant les indicateurs représentatifs :
 - des résultats obtenus par rapport aux objectifs visés,
 - des moyens à mobiliser par rapport à ceux mentionnés dans le SAGE,
- préparer les éventuelles révisions du SCoT, et notamment introduire les modifications qui seraient rendues nécessaires par toute évolution réglementaire.

2. La mise en œuvre du SAGE

La CLE, acteur central de la phase d'élaboration du SAGE, change de rôle une fois celui-ci approuvé. La vigilance et le dynamisme de la CLE sont essentiels dans cette nouvelle phase pour assurer le respect des orientations et des dispositions prévues dans le Plan d'aménagement et de gestion durable des ressources en eau (le PAGD) et le règlement du SAGE.

Le rôle de la structure d'animation et d'appui à la CLE est lui aussi recentré sur la mise en œuvre du SAGE. Le rôle de l'animateur du SAGE, en conformité avec les prérogatives de la CLE, revêt lui aussi des orientations nouvelles :

- La préparation pour le compte de la CLE, des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE, en application du règlement du SAGE notamment,
- L'intégration des dispositions et des règles du SAGE dans les activités de police des eaux sur le périmètre du SAGE et l'organisation de la concertation avec les services de l'Etat en charge de la police de l'eau, mais également la mission de s'assurer de la compatibilité ou de la mise en compatibilité des décisions des collectivités et administration avec le contenu du SAGE
- L'établissement du bilan annuel transmis au comité de bassin et au préfet coordonnateur de bassin
- Le suivi de l'avancement du SAGE et de son évaluation, au travers d'un tableau de bord rassemblant les indicateurs représentatifs :
 - des résultats obtenus par rapport aux objectifs visés
 - des moyens à mobiliser par rapport à ceux mentionnés dans le SAGE

- La révision du SAGE, et notamment introduire les modifications qui seront rendues nécessaires par la révision du SDAGE en 2015
- L'intégration des dispositions du SAGE dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur le périmètre du SAGE et une mission de conseil et de facilitateur au moment de l'élaboration de projets intéressants les domaines en lien avec l'eau : urbanisme (PLU, Plans de secteurs, plan d'aménagement de zones, etc.), de transport, d'aménagement du territoire, etc.
- Le lancement des études spécifiques et des réflexions techniques sur les questions relatives à la gestion qualitative ou quantitative de l'eau (connaissances, inventaires complémentaires imposés par le SAGE, etc.)
- La communication du SAGE vis-à-vis des élus, des usagers et des partenaires du SAGE (MISE et services d'Etat, Agence de l'eau, collectivités, usagers, représentants des organisations professionnelles), notamment par :
 - la préparation et la diffusion des synthèses sur l'avancée du SAGE, sur l'atteinte des objectifs
 - la vulgarisation et l'affichage des résultats du tableau de bord du SAGE
 - le renforcement des partenariats institutionnels
 - la mise en œuvre s'il y a lieu d'un plan de communication autour de la mise en œuvre du SAGE et de ses actions

3. La mise en œuvre et l'animation de la démarche Natura 2000

L'animateur Natura 2000 a pour missions :

- d'animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB. Sont concernés les types d'actions suivantes :
 - montages administratifs et financiers pour l'animation du site (élaboration de la convention financière, programmation annuelle, rapports annuels d'activités, réunions du comité de pilotage, comptes rendus, secrétariat administratif et comptable, etc.) ;
 - préparation de la consultation des communes dans le cadre de l'ajustement du périmètre ;
 - recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs ;
 - ingénierie financière (élaboration de marchés publics ou appel d'offres, sélection des prestataires, etc.) ;
 - mise en œuvre des actions non contractuelles ;
- d'établir le projet agroenvironnemental et les contrats Natura 2000 (55 jours sur 6 ans), incluant :
 - l'élaboration du projet agroenvironnemental : celui-ci concerne la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales territorialisées destinées aux agriculteurs (parcelles déclarées à la PAC). Il s'agit donc d'élaborer ce projet avec la profession agricole : préparation et rédaction, présentation en CRAE ;
 - l'animation du projet agroenvironnemental : celle-ci passe par l'identification des parcelles susceptibles de faire l'objet de MAEt et le démarchage des bénéficiaires pour mettre en place ces MAEt, un diagnostic d'exploitation et des habitats préalable de la parcelle

identifiée, une proposition d'actions en cohérence avec le diagnostic et les enjeux du DOCOB, le suivi des MAEt engagées ;

- de mettre en œuvre des contrats répondant aux mêmes exigences que les MAEt et passant par l'identification des parcelles susceptibles de faire l'objet de contrats et le démarchage des bénéficiaires pour mettre en place ces contrats, un diagnostic d'exploitation et des habitats préalable de la parcelle identifiée, une proposition d'actions en cohérence avec le diagnostic et les enjeux du DOCOB, le suivi des contrats engagés ;
- de mettre à jour et réviser le DOCOB. Cette action concerne la mise à jour de l'outil SUDOCO ainsi que l'actualisation des données, la mise à jour du DOCOB, le suivi des activités et l'évaluation à mi-parcours et en fin d'animation ;
- de mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques et des règlements ;
- d'assurer une mise en cohérence entre le DOCOB et les autres documents de planification et les projets d'aménagement par la prise en compte des enjeux de préservation des habitats et des espèces dans les programmes en cours ; d'inciter à prendre en compte à l'échelle du bassin versant les objectifs du DOCOB dans les outils de gestion (ex : SAGE, autres sites Natura 2000, SRCE ...) pour une recherche d'articulation et de compatibilité avec les plans et projets ou encore une mise en cohérence avec des plans de gestion existants ou en cours ;
- d'apporter un appui technique aux porteurs de projets : il s'agit par cette action de conseiller les porteurs de projets sur les études qu'ils doivent mener en amont de la réalisation et les orienter dans leurs démarches vers les services d'instruction compétents ;
- de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la charte Natura 2000 de Thau. Au-delà des actions classiques de communication sur la charte auprès des acteurs du territoire, il s'agit d'engager une réflexion sur la façon de créer du lien entre la préservation des milieux et la valorisation économique de produits de qualité issus des sites Natura 2000 de Thau et renforcer les atouts commerciaux des produits locaux par une communication axée sur une éthique environnementale.

Au-delà de ces missions, le chargé de mission Natura 2000 pourra accompagner les professionnels et acteurs du territoire afin de les aider à construire des journées de sensibilisation pour faire partager leurs savoirs et leurs connaissances sur le site ainsi que les actions qu'ils mettent en œuvre pour préserver les habitats et espèces du site.

Le rôle de l'animateur est aussi de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs tout au long de la mise en œuvre du DOCOB dans le but de les informer sur les actions qu'ils peuvent mener, leurs métiers et les besoins qui s'y rattachent, leurs attentes, leurs craintes, et en contrepartie recevoir toute l'information nécessaire sur la préservation des milieux naturels, les interactions entre ces milieux et les activités.

Appui aux communes pour la prise en compte des éléments du SCoT et du SAGE et des espaces naturels

L'action consistera en la mise à disposition de moyens humains d'ingénierie auprès des communes, mobilisables à leur demande :

- ingénierie relative aux procédures d'aménagement et d'urbanisme,

- ingénierie relative aux normes environnementales et facilitant l'anticipation dans la prise en compte du SDAGE, des SAGEs, des Natura 2000, de la loi littoral,
- ingénierie en formation pour concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des compétences.

Mise en œuvre des indicateurs de suivi environnemental

L'évaluation environnementale du SAGE et du SCoT permet aux instances de concertation du Contrat de porter un regard sur l'application et l'efficacité des documents de planification et de proposer, si nécessaire, des corrections au programme d'actions inscrit dans ces documents règlementaires.

L'évaluation environnementale du SCoT et du SAGE est une attente réglementaire de l'Etat et consiste principalement dans la définition d'indicateurs mesurant l'état des milieux et des ressources ainsi que les impacts potentiels des actions entreprises. Cette évaluation pourra être conduite par la structure de gestion, en s'appuyant sur les indicateurs élaborés dans le cadre de l'observatoire (cf. fiche action 4.2.1).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les missions d'application des outils de planification interviennent de manière permanente et transversale sur l'exécution du contrat et de ses actions, sur toute la durée du contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Région LR, Département de l'Hérault, Etat, EPCI, communes, IRSTEA, Personnes publiques associées dans l'élaboration des outils de planification

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Agence de l'Eau, Région LR, Etat, EPCI, communes

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	608 760 €
2015-2017	608 760 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.4
ASSURER LE SUIVI DES MESURES DE GESTION

AXE D'INTERVENTION

Portage et coordination du Contrat et des outils de planification

CONTEXTE

Le Contrat de gestion intégrée pour la lagune de Thau identifie dans les fiches actions un certain nombre d'outils de gestion dont la mise en œuvre doit permettre une gestion environnementale du territoire.

- Ces outils de gestion sont préconisés ou prescrits par les outils de planification (SCoT et volet Maritime, SAGE) approuvés ou en cours d'approbation ou d'élaboration.
- D'autres mesures de gestion renvoient aussi pour mémoire à certaines obligations réglementaires qui s'imposent aux communes (instaurées par le PPRi, par le Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'assainissement collectif ou non collectif, etc.).
- D'autres mesures de gestion peuvent renvoyer aux plans d'actions définis dans le cadre des démarches Natura 2000, ou autres plans de gestion des espaces naturels mis en place sur le territoire.
- Enfin, certaines actions reposent sur l'action volontaire des collectivités, inscrites dans le cadre de leurs agendas 21, ou autres démarches contractuelles.

Cette fiche « suivi des mesures de gestion » permet de recenser l'ensemble de ces outils, d'en préciser l'origine réglementaire ou contractuelle, et renvoie le cas échéant aux fiches du Contrat correspondantes. Ce tableau de synthèse préfigure le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de ces démarches de gestion. C'est la mise en œuvre de l'ensemble de ces outils de gestion qui permettra, au quotidien, d'impliquer chaque collectivité, chaque gestionnaire dans une démarche globale environnementale, à l'échelle du territoire, et d'en mesurer les effets collectifs sur le court, moyen ou long terme.

Les maîtrises d'ouvrages sont multiples, et renvoient aux compétences exercées par les diverses collectivités ou établissements publics concernés : communes, intercommunalités, établissements publics gestionnaires d'ouvrages, etc.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMBT (en partenariat avec communes, EPCI, établissements publics gestionnaires d'infrastructures)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier les outils et les mesures de gestion liés aux actions du Contrat de gestion intégrée
- Assurer le suivi de la mise en place et le développement de ces outils de gestion à l'échelle du bassin versant
- Informer le Comité stratégique et les instances de suivi du Contrat de la progression de ces démarches
- Mesurer les effets des outils de gestion à court, moyen ou long terme

DESCRIPTION DE L'ACTION

16 outils (plans et mesures de gestion) sont recensés :

- **Outils de gestion à l'échelle intercommunale :**
 - Développement du programme de lutte contre les pollutions dispersées issues des activités économiques (fiche 1.1.8)
 - Achèvement du programme diagnostic « SPANC » dans les délais réglementaires, en priorisant les secteurs de vulnérabilité des eaux (diagnostic et mise en conformité) (fiche 1.1.8)
 - Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides (fiches 1.2.2, 1.2.3 et 1.2.4)
 - Elaboration d'un plan de gestion de collecte et de traitement des déchets sur les espaces naturels (fiche 1.2.5)
- **Outils de gestion à l'échelle des communes :**
 - Elaboration et mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial pour l'ensemble des communes du bassin versant (fiche 1.1.4). Chaque schéma comporte un volet quantitatif et qualitatif, un programme de travaux et d'entretien des réseaux pluviaux, un zonage « pluvial » réglementaire annexé au PLU de la commune (rendu obligatoire par le SCoT avant toute révision du PLU, et dans un délai de 5 ans après approbation du PPRI).
 - Elaboration et mise en œuvre des plans d'entretien et de nettoyage des voiries et rues communales : ramassage des déjections canines en secteur urbain, communication / sensibilisation
 - Elaboration et mise en œuvre des plans communaux de ramassage des algues échouées
 - Elaboration des plans communaux d'économie de l'eau (plans de limitation des arrosages des espaces verts, conception d'espaces verts adaptés aux conditions méditerranéennes, etc.)(fiche 1.1.7)
 - Elaboration des plans de désherbage communaux et développement de bonnes pratiques en matière d'entretien des espaces verts communaux et de réduction de l'usage des pesticides (fiche 1.1.8)
 - Elaboration et mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, en application du PPRI après approbation (délais de 2 ans) (fiche 1.1.11)
 - Mise en œuvre des programmes d'action des Profils des eaux de baignade
- **Outils de gestion à l'échelle des gestionnaires d'infrastructures (RFF, ASF, Département 34, etc.) :**
 - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental des eaux de ruissellement de l'autoroute A9 (ASF, fiche 1.1.8)

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des eaux de ruissellement des voiries départementales (Département 34, fiche 1.1.8)
- Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'assainissement et d'assainissement pluvial des infrastructures du port de Sète (Région, fiche 3.1.10)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental d'entretien des voies ferrées sur le lido de Sète à Marseillan (SNCF/RFF, fiche 1.1.8)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental d'entretien des berges du Canal du Rhône à Sète et du canal du Midi (VNF, fiche 1.1.8)

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Outils de gestion à l'échelle intercommunale :

Outils de gestion	Maître d'ouvrage	Origine de la mesure	Objectif Phase 1 du Contrat	Objectif phase 2 du Contrat
Programme de lutte contre les pollutions dispersées issues des activités économiques	Thau agglo CCNBT CAHM	SDAGE SAGE Fiche 1.1.8	Définition d'une stratégie d conventionnement Diagnostics et régularisation des établissements prioritaires	Poursuite du plan d'action
Poursuite du SPANC (diagnostic et mise en conformité)	Thau agglo CCNBT CAHM	SDAGE SAGE SCoT Fiche 1.1.8	Diagnostics terminés en décembre 2012 Mise en conformité des installations prioritaires	Finalisation du programme de réhabilitation
Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides	Thau agglo CCNBT CAHM	SDAGE SAGE Natura 2000 Thau Plans de gestion Fiches 12..2 ; 1.2.3 et 1.2.4	Mise en œuvre du plan de gestion de la Vène Elaboration des plans de gestion sur le Soupié et le Pallas. Mise en œuvre des plans d'action sur les 6 plans de gestion réalisés Engager 2 plans de gestion sur sites prioritaires	Engager les démarches sur l'ensemble des cours d'eau Engagement de 4 nouveaux plans de gestion
Plan de gestion de collecte et de traitement des déchets sur les espaces naturels	Thau agglo CCNBT CAHM	SDAGE SAGE Natura 2000 Thau Plans de gestion Fiche 1.2.5	Plan de ramassage annuel	

Outils de gestion à l'échelle communale :

Outils de gestion	Maître d'ouvrage	Origine de la mesure	Objectif Phase 1 du Contrat	Objectif phase 2 du Contrat
Schéma directeurs d'assainissement pluvial : élaboration et mise en œuvre	Communes du bassin versant	SDAGE SAGE SCoT PPRi Fiche 1.1.4	Réalisation de l'ensemble des schémas pluviaux Mise en œuvre des actions sur les schémas approuvés	Poursuite de la démarche. Réalisation pour l'ensemble des communes du PPRi dans un délai de 5 ans après approbation du PPRi.
Plan d'entretien et de nettoyage des rues et voiries communales	Communes du bassin versant	SAGE SCoT Oméga Thau	Priorité : communes urbaines du bassin versant	Ensemble des communes du bassin versant
Plan communal de ramassage et de valorisation des algues échouées	Communes littorales du bassin versant	Natura 2000	Priorité : communes littorales de la lagune de Thau et d'Ingril	
Plan communal d'économie de l'eau	Communes du bassin versant	SAGE Schéma directeurs d'alimentation en eau Agendas 21	Priorité : communes urbaines du bassin versant	
Plan communal de désherbage et de bonnes pratiques pour l'entretien des espaces verts	Communes du bassin versant	SDAGE SAGE Natura 2000 Agendas 21	Priorité : communes littorales de la lagune de Thau et d'Ingril	Ensemble des communes du bassin versant
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	Communes du bassin versant	PPRi SAGE	Priorité : communes soumises au PPRi Obligation réglementaire dans les 2ans, après approbation du PPRi	Autres communes
Profils des eaux de baignade et plans d'actions	Ensemble des communes responsables des plages réglementaires	SDAGE SAGE Directive « eaux de	Ensemble des communes soumises aux dispositions de la directive	Ensemble des plages du bassin versant

		<i>baignade »</i>	<i>Priorité : plages de l'étang de Thau</i>	
--	--	-------------------	---	--

Outils de gestion des gestionnaires d'infrastructures et d'équipements :

Outils de gestion	Maître d'ouvrage	Origine de la mesure	Objectif Phase 1 du Contrat	Objectif phase 2 du Contrat
Plan de gestion environnemental des eaux de ruissellement de l'autoroute A9	ASF	SAGE Natura 2000	Elaboration concertée du plan	Mise en œuvre des aménagements et des règles de gestion
Plan de gestion des eaux de ruissellement des voiries départementales	Département de l'Hérault	SDAGE SAGE	Elaboration concertée du plan	Mise en œuvre des aménagements et des règles de gestion
Schéma d'assainissement et d'assainissement pluvial des infrastructures du port de Sète	Région LR	SDAGE SAGE	Elaboration concertée du plan Mises en conformité prioritaires	Mise en œuvre des aménagements et des règles de gestion
Plan de gestion environnemental d'entretien des voies ferrées sur le lido de Sète à Marseillan	RFF	SDAGE SAGE Natura 2000	Elaboration concertée du plan	Mise en œuvre des règles de gestion
Plan de gestion environnemental d'entretien des berges du Canal du Rhône à Sète et du Canal du Midi	VNF	SDAGE SAGE Natura 2000	Elaboration concertée des plans	Mise en œuvre des aménagements et des règles de gestion

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre d'outils et de mesures de gestion recensées
- BBD de suivi des outils et mesures de gestion, taux de remplissage de critères de suivi
- Nombre de note d'information pour le Comité stratégique et les instances de suivi du Contrat de la progression de ces démarches

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

EPCI, communes,

Agence de l'eau, Région, Département, Etat

ASF, RFF, VNF, Etablissement Portuaire

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

EPCI, communes,

Agence de l'eau, Région, Département

ASF, RFF, VNF, Etablissement portuaire

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Se reporter aux fiches actions indiquées



ORIENTATION STRATEGIQUE 4

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 :
Garantir la gestion concertée de
l'information, de la communication et de la
sensibilisation

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2	GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

**FICHE ACTION N°4.2.1
DEVELOPPER ET ANIMER L'OBSERVATOIRE**

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

L'observatoire du Syndicat mixte du bassin de Thau a été mis en place à partir de fin 2005.

C'est un outil de gestion de l'information (données, statistiques, indicateurs, cartographies...) permettant l'accès aux connaissances, l'analyse des situations et la hiérarchisation des choix.

Son objectif initial fut le suivi de l'environnement sur le territoire afin de participer à l'évaluation des actions du Contrat Qualité (2005-2009) mises en œuvre sur le bassin versant de la lagune de Thau.

De par l'élargissement des compétences du Syndicat Mixte du Bassin de Thau avec l'élaboration du SCoT, du SAGE, et du Natura 2000 de Thau, l'observatoire assure également un accompagnement de ces actions par une approche pluridisciplinaire, et grâce à l'apport :

- de données,
- de traitements statistiques,
- d'analyses,
- d'indicateurs,
- de suivis cartographiques.

Il constitue ainsi un outil au service de l'ensemble des missions du SMBT.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Dans le cadre du nouveau Contrat de gestion intégrée, l'observatoire du SMBT continuera son action actuelle : actualisation du SIG, des données de référence, des cartographies, des suivis, répondre aux besoins ponctuels des porteurs de projets du SMBT (statistiques, cartographies...).

Néanmoins, l'élaboration du Contrat de gestion intégrée coïncidant avec les prochaines approbations des outils de planification gérés par le SMBT (SCoT, SAGE, N2000), l'observatoire va pouvoir pleinement **assurer une mission de suivi permanent** alors qu'il était jusqu'à présent plus en soutien aux phases de diagnostic des projets du SMBT.

L'observatoire va ainsi être en charge d'assurer :

- Le suivi des indicateurs de développement durable pour mesurer la performance des actions du Contrat (élaborés dans le cadre de l'action 4.1.2)

L'action 4.1.2 prévoit la construction d'une matrice de mesure des interactions des actions du Contrat et de leurs effets dans le but de valoriser les impacts positifs et négatifs des actions du Contrat. Elle permettra de disposer d'un ensemble d'indicateurs qui permettront d'améliorer la performance de l'action publique en répondant aux exigences de développement durable. Ces indicateurs seront organisés sous forme de tableaux de bord (permettant le catalogage des données), eux-mêmes traduits sous forme de tableaux, graphiques ou cartographies.

Les indicateurs doivent être actualisés et diffusés tout au long de la durée du contrat. Cette mise à jour est une des missions de l'observatoire.

- Le suivi des indicateurs de l'évaluation environnementale des outils de planification et de gestion SAGE, SCoT et Natura 2000 (identifiés dans l'action 4.1.3)

Les évaluations environnementales du SAGE et du SCOT sont imposées par la loi Grenelle II. L'évaluation environnementale du Natura 2000 découle quant à elle des directives européennes Oiseaux et Habitats.

Les indicateurs (identifiés par des bureaux d'études dans le cadre des études sur le SAGE, SCoT et Natura 2000 de Thau) vont mesurer l'état des milieux et des ressources ainsi que les impacts potentiels des actions entreprises.

L'ensemble de ces suivis participeront à l'élaboration de bilans de suivi de l'exécution du contrat qui alimenteront le Comité stratégique du Contrat.

Celui-ci pourra ainsi juger de l'application et de l'efficacité des documents de planification et de proposer, si nécessaire, des corrections au programme d'actions.

- Le développement de plateformes d'échange

Une plateforme d'échange de données Natura 2000 sera créée afin de mettre à disposition des porteurs de projets les données leur permettant de réaliser une évaluation des incidences sur le site Natura 2000 de Thau. Cette plateforme centralisera ainsi les données naturalistes en lien avec les indicateurs de suivi d'évolution des milieux ; l'ensemble des dossiers d'incidences déjà instruits concernant le site du projet ; l'ensemble des documents de référence (textes de lois, décrets, listes locales et nationales des projets soumis à évaluation des incidences, formulaires simplifiés de déclaration).

La mise en place du réseau de suivi de la ressource en eau du pli Ouest de Montpellier nécessite le développement d'une plateforme d'échange d'informations afin de partager et capitaliser une information homogène entre utilisateurs et gestionnaires de la ressource et les services de l'Etat. La définition précise du contenu de cette plateforme constitue une des phases de la fiche action 1.1.6.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'être en capacité de construire et suivre en routine une quantité importante d'indicateurs, l'observatoire s'appuiera sur son organisation actuelle tout en respectant un ensemble d'actions bien définies :

- La collecte des données

Les données qui seront utilisées pour la construction des indicateurs pourront être :

- des données ou fonds de référence déjà en possession de l'observatoire du SMT ;
- des données d'organismes directement téléchargeables sur leur site internet ;

- des données accessibles auprès des producteurs, après signature de conventions de mise à disposition ou d'échange et qui stipuleront également les modalités des envois des mises à jour ;
- des données relevées sur le terrain par des acteurs du territoire (éco-gardes, professionnels de la lagune, associations...) équipés d'outils mobiles (téléphones portables, Smartphones...)
- des données à acquisition payante ;
- des données à créer et à numériser.

- Le traitement et l'organisation des données

Les données reçues (sous tous formats) devront être traitées afin d'être intégrables dans le système d'information de l'observatoire. Elles seront organisées dans des bases de données alphanumériques ou sous Système d'Information Géographique (SIG) lorsque les objets décrits seront géo-référencés.

Les données utilisées pour la construction des indicateurs devront être renseignées et organisées dans une base de catalogage de métadonnées (décrivant le contenu, le producteur, la date, le format, la qualité, les conditions d'utilisation de la donnée).

- La construction et la représentation des indicateurs

Les indicateurs du Contrat seront construits selon les modalités définies dans la base de métadonnées (données à mobiliser, mode de calculs, fréquences de mise à jour). Lorsque les données le permettront, une automatisation de leur construction et de leur représentation sera effectuée à partir d'un outil de type « tableau de bord ».

Les indicateurs du Contrat seront représentés en fonction de leur nature et des besoins par des tableurs, graphiques ou cartographies.

Un service de cartographie en ligne (webmapping) permettant de spatialiser les indicateurs sera privilégié (cette interface offrant notamment à tout utilisateur des outils de navigation, de requête, d'interrogation, de superposition d'informations).

La cartographie en ligne permettra ainsi :

- de représenter les indicateurs de suivi spatialisables ;
- de spatialiser certaines données de référence du SMBT ;
- de mettre à disposition d'acteurs du territoire une plateforme (appli Web sur l'observatoire et outils NTIC de relevés terrain) pour un dispositif d'observation participatif (données pour certains indicateurs, alertes d'anomalies) ;
- de recueillir et de structurer des réactions et des avis localisés pendant des périodes de consultation du public (ex : avant les Assises du territoire).

- Le suivi et l'actualisation des indicateurs

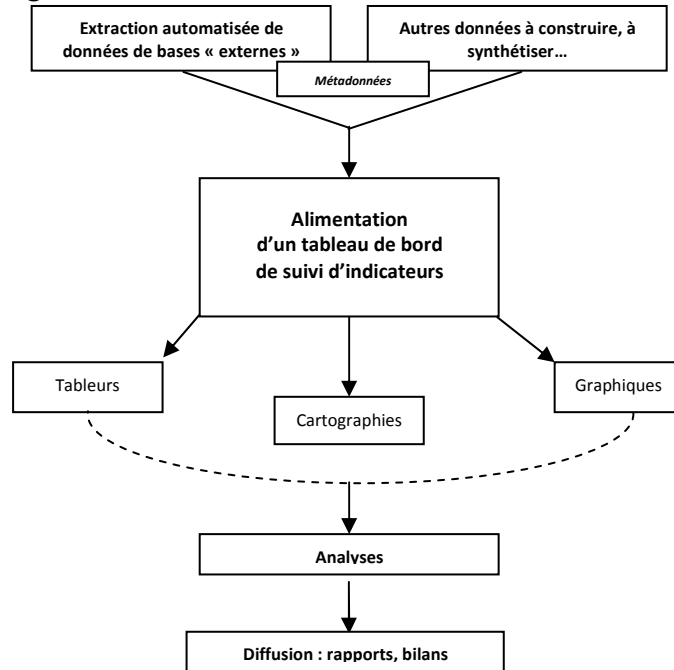
Les indicateurs et les tableaux de bord construits à partir des données de l'observatoire seront actualisés régulièrement sur toute la durée du Contrat. Ils serviront à l'élaboration de bilans de suivi de l'exécution du contrat qui alimenteront le Comité stratégique du Contrat.

- La diffusion de l'information

Les suivis seront diffusés selon plusieurs formats :

- par des bilans / rapports à destination du Comité stratégique du Contrat ;
- par une diffusion sur le site internet du SMBT, à intervalles réguliers, de quelques indicateurs significatifs, avec accès différencié selon le public intéressé en fonction de la nature des informations diffusées.

Proposition d'organisation



- Un projet partenarial

Le CEMAGREF (IRSTEA) se propose d'intervenir dans la gestion de l'observatoire par sa contribution :

- aux spécifications de l'observatoire formalisées dans un cahier des charges (indicateurs, services informationnels...) pour un développement par un prestataire informatique ;
- au suivi de l'occupation du sol, en particulier l'étalement et le renouvellement urbain, les zones humides, les friches agricoles, la consommation des terres agricoles, les corridors écologiques.

NB : L'observatoire profitera de la mise à disposition gratuite, pour toute la période du contrat, des images satellites annuelles et de leurs produits dérivés dans le cadre de l'Equipex Géosud piloté par l'UMR TETIS AgroParisTech, Cemagref (IRSTEA), Cirad à Montpellier (<http://www.geosud.org/>).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Identification - sélection des indicateurs
- Acquisition des données (collecte, traitement et organisation)
- Construction et représentation des indicateurs selon la fréquence de mise à jour définie
- Suivi-actualisation des indicateurs de développement durable mesurant la performance des actions du Contrat

- Suivi-actualisation des indicateurs pour les évaluations environnementales des outils de planification
- Développement (en fonction de la nature des indicateurs identifiés) des outils « tableau de bord – cartographie en ligne », en complément du SIG de l'observatoire
- Développement des plateformes d'échange de données (N 2000 et Pli Ouest)
- Diffusion des indicateurs et de leur interprétation au comité stratégique

Phase 2 Contrat (2015-2017) :

- Poursuite du travail engagé

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'indicateurs actualisés, suivis, interprétés et diffusés - Nombre de tableaux de bord et webmapping opérationnels

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR, Cemagref (IRSTEA), Ifremer, CRCM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR, EPCI, communes

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	392 740 €
2015-2017	471 096 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2	GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

**FICHE ACTION N°4.2.2
ORGANISER LES ASSISES DU TERRITOIRE**

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

Les démarches participatives font désormais partie intégrante de la gouvernance, y compris à l'échelon local. Les moyens permettant d'impliquer les populations dans le processus de décision, faire qu'elles se sentent concernées par les politiques mises en œuvre ne sont pas évidents à concevoir et à mettre en place.

L'organisation d'Assises du territoire semble un outil approprié de gouvernance territoriale permettant de rassembler en un même lieu d'échanges et de débats tous les acteurs du territoire (publics, privés ou associatifs), y compris les citoyens.

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Intégrer la société civile dans la mise en œuvre du contrat
- Mettre en relation les différents acteurs concernés par cette politique territoriale ; offrir un espace de réflexion et de partage sur les problématiques du territoire
- Informer les parties prenantes et les citoyens sur les politiques mises en œuvre dans le cadre du contrat, leurs incidences sur leur quotidien et sur l'avenir du territoire
- Recourir à des professionnels de la facilitation et de la concertation pour la conception et l'évaluation de ces Assises

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les Assises du Territoire seront organisées au minimum tous les 2 ans par le Comité stratégique. Cet évènement est destiné à associer toutes les parties intéressées au processus de gestion territoriale (professionnels, citoyens, associations, gestionnaires, etc.) pour informer sur les états d'avancement du Contrat et faire remonter les attentes et les besoins, et adapter si nécessaire la politique contractuelle. Ce rendez-vous doit permettre d'affiner la feuille de route en matière de développement territorial.

Ces Assises pourraient se dérouler sur une journée avec, au programme : une plénière d'ouverture, des ateliers thématiques, une conférence et la synthèse des travaux. Par souci d'assurer la plus large adhésion, les enfants seront associés à cet évènement phare au travers d'ateliers ludo-pédagogiques. La contribution des citoyens pourra être élargie (avant

et après la manifestation) grâce à une application informatique de recueil et de structuration d'avis et de réactions du public et d'acteurs du territoire en lien avec le Contrat. Cette application sera ajoutée au site Web du SMBT (fiche action n° 4.2.1) et utilisera une interface cartographique pour géolocaliser les avis. Elle permettra de mieux appréhender leurs attentes et leurs préoccupations concernant le territoire.

Pour associer plus étroitement la population à la gestion de leur territoire, une possibilité serait de compléter les assises par la mise en place permanente sur la durée du Contrat d'un panel de citoyens représentatifs de la société locale. Tirés au sort sur des critères à définir, ils bénéficieraient de formations auprès d'experts leur permettant de formuler collectivement des avis sur le Contrat en lien avec les préoccupations de la société civile. Ces avis pourraient être présentés publiquement lors des assises.

La structure de gestion du Contrat viendra en appui du Comité stratégique pour l'organisation de ces assises.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Organisation d'une Assise du Territoire

Phase 2 Contrat (2015-2017) :

- Organisation de 2 à 3 Assises du Territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assises organisées - Nombre de personnes présentes - Nombre de parties prenantes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'organisation des Assises est une mission de la structure de gestion. Il est toutefois envisagé de faire appel à une mission d'expertise extérieure en ingénierie de la participation (design et facilitation d'évènements participatifs)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	48 000 €
2015-2017	144 000 €

* Tva non récupérable

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2	GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.2.3

SENSIBILISER ET FORMER DES PARTIES PRENANTES DU CONTRAT

AXE D'INTERVENTION

Suivi du milieu, information et communication

CONTEXTE

L'adhésion du plus grand nombre est nécessaire à une mise en cohérence des politiques et des actions, autour des grands documents de référence que sont le SCOT, le SAGE, et Natura 2000. Cette adhésion passe par la sensibilisation et la formation des parties prenantes du Contrat.

Ces formations pourront porter sur les outils de planification, leur portée juridique et leurs conséquences sur le territoire, et s'adresseront notamment aux élus et aux personnels administratifs du territoire.

Des formations spécifiques seront également conçues autour de thèmes porteurs et prioritaires (gestion de l'eau et des milieux, bonnes pratiques culturelles, etc.) à destination des professionnels, afin de les accompagner dans une requalification de leurs pratiques et /ou de leurs exploitations. Des liens seront recherchés avec les centres de formation locaux, en particulier le lycée maritime Paul Bousquet de Sète.

Pour les professionnels qui souhaitent développer les contacts avec le grand public dans le cadre de PescaTourisme ou lors de visites-dégustations sur les sites conchylicoles, des formations particulières leur fourniront des outils, des techniques, des références pour concrétiser au mieux leur diversification vers ces nouvelles activités.

Il s'agit également de développer une stratégie de communication et de sensibilisation des habitants du territoire, des scolaires, des touristes, pour leur permettre de comprendre le territoire et ses enjeux et développer ainsi des pratiques de gestion raisonnée des ressources et une implication dans la vie du territoire.

MAÎTRES D'OUVRAGE

Collectivités, Organismes de formations, chambre d'agriculture, associations, SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Fournir aux acteurs du territoire les éléments de connaissance leur permettant de mieux comprendre les enjeux
- Proposer des outils techniques pour faire face aux évolutions de pratiques, d'activités, de réglementations
- Sensibiliser le grand public et notamment les enfants aux enjeux environnementaux, notamment au niveau de la ressource en eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivant les publics ciblés, les outils et méthodes seront variables ainsi que les objectifs.

Cible 1 : Les acteurs du territoire

- Co-construire annuellement un plan de formation, avec le contenu détaillé des formations retenues, à l'intention de plusieurs publics possibles (élus, techniciens, acteurs professionnels et associatifs) sur des sujets en lien avec la mise en œuvre du contrat (protection des espaces naturels et biodiversité, agriculture durable, gestion de l'eau dans les territoires, foncier, ingénierie territoriale, management de l'action publique, etc.).
- Créer des formations spécifiques pour les acteurs touristiques
 - sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture
 - sur les milieux (richesse et fragilités)
- Créer des formations spécifiques pour les activités agricoles (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs)
 - Formations à l'accueil : visant des professionnels qui souhaitent s'engager dans des démarches d'accueil du public (PescaTourisme, dégustations dans les mas, visites d'installations conchylicoles)
 - Formations pour généraliser des pratiques respectueuses de l'environnement, du territoire et revalorisantes pour leurs métiers
 - Formation spécifique en lien avec la requalification des entreprises conchylicoles "optimisation de l'exploitation"
 - Formations, avec l'appui de la chambre d'agriculture, sur la limitation des intrants et l'usage des pesticides (*voir fiche action 3.2.2*)

Cible 2 : Les enfants et les jeunes sur du temps scolaire et hors temps scolaire

- Le CPIE Bassin de Thau développe différents programmes pédagogiques en lien avec le territoire et ses enjeux :
 - les Classes de Thau pour mutualiser les contenus pédagogiques des membres du CPIE, mettre en réseau une équipe pédagogique issue des membres du CPIE, sensibiliser et éduquer les publics scolaires sur l'environnement et le territoire de Thau ;
 - le programme Autour de l'eau (SAGE des Enfants) : à travers un programme spécifique lié à la ressource en eau, un SAGE des enfants est développé permettant d'aborder de manière plus approfondie les enjeux du SAGE avec les enfants et mieux comprendre leurs préoccupations (création d'un espace de dialogue permettant d'aboutir à des propositions qui pourraient être présentées en CLE par les enfants eux-mêmes) ;
 - la réalisation de malles pédagogiques thématiques : ces malles sont à disposition de différents usages et usagers au regard des thèmes abordés.
- Poursuivre les interventions pédagogiques dans les écoles de Thau aggro :
 - Dans le cadre de ses compétences en matière d'environnement et afin d'accompagner ses actions dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets, l'assainissement, les espaces naturels ou les transports, Thau aggro développe des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des scolaires. Ces actions ont pour but de sensibiliser et faire découvrir le territoire et ses enjeux et favoriser l'émergence de comportements citoyens.

Cible 3 : Le grand public

- Il s'agit de créer une stratégie de communication et de sensibilisation des habitants du territoire. Cette stratégie de sensibilisation peut s'appuyer sur les actions suivantes :
- Rencontre sur des évènementiels à l'aide de stands pédagogiques
 - Balades et sorties de découvertes
 - Soirées-débats et rencontres
 - Ouvrages / brochures généraux ou thématiques pédagogiques permettant à tous de comprendre les grands enjeux, le territoire, les espèces, les bonnes pratiques
 - Actions de conseil et de sensibilisation auprès des abonnés (petits et gros consommateurs) afin de développer une politique d'économie d'eau et de préservation de la ressource par la diffusion à la population d'informations sur l'impact des pertes en eau sur le réseau public et privé (en associant les syndicats d'adduction d'eau potable à la définition d'un document de sensibilisation) (cf. fiche action 1.1.7)

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Développement de 8 modules de formation

Mise en place du SAGE des enfants

Diffusion d'un ouvrage pédagogique

Réalisation d'une malle pédagogique

Développement des formations scolaires et grand public

Phase 2 Contrat (2015-2017) :

Besoins à définir en fonction des résultats de la phase 1

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations développées
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'ouvrages diffusés

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Lycée Maritime Paul Bousquet, Cépralmar, CNFPT, Département 34, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau, DREAL LR, Agroparitech, Cemagref (IRSTEA), CPIE Bassin de Thau

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Région LR, Département 34, Chambre d'Agriculture, Education Nationale

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	337 000 €
2015-2017	A définir



ORIENTATION STRATEGIQUE 4

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 :

Assurer le management environnemental de la lagune

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3	ASSURER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA LAGUNE DE THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.3.1

METTRE EN OEUVRE LA PLATEFORME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE OMEGA THAU

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

Le programme OMEGA THAU constitue un outil d'aide à la gestion et au suivi du milieu lagunaire, afin de venir en appui au management environnemental et à l'amélioration des systèmes d'assainissement du bassin versant de Thau.

Dans le cadre du 1^{er} programme OMEGA THAU, qui s'est déroulé de 2007 à 2009, un certain nombre de réalisations ont vu le jour, en particulier l'inventaire et la localisation des sources de pollution microbiologique sur le bassin versant de l'étang de Thau, la modélisation des transferts sur les bassins versants et dans la lagune, la définition des flux maximaux admissibles (FMA) pour chaque exutoire, tout ceci dans le but d'établir un programme d'aménagements cohérent et pertinent à l'échelle du territoire du bassin de Thau.

Dans le cadre du présent contrat, l'ambition affichée est la mise en place d'un système d'anticipation et d'aide à la gestion, afin de mieux organiser la prévision du risque de pollution microbiologique de la lagune. Il doit permettre d'avertir en temps réel les usagers concernés (conchyliculteurs, communes), afin qu'ils puissent mettre en œuvre des procédures de gestion préventive de leur activité lors des périodes à risque sanitaire identifiées. Cet outil doit également permettre d'aider la décision publique concernant les investissements à mettre en œuvre sur le bassin versant.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer des outils d'aide à la décision s'appuyant sur l'expertise acquise lors du 1^{er} programme OMEGA THAU
- Renforcer la gestion environnementale des réseaux d'assainissement et mettre en place un outil de diagnostic permanent
- Gérer la plateforme informatique d'avertissement et d'information sur les risques de contamination microbiologique
- Accompagner la prise de décision avec l'appui des outils experts

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développement d'outils d'aide à la décision s'appuyant sur l'expertise acquise lors du 1^{er} programme OMEGA THAU

- Appropriation des outils de modélisation développés dans le 1^{er} programme pour une utilisation en routine
- Identification et développement des outils experts répondant aux besoins des professionnels de la lagune, des usagers de la lagune (baignade, pêche), des gestionnaires de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et des partenaires financiers
- Conception de la plateforme informatique de management environnemental et de gestion de l'avertissement OMEGA

Renforcement de la gestion environnementale des réseaux d'assainissement et mise en place d'un outil de diagnostic permanent

- Expertise des modes de gestion de l'ensemble des services de l'assainissement
- Expertise des contrats de gestion déléguée (inclure des obligations de résultats avec un suivi financier et un contrôle de gestion pour chaque service)
- Renforcement du réseau de mesure et de télégestion sur les ouvrages d'assainissement à l'échelle du bassin versant (équipement en sondes de mesures, débitmètres, chaîne d'acquisition et de transmission de données) : *voir fiche action 1.1.3*
- Développement du réseau de surveillance de la qualité en milieu naturel (ex : extension et consolidation du réseau de mesure existant) : *voir fiche action 1.1.4*
- Modélisation hydraulique des chaînes de transfert pour déterminer les insuffisances des réseaux par temps de pluie

Gestion de la plateforme informatique d'avertissement et d'information sur les risques de contamination microbiologique

- Mise en place d'un système d'exploitation des données d'assainissement issues de la télégestion ou des déclarations d'incident et réalisation de bilans de pollution à l'issue des événements pluvieux
- Acquisition et analyse des données de surveillance du milieu : suivi réglementaire (REMI, REPHY, RINBIO, ARS), points de mesure DREAL LR, données SIRENE, etc.
- Intégration de l'ensemble des informations dans les outils experts et administration de la plateforme d'avertissement

Accompagnement de la prise de décision avec l'appui des outils experts

- Proposition d'un plan d'actions pour la gestion des services de l'assainissement à intégrer dans les procédures ISO 14 001 de chaque délégataire
- Priorisation des travaux d'assainissement par une méthode multicritère et accompagnement à la rédaction des dossiers de demandes de subventions
- Diffusion de l'information sur les risques de contamination par l'intermédiaire de la plateforme d'avertissement
- Participation à l'organisation d'une coordination des acteurs dans les situations de crise

- Mise à disposition des autorités sanitaires de l'ensemble des éléments permettant de juger de la gravité de la crise
- Estimation sur la base des mesures milieu des gains environnementaux associés à chaque opération de travaux

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

Pour répondre aux objectifs de management environnemental, il convient de mettre en œuvre dans le cadre de la phase 1 les mesures suivantes :

- *Le développement de services d'avertissement*

Il s'agit de mettre en œuvre un service de prévision des risques de contamination microbiologique par temps sec et par temps de pluie en s'appuyant sur la prévision météorologique d'une part et sur le couplage avec le modèle bassin versant d'autre part.

Pour la prévention du risque TIAC, un développement spécifique sera envisagé. Les prévisions de contamination microbiologique pourront être croisées avec les données sanitaires du bassin versant (épidémie de gastroentérite).

- *La gestion de l'information en temps réel*

Par temps sec, le système d'information en temps réel doit permettre de repérer les dysfonctionnements sur le bassin versant (réseau d'assainissement ou rejet accidentel) susceptible d'impacter la lagune.

Par temps de pluie, les données de télégestion des réseaux d'assainissement et de surveillance du milieu pourront être diffusées en temps réel et seront consignées dans une base de données pour un traitement post-événement.

- *L'analyse post-événement pour programmer des aménagements du bassin versant*

Après chaque événement pluvieux ou chaque incident, il s'agit de dresser des bilans de pollution exprimés sous forme, par exemple, de flux de charge organique déversé au milieu naturel.

En lien avec les bilans de pollution, l'analyse des données doit permettre d'orienter les maîtres d'ouvrage de l'assainissement dans la priorisation des travaux.

Des outils spécifiques permettront de simuler les gains environnementaux et socio-économiques des aménagements du bassin versant.

Phase 2 du Contrat (2015-2017) :

La phase 2 sera consacrée à l'approfondissement des modes de management environnemental de la lagune de Thau, en mettant en œuvre le diagnostic permanent pour la gestion des impacts de l'assainissement et des eaux pluviales.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau agglo, CCNBT, délégataires, Département 34, Agence de l'eau, DREAL LR, IFREMER, CRCM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau agglo, CCNBT, Département 34, Agence de l'eau, DREAL LR, FEDER

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 348 262 € TTC en investissement + 114 000 € en fonctionnement (57 000 €/an)

Prévisionnel de dépenses d'investissement (2012-2013)

Postes de dépense	Montants en € HT	Type de dépenses	2012		2013	
			Description	Montant	Description	Montant
Acquisition logiciel informatique	28 145	Equipements	Acquisition d'un ordinateur PC performant	1 111 €	Acquisition de logiciels de simulation de bassin versant (canoe, infoworks...) et d'aide à la décision (réseau de neurone, datamining, traitement statistique) :	22 550 €
			Acquisition de logiciels pour l'archivage et l'interprétation des données issues du réseau de mesure	4 484 €		
Prestation de développement informatique de la plateforme et intégration des données sanitaires disponibles	43 100	Etudes et expertise	Etude de conception	13 100 €	Réalisation de la plateforme	30 000 €
Audits et études	109 900	Etudes et expertise	Mission d'expertise de la gestion déléguée de l'assainissement	8 000 €	Mission d'expertise pour l'actualisation de la base de données BV et constitution d'un jeu de simulation	48 450 €
			Mission d'assistance juridique pour l'établissement de conventions	5 000 €		
			Mission d'expertise pour l'actualisation de la base de données BV et constitution d'un jeu de simulation	48 450 €		
Abonnement à un service de prévision météorologique	23 069 / an	Etudes et expertise	Prestation de prévision météorologique personnalisée	23 069 €	Prestation de prévision météorologique personnalisée	23 069 €
Animation d'une cellule de recherche de pollution en lien avec le réseau de surveillance redéployé de la DREAL Recherche/développement et analyses	31 953 / an	Etudes et expertise	- Achat de fournitures en petits matériels de laboratoire - Fonds documentaire - Analyses réalisées en externe par un laboratoire	31 953 €	- Achat de fournitures en petits matériels de laboratoire - Fonds documentaire - Analyses réalisées en externe par un laboratoire	31 953 €
			135 167 € HT		156 022 € HT	
			161 660 € TTC		186 602 € TTC	
			348 262 € TTC			

Phase 2 du Contrat (2015-2017) : 39 738 € TTC en investissement + 228 000 € en fonctionnement (57 000 €/an)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	462 262 €
2015-2017	267 738 €

ANNEXE N°4

COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau est placé sous la présidence du Préfet de région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, et du Président du Syndicat mixte du bassin de Thau.

Sont vice-présidents du Comité stratégique :

- le Président de la Communauté d'agglomération Thau aggro ou son représentant,
- le Président de la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau ou son représentant,
- le Président de la CLE du SAGE de Thau ou son représentant,
- le Président du Comité de pilotage Natura 2000 de Thau ou son représentant.

Le Comité stratégique est composé de trois collèges :

Collège de l'Etat et des collectivités :

Au titre de l'Etat

Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault

Monsieur le Préfet maritime de la Méditerranée

Monsieur le Directeur interrégional de la mer pour la façade Méditerranée

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc Roussillon

Madame la Directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

Madame la Directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault

Madame la Directrice de l'Agence régionale de santé

Monsieur le Directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Monsieur le Délégué régional du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres du Languedoc Roussillon

Monsieur le Directeur des Voies navigables de France Canal du Rhône à Sète

Monsieur le Directeur des Voies navigables de France Canal du Midi

Monsieur le Directeur de l'Office national des eaux et des milieux aquatiques

Ou leur représentant

Au titre des collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon

Monsieur le Président du Conseil général de l'Hérault

Monsieur le Président du Syndicat mixte du bassin de Thau

Monsieur le Président de Thau aggro

Monsieur le Président de la Communauté de communes Nord du bassin de Thau

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de Pinet-Pomerols

Monsieur le Maire d'Agde

Monsieur le Maire d'Aumelas

Monsieur le Maire de Balaruc les Bains

Monsieur le Maire de Balaruc le Vieux

Madame le Maire de Bouzigues

Monsieur le Maire de Castelnau de Guers

Monsieur le Maire de Cournonsec

Monsieur le Maire de Florensac

Monsieur le Maire de Frontignan

Monsieur le Maire de Gigan

Monsieur le Maire de Loupian

Monsieur le Maire de Marseillan

Monsieur le Maire de Mèze

Monsieur le Maire de Montagnac

Madame, le maire de Montbazin

Monsieur le Maire de Mireval

Monsieur le Maire de Pinet

Monsieur le Maire de Poussan

Monsieur le Maire de Pomerols

Monsieur le Maire de Sète

Monsieur le Maire de Vic la Gardiole

Monsieur le Maire de Villeveyrac

Ou leur représentant

Collège des représentants des activités économiques :

Monsieur le Président du Comité régional conchylicole de Méditerranée

Monsieur le Président du syndicat conchylicole de Bouzigues

Monsieur le Président du syndicat conchylicole de Loupian

Monsieur le Président du syndicat conchylicole de Marseillan

Monsieur le Président du syndicat conchylicole de Mèze

Monsieur le Président du syndicat conchylicole de Sète

Monsieur le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon

Monsieur le Prud'homme major de l'étang de Thau

Monsieur le Prud'homme du port de Bouzigues

Monsieur le Prud'homme du port de Frontignan

Monsieur le Prud'homme du port de Marseillan

Monsieur le Prud'homme du port de Mèze

Monsieur le Prud'homme du port de Sète

Monsieur le Président de Port Sud de France

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et de l'industrie de Sète-Frontignan-Mèze

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et de l'industrie de Béziers-Agde-Saint Pons

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme

Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault

Monsieur le Président de la Fédération Française des ports de plaisance

Monsieur le Président du Comité de liaison des associations de protection de la nature

Ou leur représentant

Collège des gestionnaires de ressources :

Monsieur le Président de la Commission locale de l'eau de Thau

Monsieur le Président de la Commission locale de l'eau de l'Hérault

Monsieur le Président de la Commission locale de l'eau de l'Astien

Madame la Présidente de la Commission locale de l'eau de Lez-Mosson et étangs palavasiens

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 de Thau

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 du Bagnas

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 des étangs palavasiens

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 de la plaine de Fabrègues-Poussan

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 de la plaine de Villeveyrac-Montagnac

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 de la montagne de la Moure et Causse d'Aumelas

Monsieur le Président du Comité de pilotage du Natura 2000 des posidonies de la côte palavasienne

Monsieur le Président du Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Monsieur le Président du Cépralmar

Monsieur le Directeur de l'IFREMER

Ou leur représentant

Le Bureau du Comité stratégique du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau est placé sous la présidence du président du Syndicat mixte du bassin de Thau.

Il comprend :

Au titre de l'Etat

Monsieur le Préfet de région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault

Monsieur le Directeur de la Délégation régionale de l'Agence de l'eau

Madame la Directrice départementale des territoires de la mer

Ou leur représentant

Au titre des collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc Roussillon

Monsieur le Président du Conseil général de l'Hérault

Monsieur le Président du Syndicat mixte du bassin de Thau

Monsieur le Président de Thau aggro

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Nord du bassin de Thau

Ou leur représentant

Au titre des représentants des activités économiques

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture

Monsieur le Président du Comité régional des pêches maritimes

Monsieur le Président du Comité régional conchylicole de la Méditerranée

Ou leur représentant